



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 4 - Numéro 36

7 septembre 2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2007

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	13
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes	
3.5 Avis d'audiences	
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires	
3.7 Autres décisions	
4. Indemnisation	30
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	32
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	36
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	210
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviations :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al) c. <i>Productions Action Motivation inc.</i> et <i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	2004-016	Alain Gélinas	12 septembre 2007, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2° al.)]	Avis d'audience du Bureau du 27 août 2007
2°	<i>Enrico Bruni</i> (Mannella, Gauthier Tamaro, avocats) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et als)	2007-013	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Gerald La Haye	13 septembre 2007, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM 322]	À la suite de l'avis d'audience du 23 août 2007
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i>	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	17 septembre 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de la remise de l'audience du 11 juin 2007. Audience <i>pro forma</i> .
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	17 septembre 2007, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février, du 14 mars, du 13 avril 2007 et de la remise des audiences prévues les 19 et 20 juin 2007. Audience <i>pro forma</i> .

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jacques Gagné et Martine Gravel</i> (M ^e Donald Duperré) et <i>9112-2192 Québec Inc.</i> et <i>9151-2632 Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	20 septembre 2007, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2 ^e al.)]	Avis d'audience du 30 août 2007
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	24 septembre 2007, 9 h 30	Demande d'audience par les intimés <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc.</i>	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18 et 19 juillet 2007.

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	28 septembre 2007, 9 h 30	Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 et 24 septembre 2007.
8°	<i>Louis-Philippe Séguin</i> (Lavery de Billy) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières</i> (Accovam)	2007-015	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	11 octobre 2007, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM 322]	Avis d'audience du 6 septembre 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Louis-Philippe Séguin</i> (Lavery de Billy) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)</i>	2007-015	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	12 octobre 2007, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM 322]	À la suite de l'audience du 11 octobre 2007

Le 7 septembre 2007

Salle d'audience : *Salle Paul Fortugno*

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513185	Services Financiers Sébastien Boulanger inc.	Sébastien Boulanger	Assurance de personnes	2007-09-01

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Sambrook, Bartholomew John
Société en commandite GMP Gestion privée

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation Firstenergy Capital :

- Bareham, Beverley Jane
- Boehm, Trent Douglas
- Bratt, Michael Scott
- Bryden, Patrick Ian
- Johnston, Patricia Marie
- Wallis, Ruby Frances

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de CTI Capital Valeurs Mobilières inc. :

- Lacroix, Robert
- Lafond, Georges
- Provençal, André

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de La Corporation Canaccord Capital :

- Hamilton-Smith, David Leslie
- Kirk, John Andrew Clair

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Morgan Stanley Canada limitée :

- D'Souza, Bertrand Peter Savio
- South, Amy Florence

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Partenaires financiers Richardson Limitée :

- Bockhold, Murray Mitchell
- Cheng, Serena Senyen

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Scotia Capital Inc. :

- Horan, Benjamin Matthew
- Salahuddin, Ali Ahmed

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Debanne, Paul Lawrence
- Mayhew, Brian Kevin
- Nielsen, John Alton
- Oliver, David Robert
- Taggio, Antonio Peter

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc. :

- Allsop, Jeffrey Blake
- Chretien, Robert Marc

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Davidson, Charles Geoffrey Huntley
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Geary, Paul Michael
RBC Placements en Direct Inc.
- Goulet, Steve
Valeurs Mobilières Everest inc.
- MacCallum, Jason William Russell
MacDougall, MacDougall & MacTier, inc.
- Mackasey, Michael Peter Joseph
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Mele, Francesco Gordon
Marchés mondiaux CIBC inc.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte Legg Mason Canada inc.

- Hirschmann, Thomas
- Nattans, Jeffrey

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Société de gestion de placements GE Canada

- Silberstein, Scott
- Simpson, Matthew

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Foubert, Debra
Gestion de placements TD inc.
- Kilburn, David
McLean Budden limitée
- Murray, Jason
Gestion privée TD Waterhouse inc.
- Wilson, Wayne
Gestion d'investissement Lincluden

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Ciccone, Leo Giovanni
Société en commandite GMP Gestion privée
- Sambrook, Bartholomew John
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- LeGoff, Eric
Liquidenet Canada Inc.

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de CTI Capital inc. :

- Buu, Viet
- Lafond, Georges
- Lacroix, Robert
- Provençal, André

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Fonds des professionnels Gestion privée inc. :

- Auger, Mario
- Dupré, Pierre
- Legare, Jean-Jacques
- Montreuil, Jean
- St-Yves, Gaetan

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Papineau, Luc
- Pham, Ngoc Bich

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Campbell, Ronald George
Valeurs Mobilières Union Ltée
- De Courcy-Ireland, Andrew Lawrence
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- Heward, Geoffrey Temple Brian
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Hirani, Mohammed
Services financiers Penson Canada inc.
- Mc William, Murray James
La Corporation Canaccord Capital
- Swiderski, Lisa
Financière Banque Nationale Inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gestion de placements TD inc.

- Capra, Mihaela
- Hasiak, Angie Marie

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Fonds des professionnels / Fonds d'investissement inc. :

- Couillard, Gaétan
- Lefebvre, Roland

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Egan, Timothy
Conseillers en placements T.E.
- Huffman, William Thomas Jr.
Conseillers Mondiaux NT
- Rawson, Peter Albert
Gestion privée des investissements AGF limitée

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de BMO Ligne d'action inc., vu la cessation de cette activité :

- Abraham, Tadele
- McWade, Cameron Angus
- Palmer, Robert Alexander

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de CTI Capital inc., vu la cessation de cette activité :

- Buu, Viet
- Casimir, Bernard
- Greenstein, Ivan
- Nassif, Milad
- Pastor, Kenneth (Ken)
- Pellerin, Louis
- Pelletier, Remi
- Roch, Michel
- Zeppettini, Gino

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Financière Banque Nationale inc., vu la cessation de cette activité :

- Lebel, Nathalie
- Nash, Donald Albert

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de La Corporation Canaccord Capital, vu la cessation de cette activité :

- Borchert, Gerald Ernest
- Doherty, David James

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc., vu la cessation de cette activité :

- Chan, David
- Deblois, Alexandre Jean Charles
- Papineau, Luc
- Van Galder, Paul Joseph

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Partenaires financiers Richardson Limitée, vu la cessation de cette activité :

- Laurier, Carole
- Simard, Annie

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Stewart, Jason James
- Vyshynski, Catherine

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bersky, Stanley Paul
Questrade inc.
- Bertrand, Nathalie Marie
Valeurs Mobilières GRS inc.
- Campbell, Ronald George
Valeurs Mobilières Union Itée
- Daniels, Simon Craig
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- De Courcy-Ireland, Andrew Lawrence
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- Kushniruk, Karla Jan
Blackmont Capital inc.
- Larochelle, Mathieu
RBC Placements en Direct inc.
- Malik, Saheem Ur-Rehman
Services investisseurs CIBC inc.
- Rousseau, Stephane
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- St-Onge, Lise
Société de valeurs mobilières E*TRADE Canada
- Wulff, Margareth Pearl

Gestion MD limitée

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Genois, Stephanie
Investisseurs Globaux Barclays Canada Ltée
- Giroux, Anne
Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Rawson, Peter Albert
Gestion privée des investissements AGF limitée

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

- 3a Assurance de dommages (Agent) F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
- 3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)
- 4a Assurance de dommages (Courtier)
- 4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
- 4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective
- 8 Courtage en contrats d'investissements
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
159325	Agoune-Harkat	Souad	7, F	2007-08-23
171500	Ahmad	Sanna	7	2007-08-21
100142	Alescio	Maria	1A, 2A	2007-09-05
167028	Alves	Maria	7	2007-08-22
100611	Asselin	Dominique	6	2007-08-30
169221	Asselin	Josianne	7, F	2007-08-23
151713	Beauchemin	Stéphane	7	2007-08-24
171636	Beudoin	Guylaine	7	2007-08-24
101583	Beaulieu	Gilles	1A	2007-08-30
155089	Beaulieu	Dina	7	2007-08-28
103212	Bineau	Marc-André	7	2007-08-24

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
164520	Boisvert	Helene	7	2007-08-21
142115	Bonenfant	Martine	7, F	2007-08-27
104394	Boucher	Suzanne	7, F	2007-08-22
104660	Bourbeau	Réjean	7	2007-08-27
105078	Breault	Jean-Guy	7	2007-09-05
160738	Brisebois	Guy	7	2007-08-23
166950	Béland	Catherine	D	2007-08-29
165863	Calderon-Zubieta	Jose Alberto	4B	2007-08-30
174011	Campagna	Patrick	1A	2007-09-05
143215	Cardin	Marie-Claude	7	2007-08-21
160857	Charbonneau-Little	Nathalie	7	2007-08-22
165953	Chbat	Sylvie	7	2007-08-27
173613	Chiasson	Marlène	7	2007-08-27
168172	Côté	Mario	7	2007-08-22
173385	Daneault	Julien	7	2007-08-28
109124	De Marco	Linda	7	2007-08-27
169282	Emile	Elizabeth	1A	2007-08-31
169908	Foo	Kin Chung	7	2007-08-22
112495	Forgues	Louise	7, F	2007-08-24
164103	Fortin	Diane	7	2007-08-22
170543	Francisco	Sharon	7	2007-08-27
138773	Gagnon	André	3A	2007-08-31
172973	Gilbert	Ghislaine	7	2007-08-24
161184	Guérin	François	7	2007-08-27
166911	Habayeb	Tareq	7	2007-08-21
116827	Ince-Sobolta	Suzanne	7	2007-08-21
117026	Jean	Jocelyn	1A, 2A, 6	2007-08-31
117026	Jean	Jocelyn	7	2007-08-24
171436	Johnson	Lester	7	2007-08-21
159651	Koujayan	Sona	7	2007-08-23
157549	LaPalme	François	7	2007-08-23
139522	Laforest	France	5D	2007-08-31
118408	Lafrenière	Sylvie	7, F	2007-08-29
119697	Larouche	Sandra	7	2007-09-05
120231	Le Cavalier	Sylvain	9	2007-09-04
121606	Levasseur	Georges	9	2007-08-24
121342	Lépine	Denis	7	2007-09-05
173597	Melendez de Jésus	Luis Arturo	7	2007-08-23
164970	Mochnacz	Trenton	7	2007-08-29
124587	Morissette	Réjean	2B	2007-08-31

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
134956	Napoleoni	Gino	7	2007-08-24
172227	Otero-Lambert	David	7	2007-08-22
126328	Pellerin	Serge	4A	2007-09-01
126603	Perreault	Aldor	4A	2007-08-31
173168	Pontiche	Marie	7	2007-08-29
169213	Pouliot	Véronique	1A	2007-08-30
129459	Roslan-Chociwski	Barbara	4A	2007-09-01
175253	Roy	Vincent	7	2007-08-27
173526	Ruel	Amélie	7	2007-08-28
154383	Régis	Franck	7	2007-08-27
171861	Sadiq	Rubab	7	2007-08-27
173008	Saidi	Abbas	7	2007-08-27
157100	Sousa-Kapasi	Isa-Marie	7	2007-08-28
167430	Tamine	Alaaeddine	7	2007-08-27
141458	Trahan	Michel	7	2007-08-27
166735	Tremblay	Lucie	4B	2007-08-31
133530	Turgeon	Michel	7	2007-08-29
151830	Vachon	Patrick	3B	2007-08-31
173311	Vincent	Isabelle	7, F	2007-08-27

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

9137-9271 Québec inc.

Radiation de l'inscription à titre de courtier émetteur-placeur, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Gestion de placements JMD inc.

Radiation de l'inscription à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
500023	Services financiers Dyotte Inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-31
501446	Mousseau, Bleau Itée	Assurance de dommages	2007-08-31
502067	Le groupe de gestion Cojoclo inc.	Assurance de personnes	2007-08-31
503878	Services Financiers Hermann Brousseau inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-08-31
504306	Les courtiers d'assurance Inova inc.	Assurance de dommages	2007-08-31
505771	9083-0993 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-31
509978	Sherpa - Convention de retraite inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-08-31
510971	Consultation et Gestion Esdé inc.	Assurance de personnes	2007-08-31
511018	Assurances L. Giannone inc.	Assurance de dommages	2007-08-31
511102	Services d'assurances partenaires en planification inc.	Assurance de personnes	2007-08-31
511375	MSH Canada Inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-31
512656	9169-1980 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-08-31

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
511510	Ghislaine Méthot Lemieux	Assurance de personnes	2007-08-31
512920	Habib Daknou	Assurance de personnes	2007-08-31
513065	Jacinthe Gagné	Assurance de personnes	2007-09-05
511626	Gilles Beaulieu	Assurance de personnes	2007-08-30
509015	Sébastien Boulanger	Assurance de personnes	2007-09-01
512141	Dominique Asselin	Assurance de personnes Planification financière	2007-08-30
512641	Nathalie Nepveu	Assurance de personnes	2007-08-31

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (en vertu de l'article 218 de la LDPSF)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Industrielle Alliance, gestion de placements inc.

Placements IA Clarington inc. (la « Société de gestion »), au nom d'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. (« IAGP »), conseiller en valeurs des Fonds inscrit auprès de l'Autorité, s'est adressée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») afin que cette dernière accorde à IAGP, conformément à l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c.V-1.1), une dispense de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières (R.R.Q., c. V-1.1, r.l.);

Cette dispense est requise afin de permettre la vente à Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance »), une société faisant partie du même groupe que les Fonds, du PCAC¹ détenu par Fonds IA Clarington Marché monétaire, Catégorie IA Clarington Revenu à court terme du Fonds secteur Clarington Inc. et Fonds du Marché monétaire IAGF (la « dispense demandée»);

Cette dispense est accordée aux conditions suivantes :

1. La Société de gestion conclut que la vente du PCAC est dans le meilleur intérêt des Fonds;
2. la vente a lieu entre la date des présentes et le 31 octobre 2007;

¹ PCAC : un titre de papier commercial adossé à des créances établi dans le cadre d'une opération de titrisation, émis par un émetteur nommé à l'annexe A et détenu par les Fonds à la date de la demande

3. le prix par titre est égal au coût plus l'intérêt couru;
4. si le règlement est effectué en totalité ou en partie en nature, les titres transférés aux Fonds par Industrielle Alliance ont une valeur égale à la valeur (au coût plus l'intérêt couru) du PCAC acquis par Industrielle Alliance et sont des titres d'État tel que défini au Règlement 81-102.

ANNEXE A

- Apollo Trust
- Apsley Trust
- Aria Trust
- Aurora Trust
- Comet Trust
- Encore Trust
- Gemini Trust
- Ironstone Trust
- Newshore Canadian Trust
- Opus Trust
- Planet Trust
- Rocket Trust
- Silverstone Trust
- Structured Investment Trust III
- Symphony Trust
- Whitehall Trust

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Loganathan, Selvakumaran
TD Waterhouse Canada inc.
- Senecal, Isabelle
Valeurs mobilières Desjardins inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Lacombe, Éric
Placements Montrusco Bolton inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Placements Montrusco Bolton inc.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- l'activité est limitée aux contrats à termes.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Gestion d'actifs Holdun Inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Gestion d'actifs Holdun Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Brendan Dunn. Cette prise de position importante se fait par la société The Spyder Network Inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Gestion d'actifs Holdun Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Whitney Dunn. Cette prise de position importante se fait par la société The Spyder Whitney Network Investment Inc.

Gestion de placements Desjardins inc.

Approbation de l'emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fédération des Caisses Desjardins du Québec en faveur de Gestion de placements Desjardins inc., conseiller en valeurs de plein exercice.

Landry Morin Inc.

Approbation du renforcement de position importante de 71,84 % à 86,81 % du capital-actions de Landry Morin Inc., conseiller en valeur de plein exercice par Jean-Luc Landry. Ce renforcement de prise de position importante se fait par l'entremise de la société Amaflo.

Société d'investissement Fjord inc.

Approbation de l'emprunt de 245 681 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Laurent Desbois en faveur de Société d'investissement Fjord inc., conseiller en valeurs de plein exercice.

Wirth et associés inc.

Approbation du renforcement de la position importante de 22,15 % à 28,23 % dans le capital-actions de Wirth et associés inc, conseiller en valeurs de plein exercice par Gerald R. Connor. Ce renforcement de position importante se fait par la société Cumberland Partners Limited.

Approbation du renforcement de la position importante de 12,05% à 14,04% dans le capital-actions de Wirth et associés inc, conseiller en valeurs de plein exercice par John Poulter. Ce renforcement de position importante se fait par la société Cumberland Partners Limited.

3.7.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL		Date du changement		
DE	À	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montcalm	Caisse Desjardins de Saint-Donat	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Daveluyville	Caisse Desjardins de Daveluyville	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Thetford Mines	Caisse Desjardins de Thetford Mines	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins du Petit-Pré	Caisse Desjardins du Petit-Pré	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins des Moissons	Caisse Desjardins des Moissons	2007	09	04
Caisse populaire Ville-Émard	Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins Allard—Saint-Paul	Caisse Desjardins Allard—Saint-Paul	2007	09	04
La Caisse Populaire de Laflèche	Caisse Desjardins Grande-Allée de Saint-Hubert	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins du Nord de Laval	Caisse Desjardins du Nord de Laval	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins Sainte-Scholastique	Caisse Desjardins de Sainte-Scholastique	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins du Mont-Bellevue de Sherbrooke	Caisse Desjardins du Mont-Bellevue de Sherbrooke	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Stanstead	Caisse Desjardins de Stanstead	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Pohénégamook	Caisse Desjardins de Pohénégamook	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini	Caisse Desjardins de Dolbeau-Mistassini	2007	09	04
Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon	Caisse Desjardins de Royal-Roussillon	2007	09	04

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

DÉCISION N° 2007-PDG-0118

Règlement modifiant le *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le Règlement modifiant le *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*, conformément aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 11° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement visé à l'article 331.1 de la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50;

Vu la publication du projet de Règlement modifiant le *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*, pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 27 octobre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 43, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières], accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, L.R.Q., c. R-18.1, le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu la fin de la période de consultation;

Vu la publication du projet de règlement pour information au Bulletin le 8 juin 2007 [(2007) Vol. 4, n° 23, B.A.M.F., section 6.2.1];

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité prend le Règlement modifiant le *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission au ministre des Finances pour approbation.

Fait le 12 juin 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0119

**Instruction générale relative au Règlement 55-101
sur les dispenses de déclaration d'initié**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »), d'établir des instructions générales définissant les exigences découlant de l'application de l'article 276 de la Loi, à l'intérieur de la discrétion qui lui est conférée;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50;

Vu la publication du projet d'Instruction générale relative au *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié* pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 27 octobre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 43, B.A.M.F., Section Valeurs mobilières], ce projet visant à remplacer le texte actuel de cette instruction générale;

Vu la fin de la période de consultation;

Vu la publication du projet de l'instruction générale pour information au Bulletin le 8 juin 2007 [(2007) Vol. 4, n° 23, B.A.M.F., section 6.2.1];

Vu la décision n° 2007-PDG-0118 prononcée le 12 juin 2007, par laquelle l'Autorité a pris le Règlement modifiant le *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité établit l'Instruction générale relative au *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 10 septembre 2007.

Fait le 12 juin 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, l'Instruction générale relative au *Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié* .

Avis de publication

Le *Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié* a été pris par l'Autorité le 12 juin 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le 10 septembre 2007.

L'arrêté ministériel approuvant le règlements ainsi que ce règlements a également été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 5 septembre 2007, et est reproduit ci-dessous.

Le 7 septembre 2007

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

© Editeur officiel du Québec, 2007

3684

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 5 septembre 2007, 139^e année, n° 36

Partie 2

A.M., 2007**Arrêté numéro V-1.1-2007-06 de la ministre
des Finances en date du 23 août 2007**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement
55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié

VU que les paragraphes 1°, 2°, 3°, 11° et 34° de
l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q.,
c. V-1.1), modifié par l'article 108 du chapitre 50 des
lois de 2006, prévoient que l'Autorité des marchés finan-
ciers peut adopter des règlements concernant les matières
visées à ces paragraphes ;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi, modifié par l'article 109 du chapitre 50 des lois de 2006, prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-26 du 30 novembre 2005;

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 43 du 27 octobre 2006;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2007-PDG-0118 du 12 juin 2007, le Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, la ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 23 août 2007

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Règlement modifiant le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié*

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 11° et 34°; 2006, c. 50)

1. L'article 1.1 du Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié est modifié:

1° par le remplacement, dans les paragraphes *a* et *b* de la définition de « filiale importante », de « 10 » par « 20 »;

2° par le remplacement du paragraphe *b* de la définition de « offre publique de rachat dans le cours normal des activités » par le suivant:

« *b*) toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités au sens des règles ou politiques de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX ou d'une Bourse reconnue, au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2001, qui est effectuée conformément à ces règles ou politiques; »;

3° par l'insertion, après la définition de « déclaration abrégée acceptable », de la suivante:

« « dirigeant » : un dirigeant au sens de la législation du territoire concerné; ».

2. L'intitulé de la partie 4 et les articles 4.1 et 4.2 de ce règlement sont abrogés.

3. L'article 5.2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le paragraphe 2, du suivant:

« 3) L'initié qui est membre de la haute direction, au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005, ou administrateur de l'émetteur assujéti ou d'une filiale importante ne peut se prévaloir de la dispense prévue à l'article 5.1 pour l'acquisition d'options d'achat d'actions ou de titres semblables qui lui sont attribués, à moins que l'émetteur assujéti ait déjà déclaré, dans un avis déposé au moyen de SEDAR, l'existence et les modalités importantes de l'attribution, notamment:

* Le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié, approuvé par l'arrêté ministériel 2005-26 du 30 novembre 2005 (2005, *G.O.* 2, 7162), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

a) la date des options ou des autres titres émis ou attribués;

b) le nombre d'options ou d'autres titres émis ou attribués à chaque initié qui est un membre de la haute direction ou un administrateur visé;

c) le prix auquel les options ou les autres titres ont été émis ou attribués et le prix d'exercice;

d) le nombre et le type de titre pouvant être émis à l'exercice des options ou des autres titres.».

4. Le présent règlement entre en vigueur le 10 septembre 2007.

48565

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 55-101 SUR LES DISPENSES DE DÉCLARATION D'INITIÉ

PARTIE 1 OBJET

1.1. Objet

L'objet de la présente instruction générale est de présenter l'avis des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») sur diverses questions ayant trait au Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié (le « règlement »).

PARTIE 2 CHAMP D'APPLICATION DES DISPENSES

2.1. Champ d'application des dispenses

Les dispenses prévues par le règlement s'appliquent uniquement à l'exigence de déclaration d'initié et ne doivent pas être considérées comme des dispenses de l'application des dispositions de la législation en valeurs mobilières prévoyant une responsabilité en cas d'opérations d'initiés non conformes.

PARTIE 3 DISPENSE EN FAVEUR DE CERTAINS ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

3.1. Dispense pour certains administrateurs

L'article 2.1 du règlement offre une dispense de l'exigence de déclaration d'initié à tout administrateur d'une filiale de l'émetteur assujetti, en ce qui a trait aux titres de ce dernier, qui remplit les conditions suivantes :

- a)* il ne reçoit pas d'information ou n'a accès à aucune information, dans le cours normal de ses activités, concernant des faits importants ou des changements importants relatifs à l'émetteur assujetti avant que ceux-ci ne soient rendus publics;
- b)* il n'est pas initié non admissible.

La dispense prévue à l'article 2.1 est ouverte aux administrateurs d'une filiale de l'émetteur assujetti, mais pas aux administrateurs de l'émetteur assujetti ni aux initiés qui répondent à la définition d'« initié non admissible », parce que ces initiés sont présumés, en raison de leur poste, avoir couramment accès à de l'information sur des faits importants ou des changements importants concernant l'émetteur assujetti avant que ceux-ci ne soient rendus publics.

La définition d'« initié non admissible » vise tout initié qui est administrateur d'une filiale importante de l'émetteur assujetti. Étant donné le caractère significatif des filiales

importantes pour l'émetteur assujéti, nous estimons qu'il est justifié de traiter leurs administrateurs comme ceux de l'émetteur. C'est pourquoi les administrateurs de filiales importantes sont visés par cette définition.

Les administrateurs de filiales d'un émetteur assujéti qui ne sont pas des filiales importantes ont couramment accès à de l'information importante et inconnue du public au sujet de la filiale, mais cette information ne constitue pas de l'information importante et inconnue du public concernant l'émetteur assujéti, puisque la filiale n'est pas importante.

3.2. Dispense pour certains dirigeants

1) L'article 2.2 du règlement offre une dispense de l'exigence de déclaration d'initié à tout dirigeant d'un émetteur assujéti ou d'une filiale de celui-ci qui remplit les conditions suivantes :

a) il ne reçoit pas d'information ou n'a accès à aucune information, dans le cours normal de ses activités, concernant des faits importants ou des changements importants relatifs à l'émetteur assujéti avant que ceux-ci ne soient rendus publics;

b) il n'est pas initié non admissible.

2) La dispense prévue à l'article 2.2 du règlement est ouverte aux dirigeants d'un émetteur assujéti et à ceux de toute filiale de celui-ci, quelle que soit sa taille, pour autant qu'ils remplissent les conditions. Sa portée est donc légèrement plus grande que celle de la dispense prévue à l'article 2.1 en faveur des administrateurs de filiales qui ne sont pas des filiales importantes.

Nous convenons que nombre de dirigeants n'ont pas couramment accès à de l'information encore inconnue du public concernant des faits importants et des changements importants relatifs à l'émetteur. L'expression « dirigeant » désigne souvent des individus qui portent le titre de vice-président. Nous constatons que, ces dernières années, il est devenu pratique courante, notamment dans le secteur des services financiers, d'accorder le titre de « vice-président » à certains employés principalement à des fins de marketing. Bien souvent, les personnes qui portent ce titre n'exercent aucune fonction de direction et n'ont pas couramment accès à de l'information importante et inconnue du public. Par conséquent, nous reconnaissons qu'il est inutile d'obliger toutes ces personnes à déposer des déclarations d'initiés.

3.3. Dispense pour certains initiés à l'égard d'émetteurs en participation

L'article 2.3 du règlement offre une dispense à tout administrateur ou dirigeant d'un « émetteur initié », en ce qui a trait aux opérations sur les titres d'un « émetteur en participation », qui remplit les conditions suivantes :

- a) il ne reçoit pas d'information ou n'a accès à aucune information, dans le cours normal de ses activités, concernant des faits importants ou des changements importants relatifs à l'émetteur en participation avant que ceux-ci ne soient rendus publics;
- b) il n'est pas initié non admissible à l'égard de l'émetteur en participation.

Les « faits importants » ou « changements importants concernant l'émetteur en participation » englobent l'information provenant de l'émetteur initié qui concerne l'émetteur en participation ou qui est pertinente dans son cas. Ainsi, toute décision d'un émetteur dont une filiale est un émetteur en participation visant à faire en sorte que celle-ci entreprenne ou cesse une activité représentera généralement un fait important ou un changement important concernant l'émetteur en participation. Il en va de même pour toute décision de la société mère de se défaire de sa participation dans une telle filiale. Par conséquent, aucun dirigeant de la société mère qui a couramment accès à de l'information de cet ordre concernant l'émetteur en participation ne pourra se prévaloir de la dispense pour les opérations sur les titres de cet émetteur.

PARTIE 4 LISTES DES INITIÉS ET POLITIQUES CONCERNANT LES INITIÉS

Les ACVM ont énoncé dans l'Instruction générale 51-201, *Lignes directrices en matière de communication de l'information*, des pratiques exemplaires que les émetteurs sont invités à suivre pour communiquer l'information et en limiter la diffusion. Elles y donnent une interprétation approfondie des lois sur les opérations d'initiés. Elles recommandent aux émetteurs d'adopter des politiques écrites de communication de l'information pour aider les administrateurs, membres de la direction et employés ou autres représentants à remplir leurs obligations en la matière. Ces politiques doivent également indiquer comment préserver la confidentialité de l'information de l'entreprise et empêcher l'exécution d'opérations sur la base d'information privilégiée. Les pratiques exemplaires proposées par les ACVM donnent des directives sur de nombreuses questions, notamment la communication d'information sur les changements importants, l'information occasionnelle, la communication sélective de l'information, la détermination de l'importance, le maintien de la confidentialité, les rumeurs et le rôle des rapports d'analystes. Elles donnent aussi des précisions sur la responsabilité en matière de communications par voie électronique, d'information financière prospective, de communiqués de presse, d'utilisation d'Internet et de conférences téléphoniques. Nous estimons qu'en adoptant ces pratiques exemplaires, les émetteurs feraient ce qu'il faut pour éviter les fuites d'information privilégiée.

Les émetteurs assujettis pourraient également envisager d'établir et de mettre à jour régulièrement la liste des personnes à leur service ou au service de sociétés du même groupe qui ont accès à de l'information concernant des faits importants ou des changements importants se rapportant à l'émetteur assujetti avant que ces faits ou changements ne soient rendus publics. Ce type de liste pourrait leur permettre de contrôler la diffusion d'information inconnue du public. Avant le ● 2007, les émetteurs assujettis devaient,

comme condition des dispenses prévues aux parties 2 et 3, tenir une liste des initiés dispensés et une liste des initiés non dispensés de l'exigence de déclaration d'initié. Les émetteurs avaient également la possibilité de s'engager à fournir ces listes rapidement sur demande de l'autorité en valeurs mobilières. Cette condition n'existe plus, mais certaines autorités peuvent exiger de l'information supplémentaire, et notamment demander aux émetteurs assujettis de fournir la liste des initiés, par exemple dans le cadre d'un examen des déclarations d'initiés.

PARTIE 5 RÉGIME D'ACHAT DE TITRES AUTOMATIQUE

5.1. Régime d'achat de titres automatique

1) L'article 5.1 du règlement prévoit une dispense de l'exigence de déclaration d'initié dans le cas d'acquisitions, faites par un administrateur ou un dirigeant d'un émetteur assujetti ou d'une filiale d'un émetteur assujetti, de titres de l'émetteur assujetti dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique.

2) La dispense ne s'applique pas aux titres acquis en vertu de l'option de paiement en espèces d'un régime de réinvestissement des dividendes ou des intérêts, de la disposition relative à une somme globale d'un régime d'achat d'actions ni d'une disposition analogue d'un régime d'options d'achat d'actions.

3) Le participant qui acquiert des titres dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique et souhaite reporter la déclaration des acquisitions en se prévalant de la dispense prévue à l'article 5.1 du règlement doit déposer une déclaration d'initié de remplacement, de la façon suivante :

a) s'agissant des acquisitions de titres qui ne sont ni aliénés ni transférés au cours de l'année (sauf dans le cadre d'une « aliénation de titres visée », voir ci-dessous), le participant doit déclarer annuellement toutes les acquisitions, et ce, au plus tard 90 jours suivant la fin de l'année civile.

b) s'agissant des acquisitions de titres aliénés ou transférés au cours de l'année (sauf dans le cadre d'une « aliénation de titres visée », voir ci-dessous), le participant doit déclarer l'acquisition et l'aliénation dans le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié relative à l'aliénation, de la façon prévue au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 5.3 du règlement.

4) La dispense pour acquisitions faites dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique permet à l'initié qui acquiert ou aliène des titres d'un émetteur assujetti en vertu d'un tel régime de reporter le dépôt des déclarations d'initiés s'il ne prend pas de « décision d'investissement discrétionnaire » (expression commentée au paragraphe 3 de l'article 5.2, ci-dessous) en vue de l'acquisition ou de l'aliénation aux termes du régime. Certains émetteurs et initiés nous ont demandé si la dispense pour régime d'achat de titres automatique était ouverte pour l'attribution d'options d'achat d'actions et de titres

semblables. Les ACVM estiment que les initiés peuvent se prévaloir de cette dispense pour l'attribution de ces titres, pourvu que le régime en vertu duquel les attributions sont faites réponde à la définition de régime d'achat de titres automatique, que les conditions de la dispense soient remplies et que les initiés ne prennent pas de décision d'investissement discrétionnaire à l'égard des attributions ou des acquisitions.

Pour répondre à la définition de « régime d'achat de titres automatique », le régime doit prévoir par écrit une formule ou des critères permettant d'établir le moment de l'acquisition, le nombre de titres que les initiés peuvent acquérir et le prix payable. Les initiés qui peuvent exercer leur discrétion à l'égard de ces conditions, que ce soit comme attributaires des titres ou comme parties prenantes à la décision de l'émetteur qui effectue l'attribution, peuvent prendre une décision d'investissement discrétionnaire à l'égard des attributions ou des acquisitions. Dans ces cas, les ACVM ne jugent pas que la communication au marché de l'information sur les attributions doive être reportée.

Il se peut que des initiés qui sont membres de la haute direction ou administrateurs de l'émetteur assujéti ou d'une filiale importante participent à la décision d'attribuer les options ou les autres titres. Nous estimons que l'information sur les options ou les titres semblables attribués à ce groupe d'initiés est importante pour le marché, même si ces initiés ne participent pas à la décision concernant l'attribution. Le paragraphe 3 de l'article 5.2 du règlement prévoit que le participant au régime qui appartient à une de ces catégories ne peut se prévaloir de la dispense pour acquisition dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique pour ce qui est des attributions d'options d'achat d'actions ou des acquisitions de titres semblables, **à moins que** l'émetteur assujéti n'ait déclaré les modalités importantes de l'attribution dans un avis déposé au moyen de SEDAR avant le moment auquel l'initié aurait été tenu de déposer une déclaration d'initié. Si l'émetteur assujéti a communiqué cette information, l'initié doit tout de même déposer la déclaration de remplacement décrite au paragraphe 3, ci-dessus. Cette règle permet d'informer rapidement le marché sur les options et les autres titres attribués aux initiés qui ont pu participer à la décision d'attribuer ces titres, même si la déclaration d'initié concernant l'attribution de ces titres peut n'être déposée qu'à une date ultérieure.

5.2. Aliénation de titres visée

1) L'aliénation ou le transfert de titres dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique constitue une « aliénation de titres visée » dans l'un des cas suivants :

a) l'aliénation ou le transfert résulte du fonctionnement du régime d'achat de titres automatique et non d'une décision d'investissement discrétionnaire de l'administrateur ou du dirigeant;

b) l'aliénation ou le transfert est fait dans le but de satisfaire à une obligation de retenue d'impôt découlant de la distribution de titres aux termes du régime d'achat de titres automatique, et les conditions énoncées aux sous-paragraphe *i* et *ii* du paragraphe *b* de l'article 5.4 sont remplies.

2) Nous estimons que les aliénations ou les transferts visés au paragraphe *a* de l'article 5.4, c'est-à-dire ceux qui résultent du fonctionnement du régime d'achat de titres automatique et non d'une décision d'investissement discrétionnaire de l'administrateur ou du dirigeant, ne changent rien à la justification du report de la déclaration de l'acquisition de titres dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique puisqu'ils ne résultent pas d'une décision d'investissement discrétionnaire du participant.

3) L'expression « décision d'investissement discrétionnaire » s'entend généralement du choix discrétionnaire d'acquérir, de conserver ou de vendre un titre. L'acquisition d'un titre résultant de l'application d'une formule prédéterminée et automatique n'est pas le fruit d'une « décision d'investissement discrétionnaire » (hormis la décision initiale de participer au régime en question).

L'utilisation de l'expression « décision d'investissement discrétionnaire » à l'article 5.4 traduit la limitation, fondée sur les principes à la base de l'exigence de déclaration d'initié, de la dispense pour les aliénations permises dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique. Il convient par conséquent, pour interpréter cette expression, de tenir compte de ces principes (dissuader les initiés de profiter d'information importante et inconnue du public et communiquer leur opinion sur les perspectives de l'émetteur) et de la justification des dispenses de l'exigence de déclaration d'initié.

Ainsi, dans le cas d'un détenteur d'options d'achat d'actions d'un émetteur assujéti, la décision d'exercer ces options constituera généralement une décision d'investissement discrétionnaire. Si le détenteur est initié, nous estimons qu'il doit rapidement communiquer cette information au marché, puisqu'elle peut être pertinente aux décisions d'investissement des autres participants au marché.

4) La définition d'« aliénation de titres visée » concerne notamment les aliénations faites dans le but de satisfaire à une obligation de retenue d'impôt découlant de l'acquisition de titres dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique, dans certains cas. Selon les modalités de certains régimes d'achat de titres automatique, l'émetteur ou l'administrateur du régime peut vendre, pour le compte du participant, une partie des titres qui lui reviennent, de façon à remplir une obligation de retenue d'impôt. Le participant peut généralement, pour s'acquitter de cette obligation fiscale, remettre un chèque à l'émetteur ou à l'administrateur du régime ou lui demander de vendre un nombre suffisant des titres qui lui reviennent. Pour des raisons de commodité, les participants demandent souvent à l'émetteur ou à l'administrateur du régime de vendre une partie des titres.

Nous estimons que la décision concernant le financement d'une obligation de retenue d'impôt est, en partie, une décision d'investissement discrétionnaire, mais que si elle est prise suffisamment longtemps avant la distribution des titres à proprement parler, on peut déclarer annuellement une aliénation faite dans le but de satisfaire à l'obligation de retenue d'impôt. Par conséquent, une aliénation faite dans le but de satisfaire à une

obligation de retenue d'impôt sera une « aliénation de titres visée » si elle remplit les conditions prévues au paragraphe *b* de l'article 5.4 du règlement.

5.3. Exigences de déclaration

1) Conformément au paragraphe 1 de l'article 5.3 du règlement, l'initié qui se prévaut de la dispense pour acquisition de titres dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique est tenu de déclarer, en déposant une déclaration de remplacement, *chaque* acquisition de titres en vertu de ce régime. Nous reconnaissons que, dans le cas de titres acquis dans le cadre d'un régime d'achat de titres automatique, le temps et les efforts nécessaires pour déclarer chaque opération *séparément* peuvent l'emporter sur l'intérêt, pour le marché, de disposer de cette information détaillée. Par conséquent, nous jugeons acceptable que les initiés déclarent annuellement, en les regroupant, les acquisitions de titres identiques en vertu de leur régime d'achat de titres automatique (en indiquant un prix unitaire moyen). Pour satisfaire à l'exigence de déclaration d'initié de remplacement prévue à l'article 5.3 du règlement, ils peuvent déclarer les acquisitions séparément ou au moyen d'une « déclaration abrégée acceptable ». L'expression « déclaration abrégée acceptable » s'entend d'une déclaration d'initié qui indique comme une seule opération la totalité des acquisitions de titres du même type (par exemple des actions ordinaires) en vertu d'un régime d'achat de titres automatique ou de tous les régimes d'achat de titres automatique au cours de l'année civile, en utilisant le 31 décembre comme date de l'opération et en indiquant un prix unitaire moyen. Les initiés peuvent également déclarer au moyen d'une déclaration abrégée acceptable toutes les aliénations de titres visées au cours d'une année civile.

2) Si les titres acquis en vertu du régime d'achat de titres automatique ont fait l'objet d'une aliénation ou d'un transfert, à l'exception d'une aliénation de titres visée, et si l'acquisition de ces titres n'a pas encore été déclarée, la déclaration d'initié doit indiquer, pour chaque acquisition de titres aliénés ou transférés, la date d'acquisition, le nombre de titres acquis et leur prix d'acquisition, ainsi que les détails relatifs à leur aliénation ou à leur transfert. Il serait par ailleurs prudent de la part de l'administrateur ou du dirigeant d'indiquer à la rubrique « Commentaires » de la déclaration d'initié, ou autrement, qu'il participe à un régime d'achat de titres automatique et que les acquisitions faites dans le cadre de ce régime n'ont pas toutes été incluses dans la déclaration.

3) La déclaration annuelle qu'un initié dépose relativement aux acquisitions et aux aliénations de titres visées faites dans le cadre du régime d'achat de titres automatique, conformément au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 5.3 du règlement, tiendra compte des acquisitions faites dans le cadre du régime et des autres acquisitions ou aliénations faites par l'administrateur ou le dirigeant, de façon à fournir la liste exacte des titres détenus par celui-ci. Comme l'exige la législation en valeurs mobilières, la déclaration déposée par l'initié doit faire une distinction entre les titres détenus directement et ceux détenus indirectement, et indiquer l'identité du porteur inscrit si les titres sont détenus indirectement. Dans le cas de titres acquis dans le cadre d'un régime, le porteur inscrit est souvent un fiduciaire ou un administrateur du régime.

5.4. Dispense de l'exigence de déclaration d'initié de remplacement

1) L'administrateur ou le dirigeant qui se prévaut de la dispense prévue à l'article 5.1 du règlement doit respecter l'exigence de déclaration d'initié de remplacement prévue à l'article 5.3 et déposer une ou plusieurs déclarations dans les 90 jours suivant la fin de l'année civile.

2) L'exigence de déclaration d'initié de remplacement a pour principal objectif de faire en sorte que les initiés mettent à jour régulièrement l'information sur leurs participations qu'ils ont communiquée au public, de façon à en donner une image fidèle. Selon nous, la personne qui n'est plus assujettie à l'exigence de déclaration d'initié au moment où elle doit déposer une déclaration n'a pas à déposer la déclaration de remplacement. Nous avons donc prévu une dispense au paragraphe 2 de l'article 5.3.

5.5. Conception et administration des régimes

La partie 5 du règlement offre une dispense limitée de l'exigence de déclaration d'initié seulement lorsqu'un initié participant à un régime d'achat de titres automatique ne prend pas de décisions d'investissement discrétionnaires en vue de faire des acquisitions aux termes de ce régime. Par conséquent, s'il est prévu que des initiés à l'égard d'un émetteur se prévaudront de la dispense dans le cadre d'un régime particulier, l'émetteur doit concevoir et administrer ce régime d'une façon qui tienne compte de cette limitation.

PARTIE 6 DISPENSES EXISTANTES

6.1. Dispenses existantes

Nonobstant l'entrée en vigueur du règlement, les initiés peuvent continuer à se prévaloir des décisions des autorités en valeurs mobilières du Canada, sous réserve de leurs modalités et de toute indication contraire, dispensant certains initiés, à certaines conditions, de l'exigence de déclaration d'initié, en tout ou en partie.

Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions¹

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions*

The Authority is also publishing in the Bulletin the Policy Statement to *Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions*.

Notice of Publication

Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions, which was made by the Authority on June 12, 2007, has received ministerial approval as required and will come into force on September 10, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated September 5, 2007, and is also published hereunder.

September 7, 2007

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

M.O., 2007-06**Order number V-1.1-2007-06 of the Minister of Finance, 23 August 2007**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

CONCERNING Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions

Whereas subparagraphs 1, 2, 3, 11 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1), amended by section 108 of chapter 50 of the statutes of 2006, stipulate that the Autorité des marchés financiers may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act, amended by section 109 of chapter 50 of the statutes of 2006, stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

Whereas the Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions was made by ministerial order 2005-26 dated November 30, 2005;

Whereas there is cause to amend this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions was published in the Bulletin of the Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 43 of October 27, 2006;

WHEREAS on June 12, 2007, by the decision no. 2007-PDG-0118, the Authority made Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions appended hereto.

August 23, 2007

MINISTER OF FINANCE,
Monique Jérôme-Forget

Regulation to amend Regulation 55-101 respecting insider reporting exemptions*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (11) and (34); 2006, c. 50)

1. Section 1.1 of Regulation 55-101 respecting Insider Reporting Exemptions is amended:

(1) by replacing “10” with “20” in paragraphs (a) and (b) of the definition of “major subsidiary”;

(2) in the definition of “normal course issuer bid”, by replacing paragraph (b) with the following:

“(b) a normal course issuer bid as defined in the rules or policies of the Toronto Stock Exchange (TSX), the TSX Venture Exchange or an exchange that is a recognized exchange, as defined in Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation adopted by the Com-

mission des valeurs mobilières du Québec pursuant to decision no. 2001-C-0409 dated August 28, 2001, that is conducted in accordance with the rules or policies of that exchange;”;

(3) by adding the following definition after the definition of “normal course issuer bid”:

““senior officer”, in a jurisdiction whose legislation does not define that term, means an officer as defined in the legislation of that jurisdiction;”.

2. The title of part 4 and sections 4.1 and 4.2 of the Regulation are repealed.

3. Section 5.2 of the Regulation is amended by adding the following paragraph after paragraph (2):

“(3) An insider who is an executive officer, as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations approved by Ministerial Order no. 2005-03 dated May 19, 2005, or a director of the reporting issuer or of a major subsidiary may not rely on the exemption in section 5.1 for the acquisition of stock options or similar securities granted to the insider unless the reporting issuer has previously disclosed in a notice filed on SEDAR the existence and material terms of the grant, including without limitation

(a) the date the options or other securities were issued or granted,

(b) the number of options or other securities issued or granted to each insider who is an executive officer or director referred to above,

(c) the price at which the options or other securities were issued or granted and the exercise price, and

(d) the number and type of securities issuable on the exercise of the options or other securities.”.

4. This Regulation comes into force on September 10, 2007.

8299

* Regulation 55-101 respecting Insider Reporting Exemptions was approved by Ministerial Order 2005-26 dated November 30, 2005 (2005, G.O. 2, 5234) and has not since been amended.

POLICY STATEMENT TO REGULATION 55-101 RESPECTING INSIDER REPORTING EXEMPTIONS

PART 1 PURPOSE

1.1. Purpose

The purpose of this Policy is to set out the views of the Canadian Securities Administrators (the CSA or we) on various matters relating to Regulation 55-101 respecting Insider Reporting Exemptions (the Regulation).

PART 2 SCOPE OF EXEMPTIONS

2.1. Scope of Exemptions

The exemptions under the Regulation are only exemptions from the insider reporting requirement and are not exemptions from the provisions in Canadian securities legislation imposing liability for improper insider trading.

PART 3 EXEMPTION FOR CERTAIN DIRECTORS AND SENIOR OFFICERS

3.1. Exemption for Certain Directors

Section 2.1 of the Regulation contains an exemption from the insider reporting requirement for a director of a subsidiary of a reporting issuer in respect of securities of the reporting issuer if the director

(a) does not in the ordinary course receive or have access to information as to material facts or material changes concerning the reporting issuer before the material facts or material changes are generally disclosed; and

(b) is not an ineligible insider.

The exemption in section 2.1 is available for a director of a subsidiary of a reporting issuer but is not available for a director of a reporting issuer or for an insider who otherwise comes within the definition of “ineligible insider”. This is because such insiders, by virtue of their positions, are presumed to routinely have access to information as to material facts or material changes concerning the reporting issuer before the material facts or material changes are generally disclosed.

The definition of “ineligible insider” includes an insider who is a director of a “major subsidiary” of the reporting issuer. In view of the significance of a major subsidiary of a reporting issuer to the reporting issuer, we believe that it is appropriate to treat directors of

such subsidiaries in an analogous manner to directors of the reporting issuer. Accordingly, directors of major subsidiaries are included in the definition of “ineligible insider”.

In the case of directors of subsidiaries of a reporting issuer that are not major subsidiaries of the reporting issuer, although such individuals, by virtue of being directors of the subsidiary, routinely have access to material undisclosed information about the subsidiary, such information generally will not constitute material undisclosed information about the reporting issuer since the subsidiary is not a major subsidiary of the reporting issuer.

3.2. Exemption for Certain Senior Officers

(1) Section 2.2 of the Regulation contains an exemption from the insider reporting requirements for a senior officer of a reporting issuer or a subsidiary of a reporting issuer if the senior officer

(a) does not in the ordinary course receive or have access to information as to material facts or material changes concerning the reporting issuer before the material facts or material changes are generally disclosed; and

(b) is not an ineligible insider.

The exemption contained in section 2.2 of the Regulation is available to senior officers of a reporting issuer as well as to senior officers of any subsidiary of the reporting issuer, regardless of size, so long as such individuals meet the criteria contained in the exemption. Accordingly the scope of the exemption is somewhat broader than the scope of the exemption contained in section 2.1 for directors of subsidiaries that are not major subsidiaries.

In the case of individuals who are “senior officers”, we accept that many such individuals do not routinely have access to information as to material facts or material changes concerning the reporting issuer before the material facts or material changes are generally disclosed. For example, the term “senior officer” generally includes an individual who holds the title of “vice-president”. We recognize that, in recent years, it has become industry practice, particularly in the financial services sector, for issuers to grant the title of “vice-president” to certain employees primarily for marketing purposes. In many cases, the title of “vice-president” does not denote a senior officer function, and such individuals do not routinely have access to material undisclosed information prior to general disclosure. Accordingly, we accept that it is not necessary to require all persons who hold the title of “vice-presidents” to file insider reports.

3.3. Exemption for Certain Insiders of Investment Issuers

Section 2.3 of the Regulation contains an exemption for a director or senior officer of an “insider issuer” who meets certain criteria in relation to trades in securities of an “investment issuer”. The criteria are as follows:

- the director or senior officer of the insider issuer does not in the ordinary course receive or have access to information as to material facts or material changes concerning the investment issuer before the material facts or material changes are generally disclosed; and
- the director or senior officer is not otherwise an “ineligible insider” of the investment issuer.

The reference to “material facts or material changes concerning the investment issuer” in the exemption is intended to include information that originates at the insider issuer level but which concerns or is otherwise relevant to the investment issuer. For example, in the case of an issuer that has a subsidiary investment issuer, a decision at the parent issuer level that the subsidiary investment issuer will commence or discontinue a line of business would generally represent a “material fact or material change concerning the investment issuer”. Similarly, a decision at the parent issuer level that the parent issuer will seek to sell its holding in the subsidiary investment issuer would also generally represent a “material fact or material change concerning the investment issuer.” Accordingly, a director or senior officer of the parent issuer who routinely had access to such information concerning the investment issuer would not be entitled to rely on the exemption for trades in securities of the investment issuer.

PART 4 INSIDER LISTS AND POLICIES

The CSA have articulated in National Policy 51-201, *Disclosure Standards* detailed best practices for issuers for disclosure and information containment and have provided a thorough interpretation of insider trading laws. The CSA recommend that issuers adopt written disclosure policies to assist directors, officers and employees and other representatives in discharging timely disclosure obligations. Written disclosure policies also should provide guidance on how to maintain the confidentiality of corporate information and to prevent improper trading on inside information. The CSA best practices offer guidance on broad issues including disclosure of material changes, timely disclosure, selective disclosure, materiality, maintenance of confidentiality, rumours and the role of analysts’ reports. In addition, guidance is offered on such specifics as responsibility for electronic communications, forward-looking information, news releases, use of the Internet and conference calls. We believe that adopting the CSA best practices as a standard for issuers would assist issuers to ensure that they take all reasonable steps to contain inside information.

Reporting issuers may also wish to consider preparing and periodically updating a list of the persons working for them or their affiliates who have access to material facts or material changes concerning the reporting issuer before those facts or changes are generally disclosed.

This type of list may allow reporting issuers to control the flow of undisclosed information. Before ●, 2007, it was a condition of the exemptions in Parts 2 and 3 that the reporting issuer maintain lists of insiders relying on exemptions and of those insiders who were not exempt from the insider reporting requirement. Alternatively, the issuer could undertake to provide these lists promptly after receiving a request for them from a securities regulatory authority. This is no longer a condition for an insider to be able to rely on the exemptions. However, some jurisdictions may request additional information, including asking the reporting issuer to prepare and provide a list of insiders, for example in the context of an insider reporting review.

PART 5 AUTOMATIC SECURITIES PURCHASE PLANS

5.1. Automatic Securities Purchase Plans

(1) Section 5.1 of the Regulation provides an exemption from the insider reporting requirement for acquisitions by a director or senior officer of a reporting issuer or of a subsidiary of a reporting issuer of securities of the reporting issuer pursuant to an automatic securities purchase plan (an ASPP).

(2) The exemption does not apply to securities acquired under a cash payment option of a dividend or interest reinvestment plan, a lump-sum provision of a share purchase plan, or a similar provision under a stock option plan.

(3) If a plan participant acquires securities under an ASPP and wishes to report the acquisitions on a deferred basis in reliance on the exemption in section 5.1 of the Regulation, the plan participant is required to file an alternative form of report(s) as follows:

(a) in the case of acquisitions of securities that are not disposed of or transferred during the year (other than as part of a “specified disposition of securities”, discussed below) the participant must file a report disclosing all such acquisitions annually no later than 90 days after the end of the calendar year; and

(b) in the case of acquisitions of securities that are disposed of or transferred during the year (other than as part of a “specified disposition of securities”, discussed below) the participant must file a report disclosing the acquisition and disposition within the normal time frame for filing insider reports in respect of the disposition, as contemplated by clause 5.3(1)(a) of the Regulation.

(4) The ASPP exemption allows insiders who acquire or dispose of securities of the reporting issuer under an ASPP to file insider reports on a deferred basis when the insider is not making a discrete investment decision (as discussed below in subsection 5.2(3)) for the acquisition or disposition under the ASPP. In the past, issuers and insiders have asked whether the ASPP exemption is available for grants of stock options and similar securities. The CSA are of the view that an insider can rely on this exemption for grants of stock options and similar securities provided the plan under which they are granted meets the definition of an ASPP, the

conditions of the exemption are otherwise satisfied, and the insider is not making a discrete investment decision in respect of the grant or acquisition.

To fit within the definition of an ASPP, the plan must set out a written formula or criteria for establishing the timing of the acquisitions, the number of securities that the insider can acquire and the price payable. If an insider is able to exercise discretion in relation to these terms either in the capacity of a recipient of the securities or through participating in the decision-making process of the issuer making the grant, the insider may be able to make a discrete investment decision in respect of the grant or acquisition. In these circumstances, the CSA does not believe that information about the grant should be disclosed to the market on a deferred basis.

If an insider is an executive officer or a director of the reporting issuer or a major subsidiary, the insider may be participating in the decision to grant the options or other securities. Even if the insider does not participate in the decision, we believe information about options or similar securities granted to this group of insiders is important to the market. As a result, subsection 5.2(3) of the Instrument provides that a plan participant who is in one of these categories cannot rely on the ASPP exemption for stock option grants or similar acquisitions of securities **unless** the reporting issuer has disclosed the material terms of the grant in a notice filed on SEDAR before the time the insider would have been required to file an insider report. If the reporting issuer has disclosed this information, the insider still must file the alternative form of report described in (3) above. This helps to ensure that the market has information on a timely basis about the options or other securities granted to insiders who may have participated in the decision to grant the securities, even though the insider may not file an insider report disclosing the grant until a later date. _

5.2. Specified Dispositions of Securities

(1) A disposition or transfer of securities acquired under an ASPP is a “specified disposition of securities” if

(a) the disposition or transfer is incidental to the operation of the ASPP and does not involve a discrete investment decision by the director or senior officer; or

(b) the disposition or transfer is made to satisfy a tax withholding obligation arising from the distribution of securities under the ASPP and the requirements contained in clauses 5.4(b)(i) or (ii) are satisfied.

(2) In the case of dispositions or transfers described in subsection 5.4(a) of the Regulation, namely a disposition or transfer that is incidental to the operation of the ASPP and that does not involve a discrete investment decision by the director or senior officer, we believe that such dispositions or transfers do not alter the policy rationale for deferred reporting of the acquisitions of securities acquired under an ASPP since such dispositions necessarily do not involve a discrete investment decision on the part of the participant.

(3) The term “discrete investment decision” generally refers to the exercise of discretion involved in a specific decision to purchase, hold or sell a security. The purchase of a security as a result of the application of a pre-determined, mechanical formula does not represent a discrete investment decision (other than the initial decision to enter into the plan in question).

The reference to “discrete investment decision” in section 5.4 is intended to reflect a principles-based limitation on the exemption for permitted dispositions under an ASPP. Accordingly, in interpreting this term, you should consider the principles underlying the insider reporting requirement – deterring insiders from profiting from material undisclosed information and signalling insider views as to the prospects of an issuer – and the rationale for the exemptions from this requirement.

The term is best illustrated by way of example. In the case of an individual who holds stock options in a reporting issuer, the decision to exercise the stock options will generally represent a discrete investment decision. If the individual is an insider, we believe that this information should be communicated to the market in a timely fashion, since this decision may convey information that other market participants may consider relevant to their own investing decisions.

(4) The definition of “specified disposition of securities” contemplates, among other things, a disposition made to satisfy a tax withholding obligation arising from the acquisition of securities under an ASPP in certain circumstances. Under some types of ASPPs, an issuer or plan administrator may sell, on behalf of a plan participant, a portion of the securities that would otherwise be distributed to the plan participant in order to satisfy a tax withholding obligation. In such plans, the participant typically may elect either to provide the issuer or the plan administrator with a cheque to cover this liability, or to direct the issuer or plan administrator to sell a sufficient number of the securities that would otherwise be distributed to cover this liability. In many cases, for reasons of convenience, a plan participant will simply direct the issuer or the plan administrator to sell a portion of the securities.

Although we are of the view that the election as to how a tax withholding obligation will be funded does contain an element of a discrete investment decision, we are satisfied that, where the election occurs sufficiently in advance of the actual distribution of securities, it is acceptable for a report of a disposition made to satisfy a tax withholding obligation to be made on an annual basis. Accordingly, a disposition made to satisfy a tax withholding obligation will be a “specified disposition” if it meets the criteria contained in clause 5.4(b) of the Regulation.

5.3. Reporting Requirements

(1) Subsection 5.3(1) of the Regulation requires an insider who relies on the exemption for securities acquired under an ASPP to file an alternative report for *each* acquisition of securities acquired under the plan. We recognize that, in the case of securities acquired under an ASPP, the time and effort required to report each transaction *as a separate transaction* may outweigh the benefits to the market of having this detailed information. We believe that it is acceptable for insiders to report on a yearly basis aggregate acquisitions (with an average unit price) of the same securities through their automatic share purchase plans. Accordingly, in complying with the alternative reporting requirement contained in section 5.3 of the Regulation, an insider may report the acquisitions on either a transaction-by-transaction basis or in “acceptable summary form”. The term “acceptable summary form” is defined to mean a report that indicates the total number of securities of the *same type* (e.g. common shares) acquired under an ASPP, or under all ASPPs, for the calendar year as a single transaction using December 31 of the relevant year as the date of the transaction, and providing an average unit price. Similarly, an insider may report all specified dispositions of securities in a calendar year in acceptable summary form.

(2) If securities acquired under an ASPP are disposed of or transferred, other than pursuant to a specified disposition of securities, and the acquisitions of these securities have not been previously disclosed in a report, the insider report should disclose, for each acquisition of securities which are disposed of or transferred, the particulars relating to the date of acquisition of such securities, the number of securities acquired and the acquisition price of such securities. The report should also disclose, for each disposition or transfer, the related particulars for each such disposition or transfer of securities. It would be prudent practice for the director or senior officer to indicate in such insider report, by way of the “Remarks” section, or otherwise, that he or she participates in an ASPP and that not all purchases under that plan have been included in the report.

(3) The annual report that an insider files for acquisitions and specified dispositions under the ASPP in accordance with clause 5.3(1)(b) of the Regulation will reconcile the acquisitions under the plan with other acquisitions or dispositions by the director or senior officer so that the report provides an accurate listing of the director's or senior officer's total holdings. As required by securities legislation, the report filed by the insider must differentiate between securities held directly and indirectly and must indicate the registered holder if securities are held indirectly. In the case of securities acquired pursuant to a plan, the registered holder is often a trustee or plan administrator.

5.4. Exemption to the Alternative Reporting Requirement

(1) If a director or senior officer relies on the ASPP exemption contained in section 5.1 of the Regulation, the director or senior officer becomes subject, as a consequence of such reliance, to the alternative reporting requirement under subsection 5.3(1) to file one or more reports within 90 days of the end of the calendar year (the alternative reporting requirement).

(2) The principal rationale underlying the alternative reporting requirement is to ensure that insiders periodically update their publicly disclosed holdings to ensure that their publicly disclosed holdings convey an accurate picture of their holdings. If an individual has ceased to be subject to the insider reporting requirements at the time the alternative reporting requirement becomes due, we are of the view that it is not necessary to ensure that the alternative report is filed. Accordingly, subsection 5.3(2) of the Regulation contains an exemption in this regard.

5.5. Design and Administration of Plans

Part 5 of the Regulation provides a limited exemption from the insider reporting requirement only in circumstances in which an insider, by virtue of participation in an ASPP, is not making discrete investment decisions for acquisitions under such plan. Accordingly, if it is intended that insiders of an issuer rely on this exemption for a particular plan of an issuer, the issuer should design and administer the plan in a manner which is consistent with this limitation.

PART 6 EXISTING EXEMPTIONS

6.1. Existing Exemptions

Insiders can continue to rely on orders of Canadian securities regulatory authorities, subject to their terms and unless the orders provide otherwise, which exempt certain insiders, on conditions, from all or part of the insider reporting requirement, despite implementation of the Regulation.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

iPerceptions Inc.

Interdit à Claude Blanchet, Barry Cracower, Jerry Tarasofsky, Denis M. Sirois, Daphne Kis, Jean Lavigueur, Martin Faucher, Daniel Taras, Richard Zeidel, Jonathan Levitt, Stephen Burns, Robert Duff Anderson, Elaine Tarasofsky, Joseph Callaghan, Adelina (Lina) Continelli, Sandra Haydon et Eric Salpeter d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de iPerceptions Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 30 août 2007.

Décision n°: 2007-MC-1898

WEX Pharmaceuticals Inc.

Interdit à Dr. Anh ho Ngoc et Pierre Lapalme d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de WEX Pharmaceuticals Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 4 septembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-1912

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Allen-Vanguard Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 août 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 31 août 2007.

Courtier(s):

Marchés des Capitaux Genuity
Paradigm Capital Inc.
Partenaires Versant Inc. (Les)
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1154515

Décision n°: 2007-MC-1921

Banque Royale du Canada

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 août 2007 concernant le placement de titres d'emprunt secondaires non garantis et d'actions privilégiées de premier rang.

Le visa prend effet le 31 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1154475

Décision n°: 2007-MC-1920

BluMont Augen Limited Partnership 2007-1

Visa du prospectus provisoire du 31 août 2007 concernant le placement d'un maximum de 4 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 août 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital

Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
Corporation Recherche Capital
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1154605

Décision n°: 2007-MC-1924

Brompton 2007 Flow-Through LP

Visa du prospectus provisoire du 28 août 2007 concernant le placement de 1 200 000 parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 29 août 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Recherche Capital
Wellington West Capital Inc.
IPC Securities Corporation
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1150442

Décision n°: 2007-MC-1904

Fonds Asie-Pacifique Mavrix

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 août 2007 concernant le placement de parts de catégories A et F.

Le visa prend effet le 31 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1153779

Décision n°: 2007-MC-1919

**Fonds de dividendes et de revenus SEAMARK
(Parts de séries A et F)**

**Fonds d'actions canadiennes SEAMARK
(Parts de séries A et F)**

**Fonds d'actions nord-américaines SEAMARK
(Parts de séries A, B, F et G)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 août 2007 concernant le placement de parts de séries A et F pour Fonds de dividendes et de revenus SEAMARK et Fonds d'actions canadiennes SEAMARK et concernant le placement de parts de séries A, B, F, et G de Fonds d'actions nord-américaines SEAMARK.

Le visa prend effet le 30 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1152579

Décision n°: 2007-MC-1915

Mavrix Explore 2007 - II FT Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 30 août 2007 concernant le placement de 5 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 août 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Marchés des Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Scotia Capitaux Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 IPC Securities Corporation
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 MGI Valeurs Mobilières Inc.
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1154440

Décision n°: 2007-MC-1922

Merrill Lynch Financial Assets Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 août 2007 concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, série 2007-Canada 23, de catégorie A-1, A2, A-3, A-J, XP-1, B, C, D-1 et E-1.

Le visa prend effet le 30 août 2007.

Courtier(s):

Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1153328

Décision n°: 2007-MC-1910

ProEx Energy Ltd.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 août 2007 concernant le placement de 1 830 000 actions ordinaires au prix de 13,70 \$ l'action et de 1 420 000 actions accréditives au prix de 17,65 \$ l'action.

Le visa prend effet le 28 août 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Firstenergy Capital Corp.
 Raymond James Ltée
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs mobilières Cormark Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1149534

Décision n°: 2007-MC-1896

Société en commandite accréditive Pathway Québec 2007

Visa du prospectus provisoire du 29 août 2007 concernant le placement d'un maximum de 1 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 30 août 2007.

Courtier(s):

Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Research Capital Corporation
 Integral Wealth Securities Limited
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1154011

Décision n°: 2007-MC-1916

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Adventure Gold inc.

Visa pour le prospectus du 29 août 2007 de Adventure Gold inc. (la « société ») concernant les placements suivants :

1. un maximum de 1 333 unités, chaque unité étant composée de 4 000 actions accréditives au prix de 0,30 \$ l'action et de 1 200 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action, au prix de 1 500 \$ l'unité (le « placement d'unités »);
2. la distribution par Ressources Q.E.X. inc. (« QEX ») de 1 824 455 actions ordinaires de la société aux actionnaires de QEX;
3. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 8 % des actions émises en vertu du placement d'unités pour une période de 24 mois suivant la date du prospectus définitif.

Le visa prend effet le 30 août 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1126065

Décision n°: 2007-MC-1911

Fonds Acuity

Visa pour le prospectus simplifié du 13 août 2007 concernant le placement de parts des catégories A et F de :

Fonds d'actions canadiennes Acuity
 Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity
 Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity
 Fonds de ressources naturelles Acuity
 Fonds d'actions canadiennes pur Acuity
 Fonds mondial d'actions Acuity
 Fonds mondial d'actions Acuity (devises neutres)
 Fonds d'actions EAEO Acuity
 Fonds équilibré canadien Acuity
 Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity
 Fonds de fiducie de revenu Acuity
 Fonds de revenu et de croissance Acuity
 Fonds de revenu élevé Acuity
 Fonds de dividendes Acuity
 Fonds de revenu fixe Acuity
 Fonds mondial de revenu élevé Acuity
 Fonds mondial de revenu élevé Acuity (devises neutres)
 Fonds mondial de dividendes Acuity
 Fonds mondial de dividendes Acuity (devises neutres)
 Fonds marché monétaire Acuity
 Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity
 Fonds mondial d'actions valeurs sociales Acuity
 Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity (*auparavant, Fonds équilibré environnement sain Acuity*)
 Fonds d'actions environnement sain Acuity

de parts de catégorie A de :

Portefeuille mondial Alpha

Portefeuille croissance Alpha
 Portefeuille équilibré Alpha
 Portefeuille valeurs sociales Alpha
 Portefeuille de revenu Alpha

et d'actions des séries A et F des catégories suivantes de Catégorie de société Acuity Ltée :

Catégorie de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity
 Catégorie d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity
 Catégorie de ressources naturelles Acuity
 Catégorie de revenu élevé Acuity
 Catégorie d'actions canadiennes Acuity
 Catégorie mondiale de dividendes Acuity
 Catégorie de revenu à court terme Acuity

Le visa prend effet le 27 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1127684

Décision n°: 2007-MC-1897

Fonds mutuels CIBC

Visa pour le prospectus simplifié du 22 août 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds bons du Trésor canadien CIBC
 Fonds privilégié bons du Trésor canadien CIBC
 Fonds marché monétaire CIBC (parts de catégorie A et de catégorie privilégiée)
 Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC (parts de catégorie A et de catégorie privilégiée)
 Fonds valeurs liquides rendement élevé CIBC
 Fonds d'hypothèques et de revenu à court terme CIBC
 Fonds canadien d'obligations CIBC (parts de catégorie A et de catégorie privilégiée)
 Fonds à revenu mensuel CIBC
 Fonds d'obligations mondiales CIBC
 Fonds mondial à revenu mensuel CIBC
 Fonds équilibré CIBC
 Fonds de revenu diversifié CIBC
 Fonds de dividendes CIBC
 Fonds d'actions canadiennes CIBC
 Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC
 Fonds d'appréciation du capital CIBC
 Fonds petites sociétés canadiennes CIBC
 Fonds sociétés canadiennes émergentes CIBC
 Fonds discipline d'actions américaines CIBC
 Fonds petites sociétés américaines CIBC
 Fonds d'actions mondiales CIBC
 Fonds discipline d'actions internationales CIBC
 Fonds d'actions européennes CIBC
 Fonds d'actions japonaises CIBC
 Fonds économies émergentes CIBC
 Fonds prospérité de l'Extrême-Orient CIBC
 Fonds Amérique latine CIBC
 Fonds petites sociétés internationales CIBC
 Fonds sociétés financières CIBC
 Fonds ressources canadiennes CIBC
 Fonds énergie CIBC

Fonds immobilier canadien CIBC
 Fonds métaux précieux CIBC
 Fonds démographie Amérique du Nord CIBC
 Fonds mondial de technologie CIBC
 Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
 Fonds indice obligataire canadien CIBC
 Fonds indice obligataire mondial CIBC
 Fonds indiciel équilibré CIBC
 Fonds indice boursier canadien CIBC
 Fonds indice boursier américain CIBC
 Fonds REER indice boursier américain CIBC
 Fonds indice boursier international CIBC
 Fonds REER indice boursier international CIBC
 Fonds indice boursier européen CIBC
 Fonds REER indice boursier européen CIBC
 Fonds REER indice boursier japonais CIBC
 Fonds indiciel marchés émergents CIBC
 Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC
 Fonds indice Nasdaq CIBC
 Fonds REER indice Nasdaq CIBC

Famille de Portefeuilles sous gestion CIBC

Portefeuille revenu sous gestion CIBC
 Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC
 Portefeuille équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille REER croissance équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance sous gestion CIBC
 Portefeuille REER croissance sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC
 Portefeuille REER croissance dynamique sous gestion CIBC
 Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC
 Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC
 Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

Le visa prend effet le 29 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1122635

Décision n°: 2007-MC-1909

Fonds mutuels Sceptre

Visa pour le prospectus simplifié du 27 août 2007 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie O (sauf indication contraire) de :

Fonds de revenu et de croissance Sceptre (*auparavant le Fonds équilibré de croissance Sceptre*)
 (parts de catégorie F également)
 Fonds d'obligations Sceptre
 Fonds de revenu élevé Sceptre (parts de catégorie F également)
 Fonds d'actions canadiennes Sceptre (parts de catégorie F également)
 Fonds d'actions de croissance Sceptre (parts de catégorie F également)
 Fonds d'actions mondiales Sceptre
 Fonds du marché monétaire Sceptre

Le visa prend effet le 28 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1131126

Décision n°: 2007-MC-1900

Telus Corporation

Visa pour le prospectus préalable du 30 août 2007 de Telus Corporation concernant le placement de 3 000 000 000 \$ en titres d'emprunt, actions privilégiées, actions sans droit de vote, actions ordinaires, bons de souscription de titres de participation, bons de souscription de titres d'emprunt, contrats d'achat d'actions et unités d'achat d'actions ou de participation.

Le visa prend effet le 30 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1136794

Décision n°: 2007-MC-1926

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Placement Franklin Templeton

Visa pour la modification n° 1 du 24 août 2007 du prospectus simplifié du 12 juin 2007 concernant le placement de parts des séries A, F et O de :

Fonds mondial de sciences de la santé et de biotechnologie Franklin

et d'actions des séries A, F et O de :

Catégorie de société mondiale de sciences de la santé et de biotechnologie Franklin

Catégorie de société de technologie Franklin

Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin

De la Catégorie Société Franklin Templeton, Ltée

Cette modification est faite à la suite de la fusion de ces fonds qui a été approuvée par les porteurs de parts le 17 août 2007.

Le visa prend effet le 29 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1100485

Décision n°: 2007-MC-1899

Groupe de Fonds Halcyon (Le)

Visa pour la modification n° 1 du 23 août 2007 du prospectus simplifié du 11 juin 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds canadien opportuniste Hirsch Halcyon

Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch Halcyon

Cette modification est faite à la suite du changement de gérant du fonds soit Blumont Capital Corporation, sujet à l'approbation des porteurs de parts en octobre 2007 et des organismes de réglementation.

Le visa prend effet le 29 août 2007.

Numéro de projet Sédar: 1099709

Décision n°: 2007-MC-1908

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Château Beauvallon (Projet Immobilier)

Vu la demande présentée par Château Beauvallon (Projet Immobilier) (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 août 2007 (la « demande »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 2 unités, chacune se composant d'un appartement en copropriété et de la participation à un programme de location à la condition que chaque souscripteur reçoive une copie du prospectus daté du 23 août 2004 et une copie des états financiers les plus récents déposés auprès de l'Autorité (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La dispense est valide pour 180 jours à compter du 23 août 2007.

Fait à Montréal, le 28 août 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1867

Section Rouge Média inc.

Vu la demande présentée par Section Rouge Média Inc. (le « demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 110 à 147.23 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement Q-27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les termes définis suivants :

« 4194420 » : la société 4194420 Canada Inc. contrôlée exclusivement par Luigi Porco;

« Groupe PB » : la société en participation Groupe PB, société contrôlée par Pierre Bernatchez et 4194420, dont les associés sont Pierre Bernatchez, 4194420, François de Billy, Marie-Christine Dufour et Louis Duquet;

« Image » : Image In Média Inc., filiale en propriété exclusive du demandeur;

« transaction » : l'opération aux termes de laquelle le demandeur recevra, en échange de la totalité des actions ordinaires d'Image qu'il cédera à Groupe PB, (i) les actions ordinaires du demandeur détenues par Pierre Bernatchez, 4194420, François de Billy et Louis Duquet que le demandeur entend annuler et (ii) une débenture convertible en actions ordinaires de Image émise au demandeur par Image, le tout s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration des activités du demandeur;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser le demandeur des exigences prévues au Titre IV de la Loi dans le cadre de la transaction (la « dispense demandée »);

vu les représentations suivantes de l'émetteur :

1. la transaction est constituée d'une offre publique de rachat aux termes de la Loi et du Règlement Q-27 ainsi que d'une opération avec une personne reliée au sens du Règlement Q-27;
2. le demandeur a fourni une évaluation de la transaction préparée par un évaluateur indépendant conformément aux dispositions du Règlement Q-27;
3. la réalisation de la transaction est conditionnelle à l'approbation des actionnaires du demandeur et à l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires du demandeur conformément aux dispositions du Règlement Q-27;

vu les autres représentations faites par le demandeur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 28 août 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0076

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS**Advanced Micro Devices, Inc.**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de billets de premier rang convertibles à 5,75 %, échéant le 15 août 2012, pour une valeur globale de 21 272 000 \$.

Date du placement :

Le 14 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 août 2007

Allen-Vanguard Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 14 650 000 reçus de souscription au prix de 6,85 \$ le reçu.

Date du placement :

Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Club de Golf Le Royal Chaudière Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 unité composée de 400 actions catégorie A, 750 actions catégorie C et de 25 000 actions catégorie D, au prix de 225 000 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 10 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 août 2007

Concho Resources Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 50 000 actions ordinaires pour une valeur globale de 606 797,50 \$.

Date du placement :

Le 7 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 août 2007

Exploration Amex inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 27 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 300 unités, chacune étant composée de 1 500 actions ordinaires accréditives, de 500 actions ordinaires et de 1 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 13 août 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 août 2007

Exploration Dios inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 60 953 actions ordinaires pour une valeur globale de 18 151,41 \$.
Date du placement :
Le 16 août 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1409.664 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.
Date du placement :
Le 13 juin 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 114.498 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 845.799 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 4 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 075.654 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 12 juin 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne I S.E.C.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 775.316 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 21 juillet 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 385.447 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1 000 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 590.98 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1 000 \$ l'action.

Date du placement :

Le 13 juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 15 474.184 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1 000 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 juin 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Fonds Immobilier Redbourne Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 154.179 actions ordinaires catégorie A, au prix de 1 000 \$ l'action.

Date du placement :

Le 4 mai 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

General Motors Acceptance Corporation of Canada, Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 8 474 332,13 \$.

Dates du placement :

Le 13 et 17 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 août 2007

Gestion Luxury Retreats International Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 24 750 actions ordinaires et de 63 111 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 635 223 \$.

Dates du placement :

Le 17 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 24 août 2007

Gold Hawk Resources Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 16 761 100 actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action. De plus, 1 508 499 actions ordinaires à 0,60 \$ l'action, émises à titre de rémunération.

Date du placement :
Le 16 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 23 août 2007

Landwirtschaftliche Rentenbank

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de billets à 4,25 %, échéant le 16 novembre 2012, pour une valeur globale de 300 000 000 \$.

Date du placement :
Le 14 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 24 août 2007

MercadoLibre, Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :
Placement de 40 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 773 712 \$.

Date du placement :
Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 28 août 2007

Meriton Networks Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de billets, convertibles en titres de participation, pour une valeur globale de 701 836,33 \$.

Date du placement :
 Le 7 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 16 août 2007

Mines D'Or Visibles Inc. (Les)

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 375 000 actions ordinaires et de 687 500 bons de souscription d'actions ordinaires,
 au prix de 0,40 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 7 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 22 août 2007

Mitel Networks Corporation

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 275 635 actions privilégiées catégorie 1 et de bons de souscription d'actions
 ordinaires, pour une valeur globale de 275 635 000 \$US.
 Date du placement :
 Le 16 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 24 août 2007

MonoGen, Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 9 114 317 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,64 \$ le bon.
 Date du placement :
 Le 10 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.14 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 24 août 2007

NaiKun Wind Energy Group Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 85 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 506 000 actions ordinaires, au prix de 3,35 \$ l'action et de 2 600 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 3,85 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Newfoundland Power Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations de fonds d'amortissement de première hypothèque, série AL, pour une valeur globale de 70 000 000 \$.

Date du placement :

Le 17 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 août 2007

Nichromet Extraction Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires à un prix réputé de 0,50 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 15 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 août 2007

Odyssey Petroleum Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 749 664 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,075 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 23 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Oro Silver Resources Ltd.

Souscripteurs :

- Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
- Le placement a eu lieu également auprès de 91 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 947 833 actions ordinaires, au prix de 0,60 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

- 2.3 du Règlement 45-106
- 2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

Pavilion Energy Corp.

Souscripteurs :

- Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
- Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 580 000 actions ordinaires, au prix de 0,85 \$ l'action.

Date du placement :

Le 8 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

- 2.3 du Règlement 45-106
- 2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 août 2007

Phoscan Chemical Corp.

Souscripteurs :

- Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
- Le placement a eu lieu également auprès de 32 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 17 710 000 actions ordinaires, au prix de 0,90 \$ l'action et de 1 062 600 options d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 14 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

- 2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 août 2007

Probe Resources Ltd.

Souscripteurs :

- Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
- Le placement a eu lieu également auprès de 58 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité et de 700 000 unités, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 9 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 août 2007

Quicksilver Gas Services LP

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 25 000 parts de société en commandite, pour une valeur globale de 525 000 \$US.

Date du placement :

Le 10 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 août 2007

Quinsam Capital Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 50 000 actions ordinaires, au prix de 0,09 \$ l'action.

Date du placement :

Le 10 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 août 2007

Ressources minières Augyva inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 335 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 14 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 août 2007

Ressources Robex Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 280 446 actions ordinaires, au prix de 0,19 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 17 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.13 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 22 août 2007

Solutions Extenway inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 33 333 332 actions ordinaires, pour une valeur globale de 2 000 000 \$.
 Date du placement :
 Le 27 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.10 du Règlement 45-106
 2.14 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 29 août 2007

TenXC Wireless Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de débetures convertibles, venant à échéance le 30 septembre 2008, pour une valeur globale de 762 290.08 \$.
 Date du placement :
 Le 14 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 24 août 2007

Vaaldiam Resources Ltd.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 60 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 29 250 000 reçus de souscription, chacun donnant droit à une action ordinaire et à un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,90 \$ le reçu et de 1 755 000 options convertible en bon de souscription d'action ordinaire, émises à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 15 août 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 27 août 2007

Walton AZ Picacho View 1 Investment Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 120 926 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 17 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 août 2007

Walton AZ Sunland Ranch 2 Investment Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 47 597 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 16 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 août 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Club de Golf St-Jean Ltée

Vu la demande présentée par Club de Golf St-Jean Ltée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mars 2007 (la « demande »);

vu l'article 338.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 3 août 2007 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 6 août au 24 août 2007;

vu la demande visant à régulariser la situation des titres placés avant le 6 avril 1983 par l'émetteur, à savoir 400 actions ordinaires et 1 500 actions privilégiées, sans qu'aient été observées les formalités prévues par la loi applicable à l'époque de l'opération, (la « régularisation demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la régularisation demandée au motif qu'une dispense de prospectus aurait été accordée pour le placement de ces titres si elle avait été demandée.

Fait à Montréal, le 23 août 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-SMV-0073

Fonds Banque Nationale Fonds Altamira

Vu la demande présentée par Placements Banque Nationale inc. et Services de placement Altamira inc. (les « Sociétés de gestion »), au nom de certains organismes de placement collectif (« OPC ») nommés à l'annexe A (les « Fonds »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 août 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Autorité (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Banque » : le groupe de services financiers Banque Nationale du Canada inc. dont les Sociétés de gestion et Natcan sont des filiales;

« Natcan » : le conseiller en valeurs des Fonds, Gestion de portefeuille Natcan inc.;

« PCAC » : un titre de papier commercial adossé à des créances établi dans le cadre d'une opération de titrisation, émis par un émetteur nommé à l'annexe B et détenu par les Fonds à la date de la demande;

« titres d'État » : un titre de créance émis, ou garanti pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les Fonds de l'application des dispositions prévues à l'article 4.2 du Règlement 81-102 concernant les opérations d'un OPC avec les parties liées afin de permettre aux Fonds de vendre, en totalité ou en partie, le PCAC détenu par les Fonds, à la date de la présente demande, à la Banque (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par les Sociétés de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Natcan conclut que la vente du PCAC est dans le meilleur intérêt des Fonds;
2. la vente ait lieu entre la date d'octroi de la dispense demandée et le 31 octobre 2007;
3. le prix par titre soit égal au coût plus l'intérêt couru;
4. si le règlement est effectué en totalité ou en partie en nature, les titres transférés par la Banque aient une valeur égale à la valeur (au coût plus l'intérêt couru) du PCAC acquis par la Banque et soient des titres d'État.

Fait à Montréal, le 21 août 2007.

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

ANNEXE A

Fonds de marché monétaire Banque Nationale
 Fonds de bons du trésor Plus Banque Nationale
 Fonds de marché monétaire américain Banque Nationale
 Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale
 Fonds de gestion de la trésorerie Banque Nationale
 Fonds d'hypothèques Banque Nationale
 Fonds d'obligations Banque Nationale
 Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale
 Fonds de revenu Altamira
 Fonds de revenu à court terme Global Altamira
 Fonds de revenu canadien à court terme Altamira
 Fonds indiciel RER américain Précision Altamira
 Fonds indiciel RER international Précision Altamira
 Fonds indiciel RER européen Précision Altamira

Annexe B

Émetteurs multiCédants tiers de PCAC

Apollo Trust
 Aurora Trust
 Comet Trust
 Encore Trust
 Gemini Trust
 MMAI-I Trust
 Planet Trust
 Rocket Trust
 SLATE Trust
 Structured Investment Trust III
 Apsley Trust
 Aria Trust
 Devonshire Trust
 Foundation Trust
 Ironstone Trust
 Opus Trust
 Selkirk Funding Trust
 Silverstone Trust
 Skeena Capital Trust
 Structured Asset Trust
 Symphony Trust
 Whitehall Trust
 Newshore Canadian Trust
 Great North Trust
 Sitka Trust
 CFI Trust
 PURE Trust
 SUMMIT Trust
 Tierra Trust

Numéro de projet Sédar: 1144301, 1144303

Décision n°: 2007-MC-1880

Groupe de Fonds Dynamique

Vu la demande présentée par le Goodman & Company, conseil en placement Itée (le « Courtier gérant » ou « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 juin 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Fonds existants » : les organismes de placement collectif existants énumérés à l'Annexe A, à l'égard desquels le déposant agit actuellement à titre de société de gestion ou de conseiller en valeurs ou les deux;

« Fonds futurs » : tout autre organismes de placement collectif visé par le Règlement 81-102 qui pourrait être créé et à l'égard duquel le déposant ou une société membre du groupe du déposant agira à titre de société de gestion ou de conseiller en valeurs ou les deux;

« Fonds gérés par un courtier » : les Fonds existants et les Fonds futurs et individuellement, un « Fonds géré par un courtier » ou un « Fonds »;

« législation » : législation en valeurs mobilières des territoires;

« période de 60 jours » : la période de 60 jours qui suit le placement;

« période d'interdiction » : la période de 60 jours et le placement;

« placement visé » : placement de titres émis en vertu d'une dispense de prospectus par un émetteur assujéti dans l'un ou plusieurs des territoires durant lequel le Preneur ferme relié agit ou a agi à titre de preneur ferme;

« placement privé » : placement de titres émis en vertu d'une dispense de prospectus;

« titres » : titres de participation d'un émetteur assujéti émis pendant la période de placement;

« Preneur ferme relié » : Corporation de valeurs mobilières Dundee.

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, les Fonds gérés par un courtier, des obligations prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102, afin qu'ils puissent participer à des placements effectués en vertu d'une dispense de prospectus par un émetteur assujéti dans l'un ou plusieurs des territoires et ce, malgré le fait que Corporation de valeurs mobilières Dundee agit à titre de preneur ferme des titres faisant l'objet de ces placements (la « dispense demandée »);

vu l'entrée en vigueur du Règlement 81-107 le 1^{er} novembre 2006 et l'article 7.2 du Règlement 81-107 qui entraîne l'expiration de toute dispense, dérogation ou approbation en vigueur, une année après l'entrée en vigueur du Règlement 81-107, soit le 1^{er} novembre 2007;

vu la décision n° 2006-MC-1978 du 8 août 2006 (la « décision précédente ») qui a octroyé la dispense demandée et l'expiration de la décision précédente à la première des dates suivantes, soit : lorsque la société de gestion des Fonds fera parvenir l'avis prévu à l'article 8.2 du Règlement 81-107 ou le 1^{er} novembre 2007. Ainsi, la présente décision remplacera la décision précédente à ce moment;

vu l'impossibilité du déposant de rencontrer l'ensemble des dispositions prévues au paragraphe 4) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102 puisque le placement des titres ne sera pas fait au moyen d'un prospectus déposé auprès d'un ou de plusieurs agents responsables ou autorités en valeurs mobilières au Canada;

vu la nomination par le déposant du comité d'examen indépendant prévu au Règlement 81-107 (le « CEI ») *sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 ») pour les Fonds existants et la nomination futur du comité d'examen indépendant pour les Fonds futurs;

vu la possibilité d'investir dans les titres visé par le placement compte tenu de l'objectif d'investissement des Fonds existants et que l'objectif d'investissement des Fonds futurs le permettra également;

vu les représentations faites par le Courtier gérant.

En conséquence, l'Autorité dispense en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102, les Fonds gérés par un courtier à l'égard desquels le Courtier gérant agit à titre de conseillers en valeurs.

La dispense demandée est accordée aux conditions suivantes :

La décision quant au placement

1. Pour chaque achat effectué par un Fonds géré par un courtier pendant la période d'interdiction lors d'un placement visé, le Fonds géré par un courtier a un CEI qui répond aux exigences prévues au Règlement 81-107 et le CEI du Fonds géré par un courtier approuvera l'opération en vertu de l'alinéa a) du sous-paragraphe 4) de l'article 4.1 du Règlement 81-102 et du Règlement 81-107. Le Fonds géré par un courtier respectera également les dispositions prévues aux alinéas c) ii) et d) du sous-paragraphe 4) de l'article 4.1 du Règlement 81-102.
2. Lors d'un placement visé, chaque émetteur est un émetteur assujéti ou l'équivalent en vertu de la législation lors de chaque achat par un Fonds géré par un courtier pendant la période d'interdiction d'un placement visé.

Transparence

3. Avant qu'on ne se prévale de la présente décision pour la première fois, le site Web du Fonds géré par un courtier ou du Courtier gérant, selon le cas, divulguera le fait que le Fonds géré par un courtier peut investir dans des titres au cours de la période d'interdiction conformément à la présente décision, même si le Preneur ferme relié a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement pertinent de titres de la même catégorie que ces titres et, à la première des dates suivantes à survenir, soit :
 - a) au moment du dépôt d'une modification apportée au prospectus simplifié du Fonds géré par un courtier, pour des motifs autres que la présente décision et,
 - b) au moment de la réception du visa pour le dépôt d'un prospectus initial ou d'un renouvellement de prospectus simplifié;

divulguera dans la Partie A du prospectus simplifié du Fonds géré par un courtier, le fait que le Fonds géré par un courtier peut investir dans des titres au cours de la période d'interdiction conformément à la présente décision, même si le Preneur ferme relié a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement pertinent de titres de la même catégorie que ces titres;
4. à la première des dates suivantes à survenir, soit :
 - a) au moment du dépôt d'une modification apportée au prospectus simplifié du Fonds géré par un courtier, pour des motifs autres que la présente décision et,
 - b) au moment de la réception du visa pour le dépôt d'un prospectus initial ou d'un renouvellement de prospectus simplifié,

divulguera dans la notice annuelle du Fonds géré par un courtier, les informations prévues au paragraphe III ci-dessus et décrits les politiques et procédures ainsi que les instructions permanentes qui ont été approuvées par le CEI, s'il y a lieu, sur les opérations qui peuvent seulement être effectuées en vertu de la présente décision.

Expiration

5. La présente décision expirera lors de l'entrée en vigueur de toute législation traitant de questions de placement privés pris dans le contexte prévu à l'article 4.1 du Règlement 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 23 août 2007.

(s) *Josée Deslauriers*
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

ANNEXE « A »

Fonds Dynamique

Fonds équilibré Focus+ Dynamique
 Fonds diversifié de fiducies de revenu Focus+ Dynamique
 Fonds de fiducies de revenu énergétiques Focus+ Dynamique
 Fonds d'actions Focus+ Dynamique
 Fonds immobilier Focus+ Dynamique
 Fonds de ressources Focus+ Dynamique
 Fonds de petites entreprises Focus+ Dynamique
 Fonds de gestion de richesses Focus+ Dynamique
 Fonds de dividendes Dynamique
 Fonds de revenu de dividendes Dynamique
 Fonds neutre de devises américaines Power Dynamique
 Fonds Croissance américaine Power Dynamique
 Fonds équilibré Power Dynamique
 Fonds Croissance canadienne Power Dynamique
 Fonds de petites sociétés Power Dynamique
 Fonds diversifié d'actif réel Dynamique
 Fonds de métaux précieux Dynamique
 Fonds Valeur américaine Dynamique
 Fonds canadien de dividendes Dynamique
 Fonds Valeur européenne Dynamique
 Fonds Valeur Extrême-Orient Dynamique
 Fonds mondial de découverte Dynamique
 Fonds Valeur mondiale de dividendes Dynamique
 Fonds Valeur mondiale équilibré Dynamique
 Fonds Valeur internationale Dynamique
 Fonds Valeur équilibré Dynamique
 Fonds Valeur du Canada Dynamique
 Catégorie Valeur canadienne Dynamique
 Catégorie Valeur mondiale Dynamique
 Catégorie Croissance américaine Power Dynamique
 Catégorie Croissance canadienne Power Dynamique
 Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique
 Catégorie canadienne de dividendes Dynamique
 Catégorie Valeur mondiale de dividendes Dynamique
 Catégorie Valeur équilibrée Dynamique
 Catégorie de ressources PGD

Portefeuilles Stratégiques Radiant

Portefeuille de croissance Radiant
 Portefeuille de forte croissance Radiant
 Portefeuille défensif Radiant
 Portefeuille équilibré Radiant
 Portefeuille obligataire Radiant
 Portefeuille prudent Radiant

Portefeuille tout actions Radiant
 Portefeuille tout revenu Radiant

Le Programme d'investissement Marquis

Fonds d'obligations canadiennes Marquis
 Fonds d'actions canadiennes Marquis
 Fonds d'actions internationales Marquis
 Fonds d'actions américaines Marquis
 Portefeuille de forte croissance Diversifié Marquis
 Portefeuille tout actions Diversifié Marquis
 Portefeuille équilibré Diversifié Marquis
 Portefeuille prudent Diversifié Marquis
 Portefeuille défensif Diversifié Marquis
 Portefeuille de croissance Diversifié Marquis
 Portefeuille de forte croissance Diversifié Marquis
 Fonds d'actions canadiennes complémentaires Marquis
 Fonds d'actions mondiales Marquis

Numéro de projet Sédar: 1116575

Décision n°: 2007-MC-1873

Portefeuilles privés BMO Harris

Vu la demande présentée par BMO Harris Gestion de Placements Inc. (le « Courtier gérant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 août 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« achat » : chaque fois que des unités sont achetées par le Fonds géré par un courtier aux termes de la décision;

« clôture » : la date de clôture du placement est survenue le 14 juin 2007;

« compte géré » : les comptes, autres que le Fonds géré par un courtier, gérés sur une base discrétionnaire par le ou les gestionnaires de portefeuille du Courtier gérant (au pluriel, les « comptes gérés »);

« décision » : la présente décision;

« Fonds » : DPF India Opportunities Fund, une fiducie d'investissement à capital fixe constituée sous le régime des lois de l'Ontario;

« Fonds géré par un courtier » : Portefeuille d'occasions de croissance BMO Harris;

« unités » : chaque unité est composée d'une part de fiducie du Fonds (une « part de fiducie ») et d'un bon de souscription d'une part de fiducie (un « bon de souscription » émises par le Fonds (individuellement, une « unité »). Chaque bon de souscription donnera à son porteur le droit

d'acquérir une part de fiducie au prix de souscription de 12,50 \$ jusqu'à la date tombant trois ans après la clôture;

« période d'interdiction » : la période de 60 jours qui suivent le placement;

« placement » : période durant laquelle le Preneur ferme relié agit ou a agi à titre de preneur ferme à l'occasion du placement privé de parts du Fonds;

« Preneur ferme relié » : BMO Nesbitt Burns Inc.;

« prospectus » : prospectus ordinaire du Fonds daté du 2 août 2007 qui vise le placement d'un minimum de 10 millions d'unités et d'un maximum de 25 millions d'unités (les « unités ») du Fonds émises au prix de 10,00 \$ par unité;

« rapport SÉDAR » : rapport certifié déposé par le Courtier gérant via SÉDAR;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, le Fonds géré par un courtier de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102, à l'égard desquels le Courtier gérant agit à titre de conseiller en valeurs (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par le Courtier gérant.

En conséquence, l'Autorité dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102, le Fonds géré par un courtier à l'égard duquel le Courtier gérant agit à titre de conseiller en valeurs.

Il s'agit de permettre au Fonds géré par un courtier d'investir dans des unités du Fonds pendant la période d'interdiction et ce, même si le Preneur ferme relié agit ou a agi à titre de preneur ferme à l'occasion du placement.

Une évaluation générale des risques associés au fait d'accorder une dispense de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102 a été faite en tenant compte des particularités de la demande. Après avoir évalué les risques de conflits d'intérêt associés au fait d'accorder la dispense demandée, il est apparu, au moment où la décision est rendue, que les risques éventuels sont suffisamment mitigés.

La dispense demandée est accordée aux conditions suivantes :

1. pour chaque achat, les conditions suivantes doivent être remplies :
 - a) la décision de procéder à l'achat :
 - i) constitue une décision d'affaires du Courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du Fonds géré par un courtier, ou
 - ii) est, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier;
 - b) l'achat est conforme aux objectifs de placement du Fonds géré par un courtier énoncés dans son prospectus simplifié ou est nécessaire pour atteindre ces objectifs;
 - c) le Fonds géré par un courtier ne donne pas son ordre d'achat, à titre de contrepartiste ou de mandataire, au Preneur ferme relié;

2. avant de procéder à un achat aux termes de la décision, le Fonds géré par un courtier doit avoir des politiques ou des procédures écrites visant à assurer :
 - a) le respect des conditions de la décision;
 - b) relativement à tout achat :
 - i) qu'il existe des critères d'attribution des unités pour le Fonds géré par un courtier et d'autres comptes gérés;
 - ii) qu'il existe des documents expliquant en détail les raisons de toute attribution des unités à un Fonds géré par un courtier ou à un compte géré qui s'écarte des critères d'attribution;
3. le Courtier gérant n'accepte pas de sollicitation de son Preneur ferme relié en vue d'un achat pour le Fonds géré par un courtier;
4. aucun titre n'a été acheté par le Preneur ferme relié pour son propre compte, sauf les unités vendues par le Preneur ferme relié à la date de clôture;
5. le Fonds géré par un courtier a un comité indépendant chargé d'examiner les placements effectués dans les unités par le Fonds géré par un courtier au cours de la période d'interdiction;
6. le comité indépendant a un mandat écrit décrivant ses fonctions et normes de diligence, lesquelles contiennent, au minimum, les conditions applicables de la décision;
7. les membres du comité indépendant exercent leurs pouvoirs et s'acquittent de leurs responsabilités honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des investisseurs effectuant des placements dans le Fonds géré par un courtier et, ce faisant, ils font preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnable dans les circonstances;
8. le Fonds géré par un courtier ne dégage pas les membres du comité indépendant de leur responsabilité en cas de pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
9. le Fonds géré par un courtier n'assume pas les coûts d'une partie quelconque de l'assurance responsabilité souscrite pour protéger un membre du comité indépendant contre des pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
10. le Fonds géré par un courtier ne défraie pas, ni directement ni indirectement, le coût de toute indemnisation ou couverture d'assurance payée par le Courtier gérant, l'un des gestionnaires de portefeuille du Fonds géré par un courtier, une personne ou société ayant des liens avec le Courtier gérant ou l'un des gestionnaires de portefeuille du Fonds géré par un courtier ou appartenant à leur groupe respectif, qui vise à indemniser ou à protéger les membres du comité indépendant à l'égard de toute perte résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
11. le Courtier gérant dépose un rapport SÉDAR, relativement au Fonds géré par un courtier, au plus tard 30 jours après la fin de la période d'interdiction. Le rapport SÉDAR contient :
 - a) les précisions suivantes sur chaque achat effectué :
 - i) le nombre d'unités achetées par le Fonds géré par un courtier;
 - ii) la date de l'achat et le prix d'achat;

- iii) lorsque ce fait est connu, les activités de stabilisation du marché effectuées à l'égard des unités par un preneur ferme, ou un membre du syndicat de prise ferme;
 - iv) dans le cas d'achat pour le compte du Fonds géré par un courtier, et d'autres comptes gérés du Courtier gérant, le nombre total des unités ainsi achetées et le pourcentage des unités attribué au Fonds géré par un courtier;
 - v) le courtier auprès duquel le Fonds géré par un courtier a acheté les unités ainsi que les frais ou commissions, s'il en est, payés par le Fonds géré par un courtier pour cet achat;
- b) une attestation de la part du Courtier gérant selon laquelle l'achat :
- i) n'a aucunement été influencé par le Preneur ferme relié ou une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et n'a tenu aucunement compte de considérations se rapportant au Preneur ferme relié ou à une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe;
 - ii) a constitué une décision d'affaires du Courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du Fonds géré par un courtier, ou
 - iii) a été, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier;
- c) une confirmation que le comité indépendant a été établi afin d'examiner tout achat effectué par le Fonds géré par un courtier, le nom des membres du comité indépendant, le fait qu'ils respectent les critères d'indépendance énoncés dans la décision de l'autorité principale et la rémunération, s'il en est, versée en contrepartie de cet examen et le mode de versement de cette rémunération;
- d) une attestation de la part de chaque membre du comité indépendant selon laquelle le membre en serait venu à la conclusion, après une enquête raisonnable, que les politiques et procédures auxquelles fait référence le paragraphe 2 ci-dessus, sont adéquates et efficaces afin de s'assurer de la conformité de la décision, et que chaque achat par le Fonds géré par un courtier à la suite de la décision du Courtier gérant :
- i) a été effectué en conformité avec les conditions de la décision;
 - ii) a été effectué par le Courtier gérant sans influence de la part du Preneur ferme relié, ou d'une personne, ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et sans tenir compte de considérations se rapportant au Preneur ferme relié, ou à une personne, ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe;
 - iii) correspond à l'appréciation commerciale faite par le Courtier gérant sans influence de considérations autres que l'intérêt du Fonds géré par un courtier, ou
 - iv) était, de fait, au mieux des intérêts du Fonds géré par un courtier;

12. le comité indépendant informe par écrit l'Autorité de :

- a) toute constatation faite par lui du non-respect de la condition décrite au paragraphe 10 d) concernant tout achat par le Fonds géré par un courtier;
- b) toute constatation faite par lui du non-respect de toute autre condition contenue dans la décision;
- c) toute mesure qu'il a prise ou qu'il entend prendre en référence aux constatations mentionnées ci-dessus;

- d) toute mesure prise ou qu'entend prendre le Courtier gérant ou un conseiller en valeur du Fonds géré par un courtier en réponse aux constatations du comité indépendant mentionnées ci-dessus;

13. chaque achat pendant la période d'interdiction est effectué par l'entremise de la TSX;

14. un des preneurs fermes aux termes du placement fournit au Courtier gérant une confirmation écrite selon laquelle la période d'interdiction visant le courtier à l'égard du Placement, au sens du terme « *dealer restricted period* » définie dans la *Rule 48 501 Trading During Distributions, Formal Bids and Share Exchange Transactions* édictée par l'autorité principale, a pris fin.

La décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 24 août 2007.

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1143063

Décision n°: 2007-MC-1874

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

6.7.1 Visas de prospectus

6.7.1.1 Prospectus provisoires

Fonds de revenu GENIVAR

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 août 2007 concernant le placement de 1 902 439 parts au prix de 20,50 \$ la part.

Le visa prend effet le 29 août 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.

Raymond James Ltée

Valeurs Mobilières TD Inc.

BMO Nesbitt Burns Inc.

Valeurs mobilières Cormark Inc.

Numéro de projet Sédar: 1151694

Décision n°: 2007-MC-1906

Mines d'or Dynacor Inc.

Visa du prospectus provisoire du 30 août 2007 concernant le placement 8 800 000 actions ordinaires, de 4 400 000 bons de souscription d'actions ordinaires et de 504 000 bons de souscription de courtier.

Le visa prend effet le 4 septembre 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1144115

Décision n°: 2007-MC-1930

6.7.1.2 Prospectus définitifs

Aucune information.

6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.7.2 Dispenses

AXA S.A.

**DANS L'AFFAIRE DE LA LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'ALBERTA, DU MANITOBA, DE L'ONTARIO,
DU QUÉBEC, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (LES « TERRITOIRES »)**

ET

**DU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ
DES DEMANDES DE DISPENSE**

ET

DE AXA S.A. (LE « DÉPOSANT »)

DOCUMENT DE DÉCISION DU REC

Contexte

L'Autorité des marchés financiers a reçu une demande du déposant pour obtenir une décision en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas :
 - a) aux opérations sur les parts (les « parts ») de :
 - i) AXA Shareplan Direct Global (le « compartiment classique principal »), un compartiment du Shareplan AXA Direct Global (le « Fonds ») qui est un fonds commun de placement d'entreprise d'un type communément utilisé en France pour la conservation ou le dépôt d'actions détenues par des investisseurs employés;

- ii) AXA Action Relais Global 2007 (le « Fonds classique temporaire » et, collectivement avec le Fonds, les « Fonds »), un autre fonds commun de placement d'entreprise qui sera fusionné avec le compartiment classique principal à la suite du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous) comme il est décrit plus en détail au paragraphe 12; et
 - iii) AXA Plan 2007 Global (le « compartiment effet de levier »), un compartiment du Fonds, (le compartiment classique principal, le Fonds classique temporaire et le compartiment effet de levier, collectivement, les « compartiments ») effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous) auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci dessous) résidant dans les territoires qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (les « participants canadiens »);
- b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens au moment du rachat des parts par ceux ci ou à l'émission de parts du compartiment classique principal aux porteurs de parts du compartiment effet de levier au moment du transfert de tout actif du compartiment effet de levier vers le compartiment classique principal à la fin de la période de détention (tel que ce terme est défini ci dessous);
2. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
- a) aux opérations sur les parts du Fonds classique temporaire ou du compartiment classique principal effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens;
 - b) aux opérations sur les parts du compartiment effet de levier effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario ou du Manitoba;
 - c) aux opérations sur les actions effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts par ceux ci; et
 - d) à l'émission de parts du compartiment classique principal aux porteurs des parts du compartiment effet de levier au moment du transfert de tout actif du compartiment effet de levier vers le compartiment classique principal à la fin de la période de détention (tel que ce terme est défini ci-après);
3. une dispense de l'exigence d'inscription à titre de conseiller et de l'exigence d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas au gérant des Fonds, AXA Investment Managers Paris (le « gérant »), dans la mesure où ses activités décrites aux paragraphes 28 et 29 des présentes nécessitent une conformité à l'exigence d'inscription des conseillers et à l'exigence d'inscription à titre de courtier (collectivement, avec la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, la « dispense initiale demandée »); et
4. une dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas à la première opération sur toute part ou action acquise par des participants canadiens aux termes du programme d'actionnariat des employés (la « dispense relative à la première opération »).

En vertu du Régime d'examen concerté des demandes de dispense, l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande.

Interprétation

Les termes définis figurant dans la *Norme canadienne 14 101, Définitions* ou dans l'avis 14 101 de l'Autorité des marchés financiers ont le même sens dans le présent document, sauf s'ils y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti (ou l'équivalent) en vertu de la législation. Les actions sont inscrites à la cote de Euronext Paris et à la New York Stock Exchange (sous forme de certificats de dépositaires américains).
2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise des sociétés affiliées suivantes : AXA Assurances Inc., AXA Canada Inc., AXA Assurances (Canada), AXA Pacifique Compagnie d'Assurance, AXA Assistance Canada Inc. et Anthony Insurance Inc. (les « sociétés canadiennes membres du même groupe » et, avec le déposant et d'autres sociétés membres du même groupe que celui ci, le « Groupe AXA »). Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas un émetteur assujéti (ou l'équivalent) en vertu de la législation et n'a pas l'intention de le devenir.
3. Le déposant offre des actions pour souscription à ses employés du Groupe AXA dans le cadre de son régime d'épargne des employés (le « programme d'actionnariat des employés »). Le programme d'actionnariat des employés comporte deux options de souscription : i) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment classique temporaire, qui sera fusionné au compartiment classique principal à la réalisation du programme d'actionnariat des employés (la « Formule classique »; et ii) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment effet de levier (la « Formule effet de levier »).
4. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du Groupe AXA pendant le programme d'actionnariat des employés et qui comptent au moins trois mois consécutifs d'ancienneté à ce moment (les « employés »), ainsi que les personnes qui ont pris leur retraite d'une société canadienne membre du Groupe AXA et qui continuent à détenir des parts dans des fonds de placement relativement à des programmes d'actionnariat des employés antérieurs offerts par le déposant (les « employés retraités » et, avec les employés, les « employés admissibles ») seront invitées à participer au programme d'actionnariat des employés.
5. Les compartiments ont été élaborés en vue de la mise en place du programme d'actionnariat des employés.
6. Les compartiments ne sont pas des émetteurs assujétis (ou l'équivalent) en vertu de la législation et n'ont aucunement l'intention de le devenir.
7. Les Fonds sont des fonds commun de placement d'entreprise (ou « FCPE ») d'un type communément utilisé en France pour la conservation ou le dépôt d'actions détenues par des investisseurs employés. Le compartiment classique principal est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») et a été approuvé par celle ci. Le Fonds classique temporaire et le compartiment effet de levier seront inscrits auprès de l'AMF de France et approuvés par elle avant le début du programme d'actionnariat des employés. Seuls les employés admissibles pourront détenir les parts des compartiments selon un montant proportionnel à leur investissement respectif dans les compartiments.
8. En vertu du droit français, toutes les parts acquises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront assujéties à une période de détention d'environ cinq ans (la « période de détention »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès ou de la cessation de l'emploi).

9. Aux termes de la Formule classique, à la fin de la période de détention ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévalant de l'une des exceptions relatives à la période de détention prévue par le droit français, un participant canadien peut i) racheter des parts dans le compartiment classique principal en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions à ce moment ou ii) continuer à détenir des parts dans le compartiment classique principal et racheter ces parts à une date ultérieure.
10. Aux termes de la Formule classique, les participants canadiens recevront initialement des parts du Fonds classique temporaire, lequel souscrira des actions pour le compte des participants canadiens, à un prix de souscription correspondant à la moyenne du cours d'ouverture des actions des 20 jours ouvrables précédant la date de fixation du prix de souscription par le président du conseil de direction du déposant (le « prix de référence »), déduction faite d'un escompte de 20 % (le « prix de souscription »).
11. Les actions seront détenues dans le Fonds classique temporaire et le participant canadien recevra les parts dans le Fonds classique temporaire.
12. À la réalisation du programme d'actionnariat des employés, le Fonds classique temporaire sera fusionné au compartiment classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Les parts du Fonds classique temporaire détenues par les participants canadiens seront remplacées par des parts du compartiment classique principal proportionnellement et les actions souscrites aux termes du programme d'actionnariat des employés seront détenues dans le compartiment classique principal (la « fusion »). Le terme « compartiment classique » utilisé dans les présentes s'entend du Fonds classique temporaire avant la fusion et du compartiment classique principal après la fusion.
13. Les dividendes payés sur les actions détenues dans le compartiment classique feront l'objet d'une cotisation à ce dernier et seront utilisés en vue d'acheter des actions supplémentaires. Pour refléter ce réinvestissement, aucune part (ou fraction de ces parts) du compartiment classique ne sera émise aux participants; la valeur liquidative des parts du compartiment classique sera plutôt augmentée à ces fins.
14. Aux termes de la Formule effet de levier, les participants canadiens souscriront des parts dans le compartiment effet de levier, et celui-ci souscrira par la suite des actions à l'aide de la cotisation de l'employé (tel que ce terme est défini ci-dessous) et d'un certain financement rendu disponible par BNP Paribas (la « banque ») qui est régie par les lois de France.
15. Les participants canadiens à la Formule effet de levier bénéficient d'un escompte de 14,25 % sur le prix de référence. En vertu de la Formule effet de levier, les participants canadiens recevront un droit à l'éventuelle plus-value d'actions résultant de l'augmentation de la valeur, le cas échéant, des actions financées par la cotisation de la banque (tel que ce terme est défini ci-dessous).
16. La participation à la Formule effet de levier représente une éventuelle occasion pour les employés admissibles d'obtenir des gains qui sont supérieurs de façon appréciable à ceux qui seraient disponibles par l'entremise d'une participation à la Formule classique, par la participation indirecte de l'employé admissible dans le mécanisme de financement qui implique un contrat de swap (le « contrat de swap ») conclu entre le compartiment effet de levier et la banque. En termes économiques, le contrat de swap implique l'échange de paiements suivant : pour chaque action pouvant être souscrite par l'entremise de la cotisation de l'employé admissible (la « cotisation de l'employé ») aux termes de la Formule effet de levier au prix de référence, déduction faite de l'escompte de 14,25 %, la banque prêtera au compartiment effet de levier (pour le compte du participant canadien) un montant suffisant pour permettre au compartiment effet de levier (pour le compte du participant canadien) de souscrire neuf actions supplémentaires (la « cotisation de la banque ») au prix de référence, déduction faite de l'escompte de 14,25 %.

17. Aux termes des modalités du contrat de swap, à la fin de la période de détention (la « date de règlement »), le compartiment effet de levier devra à la banque un montant correspondant à la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment effet de levier, déduction faite de :
- a) 100 % des cotisations de l'employé; et
 - b) un montant correspondant à environ 75 % de l'écart positif, s'il en est, entre i) le cours moyen de ces actions durant les 26 mercredis précédant la date de règlement et ii) le prix de référence (le « montant de l'augmentation »).
18. Si, à la date de règlement, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment effet de levier est inférieure à 100 % des cotisations de l'employé, la banque, aux termes d'un accord de garantie, effectuera une cotisation en espèces au compartiment effet de levier afin de pallier tout manque à gagner.
19. À la fin de la période de détention, le contrat de swap prendra fin après le versement du dernier paiement de swap et i) un participant canadien pourra, au cours du délai imparti, choisir de racheter ses parts de compartiment effet de levier en contrepartie d'un paiement correspondant à la valeur de la cotisation de l'employé du participant canadien et de la partie du montant de l'augmentation du participant canadien, le cas échéant, devant être réglé, au choix du participant canadien, par la livraison de ce nombre d'actions correspondant à ce montant ou de la valeur en espèces de ce montant au participant canadien (la « formule de rachat »); ou ii) si un participant canadien ne rachète pas ses parts dans le compartiment effet de levier au cours du délai imparti suivant la fin de la période de détention, son placement dans le compartiment effet de levier sera transféré vers le compartiment classique principal. Des nouvelles parts du compartiment classique principal seront émises aux participants canadiens applicables en considération de l'actif transféré vers le compartiment classique principal. Les participants canadiens peuvent racheter les nouvelles parts lorsqu'ils le désirent. Toutefois, à la suite d'un transfert au compartiment classique principal, la cotisation de l'employé et le montant de l'augmentation ne seront pas couverts par le contrat de swap ou par le délai imparti.
20. Un participant canadien au compartiment effet de levier ne pourra en aucun cas recevoir moins de 100 % de sa cotisation de l'employé à la fin de la période de détention ou être tenu responsable de tout autre montant.
21. En vertu du droit français, chaque Fonds, à titre de FCPE, est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille de chaque compartiment se composera exclusivement d'actions du déposant et, dans le cas du compartiment classique, à l'occasion, d'espèces en regard de dividendes versés sur les actions qui seront réinvesties dans les actions. Le portefeuille du compartiment effet de levier comprendra également le contrat de swap. À l'occasion, l'un ou l'autre des portefeuilles peut inclure des espèces ou quasi-espèces que les compartiments peuvent détenir dans l'attente d'investissements dans des actions ou à des fins de rachats de parts. La déclaration des risques fournie aux participants canadiens confirmera qu'un participant canadien au compartiment effet de levier ne sera en aucun cas tenu responsable envers le compartiment effet de levier, la banque ou le déposant à l'égard de tout montant excédant sa cotisation de l'employé en vertu de la Formule effet de levier.
22. Pendant la durée du contrat de swap, les dividendes payés sur les actions détenues dans le compartiment effet de levier seront remis au compartiment effet de levier et celui-ci remettra un montant correspondant à la banque à titre de contrepartie partielle pour les obligations assumées par la banque en vertu du contrat de swap.
23. Aux fins fiscales fédérales canadiennes, les participants canadiens au compartiment effet de levier devraient être réputés avoir reçu tous les dividendes payés sur les actions financées par la cotisation de l'employé ou par la cotisation de la banque, au moment du paiement de ces dividendes au compartiment effet de levier, nonobstant la non réception réelle des dividendes par les participants canadiens en vertu des modalités du contrat de swap. Par conséquent, les

participants canadiens devront financer les impôts à payer associés aux dividendes à même leurs propres ressources.

24. La déclaration des dividendes sur les actions demeure à la seule discrétion du conseil d'administration du déposant. Le déposant ne s'est pas engagé envers la banque à l'égard de tout paiement minimum en ce qui a trait aux dividendes.
25. Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale relativement à la participation à la Formule effet de levier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier leurs impôts sur le bénéfice à payer potentiels découlant de cette participation, le déposant ou les sociétés canadiennes membres du même groupe indemniseront chaque participant canadien à la Formule effet de levier pour tous ses coûts aux fins de l'impôt associés au paiement de dividendes excédant un montant d'euros par action spécifié pendant la période de détention de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer son impôt maximal à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment effet de levier pour son compte en vertu de la Formule effet de levier.
26. Au moment du règlement des obligations du participant canadien en vertu du contrat de swap, le participant canadien devrait réaliser un gain en capital (ou subir une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap dans la mesure où les montants reçus par le compartiment pour le compte du participant canadien en provenance de la banque à levier financier, excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le compartiment effet de levier pour le compte du participant canadien. Dans la mesure où les dividendes sur les actions qui sont réputés reçus par un participant canadien sont payés à la banque par le compartiment effet de levier pour le compte du participant canadien, ces paiements diminueront le montant de tout gain en capital (ou augmenteront le montant de toute perte en capital) pour le participant canadien en vertu du contrat de swap. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien en vertu du contrat de swap peuvent être portées en déduction (diminués par) tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
27. Le gérant, AXA Investment Managers Paris, est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. Le gérant est inscrit auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. Le gérant n'est pas et n'a pas l'intention actuellement de devenir un émetteur assujéti (ou l'équivalent) en vertu de la législation.
28. Les activités de gestion du portefeuille du gérant relativement au programme d'actionnariat des employés et aux Fonds sont limitées à la souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et à des activités pouvant s'avérer nécessaires afin de permettre la prise d'effet du contrat de swap.
29. Le gérant est également responsable de la préparation des documents comptables et de rendre publics des documents d'information périodiques tel que le prévoient les règles de chaque compartiment. Les activités du gérant n'affectent aucunement la valeur sous-jacente des actions et le gérant ne conseillera aucun participant canadien.
30. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans le compartiment pertinent par l'entremise de BNP Paribas Securities Services (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la réglementation française concernant les activités bancaires.
31. En vertu du droit français, le gérant doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste élaborée par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente de titres du portefeuille et prend toutes

les mesures nécessaires afin de permettre à chaque Fonds d'exercer les droits relatifs aux titres détenus dans son portefeuille.

32. Les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés dans l'expectative d'un emploi ou d'un emploi continu.
33. Le montant total investi par un employé admissible dans le programme d'actionnariat des employés, y compris la cotisation de la banque, ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour l'année civile 2007. Un employé retraité peut cotiser jusqu'à 25 % de sa rémunération annuelle brute de sa dernière année d'emploi. Afin de calculer ces limites, la cotisation du participant canadien au compartiment effet de levier comprendra la cotisation supplémentaire de 90 % effectuée par la banque, de telle sorte qu'un participant canadien qui participe entièrement au programme d'actionnariat des employés par l'entremise de la Formule effet de levier atteindrait la limite maximale au moyen d'une cotisation de 2,5 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour 2007 (ou pour sa dernière année d'emploi, selon le cas).
34. Le déposant, le gérant et les sociétés canadiennes membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de ceux-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux participants canadiens à l'égard d'un placement dans les actions ou dans les parts.
35. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières à titre de courtier en valeurs en vertu des lois de l'Ontario et du Manitoba (le « courtier inscrit ») afin qu'il conseille les participants canadiens qui résident en Ontario ou au Manitoba et qui démontrent de l'intérêt envers la Formule effet de levier et afin qu'il décide, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans la Formule effet de levier convient à chacun de ces participants canadiens en fonction de sa situation financière particulière. Le courtier inscrit établira des comptes pour ces participants canadiens et recevra le premier extrait de compte du compartiment effet de levier pour le compte de ceux-ci.
36. Les parts du compartiment effet de levier seront attestées par des extraits de compte émis par ce dernier.
37. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon le cas, qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis d'imposition contenant une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts des compartiments et de celles du rachat de parts pour des espèces à la fin de la période de détention. La trousse de renseignements destinée aux participants canadiens comprendra tous les renseignements nécessaires d'ordre général relativement au compartiment effet de levier et comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans les parts aux termes de la Formule effet de levier ainsi qu'un document de calcul de l'impôt qui illustrera les incidences fiscales fédérales canadiennes générales de la participation à la Formule effet de levier.
38. S'ils le demandent, les participants canadiens peuvent recevoir des copies du rapport annuel du déposant tel que figurant sur le formulaire intitulé *Form 20* déposé auprès de la SEC et/ou du Document de Référence français déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles du Fonds pertinent (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs de la société). Les participants canadiens auront également accès aux documents d'information continue relatifs au déposant fournis aux actionnaires du déposant en général.
39. Environ 2 155 employés résident au Canada dans les provinces du Québec (1 260), de l'Ontario (453), de la Colombie-Britannique (173), de l'Alberta (137), de Terre-Neuve-et-Labrador (86), du Nouveau-Brunswick (31), de la Nouvelle-Écosse (9) et du Manitoba (6) et représentent globalement environ 2 % du nombre d'employés au monde. Il y a environ 22 employés à la retraite admissibles résidant au Canada dans les provinces du Québec (5), de l'Ontario (12) et de la Colombie-Britannique (5), pour un total de 2 177 employés admissibles résidant au Canada.

40. À la date des présentes et après la prise d'effet du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne possèdent et ne posséderont pas véritablement (laquelle modalité, aux fins du présent alinéa, est réputée inclure toutes les actions détenues par les compartiments pour le compte des participants canadiens) plus de 10 % des actions et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs des actions tel qu'indiqué dans les registres du déposant.

Décision

L'Autorité des marchés financiers accorde la dispense initiale demandée aux conditions suivantes :

1. la première opération sur les parts ou actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, dans un territoire, soit réputée constituer un placement ou un premier appel public à l'épargne en vertu de la législation de ce territoire, à moins que les conditions ci dessous soient remplies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) n'était pas un émetteur assujéti dans l'un ou l'autre des territoires du Canada à la date du placement ou
 - ii) n'est pas un émetteur assujéti dans l'un ou l'autre des territoires du Canada à la date de l'opération;
 - b) à la date du placement, après la prise d'effet de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série qui a été émis au même moment dans le cadre du même placement ou en tant que faisant partie du même placement que le titre, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient pas, directement ou indirectement, plus de 10 pour cent des titres en circulation de la catégorie ou de la série; et
 - ii) ne représentaient pas, en nombre, plus de 10 pour cent du nombre total de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série; et
 - c) la première opération est faite :
 - i) par l'entremise d'une bourse ou d'un marché à l'extérieur du Canada; ou
 - ii) auprès d'une personne ou d'une société à l'extérieur du Canada; et
2. au Québec, les frais requis soient payés conformément à l'article 271.6(1.1) du Règlement sur les valeurs mobilières (Québec).

L'Autorité des marchés financiers accorde également, en vertu de la législation, la dispense relative à la première opération pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes 1 a), b) et c) de la présente décision accordant la dispense initiale demandée soient remplies.

Fait à Montréal, le 16 août 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux
l'inscription

Jacques Henrichon
Directeur de la certification et de

Décision n°: 2007-MC-1757

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

6818862 Canada Inc. (Filiale en propriété indirecte de Seitel, Inc.)

(Pulse Data Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 août 2008 concernant l'offre publique d'achat de 6818862 Canada Inc. sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Pulse Data Inc. au prix de 3,10 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 18 septembre 2007, 17h00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1140162

Décision n°: 2007-MC-1917

BFO Acquisition Limited Partnership (Filiale en propriété exclusive indirecte de British Columbia Investment Management Corporation)

(Canadian Hotel Income Properties Real Estate Investment Trust)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 15 août 2007 concernant l'offre publique de BFO Acquisition Limited Partnership sur la totalité des parts en circulation et la totalité des débentures subordonnées convertibles non garanties à 6,0 % en circulation échéant le 30 novembre 2014 de Canadian Hotel Income Properties Real Estate Investment Trust au prix de 19,10 \$ la part et de 1 625,53 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de débentures convertibles à 6,0 % plus un montant correspondant à l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date d'expiration initiale.

L'offre expire le 20 septembre 2007, 17h00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1143224

Décision n°: 2007-MC-1902

GeoProMining Ltd.

(Sterlite Gold Ltd.)

Dépôt de documents du 22 août 2007 en vertu de l'article 121 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 concernant l'offre publique d'achat de GeoProMining Ltd. sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Sterlite Gold Ltd. au prix de 0,3845 \$ US l'action au comptant.

L'offre expire le 27 septembre 2007, 00h01 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1145337

Décision n°: 2007-MC-1901

6.8.2 Dispenses

Amalgamated Income Limited Partnership

Vu la demande présentée par Amalgamated Income Limited Partnership (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 juin 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu les articles 263 et 145 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Deer Valley » : désigne Deer Valley Shopping Centre Limited Partnership;

« montant maximal au comptant » : désigne 4 550 000 \$ soit le montant maximum disponible à titre de contrepartie offerte dans le cadre de l'offre;

« offre » : désigne l'offre publique d'achat et d'échange de l'initiateur visant la totalité des parts de Deer Valley qu'il ne détient pas déjà;

« parts de Deer Valley » : désigne les parts émises et en circulation de Deer Valley;

« parts de l'initiateur » : désigne les parts émises et en circulation de l'initiateur offertes en contrepartie des parts de Deer Valley dans le cadre de l'offre;

« porteur non-résident » : désigne chaque porteur de parts de Deer Valley qui ne réside pas au Canada et à qui des parts de l'initiateur ne peuvent lui être livrées dans le cadre de l'offre en raison de restrictions de détention prévues au contrat de société en commandite régissant l'initiateur;

« procédure de compensation » : désigne la procédure par laquelle les parts de l'initiateur qui seraient, en l'absence de la présente décision, livrées aux porteurs non-résidents dans le cadre de l'offre seront livrées à un dépositaire et vendues par celui-ci par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto au nom des porteurs non-résidents. Le dépositaire remettra à chaque personne dont les parts ont ainsi été vendues sa quote-part du produit tiré de cette vente moins les commissions et retenues à la source applicables;

« procédure de réduction proportionnelle » : désigne la procédure de réduction proportionnelle qui sera suivie si le montant maximal au comptant est excédé;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'initiateur, à certaines conditions, de l'obligation de traitement égal prévue à l'article 145 de la Loi relativement aux porteurs non-résidents dans le cadre de l'offre (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée afin que les porteurs non-résidents qui choisissent de recevoir des parts de l'initiateur ou qui ont le droit de recevoir des parts de l'initiateur suite à la procédure de réduction proportionnelle, reçoivent au lieu le produit de la vente de telles parts effectuée en conformité avec la procédure de compensation.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0062

Sound Energy Trust

Vu la demande présentée par Sound Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 août 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les articles 4.3, 4.5 et 9.1 du *Règlement Q 27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les termes définis suivants:

« Advantage » : Advantage Energy Income Fund;

« arrangement » : l'arrangement projeté en vertu duquel l'émetteur fusionnera avec Advantage;

« CVMO » : la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;

« Règle 61-501 » : la règle 61-501 *Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions* de la CVMO;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation d'évaluation prévue à l'article 4.3 du Règlement Q-27 et d'approbation des porteurs minoritaires prévue à l'article 4.5 du Règlement Q-27, dans le cadre de l'arrangement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux motifs suivants :

1. bien que l'arrangement constitue une « opération de fermeture » au sens du Règlement Q-27, il ne constitue pas un « regroupement d'entreprises » selon le sens attribué à l'expression « *business combination* » dans la Règle 61-501, puisqu'aucune personne reliée à l'émetteur ne reçoit un « avantage accessoire » selon le sens attribué à l'expression « *collateral benefit* » dans la Règle 61-501;
2. puisque l'arrangement ne constitue pas un « regroupement d'entreprises » selon le sens attribué à l'expression « *business combination* » dans la Règle 61-501, l'arrangement n'est pas soumis à l'obligation d'évaluation et à l'approbation des porteurs minoritaires prévues à la Règle 61-501;
3. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la Règle 61-501 par la CVMO et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des

opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations ou bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la Règle 61-501.

Fait à Montréal, le 4 septembre 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1923

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Société en commandite Front Street 2006-I

Vu la demande présentée par Front Street Capital 2004 (« Front Street ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mars 2007 laquelle a été modifiée en date du 7 août 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser Société en commandite Front Street 2006-I (« SEC 2006 »), Société en commandite Front Street 2007-I (« SEC 2007 ») ainsi que toute société en commandite qui pourrait être créée de temps en temps dans des conditions similaires par Front Street ou une société du même groupe agissant à titre de commandité, qui serait identique à tous les égards importants pour la présente décision à SEC 2006 et à SEC 2007, de l'application des obligations suivantes :

1. de déposer une notice annuelle (sauf pour SEC 2006), tel que prévu à l'article 9.2 du Règlement 81-106;

2. de tenir un dossier de vote par procuration, tel que prévu à l'article 10.3 du Règlement 81-106;
3. d'établir un dossier de vote par procuration pour la période se terminant le 30 juin de chaque année, d'afficher sur son site Internet le dossier de vote par procuration au plus tard le 31 août de chaque année et d'envoyer le dossier de vote par procuration à tout commanditaire qui en fait la demande, tel que prévu à l'article 10.4 du Règlement 81-106;

(collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par Front Street.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 16 août 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1809

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Groupe Ciment St-Laurent inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Groupe Ciment St-Laurent inc.

Décision n°: 2007-MC-1895

IPSCO Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de IPSCO Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1876

Osprey Media Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Osprey Media Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1890

Wi-LAN V-chip Corp.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Wi-LAN V-chip Corp.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1866

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS**Décision N° 2007-PDG-0143****Triangle Capital Croissance 1 inc.**

Vu la demande présentée par Triangle Capital Croissance 1 inc. (« Triangle ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les termes définis dans la *Norme canadienne 14-101, Définitions*;

vu la demande de Triangle visant à révoquer son état d'émetteur assujetti;

vu les représentations suivantes faites par Triangle :

1. Triangle est devenue émetteur assujetti au Québec à la suite du placement par prospectus en date du 22 février 2005 de 5 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action;
2. le 28 décembre 2006, Triangle a complété son opération admissible (l'« opération admissible ») au sens de la Politique 2.4 - Sociétés de capital de démarrage de la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») par la souscription de 1 750 000 unités de Ranaz Corporation (« Ranaz ») pour un montant de 1 050 000 \$; chaque unité de Ranaz (les « unités ») est composée d'une action ordinaire de Ranaz (les « actions ordinaires ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire; chaque bon de souscription d'action ordinaire confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire sur paiement du prix d'exercice de 0,60 \$ au comptant;
3. les actionnaires de Triangle ont adopté une résolution spéciale approuvant la dissolution volontaire de Triangle et la distribution de ses actifs, incluant la distribution des unités à ses actionnaires, lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 28 février 2007 (l'« assemblée »);
4. le 4 avril 2007, Triangle a distribué les unités à ses actionnaires sur la base d'une unité pour chaque 3.63 actions ordinaires de Triangle détenues au 28 décembre 2006;
5. les actions ordinaires de Triangle ont été retirées de la cote de la TSX-V le 7 juin 2007;

6. Triangle avait, en date du 23 juillet 2007, 4 255 000 actions ordinaires en circulation dont 3 999 500 actions étaient détenues par 186 porteurs véritables inscrits résidant au Québec;
7. les actions ordinaires de Triangle seront annulées par l'effet de la dissolution de Triangle;
8. à la suite de l'assemblée, Triangle a cessé d'exercer toute activité commerciale de quelque nature que ce soit et sera dissoute après l'obtention de la présente décision, éliminant ainsi tout besoin d'informer ses actionnaires et le public à l'égard de la situation commerciale et financière de Triangle;
9. Triangle n'est pas en défaut de ses obligations à titre d'émetteur assujetti aux termes de la législation en valeurs mobilières;
10. Triangle n'a pas d'autres titres en circulation, y compris des titres d'emprunt, autres que des actions ordinaires;
11. Triangle n'a aucun de ses titres négociés sur un marché, au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*;
12. Triangle n'a pas l'intention d'effectuer de placements de ses titres auprès du public au Canada;

vu les autres représentations faites par Triangle.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Triangle.

Fait le 29 août 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Décision N° 2007-PDG-0150

Fidelity Partnership 1995, Fidelity Partnership 1996 et Mackenzie Master Limited Partnership

Vu la demande présentée par les Sociétés en commandite Fidelity, la Société en commandite Mackenzie et les Commandités, tel que définis ci-après, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »);

vu le *Règlement 14-501Q sur les définitions* et les termes définis suivants :

« Commandités » : Fidelity Capital Funding Canada Limited, le commandité de Fidelity Partnership 1995 et de Fidelity Partnership 1996 de même que Mackenzie Financial Services Inc., le commandité de Mackenzie Master Limited Partnership;

« frais de souscription différés » : les frais de souscription différés payables par l'investisseur lors du rachat de titres d'organismes de placement collectif (« OPC »). Ces frais sont dégressifs annuellement et disparaissent complètement après un certain nombre d'années;

« honoraires de placement » : un montant calculé sous forme de pourcentage annuel de la valeur liquidative des titres, tel que définis ci-après, souscrits avec frais de souscription différés à l'égard desquels la structure de financement a versé des commissions de vente aux courtiers;

« la période de frais de souscription différés » : la période pendant laquelle des frais de souscription différés sont payables lors d'un rachat de titres;

« sociétés de gestion » : Fidelity Investment Canada Limited et Mackenzie Financial Corporation;

« Sociétés en commandite Fidelity » : les sociétés en commandite Fidelity Partnership 1995 et Fidelity Partnership 1996;

« Société en commandite Mackenzie » : la société en commandite Mackenzie Master Limited Partnership;

« Sociétés en commandite » : les Sociétés en commandite Fidelity et la société en commandite Mackenzie (individuellement, une « Société en commandite »);

« structures de financement » : les structures utilisées par les Sociétés en commandite afin d'offrir des parts de Société en commandite aux épargnants en vue de réunir des fonds pour verser des commissions de vente aux courtiers inscrits qui vendent des titres, selon le mode de souscription avec frais différés d'OPC gérés par les sociétés de gestion (les « titres souscrits avec frais de souscription différés »). En échange de leurs services, les Sociétés en commandite reçoivent des sociétés de gestion des honoraires de placement ainsi que tous les frais de souscription différés;

« titres » : les actions ou des parts d'OPC gérés par les sociétés de gestion;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande présentée également par dix sociétés en commandites dans le cadre du régime d'examen concerté, et que seules les Sociétés en commandites sont émetteurs assujettis au Québec;

vu la demande visant à dispenser les Sociétés en commandite, à certaines conditions, de l'application du Règlement 81-107, à l'exception du paragraphe 2.1 de ce règlement (la « dispense demandée »);

vu l'échéance de la période de frais de souscription différés pour tous les titres souscrits dont les commissions de vente ont été financées par les Sociétés en commandite;

vu la structure de financement passive des Sociétés en commandite dont la seule activité ne consiste désormais qu'à recevoir des honoraires de placement sur les titres souscrits avec frais de souscription différés;

Vu la diminution constante du nombre de titres souscrits avec frais de souscription différés depuis la création des Sociétés en commandites, ce qui a pour effet de diminuer progressivement les honoraires de placement;

vu le maintien des honoraires de placement tant que les titres souscrits avec frais de souscription différés resteront en circulation ou jusqu'à ce que les Sociétés en commandites mettent fin à leurs activités;

vu la possibilité pour les investisseurs de demander le rachat de leurs titres souscrits avec frais de souscription différés en tout temps ou de les transférer dans un autre OPC de la société de gestion;

vu la composition du portefeuille de chaque Société en commandite constitué essentiellement d'espèces, de quasi-espèces et de comptes à recevoir ou de titres d'OPC marché monétaire, tel que définis au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;

vu la représentation faite quant à l'absence de toutes questions de conflit d'intérêts aux termes du Règlement 81-107;

vu les autres représentations faites par les Sociétés en commandite et les Commandités;

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- 1) les Sociétés en commandite et les Commandités ne sont confrontés à aucune question de conflit d'intérêts aux termes du Règlement 81-107;
- 2) la seule activité habituelle des Sociétés en commandite consiste à recevoir les honoraires de placement.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait le 30 août 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ARBRE BLEU DONNEES SANS FIL INC.	2007-06-30
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	2007-07-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2007-07-31
BAYSHORE FLOATING RATE SENIOR LOAN FUND (#24013)	2007-06-30
CAISSE PRIVEE CDBN OPPORTUNITES INTERNATIONALES	2007-06-30
CARIBBEAN UTILITIES COMPANY, LTD.	2007-07-31
CHIP MASTER TERM TRUST	2007-06-30
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE NEVADO	2007-06-30
CORPORATION HAEMACURE	2007-07-31
CREDIT JOHN DEERE INC.	2007-07-31
DEUTSCHE TELEKOM AG	2007-06-30
DIAGNOCURE INC.	2007-07-31
EMGOLD MINING CORPORATION	2007-06-30
EXPLORATION DIA BRAS INC.	2007-06-30
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2007-06-30
FAIRWAY ENERGY (06) FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2007-06-30
FAIRWAY ENERGY (07) FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2007-06-30
FIDUCIE A RENDEMENT REEL (#24408)	2007-06-30
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2007-07-31
FIDUCIE DE REPARTITION D'ACTIFS GLOBALE UBS	2007-06-30
FLOATING RATE SENIOR LOAN FUND LIMITED (#24002)	2007-06-30
FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA	2007-06-30
FONDS ACTIONS CANADIENNES DE RENDEMENT ABSOLU NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS ASYMETRIQUE D'OBLIGATIONS NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS C.F.G. HEWARD	2007-06-30
FONDS CANADIEN A VERSEMENT FIXE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATION IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS CANADIEN DES PARTENAIRES VBA	2007-06-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONS AMERICAINES LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS COMMUN D'ACTIONS CANADIENNES DE PETITE CAPITALISATION LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS AMERICAINES (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS AMERICAINES Q - ETHIQUE (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS AMERICAINES-INDICIEL (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS CANADIENNES-CROISSANCE (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS CANADIENNES-ETHIQUE (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS CANADIENNES-MULTI GESTION (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS CANADIENNES-PETITE CAPITALISATION(#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS CANADIENNES-VALEURS DIVIDENDES (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ACTIONS INTERNATIONALES (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL ALPHA BETA (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL DIVERSIFIE A RENDEMENT ABSOLU (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL EQUILIBRE (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL MARCHE MONETAIRE (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL MARCHE NEUTRE NORD-AMERICAIN (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL OBLIGATIONS CANADIENNES (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA CAPITAL OBLIGATIONS CANADIENNES - GESTION TACTIQUE	2007-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#6982)	
FONDS COMMUN FIERA YMG ACTIONS MONDIALES DIVERSIFIEES (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUN FIERA YMG REPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF (#6982)	2007-06-30
FONDS COMMUNS D' ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIEES LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS COMMUNS D' ACTIONS EUROPE, AUSTRALIE EXTREME-ORIENT, LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS COMMUNS DE MARCHE MONETAIRE LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS COMMUNS DE REVENU FIXE LODH OPUS (#27730)	2007-06-30
FONDS CONTRA CYCLIQUE NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS CONTRA CYCLIQUE NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE PETITE CAPITALISATION NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE RENDEMENT ABSOLU NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR SOCIALE NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PLUS NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS DE PETITE CAPITALISATION NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS MOMENTUM MONDIAL NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS MOMENTUM MONDIAL NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DE CROISSANCE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DE VALEUR IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ARBITRAGE D' OBLIGATIONS A COURT TERME NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ARBITRAGE HORIZON NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' ARBITRAGE HORIZON NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES INDICIELLE-PLUS NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS CORPORATIVES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS D' OBLIGATIONS UNIVERS CORPORATIF NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS DE CREDIT A RENDEMENT ABSOLU NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS DE CREDIT A RENDEMENT ABSOLU NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE L' ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUEBEC (#25748)	2007-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS DE REPARTITION D' ACTIFS TACTIQUE NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS DE REVENU A RENDEMENT REEL CONNOR, CLARK & LUNN (#24440)	2007-06-30
FONDS DE VALEUR A CONTRE-COURANT NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS DE VALEUR A CONTRE-COURANT NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS DIAMANT VALEUR NORD-AMERICAINE (#18990)	2007-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE IMAXX (#20225)	2007-06-30
FONDS EQUILIBRE DE L' ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUEBEC (#25748)	2007-06-30
FONDS EUROPEEN NOUVEL HORIZON NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS FONDAMENTAL NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS FONDAMENTAL NATCAN II (#11625)	2007-06-30
FONDS GESTION DE DEVISES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS INDICIEL D' ACTIONS AMERICAINES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FONDS RESSOURCES STRATEGIQUES NATCAN (#11625)	2007-06-30
FORD MOTOR COMPANY	2007-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
GESTION C LEVEL II INTERNATIONAL INC.	2007-06-30
GRANIZ MONDAL INC.	2007-06-30
GROUPE ODESIA INC.	2007-06-30
KONTRON AG	2007-06-30
MANUFACTURIERS KOMET INC. (LES)	2007-06-30
MARCH NETWORKS CORPORATION	2007-07-31
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2007-06-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2007-06-30
PHOTOCHANNEL NETWORKS INC.	2007-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AUDACIEUCE TOP IMAXX (#20225)	2007-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TOP IMAXX (#20225)	2007-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU TOP IMAXX (#20225)	2007-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE TOP IMAXX (#20225)	2007-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE TOP IMAXX (#20225)	2007-06-30
PRO FTSE RAFI CANADIAN INDEX FUND (#26303)	2007-06-30
PRO FTSE RAFI GLOBAL INDEX FUND (#26303)	2007-06-30
PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND (#26303)	2007-06-30
PRO FTSE RAFI US INDEX FUND (#26303)	2007-06-30
PRO MONEY MARKET FUND (#26303)	2007-06-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2007-06-30
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	2007-06-30
RESSOURCES NSR INC.	2007-06-30
SABRETOOTH ENERGY LTD.	2007-06-30
SCITI TRUST	2007-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE METAUX PRECIEUX NORTHERN 2006	2007-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE METAUX PRECIEUX NORTHERN 2007	2007-06-30
SOCIETE FINANCIERE DAIMLERCHRYSLER CANADA INC.	2007-06-30
SYNDICAT VILLA COTE VERTU (LE)	2007-06-30
THESEUS CAPITAL INC.	2007-06-30
TRANSAT A.T. INC.	2007-07-31
UBS (CANADA) GLOBAL ALLOCATION FUND	2007-06-30
UBS TOTAL RETURN TRUST	2007-06-30
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2007-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
INDUSTRIES PROMATEK LTEE (LES)	2007-06-30
JDS UNIPHASE CORPORATION	2007-06-30
SNP SPLIT CORP.	2007-06-04
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	2007-04-30
TEAL EXPLORATION & MINING INCORPORATED	2007-06-30
VELAN INC.	2007-05-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
INDUSTRIES PROMATEK LTEE (LES)	2007-06-30
JDS UNIPHASE CORPORATION	2007-06-30
SNP SPLIT CORP.	2007-06-04
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	2007-04-30
TEAL EXPLORATION & MINING INCORPORATED	2007-06-30
VELAN INC.	2007-05-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE

EXPLORATION LOUNOR INC.

GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)

MEDICURE INC.

NORTHERN FINANCIAL CORPORATION

SOLUTIONS EXTENWAY INC.

WILDCAT EXPLORATIONS LTD.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

JDS UNIPHASE CORPORATION

2007-06-30

SNP SPLIT CORP.

2007-06-04

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI			
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 :	Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 :	Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 :	Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 :	Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 :	Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 :	Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION		53 :	Attribution de bons de souscription
Généralités		54 :	Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 :	Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 :	Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 :	Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 :	Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 :	Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers	
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	Divers	
40 :	Vente à découvert	90 :	Changements relatifs à la propriété
		97 :	Autres
		99 :	Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE	
		D :	Propriété directe
		I :	Propriété indirecte
		C :	Contrôle
		AUTRES MENTIONS	
		O :	Opération originale
		M :	Première modification
		M' :	Deuxième modification
		M'' :	Troisième modification, etc.
		R :	Opération déclarée hors délai (en retard).
		* :	L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.
		AVIS	
		L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).	
		Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheung, Andrew	4		O	1992-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.2000	40 000
Loo, Gee Gee	4		O	1992-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.2000	30 000
Stringer, Brian	5		O	1998-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			202 200
			O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.2000	232 200
<i>Options</i>									
Cheung, Andrew	4		O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.2000	1 070 000
Loo, Gee Gee	4		O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.2000	340 000
Stringer, Brian	5		O	2007-08-26	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.2000	750 000
180 Connect Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Osing, Byron Glenn	4								
882379 Alberta Ltd	PI		O	2007-08-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			660 000
<i>Actions ordinaires</i>									
1305699 Alberta ULC	3		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 643 283
180 Connect Inc. (formerl	3								
1305699 Alberta UL	PI		O	2007-08-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 643 283
180 Connect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giacalone, Peter Allen	5		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (100 000)			0
McCarthy, Michael Brian	5		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (70 000)			0
Osing, Byron Glenn	4		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (799 613)			0
882379 Alberta Ltd	PI		O	2007-08-24	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (1 100 000)			0
Rozsak, Matthew George	4		O	2007-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	2.7000USD	
			M	2007-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 704	2.7000USD	
			M'	2007-07-19	D	51 - Exercice d'options	14 704	2.7000USD	105 108
			O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (105 108)			0
Simunovic, Anton Robert	4		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (785 850)			0
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
Giacalone, Peter Allen	5		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
<i>Options</i>									
Osing, Byron Glenn	4		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (142 056)			0
Rozsak, Matthew George	4		O	2007-08-23	D	51 - Exercice d'options	(14 704)		86 095
			O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (86 095)			0
Simunovic, Anton Robert	4		O	2007-08-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r (86 095)			0
<i>Performance Share Units</i>									
Giacalone, Peter Allen	5		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
180 Connect Inc. (formerly, Ad.Venture P									
<i>Actions ordinaires</i>									
Askowitz, Lawrence	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000
Balter, Howard	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 366 209
H. Balter 2007 Ass	PI		O	2007-08-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
The Howard S. Balt	PI		O	2007-08-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
Giacalone, Peter Allen	4, 5		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bons de souscription									
Hallmen, David Richard	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 865
McCarthy, Michael Brian	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 000
Osing, Byron Glenn	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			479 768
Slasky, Ilan	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 053 984
Ilan Slasky 2007 G	PI		O	2007-08-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Bons de souscription									
Balter, Howard	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 529 602
Slasky, Ilan	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 264 798
Droits Share Appreciation Rights									
Giacalone, Peter Allen	4, 5		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
McCarthy, Michael Brian	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Westberg, Steven	5		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 999
Options									
Hallmen, David Richard	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 657
Osing, Byron Glenn	4		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 234
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Cohen, Richard	5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)		246 401
Options									
Mason, Gareth John	5	R	O	2007-08-20	D	51 - Exercice d'options	(3 250)	3.0500	46 250
		R	O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 250	3.0500	49 500
		R	O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 250)	26.0000	46 250
Accrete Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Dobek, Ray	5								
Joint Account with	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	4.0000	24 000
George, Norm	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	4.0000	189 267
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.0500	189 167
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.2000	9 221 849
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.2700	9 224 449
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.3500	9 226 249
Addax Petroleum Corporation									
Actions ordinaires									
AOG Holdings BV	3	R	O	2007-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 174)		57 118 187
		R	O	2007-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(359 176)		56 759 011
		R	O	2007-08-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(111 478)		56 647 533
		R	O	2007-08-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(27 800)		56 619 733
		R	O	2007-08-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(129 270)		56 490 463
		R	O	2007-08-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(417 000)		56 073 463
		R	O	2007-08-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(417 000)		55 656 463
		R	O	2007-08-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 174)		55 647 289
		R	O	2007-08-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(55 600)		55 591 689
		R	O	2007-08-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(55 600)		55 536 089
		R	O	2007-08-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 560)		55 530 529
			O	2007-08-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 120)		55 519 409

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(111 478)		55 407 931
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	111 478		55 519 409
Addenda Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martin, Pierre	4		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.7000	
			M	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.7000	21 185
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.6000	22 185
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.7500	22 585
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.6000	22 685
AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tourillon, Bernard 3245004 Canada Inc	4, 5 PI		O	2007-08-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	133 334	0.1500	2 243 595
<i>Bons de souscription</i>									
Tourillon, Bernard 3245004 Canada Inc	4, 5 PI		O	2007-08-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 667	0.2000	885 667
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carragher, Neil MMI Group	4 PI		O	2007-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	48.0000	3 000
			O	2007-09-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.0000	2 000
Alexis Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
Battiston, Deborah Bharti, Stan	5 4		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Colson, Maurice	4		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	900 000		2 300 000
Gleeson, Patrick James	4		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		600 000
Rigg, David Michael	5 4, 5		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	25 000		125 000
			O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	1 100 000		2 400 000
AltaGas Utility Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cornhill, David Wallace	4, 8		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.6000	364 649
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.6000	366 149
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Charlton, Michael	4		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.2000	7 703
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	7.2000	4 574
			O	2007-08-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 471	6.8000	9 174
Karen Jager	PI		O	2007-08-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 471	6.8000	8 808
Foscolos, Elias	4								
Elias Foscolos	PI		O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.1600	68 116
Warkentin, Bruce Patrick	5								
Sharon Constantine	PI		O	2007-09-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.1000	2 170*
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, James C	4		O	2007-08-31	D	36 - Conversion ou échange	224 494		5 000 000
Chicoine, Blaine Morris	5		O	2007-08-31	D	36 - Conversion ou échange	15 000		159 938
Dau, Brian Harold	4, 5		O	2007-08-31	D	36 - Conversion ou échange	75 000		1 039 085

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Arbor Memorial Services Inc.									
<i>Options Granted - December 17, 1997</i>									
Ayres, Michael John	5	R	O	2007-07-04	D	51 - Exercice d'options	2 000	23.5000	6 000*
		R	O	2007-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.8600	4 000*
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Winkoop, Anthony Robe	5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4300	420 000
<i>Options</i>									
LaForge, Jason Lee	5		O	2007-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
		R	O	2007-08-13	D	50 - Attribution d'options	125 000		275 000
Associes Financiers Renasant Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renasant Financial Partne	1		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.1000	100
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Ove									
<i>Actions ordinaires</i>									
Titely, Larry William	5								
Spousal	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.4300	40 100
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
ATCO Ltd.	1		O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	58.3400	25 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	54.8200	25 000
			O	2007-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		
			M	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	55.0000	25 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	55.6400	25 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
Southern, Ronald D.	4, 7, 5, 3								
Sentgraf Enterpris	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 235	55.0000	12 109 196
			O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 535	55.3900	12 110 731
			O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.2200	12 110 931
			O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	55.3500	12 111 431
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	54.9900	12 112 931
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	535	55.0000	12 113 466
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.8100	12 113 566

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.8500	12 113 666
Atrium Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires redésignation des actions à droit de vote sub</i>									
Fitzgibbon, Pierre	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	25.5000	1 423
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.3700	1 523
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.3200	1 623
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	25.3100	11 923
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.2100	12 023
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	25.2000	12 623
ATS Andlauer Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ATS Andlauer Income Fund	1		O	2005-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	69 500	12.4700	
			M	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	12.4700	70 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(69 500)		
			M	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		0
Luborsky, Brian Alan	4, 7								
Bluma Luborsky	PI		O	2007-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.2500	10 000
			O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	12.1000	10 600
			O	2007-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	12.2000	15 000
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.5000	15 200
Karen Luborsky	PI		O	2007-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	12.2500	9 500
The Luborsky Famil	PI		O	2007-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.2500	15 900
			O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.2500	20 900
			O	2007-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.2500	25 900
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Defered Share Unit</i>									
Biggar, William John	4		O	2005-11-25	D	46 - Contrepartie de services	1 313	13.4500	
			M	2005-11-25	D	46 - Contrepartie de services	1 417		1 417
			O	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	3 528		
			M	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	3 808		5 225
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	1 310		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	1 414		6 639
Hooper, Gerald Allen	4		O	2005-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			944
			O	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	3 528		
			M	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	3 808		4 752
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	2 328		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	2 513		7 265
Janson, Peter	4		O	2004-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 641
			O	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	4 017		
			M	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	4 335		9 976
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	2 969		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	3 205		13 181
Luba, Robert Walter	4		O	2003-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 022

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	4 417		
			M	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	4 768		19 790
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	3 784		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	4 084		23 874
Sims, Nelson M.	4		O	2006-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 972
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	2 328		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	2 513		5 485
Tapp, Lawrence G.	4		O	2002-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 052
		R	O	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	4 697		
			M	2006-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 070		10 122
			O	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	4 051		
			M	2007-06-27	D	46 - Contrepartie de services	4 373		14 495
Options									
Beard, Gerry	5		O	2004-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 248
			O	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	12 000	14.3000	
			M	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	12 954		27 202
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	20 000	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	21 590		48 792
Fisher, Mike	5		O	2005-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2005-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 837
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	16 000	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	17 271		91 108
Galloway, Carl	5		O	2002-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 922
		R	O	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	8.6000	
			M	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	4 318		34 240
			O	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	11.5000	
			M	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	4 318		38 558
			O	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	6 000	14.3000	
			M	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	6 477		45 035
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	6 000	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	6 476		51 511
Geissinger, Uwe	5		O	2002-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 238
		R	O	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	5 000	8.6000	
			M	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	5 397		8 635
			O	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	7 000	11.5000	
			M	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	7 556		16 191
			O	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	12 000	14.3000	
			M	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	12 954		29 145
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	10 600	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	11 442		40 587

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Janson, Peter	4		O	2004-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 778
Jutras, Ronald	4, 7, 5		O	2002-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			213 301
		R	O	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	28 700	8.6000	
			M	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	30 981		244 282
			O	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	28 700	11.5000	
			M	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	30 981		275 263
			O	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	60 000	14.3000	
			M	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	64 770		314 233
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	60 000	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	64 769		345 002
			O	2007-08-27	D	52 - Expiration d'options	(18 351)		576 651
Lim, Chin Hui	5		O	2005-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 198
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	10 600	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	11 442		40 640
Luba, Robert Walter	4		O	2003-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 890
			M	2003-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	D	52 - Expiration d'options	(7 556)		11 334
Luba Financial Inc	PI		O	2003-09-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-09-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 556
			O	2004-04-01	I	50 - Attribution d'options	3 500	11.5000	
			M	2004-04-01	I	50 - Attribution d'options	3 778		15 112
			O	2003-04-01	I	50 - Attribution d'options	3 500		
		R	M	2003-04-01	I	50 - Attribution d'options	3 778		11 334
McCuaig, Stewart	5		O	2006-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 318
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	6 000	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	6 476	10.5100	10 794
Seeley, Bruce	7, 5		O	2002-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2002-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2002-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			129 842
		R	O	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	20 500	8.6000	
			M	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	22 129		151 971
			O	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	20 500	11.5000	
			M	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	22 129		166 320
			O	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	30 750	14.3000	
			M	2005-05-31	D	50 - Attribution d'options	33 193		181 513
			O	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	27 400	11.3400	
			M	2006-06-06	D	50 - Attribution d'options	29 577		211 090
			O	2007-08-27	D	52 - Expiration d'options	(12 954)		348 136
Tapp, Lawrence G.	4		O	2002-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2002-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 023
		R	O	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	3 500	8.6000	
			M	2003-04-01	D	50 - Attribution d'options	3 778		23 801

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	3 500	11.5000	
			M	2004-04-01	D	50 - Attribution d'options	3 778		27 579
			O	2007-08-27	D	52 - Expiration d'options	(1 889)		25 690
Aurelian Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lewis, David Ralph	5		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.3300	3 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geist, Stephen Julius	5		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 544		4 544
Kay, Peter William	5		O	2007-09-06	D	51 - Exercice d'options	8 000	40.6500	19 056
Lavoie, Jean	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(517)	95.7000	0
<i>Droits RSA Shares</i>									
Geist, Stephen Julius	5		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 544)		3 701
<i>Options</i>									
Kay, Peter William	5		O	2007-09-06	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	40.6500	20 057
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, Sherry	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	64.6019	55 220
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Unités d'actions différées</i>									
Biron, Ève-Lyne	4		O	2007-08-01	D	35 - Dividende en actions	10	36.6410	1 293
Michaud, Pierre	4		O	2007-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	675	38.8830	19 257
			O	2007-08-01	D	35 - Dividende en actions	153	36.6410	19 410
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-08-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	54.0332	6 411
Hearn, Timothy James	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	109	53.9118	15 634
			O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	51.0327USD	15 656
Little, James	5		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185)	53.9200	0
Mills, James Gregory	7		O	2007-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 343	52.9100USD	2 343
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 343)	53.8000	0
O'Brien, David Peter	4		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	844	50.3200	114 357
Royal Bank of Canada	1		O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.9045	100 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	53.9045	200 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.9539	200 000
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	53.9539	100 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.9773	300 000
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	53.9773	0
Standish, Mark Allan	5		O	2007-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53 373	52.9100USD	53 373
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.8600USD	53 273
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.2400USD	53 173
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.2500USD	53 073
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.9100USD	52 673
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	51.2300USD	52 273
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	51.2200USD	51 173

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	51.2700USD	49 973
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	50.7500USD	48 373
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	50.8100USD	45 973
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	51.2100USD	43 273
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 373)	50.6500USD	39 900
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	51.2200USD	35 500
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	50.9000USD	30 900
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	50.8500USD	26 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	50.8000USD	21 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	50.8300USD	16 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	50.8000USD	10 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	50.7500USD	0
Vince, Brenda Jane	5		O	2007-08-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 850)	54.3400	30 090
<i>Droits - RBC Dain WAP</i>									
Mills, James Gregory	7		O	2007-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 347)	52.9100USD	0
Standish, Mark Allan	5		O	2007-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 361		92 841
			O	2007-07-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(92 841)	52.9100USD	0
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rowe, Paul	7		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	40.1000	143
Bestar inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pansera, Gilles	4								
REER	PI		O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5200	251 500
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6000	255 500
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-08-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(97 500)	0.8000	423 223
			O	2007-08-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(216 000)	0.7500	207 223
Biovail Corporation									
<i>Options</i>									
Bovaird, Christopher Wayn	5		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(3 000)		42 725
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(6 000)		36 725
Bristow, Wilfred	4		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		40 000
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		
			M	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		30 000
Chouinard, Michelle	5		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(22 500)		42 350
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(4 000)		38 350
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(8 100)		30 250
de Saldanha, Adrian	5		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(3 000)		42 533
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(2 333)		40 200
Howling, Ken	5		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(400)		259 650
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(54 000)		205 650
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(12 100)		193 550
Miszuk, John	5		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(50 800)		350 650
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(54 000)		296 650
			O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(20 100)		276 550

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Paul, Laurence Edward	4		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		20 000
Plener, Sheldon	4		O	2007-08-23	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		20 000
Bioxel Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lapalme, Pierre	4	R	O	2006-04-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	61 000	0.3400	
			M	2006-04-13	D	54 - Exercice de bons de souscription	61 000	0.3400	122 000
Birch Mountain Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kershaw, Derrick	4, 5		O	2007-08-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	0.5300	140 600
			O	2007-08-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	0.5500	265 600
<i>Options</i>									
Kershaw, Derrick	4, 5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	0.5300	280 000
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	0.5500	155 000
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cox, Peter Geoffrey Malla	4		O	2007-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Cox, Peter Geoffrey Malla	4		O	2007-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-06-12	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 000 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Richards, David V.	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	44.3203	13 556
Boliden AB (publ)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boliden AB	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	23.7763	5 550 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	24.0579	5 750 000
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	23.9510	5 900 000
			O	2007-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	23.1367	6 200 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	23.3593	6 350 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	23.4893	6 500 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	22.8751	6 700 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	21.7218	7 000 000
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	22.2152	7 150 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	22.5915	7 350 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	21.7708	7 650 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	20.4180	7 950 000
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	210 000	19.9955	8 160 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	20.3820	8 310 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	240 000	20.2593	8 550 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	21.4082	8 800 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	21.8886	8 810 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	22.0341	8 910 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	22.0378	9 110 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	21.8677	9 410 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	21.9653	9 610 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	22.0733	9 810 000

BONAVENTURE ENTERPRISES INC.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bourse de Montréal Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourse de Montréal Inc.	1		O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	32.7425	50 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	79 800	28.9803	79 800
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	176 700	29.2850	176 700
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(79 800)		0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(176 700)		0
BRANCHEZ-VOUSI inc.									
<i>Options</i>									
guimond, martine	4		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	16 800	0.6000	16 800
Britannica Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Ti	4, 5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	0.2350	846 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 500	0.2750	854 500
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	0.2600	859 500
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	0.2550	864 500
Brompton Equal Weight Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Equal Weight Inc	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.4000	3 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.4000	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.3900	2 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.3900	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.3000	1 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.3000	0
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.2000	3 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.2000	0
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.1500	700
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.1500	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.1000	3 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.1000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.0000	3 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.0000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.9500	1 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.9500	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9000	3 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.7900	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.7900	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6500	5 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.6500	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.2000	2 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.2000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.0500	500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.0500	0
Brompton Equal Weight Oil & Gas Income F									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Equal Weight Oil	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
			O	2007-08-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000	7.2500	4 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.2500	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.1500	2 100
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	7.1500	0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1500	5 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.1500	0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0000	3 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0000	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0000	3 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0000	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.9600	1 500
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.9600	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8300	3 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8300	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.8100	2 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.8100	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.7500	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.7500	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.6000	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.6000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.5000	1 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.5000	0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5000	600
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	6.5000	0
Brompton Equity Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Brompton Equity Split Cor	1		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.8500	600
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.9900	1 600
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	11.0000	8 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.0000	9 100
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	11.1200	14 900
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	10.8500	14 300
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.9900	13 300
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)	11.0000	6 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	11.0000	5 800
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	11.1200	0
Brompton Stable Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brompton Stable Income Fu									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Stable Income Fu	1		O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	13.1000	200
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	13.1000	0
Brompton Top 50 Compound Growth Fund									
<i>Parts</i>									
Brompton Top 50 Compound	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.5000	5 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.5000	0
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3500	5 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3500	0
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.2000	400
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.2000	0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3500	5 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3500	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1900	3 000
Brompton Tracker Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Tracker Fund	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8500	3 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8500	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8000	2 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.8000	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.7200	600
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.7200	0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.6500	5 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.6500	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5500	3 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5500	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.4000	400
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.4000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5000	3 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.4500	1 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.4500	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	3 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2500	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2500	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.1000	2 300
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	8.1000	0
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Trust	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.9000	3 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.9000	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.4000	1 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	13.4000	0
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.4000	3 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.4000	0
Brookfield Asset Management Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	827 143		2 481 430
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	1 036 759	8.7100	
			M	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	1 036 760	8.7100	3 518 190
			O	2007-08-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(270 000)	35.8000	3 248 190
EdperPartners Limi	PI		O	2007-06-01	I	35 - Dividende en actions	2 964 168		8 892 505
<i>Deferred Share Units</i>									
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	55 485		166 456
<i>Options</i>									
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	1 002 246		3 006 738
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(1 036 759)		
			M	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(1 036 760)		1 969 978
<i>Restricted Share Units</i>									
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	372 039		1 116 118
Brookfield Properties Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Properties Cor	1		O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	23.9700USD	40 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	23.6100USD	70 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	23.7600USD	120 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	23.1300USD	220 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	22.7400USD	260 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	22.8400USD	310 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(310 000)		0
Burntsand Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glover, Martin	4, 5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.1680USD	200 000
Business Trust Equal Weight Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Business Trust Equal Weig	1		O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.1500	1 100
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	10.1500	0
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	9.8000	3 200
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	9.8000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6000	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3500	500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.3500	0
C1 Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McNeill, Kenneth L	4		O	2007-07-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(298 040)		0
<i>Performance Shares</i>									
McNeill, Kenneth L	4		O	2007-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Robert Ellis	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	200 000	5.8900	399 542
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	13.8300	397 442
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	13.7900	396 342
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	13.7800	392 042

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184 200)	13.7500	207 842
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.8500	207 542
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.8200	205 542
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.7600	202 342
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	13.8000	199 542
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Brown, Robert Ellis	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	5.8900	1 300 000
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burleson, Larry Lee	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 699
Payne, Frederick Bruce	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 699
Sutherland, Robert	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 298
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
Burleson, Larry Lee	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 000
Payne, Frederick Bruce	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Sutherland, Robert	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 000
Callian Technologies Ltd.									
<i>Options</i>									
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2007-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	5 000	13.0000	5 000
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gobin, Rudy	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.9900	14 700
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	24.0000	16 500
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments Li	PI		O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 156	14.0000	9 708 120
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chandler, Peter Jackman	7								
Canaccord Capital	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.4000	4 691
muskat, isaac	7		O	2007-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.4900	
		R	M	2007-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.4900	20 635*
Strub, Wendy Ann	7		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.4000	67 177
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.4500	67 077
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.4900	63 077
wendy strub rrsp	PI		O	2007-09-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.2500	36 208
Canadian Gold Hunter Corp.									
<i>Options</i>									
Netolitzky, Ronald Kort	4	R	O	2007-08-17	D	50 - Attribution d'options	70 000	1.7000	100 000
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Options</i>									
knight, allen matthew	5		O	2007-09-05	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	9.6250	245 000
Reed, Timothy Gordon	5		O	2007-08-28	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	9.6250	49 600
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management L	3		O	2007-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 744 678
Canfor Pulp Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Fund Units</i>									
Feldinger, Mark Andrew	6		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 685
Canuc Resources Corporation									
<i>Options</i>									
Vidal, Francisco Fernando	4		O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0500	400 000
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Parts</i>									
CanWel Building Materials	1		O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(349 060)		0
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Matson, Charles Cameron	4								
Marlowe and Verda	PI		O	2006-04-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	3.3200	14 000*
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	9.7200	10 100
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)		0
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7200	3 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.6600	6 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	9.4000	18 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
CCL Industries Inc.									
<i>Class B Non Voting</i>									
Zakaib, Richard	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	40.8500	26 000*
CCS Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Werklund, David Paul	4, 5, 3		O	2007-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	44.5000	77 273
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Pashos, Michael	7		O	2007-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	675	5.6600USD	675
			O	2007-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(675)	5.6600USD	0
Cell-Loc Location Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Bohn, Keith Jerome	5		O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1600	1 025 000
Fattouche, Michel	4, 5, 3		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1600	1 093 000
Guebert, David Dean	5		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1600	1 167 000
Reid, Sheldon D	4, 5		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1600	1 214 041
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Stock Options</i>									
Lalani, Sadiq	5		O	2007-08-17	D	50 - Attribution d'options	35 000	12.3000	235 000
Central Gold-Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
McAvity, Ian Malcolm Temp	4		O	2003-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Charter Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Caughey, Ryan	6, 5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		55 000
Cipollone, Floriana	5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	230 000		240 000
Cohen, Kevin	6, 5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		65 000
Driscoll, John Fenbar	4, 5, 8		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	3.4500	249 500
Graham, Janet	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Ronald, Steven William	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Silverberg, Ari Jay	5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	300 000		353 500
Unwin, Timothy Nicholson	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
van Haastrecht, John Pete	4		O	2007-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Zarzecny, Richard Joseph	4, 6		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		55 000
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corriente Master Fund, LP	3		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	232 300	1.9446	3 743 200*
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clearwater Fine Foods Inc	7		O	2007-06-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	92 800		185 600
<i>Options</i>									
Risley, John Carter	4		O	2007-06-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 000		20 000
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hicks, Ronald J.	4		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2400	32 900
Clemex Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Tremblay, Frédéric	4		O	2007-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.3000	10 000
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit d</i>									
Goulet, Josée	4		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	44.8400	480
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.8500	780
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	45.0000	2 280
Communications Alliance Atlantis Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Northey, Margot	4		O	2007-08-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 491)	53.0000	(3 000)
			O	2007-08-21	D	51 - Exercice d'options	3 000	53.0000	0
			O	2007-07-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 000)	53.0000	(1 509)
<i>Deferred Share Units</i>									
Northey, Margot	4		O	2007-08-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(2 731)	53.0000	0
<i>Options</i>									
Northey, Margot	4		O	2007-08-21	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	53.0000	0
Compagnie D'Assurance Générale Co-operat									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	687
Feeney, Mark	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	100.0000	7

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gaudette, Brian	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	100.0000	435
Hardy, George	7		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	241
Lowery, Frank Warren	7		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	283
MacDonald, James	7		O	2007-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	536
Mitchell, Bernadette	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	100.0000	411
Speirs, Brian	7		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	100.0000	2 036
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux d									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	55.0174	600 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		400 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	55.4411	600 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		375 000
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	55.3893	600 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		350 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	55.3271	575 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		325 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	56.7206	550 000
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		300 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	56.3825	500 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	56.1258	475 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		287 600
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	56.6291	450 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		287 600
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	137 600	55.2601	437 600
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(137 600)		350 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.4019	437 600
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		350 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	51.3727	487 600
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		300 000
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	52.6934	500 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.1069	500 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		225 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.2665	450 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		225 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	55.1166	375 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		225 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.2006	375 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		112 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	54.8692	300 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		37 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	37 000	54.6224	262 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(37 000)		0
Compagnie D'Immobilier Revenue Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morguard Corporation	3		O	2007-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 336 296

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.2500	7 336 396
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.2500	7 336 496
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2007-08-27	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(206 052)	45.4400	641 032 605
			O	2007-08-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(206 052)	44.1500	640 826 553
			O	2007-08-29	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(206 052)	45.5100	640 620 501
			O	2007-08-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(206 052)	45.2000	640 414 449
			O	2007-08-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(206 052)	46.2100	640 208 397
Imperial Oil Limited	1		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	45.7235	90 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	45.7235	0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	93 330	44.7403	93 330
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(93 330)	44.7403	0
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	45.3063	90 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	45.3063	0
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	45.1815	90 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	45.1815	0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	46.1908	90 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	46.1908	0
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Débiteures convertibles</i>									
Gusella, Richard Allan	4		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 17 000.00	98.2500	\$ 67 000.00
Connors Bros. Income Fund									
<i>Parts</i>									
Menke, Patrick James	7		O	2006-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6300USD	1 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8000USD	
			M	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8000USD	2 000
CONSTELLATION COPPER CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Attaway, Micheal Patrick	5	R	O	2006-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.8400	10 000
<i>Options</i>									
Attaway, Micheal Patrick	5	R	O	2004-02-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3000	100 000
		R	O	2006-01-23	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.8200	240 000
		R	O	2006-06-14	D	50 - Attribution d'options	360 000	2.1000	600 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Ian Murray	4								
cibc mellon trust	PI		O	2006-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 600	25.1770	1 600
Contrans Income Fund									
<i>Subordinate Voting Trust Units</i>									
Talbot, Scott	4								
Scott Talbot	PI		O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	9.6500	9 500
Copernican International Financial Split									
<i>Class A</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit Spitman, John	7		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.8000	3 000
Core IncomePlus Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Core IncomePlus Fund	1		O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.4000	4 566 911
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.4000	4 568 211
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.3000	4 569 511
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.3500	4 570 111
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.2800	4 571 311
Coretec Inc.									
<i>Options</i>									
Owen, Robert	5	R	O	2007-07-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		60 000
Rallis, Nick	5		O	2007-07-24	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.2000	
			M	2007-07-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2000	110 000
Schumacher, Michael	5	R	O	2007-07-24	D	50 - Attribution d'options	40 000		60 000
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hofstrom, Urban	7		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(488)	18.2000USD	0
<i>Actions ordinaires Nortel Networks Stock Purchase Plan</i>									
Hempel, Karen Louise	7		O	2007-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 642)	17.3400USD	0
<i>Investment Fund Units - U.S. Long Term Investment Plan</i>									
Grelck, Kenneth George	7		O	2007-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	584 482	17.4800USD	795 211
<i>Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Richardson, Graham Freder	7		O	2007-08-31	D	50 - Attribution d'options	3 300	18.5700	10 800
<i>Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Richardson, Graham Freder	7		O	2007-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350		5 934
Corporation Vector Aerospatiale									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hesperian Capital Managem	3								
Norrep Fund	PI		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 000	5.0500	956 300
Norrep II Class of	PI		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	132 000	5.0500	1 846 700
Norrep Income Grow	PI		O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.0000	107 600
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107 600)	5.0000	0
Norrep Q Class of	PI		O	2007-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.3000	823 000
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	5.0500	423 000
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	5.0500	223 000
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0800	
			M	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0800	222 500
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.0120	
			M	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.0120	220 000
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	5.0000	45 000
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	5.0400	41 200
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 200)	5.0000	0
<i>Options</i>									
Jackson, Donald Kenneth	4, 5		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	52 200	5.6000	252 200
Lawton, George	5		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	6 500	5.6000	
			M	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	6 500	5.6000	26 500
Levine, Randal	5		O	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	19 400	5.6000	

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	19 400	5.6000	39 400
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Wilson, Jeremy Shane	5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	500	41.1000	1 038
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	48.4500	538
<i>Options</i>									
Wilson, Jeremy Shane	5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(500)		1 800
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drummond, Gary J.	4		O	2007-08-23	D	36 - Conversion ou échange	35 719		35 719
			O	2007-08-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(35 719)		0
Cumberland Capital	PI		O	2003-09-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 719		35 719
Leach, John Glen	5		O	2007-09-01	D	36 - Conversion ou échange	23 048		134 997
Shwed, Dale Orest	5		O	2007-09-01	D	36 - Conversion ou échange	84 508		817 194
<i>Class C Performance Shares</i>									
Drummond, Gary J.	4		O	2007-08-20	D	36 - Conversion ou échange	(45 000)		0
Leach, John Glen	5		O	2007-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		0
Shwed, Dale Orest	5		O	2007-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(110 000)		0
CryoCath Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Penn, Jesse	4		O	2007-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	7 295		7 295
Cyries Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Gillis, David A.	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	25 000	7.8800	197 617
DANIER LEATHER INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Danier Leather Inc.	1		O	2007-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(53 200)		0
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7000	1 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.7000	1 800
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.7000	600
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7000	1 600
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.7000	2 300
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
DataMirror Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lenz, Donald Loris	4		O	2007-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(22 583)	27.0000	0
RRSP	PI		O	2007-08-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(4 250)	27.0000	0
Plug, Bryan	4		O	2007-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(20 000)	27.0000	0
Stokes, Nigel William	4, 5, 3		O	2007-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 943 033)		0
			O	2007-08-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(780)		0
<i>Options</i>									
Lenz, Donald Loris	4		O	2007-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 000)		0
Plug, Bryan	4		O	2007-08-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 000)		0
DDJ High Yield Fund									
<i>Parts</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Deans Knight Income and Growth Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Deans Knight Income and G	1		O	2007-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.7000	300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.7000	0
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.5800	300
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.5800	0
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.5900	300
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.5900	0
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.5400	300
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.5400	0
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.5500	300
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.5500	0
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.5500	300
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.5500	0
			O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.3500	300
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.3500	0
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6800	300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.6800	0
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McNutt, Allan	5		O	2007-08-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	2.4600	15 000
J Allan McNutt Con	PI		O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000	2.4600	16 805
Denison Mines Corp. (formerly Internatio									
<i>Actions ordinaires</i>									
Craig, John Hunter	4		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.2000	33 000*
Dengler, W. Robert	4		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.8000	37 620
Frydenlund, David C.	5		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.0600USD	617 500
D-FENSE CAPITAL LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ayotte, Robert	4								
Gestion Somiray	PI		O	2007-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 500	0.2000	62 500
Lesage, Michel	4	R							
Fiducie ML	PI		O	2006-05-26	I	97 - Autre	125 000		450 000
		R	O	2006-05-26	I	97 - Autre	125 000		575 000
Michel Lesage	PI		O	2005-04-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	C	97 - Autre	125 000		125 000
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2100	4 886 500
DiaMedica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Albert David	4, 6								

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
CentreStone Ventur	PI		O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1000	4 119 600
diversiTrust Energy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Energy Incom	1		O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9900	500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9900	0
diversiTrust Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Income Fund	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	15.4850	13 800
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	15.3100	600
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	14.9700	4 100
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)	15.4850	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	15.3100	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	14.9700	0
diversiTrust Income+ Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Income+ Fund	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	12.3700	4 300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.7700	10 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	12.0800	4 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.0800	3 300
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	12.3700	0
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	11.7700	0
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	12.0800	0
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	12.0800	0
diversiTrust Stable Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Stable Incom	1		O	2003-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.6000	1 700
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5000	100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	12.6000	0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.5000	0
diversiYield Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiYield Income Fund	1		O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.3400	2 700
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.2200	2 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.2000	100
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	9.3400	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	9.2200	0
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.2000	0
DualEx Energy International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nelson, John	4		O	2007-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			84 920
Dundee Corporation									
<i>Débiteures 5.85 Exchangeable Subordinated Debentures due June 3</i>									
Goodman, Ned	4, 5, 3		O	2007-08-27	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 150 000.00)		\$ 0.00
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Droits deferred trust units</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Barrafato, Mario	5		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	882		12 216
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 107)	47.5000	13 609
			O	2007-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		19 716
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 750)		9 859
Bautz, Dr. Guenther Alfre	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	689		6 126
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 022)		2 104
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	689		6 126
CAMERON, RANDY B.	7		O	2007-07-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303		
			M	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303		3 703
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 703)		0
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503		4 764
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 128)		1 636
Cooper, Michael	4, 5		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 657		110 909
			O	2007-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 000		175 909
Crossgrove, Peter Alexand	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 058		8 849
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 811)		3 038
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		1 421
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(510)	47.5000	911
GAVAN, JANE	5		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 943		18 207
			O	2007-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		25 207
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(11 961)		8 647
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 599)		20 608
GOODALL, ROBERT	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503		4 764
Goodman, David Jason	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503		4 764
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 761)		2 003
Goodman, Ned	4, 6		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 360		37 438
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(21 713)		15 725
Hill, Elizabeth S.	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98		1 148
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 148)		0
Holtved, Christopher	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194		4 944
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 944)		0
IADELUCA, JOE	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	293		3 443
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 443)		0
Jackman, Duncan Newton Ro	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503		4 764
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 128)		1 636
KHOSLA, ADARSH	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244		2 644
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 737)	47.5000	907
KNOWLTON, JOHN MICHAEL AR	5		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 218		43 544
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(34 003)		22 041
			O	2007-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	(12 500)		
			M	2007-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		56 044
			O	2007-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 212)		38 326
Page, John	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	293		3 443
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 443)		0
Quesnel, Doug	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62		962
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(962)		0
TRAVERSY, ROBERT BRUCE	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223		3 623

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 379)	47.5000	1 244
Trusdale, Mark	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		624
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(624)		0
TWEEDY, ROBERT	4		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503		4 764
Webb, Carol	7		O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84		1 084
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(712)	47.5000	374
			O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2		1 086
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Armstrong, Don	7		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53		1 625
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 280)	47.5000	345
Barrafato, Mario	5		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 010)	47.5000	922
CAMERON, RANDY B.	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 703		4 590
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(29 268)	47.5000	14 885
			O	2007-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40		44 153
j cloud	PI		O	2007-07-27	I	38 - Rachat ou annulation	(6 584)		
			M	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(6 584)		2 120
			O	2007-08-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	279		8 704
Crossgrove, Peter Alexand	4		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	37.4924	17 992
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(13 068)	47.5000	4 092
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2007-08-22	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(105 445)	29.7500	278 845
			O	2007-08-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(126 319)	29.7500	152 526
			O	2007-08-24	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(22 924)	29.7500	129 602
			O	2007-08-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(14 184)	29.7500	115 418
			O	2007-08-28	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 680)	29.7500	113 738
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 102)		440
GE Canada Real Estate Equ	3		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 997 371
GOODALL, ROBERT	4		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	521		19 280
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(13 038)	47.5000	6 242
Goodman, David Jason	4		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 421)		1 698
Goodman, Ned	4, 6		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 226		128 093
			O	2007-08-27	D	36 - Conversion ou échange	5 042		133 135
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(101 385)		31 750
Hill, Elizabeth S.	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 148		1 148
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(875)		273
RRSP	PI		O	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(897)	47.5000	
			M	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(1 170)	47.5000	367
IADELUCA, JOE	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 443		7 694
KHOSLA, ADARSH	7		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89		1 508
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 146)	47.5000	362
BMO Investor Line	PI		O	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(1 081)	47.5000	336
KNOWLTON, JOHN MICHAEL AR	5		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 436		41 310
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(31 459)	47.5000	9 851
Quesnel, Doug	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	962		1 123
Sparks, Kenneth Barry	6								
O.Alma Sparks	PI		O	2007-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 062)		1 295
TRAVERSY, ROBERT BRUCE	7		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 202)		368

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
CDS	PI		O	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(642)	47.5000	236
Cindy Kurz	PI		O	2007-08-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3		137
			O	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(104)	47.5000	33
Webb, Carol	7		O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		643
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(490)	47.5000	153
			O	2007-08-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(141)		12
RRSP	PI		O	2005-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	141		141
<i>Parts de fiducie Series B</i>									
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	2 653 095		2 653 095
			O	2007-08-24	I	97 - Autre	(2 653 095)	47.5000	0
0764707 B.C. Ltd.	PI		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	925 499		925 499
			O	2007-08-24	I	97 - Autre	(925 499)	47.5000	0
Dundee Realty Hold	PI		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	295 000		
			O	2007-08-24	I	97 - Autre	(295 000)	47.5000	
Firelight Limited	PI		M	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	295 000		295 000
			M	2007-08-24	I	97 - Autre	(295 000)	47.5000	0
			O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
GE Canada Real Estate Equ	3		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			476 316
<i>Parts de fiducie Special Trust Units</i>									
Cooper, Michael	4, 5								
Limited Intelligen	PI		O	2007-08-27	I	38 - Rachat ou annulation	(704 744)	47.5000	97 757
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	(2 653 095)		0
0764707 B.C. Ltd.	PI		O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	(925 499)		3 027 835
Dundee Realty Hold	PI		O	2007-08-24	I	36 - Conversion ou échange	(295 000)		
			M	2007-08-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(295 000)		287 512*
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealt									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cumby, Shaun Eldon	7		O	2007-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	340	15.9800	17 340
			O	2007-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	396	16.4500	17 736
Henshaw, Craig Philip	7								
RRSP	PI		O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(420)	12.2300	0
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Czerwinski, John	5	R	O	2005-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	10.5000	7 556
<i>Options</i>									
Czerwinski, John	5	R	O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	6 750	12.8000	58 500
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
EnCana Corporation	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	64.9943	1 050 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	61.4215USD	1 200 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	65.6400	1 350 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Dighero, Gregory Robert	7		O	2007-08-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	57.2000	8 500
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookman, John Barrie	5		O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.0000	
			M	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.7700	165 666
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	2.7000	153 166
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	2.7900	149 766
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.7000	144 766
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	2.8000	133 066
Zubach, Brian Michael	5		O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.8000	44 200*
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.8000	41 200*
Envoy Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Envoy Capital Group Inc.	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	3.1821USD	13 952 077
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	830	3.1800USD	13 952 907
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	3.0842USD	13 971 907
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	3.1438USD	13 978 307
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.1267USD	13 979 507
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	22 700	3.0368USD	14 002 207
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	3.2000	14 022 207
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	121 600	2.9794USD	14 143 807
Equinox Minerals Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mosher, David Vaughn	4		O	2004-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.7200	100 000
<i>Options</i>									
Mosher, David Vaughn	4		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.7200	850 000
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edmunds, William Reid	7		O	2007-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	28.3600	200
Exploration Dia Bras inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renaud, Philip	4	R	O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.9500	7 563 268
Exploration Minière MacDonald Ltée									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Nielsen, Frederick Willia	4		O	2007-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-09-04	D	46 - Contrepartie de services	394 450	0.1000	394 450*
Exploration Sulliden Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trottier, Jacques	4, 5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	60 000		784 832
<i>Options</i>									
Trottier, Jacques	4, 5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		950 000
Fairborne Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alspach, Shaun	5		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.2500	51 108
Fairway Diversified Income and Growth Tr									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Fairway Diversified Incom	1		O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.8400	300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.8400	0
			O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.8400	300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.8400	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.7300	300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.7300	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6500	300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.6500	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	10.6400	700
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	10.6400	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6400	200
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.6400	0
			O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.2700	100
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.2700	0
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.5300	500
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.5300	0
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.5500	500
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.5500	0
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6800	300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.6800	0
			O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.0500	300
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.0500	0
			O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.8500	300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.8500	0
Fiducie D'investissements immobiliers de									
<i>Options</i>									
McDiarmid, Brian R.	6		O	2001-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
McDiarmid, Brian R.	6		O	2001-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	20 000	8.8000	20 000
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Comerford, Gary	5								
Royal Trust Corpor	PI		O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	486	51.0915	3 608
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 426)	51.6725	182

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Doucette, Steve	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	3 500	29.4900	3 697
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	51.4000	3 197
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.3500	2 197
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	51.4100	1 597
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	51.3900	1 397
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.3700	1 297
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	51.3300	797
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	51.3400	297
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.3200	197
Shunney, Michael	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	4 500	18.7600USD	4 900
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	48.1400USD	400
Sun Life Financial	1		O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	50.0496	100 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	50.7919	200 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	50.9172	300 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	51.2506	400 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		300 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
Wright, John	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	13 250	18.2100USD	13 250
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 250)	48.1400USD	0
<i>Options</i>									
Doucette, Steve	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	29.4900	29 590
Shunney, Michael	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	18.7600USD	151 536
Wright, John	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(13 250)	18.2100USD	41 110
First Asset Energy & Resource Fund (form Parts de société en commandite)									
First Asset Energy & Reso	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.0000	37 100
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	24.2000	37 200
First Asset Pipes & Power Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
First Asset Pipes & Power	1		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4400	393 300
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.6400	394 300
First Asset PowerGen Fund									
<i>Trust Units</i>									
First Asset PowerGen Fund	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	214 800
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	17.0000	216 200
First Asset/BlackRock North American Div									
<i>Parts</i>									
First Asset/BlackRock Nor	7		O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.1857	248 300
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Hennick, Jay Steward	4, 5, 3								
Henset Capital Cor	PI		O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 325 694)		0
Henset Capital Inc	PI		O	1989-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDl			
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 325 694		1 325 694
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cohen, Peter F.	4								
Dawasco	PI		O	2005-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.2500	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2005-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.2500	150 000
			O	2005-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.2000	
			M	2005-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.2000	152 000
			O	2005-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	27.1700	
			M	2005-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	27.1700	152 400
			O	2005-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	27.1800	
			M	2005-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	27.1800	159 000
			O	2005-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	27.1500	
			M	2005-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	27.1500	160 000
Hennick, Jay Steward	4, 5, 3		O	2007-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(835 974)		0
Henset Capital Cor	PI		O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	835 974		935 974
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(935 974)		0
Henset Capital Inc	PI		O	1989-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	935 974		935 974
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000		1 035 974
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	67 000		1 102 974
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	196 685		1 299 659
Jayset Capital Cor	PI		O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(100 000)		0
Rogers, Steve	4, 2								
1054329 Ontario Li	PI		O	2004-12-15	I	37 - Division ou regroupement d'actions	43 252		
			M	2004-12-15	C	37 - Division ou regroupement d'actions	43 252		86 504
176714 Canada Ltd.	PI		O	2004-12-15	I	37 - Division ou regroupement d'actions	21 500		
			M	2004-12-15	C	37 - Division ou regroupement d'actions	21 500		43 000
RRSP	PI		O	2004-12-15	I	37 - Division ou regroupement d'actions	18 586		
			M	2004-12-15	C	37 - Division ou regroupement d'actions	18 586		37 172
			O	2005-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	28.0600	
			M	2005-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	28.0600	16 872
			O	2005-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.0000	
			M	2005-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.0000	15 372
<i>Actions privilégiées</i>									
Ghert, Bernard I.	4								
BI Ghert Family Fo	PI		O	2007-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	21.7500USD	1 980
Hennick, Jay Steward	4, 5, 3		O	2007-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(87 194)		80 000
Henset Capital Cor	PI		O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	87 194		372 332
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(372 332)		0
Henset Capital Inc	PI		O	1989-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	372 332		372 332
			O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000		392 332
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000		492 332
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225 000		717 332
			O	2007-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 537		749 869
Jayset Capital Cor	PI		O	2007-08-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)		0
Rogers, Steve	4, 2		O	1989-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-01	D	35 - Dividende en actions	13 659		13 659
1054329 Ontario Li	PI		O	1989-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-01	C	35 - Dividende en actions	17 301		17 301
176714 Canada Ltd.	PI		O	1989-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-01	C	35 - Dividende en actions	8 600		8 600
Flaherty & Crumrine Investment Grade Pre									
<i>Parts de fiducie</i>									
Flaherty & Crumrine Inves	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	19.3000	3 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	19.3000	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	19.2500	500
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	19.2500	0
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	19.1500	500
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	19.1500	0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	19.1500	2 000
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	19.1500	0
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	19.1000	4 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	19.1000	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	19.0000	2 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	19.0000	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	19.0000	2 000
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	19.0000	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	18.9000	800
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	18.9000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	18.9000	1 600
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	18.9000	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	18.7500	3 200
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	18.7500	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.6000	1 000
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	18.6000	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.5000	2 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	18.5000	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	18.3500	3 200
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	18.3500	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.1000	1 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	18.1000	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.0000	2 000
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	18.0000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.0000	2 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	18.0000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.8500	2 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.8500	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.5000	1 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.5000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.4000	1 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.4000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.0000	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.0000	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	16.9500	2 500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	16.9500	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	16.9000	2 900
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	16.9000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reid, Lyle	4		O	2003-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options		11.5000	10 000
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	25.2500	0
<i>Options</i>									
Reid, Lyle	4		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		60 000
Focus Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pickering, Al Stephen	5		O	2007-08-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500	4.2000	21 270
<i>Unit Appreciation Rights</i>									
Pickering, Al Stephen	5		O	2007-08-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)	4.2000	83 667
Fonds Central du Canada Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
McAvity, Ian Malcolm Temp	4		O	1983-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
			O	2005-11-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300	10.0000	400
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Léonard, Michel	4, 5		O	2007-08-29	D	46 - Contrepartie de services	8 312	2.5000	114 256
Polatos, Peter	4, 5		O	2007-08-29	D	46 - Contrepartie de services	4 524	2.5000	182 224
Fonds de placement immobilier d'immeuble									
<i>Parts de fiducie</i>									
Barbaro, Catherine G.	4		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
Maria Amaral In Tr	PI		M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	10 000
			O	2004-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bharucha, Yazdi	5		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118 845	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118 845	17.7300	203 199
Brown, Robert Douglas	4		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Chiesa, Dino	4, 5		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Hawken, Edwin F.	4		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Sadowski, Marvin	5		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Stein, Michael	5		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Swartzman, Stanley	5		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Williams, David Michael	4		O	2007-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	
			M	2007-08-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	17.7300	35 000
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mangalji, Fereed Sadrudin	4		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.5000	863 762
Westmont Hospital	PI		O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	11.7500	868 962
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	11.7000	873 062

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Mangalji, Majid	5		O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	11.7500	891 062
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.5000	863 762
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	11.7500	868 962
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	11.7000	873 062
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	11.7500	891 062
Fonds de revenu Bell Aliant Communicatio									
<i>Parts</i>									
Bell Aliant Regional Comm	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 900	31.9489	40 900
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	33 900	31.9771	74 800
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	44 900	31.7665	119 700
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	208 200	31.6984	327 900
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	31.6943	353 700
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	31.5476	379 900
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(379 900)	31.5476	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	60 200	31.4803	60 200
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	39 600	31.5565	99 800
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	58 600	31.7087	158 400
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	81 500	31.4427	239 900
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	31.3927	268 500
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	52 600	31.1988	321 100
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	132 100	30.4401	453 200
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(268 500)	30.4401	184 700
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	144 600	29.7839	329 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	81 800	29.9706	411 100
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	41 400	29.9900	452 500
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	189 800	30.8344	642 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(452 500)	30.8344	189 800
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	59 900	31.4306	249 700
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	63 100	31.1466	312 800
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	49 400	31.0307	362 200
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	101 200	31.3002	463 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	52 200	31.3754	515 600
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(515 600)	31.3754	0
Mosher, Joseph	7		O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	31.0700	1 131
			O	2007-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(550)	31.4000	581
Sawler, Catherine	7		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207	29.7700	207
			O	2007-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	31.3000	239
			O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	31.5200	272
			O	2007-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	31.3000	319
			O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	32.0200	352
			O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	31.0700	385
			O	2007-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(385)	31.4500	0
Fonds de Revenu Divertissement Madacy									
<i>Parts</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	2.2000	1 091 300*
Fonds de revenu et de croissance Montrus									
<i>Parts</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Monrusco Bolton Income & Fortune Minerals Limited	1		O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.1900	199 400
<i>Actions ordinaires</i>									
Doumet, George Michel	4, 3	R							
Federal White Ceme	PI		O	2007-08-09	I	45 - Contrepartie d'un bien	1 000 000	3.0000	2 641 324*
<i>Bons de souscription</i>									
Doumet, George Michel	4, 3								
Federal White Ceme	PI		O	2004-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
		R	O	2007-08-09	I	45 - Contrepartie d'un bien	100 000	3.0000	200 000*
GENDIS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GENDIS INC.	1		O	2007-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	2.1500	16 900
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)		0
			O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.1500	200
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.1499	3 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	2.1400	4 900
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		0
			O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1000	10 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
General Donlee Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Luborsky, Brian Alan	4		O	2006-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	10.4000	4 000
Bluma Luborsky	PI		O	2007-08-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.3500	6 800
Karen Luborsky	PI		O	2006-06-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	10.3000	4 500
The Luborsky Famil	PI		O	2007-08-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.0500	85 500
			O	2007-08-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.3000	90 500
Gestion ACE Aviation Inc.									
<i>Options (Stock Option Plan)</i>									
MENKE, Sean E.	7		O	2007-08-24	D	51 - Exercice d'options	(10 200)		148 089
Redston, James	7		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(500)		6 023
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(165)		5 858
<i>voting shares</i>									
MENKE, Sean E.	7		O	2007-08-24	D	51 - Exercice d'options	10 200	23.0000	10 200
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	25.0000	0
Redston, James	7		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	500	11.0500	500
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.4700	0
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	165	11.0500	165
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165)	24.4600	0
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
booth, kenneth david	4		O	2007-08-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	40 000	0.3000	110 000
<i>Bons de souscription Series I</i>									
booth, kenneth david	4		O	2007-08-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	(40 000)	0.3000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Glendale International Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bayer, Edward	4		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	3.0000	75
Global 45 Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Global 45 Split Corp.	1		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.3250	32 800
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	10.6000	37 700
Global Railway Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Norrep Fund	3		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.7000	727 900
Norrep II Class of Norrep	3		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.7000	773 500
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									
Zeiler, Lorne	5		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.0000	1 000
GMP Capital Trust									
<i>Actions échangeables Class B Limited Partnership Units of Griffi</i>									
Duboc, Samuel Livingston	7								
EdgeStone Partners	PI		O	2007-09-04	I	36 - Conversion ou échange	(3 227)	20.4745	1 145 649
<i>Options</i>									
WERRY, JAMES	7		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.5000	50 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Duboc, Samuel Livingston	7								
EdgeStone Partners	PI		O	2007-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-04	I	36 - Conversion ou échange	3 227	20.4745	3 227
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(187)	21.0000	3 040
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53)	21.0300	2 987
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 813)	21.0500	1 174
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53)	21.0700	1 121
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80)	21.0900	1 041
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(160)	21.1400	881
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80)	21.3400	801
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(560)	21.2400	241
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107)	21.2300	134
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	21.1200	107
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	21.1100	80
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53)	21.1300	27
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	21.0000	0
WERRY, JAMES	7		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	9.5000	30 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	20.6800	28 700
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.6500	28 600
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.6400	28 500
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.5300	26 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	20.5100	23 700
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 700)	20.5000	5 000
Golden Star Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wasel, Steven Mitchell	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 333

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Wasel, Steven Mitchell	5		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Great Canadian Gaming Corporation									
Actions ordinaires									
Great Canadian Gaming Cor	1		O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.9000	1 100
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7300	2 100
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.7100	3 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7600	4 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7500	6 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7400	8 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7800	13 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7500	18 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.6300	23 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	11.6100	30 200
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	11.9700	41 200
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	11.9900	51 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0000	56 300
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.9800	60 100
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.9000	70 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	11.5400	85 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.5000	87 500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.4000	90 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.4900	91 500
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.7100	91 800
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.7300	92 300
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	10.7500	105 400
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.5000	107 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.9000	112 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	10.7500	119 200
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.7300	120 600
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.7200	122 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.1500	123 600
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	11.0000	130 900
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9700	131 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.9900	131 600
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.8000	133 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.4500	135 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.3500	136 700
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.2500	138 200
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.2100	140 200
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	10.8500	149 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	10.9000	164 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0200	169 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.0400	171 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.0300	181 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.0700	191 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	11.0000	198 400
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	10.9600	201 700
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.0000	206 200
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.1900	206 900
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.1400	208 300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1500	210 300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.5400	213 500
			O	2007-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.4600	211 500
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.4800	217 300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	11.5000	237 300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	11.4800	242 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	11.5000	245 500
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6800	248 500
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.6600	250 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6500	251 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6700	252 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	11.6500	256 400
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.6700	256 900
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.8400	264 600
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	11.8200	268 900
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.8600	278 900
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8000	279 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8100	284 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.9000	289 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8600	294 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8500	299 300
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8500	261 900
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8000	301 300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	11.7900	307 300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7500	309 300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	11.7000	321 300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.6500	323 300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.6000	325 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7500	327 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7000	332 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	11.7000	335 900
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.6900	336 700
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.8900	337 200
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9400	337 700
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9300	338 200
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.9800	338 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.9500	340 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.9000	345 300
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8600	348 300
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8400	351 300
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8300	353 300
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	11.8500	356 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8100	358 400
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.8900	359 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.9200	361 400
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.9900	362 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.9400	364 400
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.9000	366 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8500	369 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	11.8600	376 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	11.9000	395 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	11.9000	409 400
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	11.8800	415 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7000	418 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7100	420 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7000	422 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7500	423 900
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.7500	426 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7300	429 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7000	431 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	11.7500	440 700
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7200	442 200
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	11.7300	445 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7400	450 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8400	451 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8200	452 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	11.8000	456 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7500	458 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7000	459 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6500	460 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.6700	461 600
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.6800	462 100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.7700	463 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7800	464 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.8000	474 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8500	475 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.8200	475 500
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.7700	476 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.7400	478 400
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.8800	488 400
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.9000	493 400
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8600	495 400
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.8500	496 900
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8200	498 900
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	11.8000	504 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	11.7800	506 800
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.8500	508 100
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7700	509 100
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8700	510 100

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	11.8000	523 600
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	11.8500	533 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8400	538 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7900	539 700
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.8500	542 600
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	11.8000	550 600
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7800	551 600
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.7500	554 100
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7500	556 100
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7400	557 100
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	24 300	11.7500	581 400
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.7200	583 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	11.7500	591 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.7900	593 900
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8000	596 900
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	11.7800	604 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7600	607 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7500	612 400
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
james, james gordon	7		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.1356	17 059
Smith, John	7		O	2006-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			104 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	35.5200	100 200
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.5300	100 000
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
james, james gordon	7		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	11.1356	50 000
Griffiths McBurney L.P.									
<i>Actions échangeables Class B Limited Partnership Units</i>									
Duboc, Samuel Livingston	7								
EdgeStone Partners	PI		O	2007-09-04	I	36 - Conversion ou échange	(3 227)	20.4745	1 145 649
Groupe BMTC Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		32 800
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	28 000	23.2500	31 100
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(28 000)		19 048
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	23.2500	35 900
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		14 248
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 248	23.2500	47 048
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(14 248)		35 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	23.2500	24 448
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)		44 400
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	24 800	23.2500	49 248
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(24 800)		19 600
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	23.2500	54 600
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(19 600)		8 200
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	23.3238	27 800
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		6 052

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 052	23.4960	14 252
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 052)		0
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moisan, Richard	5		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.0300	6 214
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	13.9500	414
			O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.5000	5 414
			O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	1 500	6.6900	6 914
Poirier, Jean-Réal	5		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	13.7500	2 214
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.7500	2 014
<i>Options</i>									
Moisan, Richard	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.5000	2 500
			O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	6.6900	1 000
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Elix, Klaus	5		O	2004-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	450	10.4400USD	450
Johnston, David Lloyd	4		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.8600	26 950
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaudoin, Robert	4		O	2007-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.0700	5 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ANCTIL, Pierre	5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	1 000	20.9167	38 500
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.0000	37 500
JASMIN, Denis	5		O	2007-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	300	11.8867	300
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.3500	0
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.8100	28 600
			O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.8300	28 500
			O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	40.8000	28 000
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.2800	27 700
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4000	27 200
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.2000	26 900
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.2500	26 600
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4200	26 100
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.3500	25 600
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	41.3000	25 000
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.3000	24 500
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.3500	24 000
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.1000	23 500
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	41.2000	23 100
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.2000	23 000
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.1500	22 500
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4500	22 000
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4000	21 500

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.2500	21 000
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.5000	20 500
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.3500	20 000
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.2500	19 500
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.2300	19 000
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.3000	18 500
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.2000	18 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4500	17 500
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4000	17 000
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4800	16 500
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.5000	16 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.5000	15 500
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.1000	15 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.4000	14 500
POPLEMON, Alain	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	6 000	11.8867	6 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	41.1256	0
<i>Options</i>									
ANCTIL, Pierre	5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		62 000
DI LILLO, Pasquale	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
JASMIN, Denis	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(300)		4 200
POPLEMON, Alain	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		24 500
Groupe TSX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TSX Group Inc.	1		O	2007-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	43.0210	56 400
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	43.0210	0
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	44.2946	56 400
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	44.2946	0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	43.2488	56 400
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	43.2488	0
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	44 200	41.9096	44 200
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(44 200)	41.9096	0
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	43.0061	56 400
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	43.0061	0
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	42.0679	56 400
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	42.0679	0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	71 400	40.1223	71 400
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(71 400)	40.1223	0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	94 000	39.3046	94 000
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(94 000)	39.3046	0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	42 500	40.0237	42 500
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(42 500)	40.0237	0
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	41.3077	56 400
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	41.3077	0
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	40.8417	56 400
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	40.8417	0
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	40.6465	56 400

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	40.6465	0
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	40.9657	56 400
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	40.9657	0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	42.1280	56 400
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	42.1280	0
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	42 100	42.1666	42 100
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(42 100)	42.1666	0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	41.9685	56 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	41.9685	0
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	26 000	42.0226	26 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(26 000)	42.0226	0
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	52 000	42.4547	52 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(52 000)	42.4547	0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	43.4907	56 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)	43.4907	0
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GSI Group Inc.	1		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121 000	9.6273USD	42 064 767
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, Robert Jonathan Oakwest Corporatio	4 PI		O	2007-09-05	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		1 003 300
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Options</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.9000	10 000
Bélanger, Réal 161437 Canada Inc.	5 PI		O	2007-08-20	I	50 - Attribution d'options	40 000	9.9000	253 653
BOURSIER, Jean-François	5		M	2006-08-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.7900	10 000
			O	2005-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	12 000	9.9000	22 000
REER	PI		O	2006-08-18	I	50 - Attribution d'options	10 000	4.7900	
Brassard, Martin	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.9000	191 353
Duval, Gabriel	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	12 000	9.9000	53 000
Gauvin, Patrice	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	12 000	9.9000	84 178
HOMSY, Nagi	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	12 000	9.9000	22 000
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	90 000	9.9000	266 037
Meshay, Michael	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	23 000	9.9000	73 000
ROBILLARD, Michel	5		O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.9000	10 000
Rosenjack, Rick	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.9000	90 000
Hillsborough Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fawcett, David Albert	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5000	716 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Home Capital Group Inc.	1		O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	34.7500	600
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	34.7500	0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	34.7500	4 400
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	34.7500	0
Marsh, John M. 954740 Ontario Ltd	4 PI		O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.0300	1 073 077
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	35.0000	1 071 977
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.8300	1 071 777
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	34.7900	1 071 377
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.7800	1 071 177
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	34.7700	1 070 477
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.7600	1 069 477
			O	2007-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 600)	34.7500	1 044 877
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	34.7500	1 036 977
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	34.7600	1 036 877
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	34.7700	1 036 777
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	34.7800	1 035 477
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	34.7900	1 035 077
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.8100	1 034 877
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	34.8300	1 033 977
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	34.8400	1 033 277
Mosko, Brian Robert	5		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.9900	15 309
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	34.0000	10 509
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	34.4500	10 009
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	34.4500	9 309
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.7500	9 109
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	34.6000	5 509
HTR Total Return Fund (formerly HORIZON)									
<i>Parts de fiducie</i>									
HTR Total Return Fund	1		O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.8500	1 298 241
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.7500	1 299 741
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.8000	1 297 413
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.0000	1 297 941
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.8500	1 300 341
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.8000	1 301 441
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.9000	1 300 841
HudBay Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LANTZ, BRADLEY WALTER SRM Advisers, Monaco (SAM)	5 3		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 300	22.9897	18 198 099
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	219 600	23.7191	18 417 699
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 600	23.7199	18 431 299
<i>Options</i>									
LANTZ, BRADLEY WALTER	5		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2007-08-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bradburn, Timothy	5		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Phillips, Larry	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.0000	48 835
Options									
Bradburn, Timothy	5		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Restricted Share Awards									
Bradburn, Timothy	5		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
IMS Experts-Conseils inc									
Actions ordinaires									
Tousignant, André	4, 5, 3		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300	1 156 812
INDEXPLUS INCOME FUND									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.4600	17 548 152
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5500	17 548 252
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.7500	17 549 552
Indigo Books & Music Inc.									
Actions ordinaires									
Berthold, Eric	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	8 000	8.2500	8 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	16.0000	0
Options									
Berthold, Eric	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	8.2500	61 500
Industrielle Alliance, Assurance et ser									
Actions ordinaires									
Stickney, Michael Lee	5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.2000	15 700
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	39.1500	14 600
			O	2007-09-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.9700	13 600
			O	2006-09-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.9500	
			M	2007-09-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.9500	12 600
Intermap Technologies Corporation									
Actions ordinaires Class A									
Bullock, Michael Evan	7		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.9500USD	81 157
International Forest Products Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
International Forest Prod	1		O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5900	5 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	12 300	7.6982	17 300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	7.6174	26 200
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	7.4565	49 200
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4000	54 200
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	7.4114	66 700
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	7.4125	106 700
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	35 200	7.4063	141 900
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(141 900)	7.4614	0
Ivanhoe Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Andersen, Michael	7		O	2007-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 700	1.7800USD	287 189
Jaguar Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Brazilian Resources, Inc.	3		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	6.3000	3 828 067

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.2800	3 825 567
JumpTV Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5								
KIT Capital, Ltd.	PI		O	2007-08-30	I	97 - Autre	6 770		363 360
Reid, Jason Bradley	5		O	2007-08-31	D	97 - Autre	312		153 979
<i>Restricted Shares</i>									
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5								
KIT Capital, Ltd.	PI		O	2007-08-31	I	97 - Autre	(6 770)		223 450
Reid, Jason Bradley	5		O	2007-08-31	D	97 - Autre	(312)		6 888
Keyera Facilities Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Catell, Robert B.	4		O	2007-08-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	650	17.9100	17 474
Computershare Trus	PI		O	2007-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	650	19.1100	650
			O	2007-08-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(650)	17.9100	0
KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Martin	4, 3		O	2007-08-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(85 204)	0.5200	6 104 608
Josée Douaire	PI		O	2007-01-03	I	97 - Autre	(1 382 964)		
			M	2007-07-10	I	97 - Autre	(1 382 964)		0
<i>Bons de souscription</i>									
Arsenault, Martin	4, 3								
Josée Douaire	PI		O	2007-01-03	I	97 - Autre	(531 646)		
			M	2007-07-10	I	97 - Autre	(531 646)		0
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
macrae, gordon eric alexa	5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 000)	52.5000	0
Masterman, Lawrence Richa	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	4 000	21.0250	4 000*
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	52.5500	0
Percy-Robb, Michael Iain	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	663	17.5500	19 753
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	15.8250	23 753
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	14.1750	35 753
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	6 613	21.0250	42 366
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 881	24.4000	44 247
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	834	31.4500	45 081
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	673	39.0000	45 754
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	380	46.0200	46 134
<i>Options</i>									
Masterman, Lawrence Richa	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		57 768*
Morris, Robert Trevor	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	17.5500	
			M	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	17.5500	47 500
Percy-Robb, Michael Iain	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(663)		66 391
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		62 391
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		50 391
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 613)		43 778
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 881)		41 897
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(834)		41 063

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(673)		40 390
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(380)		40 010
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Andersen, Einar Gustav	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	615	43.6600USD	615
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	1 250	52.8800USD	1 865
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	625	58.5800USD	2 490
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	369	54.2300USD	2 859
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 859)	67.1500USD	0
TD Banknorth Inc.	PI		O	2005-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15
Burns, Peter Michael	5								
The Canada Trust C	PI		O	2007-09-04	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(890)		107
Desnoyers, Alan	5		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92	71.3400	4 362
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	71.1000	7 262
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.1400	7 362
Graham, Nathan	5		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	439	43.6600USD	505
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 250	52.8800USD	1 755
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	625	58.5800USD	2 380
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	369	54.2300USD	2 749
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 683)	68.3400USD	66
Wice, David Grant	5		O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	71.0000	1 527*
<i>Options</i>									
Andersen, Einar Gustav	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	615		615
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 250		1 865
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	933		2 798
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 119		3 917
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(615)		3 302
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		2 052
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(625)		1 427
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(369)		1 058
Fox, Ronda Louise	5		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	71.3900	21 904*
Graham, Nathan	5		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	439		439
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 250		1 689
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	933		2 622
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 119		3 741
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(439)		3 302
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		2 052
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(625)		1 427
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(369)		1 058
Malone, Keith	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			757
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	132		889*
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	132	43.6600USD	1 021*
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	132	69.2200USD	1 153*
La Societe Canadian Tire Limitée									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions sans droit de vote Class A									
Pasternak, Stanley Willia Trustees of Deferr	7, 5, 3 PI		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42	77.8400	1 005 237
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 005 337
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.8400	1 008 037
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 008 137
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	77.7800	1 008 131
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	76.8100	1 008 146
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	76.8100	1 010 346
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	77.3000	1 010 246
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	77.3000	1 010 229
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 329
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 429
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 529
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	77.3000	1 011 129
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	77.2000	1 011 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	76.8800	1 011 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 011 625
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 012 425
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 013 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 013 525
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	76.8800	1 016 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	76.9400	1 016 334
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	76.9200	1 016 369
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	76.9400	1 016 360
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	77.6800	1 016 560
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.6800	1 016 660
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	77.6800	1 016 734
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.6800	1 019 434
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	77.5300	1 019 435
Peters, William Lee	3		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42	77.8400	1 005 237
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 005 337
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.8400	1 008 037
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 008 137
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	77.7800	1 008 131
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	76.8100	1 008 146
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	76.8100	1 010 346
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 446
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 546
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 646
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	77.3000	1 011 246
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	77.2000	1 011 342
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	77.3000	1 011 242
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	77.3000	1 011 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	76.8800	1 011 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 011 625
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 012 425

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 013 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 013 525
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	76.8800	1 016 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	76.9400	1 016 334
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	76.9200	1 016 369
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	76.9400	1 016 360
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	77.6800	1 016 560
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.6800	1 016 660
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	77.6800	1 016 734
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.6800	1 019 434
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	77.5300	1 019 435
Stewart, Cameron Douglas	5, 3		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42	77.8400	1 005 237
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 005 337
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.8400	1 008 037
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.8400	1 008 137
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	77.7800	1 008 131
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	76.8100	1 008 146
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	76.8100	1 010 346
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	77.3000	1 010 246
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	77.3000	1 010 229
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 329
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 429
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.3000	1 010 529
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	77.3000	1 011 129
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	77.2000	1 011 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	76.8800	1 011 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 011 625
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 012 425
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	76.8800	1 013 225
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	76.8800	1 013 525
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	76.8800	1 016 325
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	76.9400	1 016 334
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	76.9200	1 016 369
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	76.9400	1 016 360
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	77.6800	1 016 560
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	77.6800	1 016 660
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74	77.6800	1 016 734
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	77.6800	1 019 434
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	77.5300	1 019 435
LAB Recherche Inc.									
Actions ordinaires									
Skydsgaard, Karsten	4		O	2006-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	7.9000	1 250
Laboratoires Paladin Inc.									
Actions ordinaires									
Goodman, Jonathan	4, 5, 3								
Joddes Limited	PI		O	2006-12-12	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(45 045)	11.2500	6 602 996*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2006-12-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(181 818)	10.7900	6 421 178*
			O	2007-02-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(44 643)	11.2000	6 376 535*
Paladin Labs Inc.	1		O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(207 500)		0
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	80 700	10.5200	80 700*
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	10.2800	88 100*
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	10.3200	97 100*
Lanesborough Real Estate Investment Trus									
<i>Parts de fiducie</i>									
Thorsteinson, Arni Clayto	4, 5, 8								
RBC Dominion Secur	PI		O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	5.0100	272 000
			O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.0000	272 800
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.1500	274 800
Research Capital	PI		O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.1000	48 600
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	5.0500	51 000
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.0200	55 000
			O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.0400	56 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Meloche, Johanne	5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.0125	10 200
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.0300	200
			O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	5 400	9.3750	5 600
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	15.1200	200
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.3750	10 200
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.2800	200
<i>Options</i>									
Meloche, Johanne	5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.0125	83 225
			O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(5 400)	9.3750	77 825
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.3750	67 825
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCain, James Scott	4, 5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.2500	137 789
Les Industries Amisco Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.3600	464 000*
Les Industries Amisco Lté	1		O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.4500	32 000
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Options</i>									
Champagne, Sylvain	4, 5		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000*
Dallaire, Martin	4, 5		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	750 000		750 000
Dufresne, Claude	4		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Vézina, Pierre	4		O	2007-08-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Normandin, Guy	4		O	2007-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			214 000
Les Ressources Aur Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arentsen, Christian	5								

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
00002420	PI		O	2007-02-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	I	51 - Exercice d'options	150 000	24.6000	150 000
			O	2007-08-22	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(150 000)	24.6000	0
<i>Options</i>									
Arentsen, Christian	5								
00002420	PI		O	2007-08-22	I	51 - Exercice d'options	(150 000)	24.6000	0
Les Systèmes BUS inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fauteux, Daniel	5								
148293 Canada inc.	PI		O	2007-03-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	I	97 - Autre	200 000	0.1200	200 000
<i>Options</i>									
Beaucage, Daniel	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Chevrier, Gilles	4		O	2007-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Hébert, Normand	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Maheux, Michel	4		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Péloquin, Bernard	5		O	2007-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Savard, Claude	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	50 - Attribution d'options	450 000		450 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoffman, Michael	7		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	5 000		10 000
Iliopoulos, Peter	5		O	2007-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	58.1500	1 723
			O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	619		2 342
<i>Options</i>									
Hoffman, Michael	7		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	20 125		40 250
Iliopoulos, Peter	5		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	3 023		6 046
<i>Restricted Share Units</i>									
Gomez-Valle, Luis Carlos	5		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	20 000		40 000
Guay, Claude	5		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	20 000		40 000
Hoffman, Michael	7		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	21 103		42 206
Iliopoulos, Peter	5		O	2007-05-18	D	35 - Dividende en actions	6 394		12 788
Manoukian, Vahan	5		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 000		7 000
Life & Banc Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Life & Banc Split Corp.	1		O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.4300	1 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5100	2 900
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5600	3 900
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.5700	6 900
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.4400	7 800
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.4300	6 800

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	10.5100	4 900
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.5600	3 900
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.5700	900
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.4400	0
Long Reserve Life Resource Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Long Reserve Life Resourc	1		O	2007-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.7900	
			M	2007-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.7900	300
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.7900	0
			O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.3200	300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.3200	0
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3500	1 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3500	0
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.4700	600
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.4700	0
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.9000	1 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.9000	0
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.1100	300
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.1100	0
			O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.4100	300
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.4100	0
			O	2007-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.9200	300
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.9200	0
			O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6500	300
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.6500	0
			O	2007-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6500	300
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.6500	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.1400	300
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.1400	0
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.2400	300
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.2400	0
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.1100	300
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.1100	0
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.2500	300
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.2500	0
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abramson, Herbert	4		M	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2300	131 300
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.1950	145 300
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	349 000	0.2000	494 300
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2050	503 300
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.2100	532 300
Technifund Inc.	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2300	
lululemon athletica inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stemberg, Thomas	4		O	2007-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 666
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stemberg, Thomas	4		O	2007-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 721
Luxell Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
pasieka, david james	4		O	2007-08-30	D	97 - Autre	83 333	0.1200	183 333
brenda pasieka	PI		O	2007-08-30	C	97 - Autre	83 333	0.1200	183 333
<i>Options</i>									
DANN, Simon	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			R	2006-11-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1000	275 000
			R	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1200	295 000
LARMOR, JEAN-LOUIS	5		O	2007-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			R	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1200	300 000
Pepperall, Richard Allan	5		O	2007-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
			R	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1200	275 000
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Jo-Ann Constance	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	2.7100	8 158
Butyniec, James	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	240	2.7100	21 300
Dekker, John Bernhard	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129	2.7100	37 021
Hahnelt, Konrad	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145	2.7100	15 123
Jackson, Peter	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	332	2.7100	29 656
Winegarden, Larry Anson	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	2.7100	13 243
Zanatta, Daniel	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206	2.7100	15 278
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Magna International Inc.	1								
1741773 Ontario In	PI		O	2003-08-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	29 866		29 866
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 472)	50.1800	16 394
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 764)	48.3200	5 630
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 630)	47.3900	0
Stronach, Frank	4, 5		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	29 866		29 866*
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 472)	50.1800	16 394*
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 764)	48.3200	5 630*
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 630)	47.3900	0
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Koob, Peter	5								
PK Holdco Inc.	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 472	50.1800	13 472
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 764	48.3200	24 236
			O	2007-08-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 630	47.3900	29 866
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Michael William	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	2.7500	25 200
Freund, Gordon	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	2.7500	6 750
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	2.7500	39 763
Moti, Karim	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	2.7500	74 493

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Deferred Share Units									
Bjorgan, Floyd	5		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000		10 000
Restricted Share Units									
Bjorgan, Floyd	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)		30 000
Brown, Michael William	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)		30 000
Freund, Gordon	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		15 000
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)		30 000
Moti, Karim	5		O	2007-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		22 500
MAXIN Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MAXIN Income Fund	1		O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.3800	4 333 506
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.6500	4 334 106
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dwarte, Kevin	5								
CIBC Investor Serv	PI		O	2007-08-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 920)		0
ETrade Canada	PI		O	2004-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 920		2 920
Oldenburg, Tammy	5								
CIBC Mellon	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	12.7260	464
			O	2007-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	11.4411	511
			O	2007-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	11.7956	520
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	11.4607	567
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Rosenberg, Graham Lawrenc	7, 5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	13 000	8.0200	32 414
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	11.0200	19 414
Swartzman, Gavin	4, 5		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	21 000	8.0200	27 898
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 798)	10.4400	25 100
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.3900	24 900
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 002)	10.3900	19 898
<i>Options</i>									
Rosenberg, Graham Lawrenc	7, 5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	8.0200	47 625
Swartzman, Gavin	4, 5		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(21 000)	8.0200	0
Med-Emerg International Inc.									
<i>Options</i>									
Ross, Donald	5		O	2007-08-30	D	52 - Expiration d'options	(160 000)		160 000
Zacharias, Ramesh	4, 5		O	2007-08-30	D	52 - Expiration d'options	(900 000)		600 000
Medicago Inc.									
<i>Options</i>									
Bélanger, Vincent	5		O	2007-07-23	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000	
			M	2007-08-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6500	25 000
MEGA Brands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferrante, Peter	5		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	3.8500	
			M	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	9 000	3.8500	9 771

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.0500	6 771
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	19.0000	771
<i>Options Plan 1</i>									
Ferrante, Peter	5		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	3.8500	0
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Methanex Corporation	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.1612	
			M	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.1612	40 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.2664	
			M	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.2664	80 000
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	22 100	25.3755	
			M	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	22 100	25.3755	102 100
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	24.5093	
			M	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	24.5093	122 100
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.1484	
			M	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.1484	142 100
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.1875	
			M	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.1875	162 100
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.4430	
			M	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.4430	182 100
			O	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.9205	
			M	2007-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.9205	202 100
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.7437	
			M	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.7437	222 100
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.0064	
			M	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.0064	242 100
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.8243	262 100
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.3998	282 100
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.4705	302 100
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.6579	322 100
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.2745	342 100
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.0806	362 100
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.9275	382 100
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.8043	402 100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.9644	422 100
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.0380	442 100
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.0135	462 100
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	23.4309	482 100
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(482 100)		0
MethylGene Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cherney, Richard	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.5000	11 500
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Metro inc.	1		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	33.9000	71 500
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	34.0000	80 700
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	34.4000	94 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	34.2500	86 800
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	34.4500	93 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.6000	93 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	34.8000	122 100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	34.8500	127 400
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	21 800	34.9000	149 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	34.8000	150 500
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	34.8500	164 200
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)	33.9000	
			M	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)	33.9000	85 200
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.8700	
			M	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.8700	85 100
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.8500	
			M	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.8500	84 900
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	33.7000	
			M	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	33.7000	83 700
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	34.2100	144 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	34.2000	104 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	33.9000	103 400
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)	34.0000	94 200
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(13 700)	34.4000	80 500
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	34.2500	77 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)	34.4500	71 200
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.6000	70 800
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(28 700)	34.8000	42 100
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	34.8500	36 800
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(21 800)	34.9000	15 000
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	34.8000	13 700
MG Dividend & Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MG Dividend & Income Fund	1		O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.1500	1 295 400
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.1000	1 296 000
Microbix Biosystems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Long, James Albert	4								
RRSP account	PI		O	2007-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1000	156 987
Middlefield Equal Sector Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Equal Sector	1		O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.0300	1 786 543
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.0000	1 786 743
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.2000	1 787 943
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Janice	5		O	2007-08-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.4500	15 000
<i>Bons de souscription</i>									
Davies, Janice	5		O	2007-08-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 500	0.7500	7 500
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Davies, Janice	5		O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4500	75 000
Minefinders Corporation Ltd.									
<i>Options</i>									
Dawson, James Martin	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.5700	260 000
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	9.5700	360 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2007-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3500	4 127 375
			O	2007-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	4 132 375
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Frank Alexander	4		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.2100	1 029 320
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	3.2100	1 023 820
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.2200	1 023 720
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	3.2100	1 019 820
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2100	1 017 320
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	3.1800	1 012 820
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	3.1600	1 008 320
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.1900	1 005 320
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2000	1 002 820
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2100	1 000 320
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2700	999 520
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	3.2500	999 020
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	3.2300	997 820
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.2300	993 820
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.2100	990 820
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.2000	985 820
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	3.2000	983 120
Dauntless Developm	PI		O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2300	376 675
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.2300	373 675
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2200	371 175
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2400	368 675
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.2500	368 375
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	3.2600	360 375
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2500	359 575
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	3.2200	358 675
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	3.2100	356 975
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.2600	353 975
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2000	353 175
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	3.2500	349 675
			O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2500	347 175
MOORHOUSE, BRIAN S.	4		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.2600	105 070
Mines Cancor, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dufour, Rene	4		O	1999-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
UGUR, ERCAN	4, 5		O	2002-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 806

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.1800	3 511 728
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.4000	3 512 328
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2006-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	69 002	20.7900	69 002
Vladescu, Michael	5		O	2007-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	5 401	20.7900	5 401
New Millennium Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schindler, John Norman	4, 5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.6600	114 000
Newalta Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Riddell, Clayton H.	4		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.8900	523
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
Newport Partners Income F	1		O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	5.8963	1 324 400
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	5.8669	1 349 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	5.9014	1 355 000
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	17 100	5.8837	1 372 100
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	5.8550	1 392 100
NORONT RESOURCES LTD.									
<i>Options common shares</i>									
Graham, David Bruce	4	R	O	2006-10-27	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000*
		R	O	2006-12-08	D	50 - Attribution d'options	75 000		225 000*
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saive, Brent Dale	5		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900
<i>Options</i>									
Saive, Brent Dale	5		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thompson, Michael Charles	5								
SunLife	PI		O	2007-09-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	10.1100	412
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Ti	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9200	131 800
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.9300	134 800
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Kenneth Ian	5	R							
Held by TD Canada	PI		O	2007-08-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	35.1700	2 600

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2007-08-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	35.1800	2 700
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McConnell, Gerald James	4		O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.0000	46 501
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.7400	45 501
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.0000	43 501
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.1000	41 501
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.1000	39 501
			O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	2 500	3.6000	42 001
<i>Options</i>									
McConnell, Gerald James	4		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	3.6000	372 500
Novawest Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	R	O	2007-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.1750	1 692 467
		R	O	2007-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.1800	1 700 967
		R	O	2007-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1650	1 715 967
		R	O	2007-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1700	1 725 967
<i>Options</i>									
Adams, Brian Frank	4		O	2007-08-24	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0900	1 320 000
Dibble, Jerry	4		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.0900	1 152 000
O'Brien, Patrick	4, 5, 3								
Maverick Investmen	PI		O	2007-08-24	I	50 - Attribution d'options	1 400 000	0.0900	2 200 000
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Assayag, Leon	4		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	7.4000	214 500
Moghrabi, Moise	4		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.5000	384 000*
<i>Options</i>									
Moghrabi, Moise	4		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.5000	200 000*
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benoit, Stéphanie	5		O	2007-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	424	1.0908	8 810
Génuit, Bruno, Robert, Re	7		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			390 672
<i>Options</i>									
Génuit, Bruno, Robert, Re	7		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 000
Nuinsco Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galipeau, René Réal	4, 5		O	2007-08-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(298 551)	0.3450	1 181 829
RRSP	PI		O	2003-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	298 551	0.3450	298 551*
Nuveen Senior Floating Rate Income Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Nuveen Senior Floating Ra	1		O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.1800	500
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.1800	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.1800	
			M	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.1886	1 400
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	7.1886	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0400	200

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.0400	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.0478	900
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.0478	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.0900	1 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.0900	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.1480	1 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.1480	0
			O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.1680	1 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.1680	0
			O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2000	200
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2000	0
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.8000	1 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.8000	0
			O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2000	200
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2000	0
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1000	300
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.1000	0
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.1000	1 300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	7.1000	0
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1700	300
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.1700	0
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4400	300
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.4400	0
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4400	1 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4400	0
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4400	300
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.4400	0
			O	2007-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.7000	300
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.7000	0
			O	2007-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.7000	300
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.7000	0
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.5600	300
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.5600	0
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4500	300
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.4500	0
Nventa Biopharmaceuticals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
John, Jaime	4		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Nventa	PI		O	2007-08-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<i>Options</i>									
Barefoot, Gordon Ronald	4		O	2004-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	280 000*
Brown, Michael	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1150	70 000*
Data, Joann	4		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	305 000*
Emtage, Peter Campbell Re	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1150	700 000*
John, Jaime	4		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			99 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1150	
			M	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1150	274 000*
Lai Fatt, Richard	5		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	250 000*
McKee, Gregory	5		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			925 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	6 266 934	0.1150	
			M	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	6 266 934	0.1150	7 191 934*
Northey, Margot	4		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	295 000
RIEDER, ROBERT	4		O	2006-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	420 000*
Short, Jay	4		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 000
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	345 000*
Smith, Sanford	4		O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1150	250 000*
OceanaGold Corporation									
<i>Options</i>									
Paul, Alison Claire	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Oil Sands Sector Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.2400	100
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.2400	0
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.2000	200
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.2000	0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3400	100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.3400	0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3600	100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.3600	0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3700	100
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.3700	0
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.3300	300
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.3300	0
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.3400	300
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.3400	0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4500	200
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.4500	0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4600	100
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.4600	0
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty	PI		O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.6500	45 468
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.7500	45 668
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Campagnoni, Pamela	5		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.6500	350 000
Graham, Russell John	5		O	2007-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Oncolytics Biotech Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lievonen, John Mark	4		O	2004-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6200	3 000
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Onex Corporation	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	33.5010	810 700*
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(450 000)		360 700*
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	178 900	33.1850	539 600*
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(178 900)		360 700*
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	153 800	32.9690	240 600*
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(153 800)		86 800*
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	102 500	31.8550	102 500*
			O	2007-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(102 500)		0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	147 000	32.9170	147 000*
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(147 000)		0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	226 700	32.4840	226 700*
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(226 700)		0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	34 000	32.2880	34 000*
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(34 000)		0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	33.0000	20 000*
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 600	20.6900	7 843 205
Trent, John	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.6100USD	10 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	26.2300USD	9 600
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.2200USD	9 400
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	26.2100USD	9 300
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.2000USD	9 100
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	26.1900USD	7 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.1800USD	6 500
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	26.1700USD	6 100
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.1600USD	5 500
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	26.1500USD	4 100
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	26.1400USD	3 400
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.1300USD	2 900
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	26.1200USD	1 200
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	26.1100USD	0
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Trent, John	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.6100USD	10 000
OPTI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bosch, John	5		O	2007-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 609
<i>Options</i>									
Bosch, John	5		O	2007-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ORTHOSOFT Inc. (anciennement Gestion ORT)									
<i>Options</i>									
Greenwald, Alan Seth	4		O	2007-08-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.0000	0
HANNA, GEORGE	4		O	2007-08-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.7000	152 667
Johnson, Pierre Marc	4		O	2007-08-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.0000	20 000
Marleau, Hubert	4		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		52 667
Zacchia, Sam	4		O	2007-08-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.0000	0
Osisko Exploration Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
EurAsia Holding AG	3		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.5900	50 408 900
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.5400	50 409 200
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	4.5500	50 454 200
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.6000	50 455 700
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	4.7490	50 461 200
Pacific Northern Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires (Voting)</i>									
Fletcher, Elizabeth Anne	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.5000	25 903
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	3 100	14.1500	29 003
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	2 500	15.5000	31 503
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	600	17.9000	32 103
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	18.1000	28 603
			O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	3 100	13.5000	31 703
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.1500	30 703
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.2000	29 203
<i>Options</i>									
Fletcher, Elizabeth Anne	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		20 500
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(3 100)		17 400
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		14 900
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(600)		
			M	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(600)		14 300
			O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(3 100)		11 200
Paramount Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3								
Spouse	PI		O	2007-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 632	8.1500	
			M	2007-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 737	8.1500	390 831
PATHFINDER Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
PATHFINDER Income Fund	1		O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	14.1100	8 107 359
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.9300	8 110 559
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.4700	8 111 759
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.4000	8 112 359
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	13.7500	8 120 059
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	13.7400	8 123 859
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.5000	8 110 259
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.4800	8 108 559
Payout Performers Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Peerless Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Becker, Leonard Wade	4, 5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		795 929
Pembina Pipeline Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Michaleski, Robert B.	4, 5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	16.5000	159 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.5500	160 000
Watkinson, Donald James DJW & DH Jointly	5 PI		O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	16.5500	14 300
Pengrowth Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Gordon Maitland	5		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.4600	36 885
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	18.4500	23 885
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	18.4900	18 385
Shelly Anderson Kinneary, James Stuart	PI 4, 5		O	2007-08-28 2007-08-29	C D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200) 35	18.4800	0 5 847 561
Penn West Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Jensen, Thane	7		O	2007-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		260 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Jensen, Thane	7		O	2007-08-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	19.9200	20 001
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	30.7200	1
Pethealth Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renaud, Richard J. 3650049 Canada Inc	4, 3 PI		O	2007-05-28 2007-05-28	D I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 766 700) (1 800 000)		196 300 200 000
<i>Options</i>									
Renaud, Richard J.	4, 3		O	2007-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 915 000)		435 000
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Richard Gregg	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	30.5000	24 500
Petro-Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Valot, Daniel	4		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 375
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kernaghan, Edward James Kernwood Limited	3 PI		O	2007-08-30 2007-09-05	I I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800 100	9.2000	704 500 704 600
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(420 000)	4.5970	5 932 444
			O	2007-08-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(300 000)	4.4100	5 632 444
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282 800)	4.7650	5 349 644
			O	2007-08-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)	4.7300	5 249 644

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)	4.7300	5 224 644
LIRA of Sheldon In	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 028)	4.6000	0
Self Directed RRSP	PI		O	2007-08-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(480 000)	4.3260	3 329 780
			O	2007-08-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	4.3106	3 179 780
			O	2007-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.1245	3 129 780
			O	2007-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	4.1200	2 979 780
			O	2007-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	4.5030	2 829 780
			O	2007-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(237 680)	4.5980	2 592 100
			O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	4.7942	2 492 100
			O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(434 284)	4.8188	2 057 816
Perry, Ronald S.	4	R	O	2007-07-06	D	51 - Exercice d'options	16 800	16800.0000	41 600
<i>Options</i>									
Perry, Ronald S.	4	R	O	2007-07-06	D	51 - Exercice d'options	(16 800)	1.7500	50 000
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.4000	345 165
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.3000	347 165
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.2500	348 165
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chasez, Karen	7		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	11 000	13.1700USD	18 362
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	90.2500USD	17 862
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65)	90.2400USD	17 797
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425)	89.9100USD	17 372
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(392)	89.9300USD	16 980
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75)	89.9200USD	16 905
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	90.0600USD	14 905
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	90.0500USD	14 105
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	90.0450USD	13 905
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	89.9700USD	13 805
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	90.2300USD	13 505
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	90.2200USD	13 305
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(335)	90.2100USD	12 970
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	90.2000USD	11 870
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	90.1850USD	11 570
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	90.1800USD	11 370
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	90.1600USD	10 870
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	90.1300USD	10 270
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(208)	90.1200USD	10 062
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	90.1150USD	9 562
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	90.1100USD	9 362
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.1000USD	8 362
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.0800USD	7 362*
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Chasez, Karen	7		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	13.1700USD	109 600
PreMD Inc. (formerly IMI International M									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hosking, Ronald	5		O	2007-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 000	0.0001	301 778
Norton, Brent Henry Barr	4, 5, 3								
Carmichael Norton	PI		O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6700	65 666*
			M	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.7000	65 566*
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.6700	65 466*
			O	2007-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	1.6700	
			M	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	1.6700	63 966*
Ivey Norton	PI		O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.7000	
			O	2007-08-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	1.7000	63 267*
John Norton	PI		O	2007-08-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6700	65 667*
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.6700	65 167*
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollock, John Arthur	4		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.9500	150 000
PROGRESS ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kist, Gregory W.	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.9800	35 670
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9800	35 770
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.9800	36 170
Pyxis Capital Inc									
<i>Actions ordinaires PYX</i>									
1693062 Ontario Inc.	3		O	2007-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	4.3000	7 500 000
Flatt, Gordon	4, 6								
The Coastal Corpor	PI		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 000 000)	4.3000	0
Flatt, James Ian	4, 6								
1693062 Ontario In	PI		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	4.3000	7 500 000
Kim, Andrew	6, 5		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	4.3000	7 500 000
The Coastal Corporation L	3		O	2007-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 000 000)	4.3000	0
<i>Actions sans droit de vote PYX.a</i>									
1693062 Ontario Inc.	3		O	2007-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 280 440	3.2000	45 790 440
Flatt, Gordon	4, 6								
The Coastal Corpor	PI		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 280 440)	3.2000	0
Flatt, James Ian	4, 6								
1693062 Ontario In	PI		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 280 440	3.2000	45 790 440
Kim, Andrew	6, 5		O	2007-09-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 280 440	3.2000	45 790 440
The Coastal Corporation L	3		O	2007-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 280 440)	3.2000	0
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	45 000	6.0000	51 000*
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	17.0700	6 000*
<i>Bons de souscription broker</i>									
MacKenzie, Neil Stuart	4		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.1000	10 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1500	9 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.2500	7 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1500	6 000
<i>Options</i>									
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	6.0000	83 000*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Quinto Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wayrynen, Matt	4		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4600	10 000
Rand A Technology Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Inc.	3		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 600	2.0300	2 518 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 100	2.0400	2 541 100
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 800	2.0500	2 627 900
RavenSource Fund (formerly The First As									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William	3		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.4000	329 750*
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.3000	331 750*
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3000	332 750*
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3000	333 250*
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Dube, Brent Stephen	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5200	478 500
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Dube, Brent Stephen	5		O	2007-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.5000	2 300
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5	R	O	2006-08-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	0.0400	
			M	2006-08-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.2500	3 899 750
<i>Options</i>									
Gannon, Thomas Patrick	5		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.6800	150 000
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2004-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-15	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.6800	600 000
O'Donnell, James Francis	4		O	2007-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-01-03	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6800	300 000
Reiken, Steve	5		O	1998-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1998-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-15	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6800	300 000
Ressources Conway inc.									
<i>Options</i>									
Levesque, Jacques	4		O	2007-07-27	D	51 - Exercice d'options	350 000	0.1800	
			M	2007-07-27	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1800	600 000
Ressources d'Arianne Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forrest, Norman	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	381 833
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Forrest, Norman	5		O	2007-08-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(83 333)		25 000
Ressources Dianor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duval, Daniel	4, 5		O	2007-09-06	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.5600	619 371
Ressources Mengold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
nicolai, michael william	4		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2500	49 750
Ressources Orezone Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marquis, Pascal	5	R	O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.5600	340 000
		R	O	2007-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.5700	400 000
Ressources Plexmar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Guy	4, 5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3000	1 245 500
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2950	1 270 500
<i>Options d'achat d'actions</i>									
Arellano Cueva, Rolando A	4		O	2007-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.3000	450 000
Crema, Ken	4		O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.3000	1 000 000
Faucher, Richard Regis	4		O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.3000	717 000
Labbé, Pierre	5		O	2007-08-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	350 000
Ressources Threegold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duval, Daniel	5		O	2007-09-06	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	238	0.3250	177 850
Ressources X-Ore inc.									
<i>Options</i>									
Lampron, René	4		O	2007-08-26	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.2100	465 000
Méhot, Léon	4, 5		O	2007-08-26	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.2100	550 000
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Glynn, Gerard Walter	4, 7, 3								
RRSP	PI		O	2007-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2500	204 825
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Miller, David P.	5		O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		318 600
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		311 100
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Miller, David P.	5		O	2007-08-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	43.5499	318 600
			O	2007-09-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	44.2511	311 100
Royal Utilities Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Owen, Daniel	6								
Molin Holdings Lim	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	12.2700	73 200
			O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	12.2800	110 700
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Donald	4, 5, 3								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
10853 Newfoundland	PI		O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.5200	3 312 380
Sabretooth Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abbott, Marshall	4, 5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			638 513
Brinkerhoff, Thomas Lea	4		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
B.O.T. Holdings In	PI		O	2007-08-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			466 467
Campbell, Jr., John Hugh	4								
Quantum Energy Par	PI		O	2007-08-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 730 406
Quantum Parallel P	PI		O	2007-08-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 051 595
Chahley, Vincent	4		O	2007-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			121 697
Hume, Kelly Colleen	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			172 049
Joseph Eric, McFarlane	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 959
Michael Karl, Ponto	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			321
Robertson, Christine	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
S. Wil, Vanloh, Jr.	4								
Quantum Energy Par	PI		O	2007-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 730 406
Quantum Parallel P	PI		O	2007-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 051 595
Swartout, Hank B.	4								
1201112 Alberta Lt	PI		O	2007-08-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 029 376
<i>Options</i>									
Abbott, Marshall	4, 5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Brinkerhoff, Thomas Lea	4		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
Campbell, Jr., John Hugh	4		O	2007-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
Hume, Kelly Colleen	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Joseph Eric, McFarlane	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Michael Karl, Ponto	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Robertson, Christine	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
S. Wil, Vanloh, Jr.	4		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
Santé Draxis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charlton, William James	8		O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	4.6100	0
Santoy Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
James, Eric William	4		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5100	73 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5750	83 000
Netolitzky, Ronald Kort	4, 5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5300	3 275 263
Scorpio Mining Corporation									
<i>Options</i>									
HAWLEY, PETER JUDE	4, 5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	1 200 000	1.8800	2 360 000
Henderson, James Gilbert	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.8800	825 000
Horbulyk, Janet Lee	5		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.8800	100 000
Riley, Lisa Kathleen	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.8800	700 000
Scammell, David Roger	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	600 000	1.8800	775 000
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leshnjani, Klaudio	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Maniatis, Eleni	5		O	2007-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Perugini, Franco	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
<i>Options</i>									
Perugini, Franco	5		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			360
SEMAFO INC.									
<i>Options</i>									
Desormeaux, Benoit	5		O	2007-08-30	D	52 - Expiration d'options	(4 500)	2.3500	316 000
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Frank	4		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	41.8500	96 202
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions ordinaires Class "A" Voting</i>									
Keating, Gregory John	4								
3208171 Nova Scoti	PI		O	2007-07-30	I	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000		10 000
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Keating, Gregory John	4								
3208171 Nova Scoti	PI		O	2007-07-30	I	37 - Division ou regroupement d'actions	125 000		250 000
Delaila Holdings L	PI		O	2007-07-30	I	37 - Division ou regroupement d'actions	310		620
Steiger, Dennis	5		O	2006-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	24.1400	
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	24.1500	
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	24.1600	
RRSP	PI		M	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	24.1400	2 500
			M	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	24.1500	3 200
			M	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	24.1600	3 600
<i>Options</i>									
Avis, Deb	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Bashnick, Rhonda	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Bissonnette, Peter	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	600 000	24.5200	900 000
Brazeau, Jean	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	400 000
Cummins, Jim	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	300 000
D'Avella, Michael	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	333 336
Donnici, Shannon	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	160 000
Ferras, Michael	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	148 000
Fletcher, Donald	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	130 000
Hall, Michael	7		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	140 000
Ham, Michael	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	183 602
Johnson, Peter	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Kernahan, Cam	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Ki, Wai	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	150 000
McEwen, Doug	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	80 000	24.5200	120 000
Medd, Terrence	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
MEHR, JEFFREY	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Murray, Phil	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	220 000
Park, Alex	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	160 000
Patterson, Colin	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	150 000
Pizante, Gary	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	124 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Porter, Mark	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	400 000
Pultz, Greg	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	173 336
Rathwell, Cynthia	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	141 000
Shaw, Bradley	4, 5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	400 000	24.5200	700 000
Shaw, Jim	4, 5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	600 000	24.5200	1 400 000
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	600 000	24.5200	1 400 000
Shaw, Julie	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	280 000
Stakic, Zoran	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	180 000
Steiger, Dennis	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	140 000
Stein, Ken C.	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.5200	400 000
Stuart, Ellamarja Elizabe	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.5200	150 000
Wilson, Stephen	5		O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	400 000	24.5200	600 000
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2005-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.8900	20 000
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Evan	7	R	O	2007-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.1600USD	0
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	2 000	8.6700USD	2 000
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	2 000	8.8400USD	4 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.0600USD	3 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.0500USD	
			M	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.0500USD	2 900
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	22.0400USD	2 500
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.0370USD	2 300
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.0300	2 200
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.0100USD	2 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.0370USD	0
McLennan, David Gordon	5		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	9 625	10.9600	11 625
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	15 000	14.6400	26 625
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	23.3000	11 525
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 325)	23.3100	8 200
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	23.5000	2 000
Punnett, Trent	5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	11 250	14.6400	11 250
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	8 346	11.4800	19 596
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 596)	23.0376	0
<i>Options</i>									
Jones, Evan	7		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		21 131
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		19 131

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McLennan, David Gordon	5		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(9 625)		141 875
			O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		126 875
Punnett, Trent	5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(11 250)		60 950
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(8 346)		52 604
Sino-Forest Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chen, Hua	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.5900	126 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.6900	116 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.7500	114 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.7000	104 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.7700	94 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.9000	84 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.0500	74 900
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.1500	72 900
MAK, EDMUND KIN KAI	4		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.3400	113 600
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	17.4600	105 000
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.7900	110 000
<i>Options</i>									
MAK, EDMUND KIN KAI	4		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.7900	224 445
Wang, Peter (Donghong)	4		O	2007-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 081
Sirit Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, Donald	8		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(186 600)	0.2897USD	248 055
Societe de Placement Hypothecaire Scotia									
<i>Actions privilégiées Class A (Scotia BOOMS)</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc	PI		O	2007-08-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	101.7500	22 647
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TALISMAN ENERGY INC.	1		O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	18.4999	200 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	18.1886	300 000
			O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	17.6711	200 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	18.0473	400 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	18.0906	600 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	18.3253	800 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	17.8999	1 000 000
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	17.7504	1 200 000
			O	2007-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		1 000 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		0
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	51.7671	19 500
			O	2007-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)		0
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	30 500	51.8666	30 500
			O	2007-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(30 500)		0
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	49.9922	25 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	50.7134	25 000
			O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	51.9000	20 000
			O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	51.8500	20 000
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	50.5200	20 000
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	51.1250	10 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	51.1433	20 000
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	51.1891	10 000
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	51.1906	10 000
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Société Financière Jaguar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, William Stanley	7								
W.S. Grant & Assoc	PI		O	2007-07-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 000	0.2000	66 000
<i>Options</i>									
Chornoboy, Douglas Michael	4, 5		O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Panetta, Joseph	4		O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		
			M	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 000 000*
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crickmay, Geoff	5		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	38 000	18.1800	48 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	40.6000	30 000
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	40.5600	26 900
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	40.5500	10 000
McHugh, Ronald J.	7		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	6 902	12.2800USD	52 217
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 902)	39.0000USD	45 315
<i>Options</i>									
Crickmay, Geoff	5		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(38 000)	18.1800	275 407
Li, Robin	7		O	2007-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 283
McHugh, Ronald J.	7		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(6 902)	12.2800USD	106 606
Solutions Extenway Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, David	5		O	2007-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 666 666	0.0600	20 433 333
John McAllister Holdings	3		O	2007-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 333 333	0.0600	17 618 027
McAllister, John	4, 5								
John McAllister Ho	PI		O	2007-08-27	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 333 333	0.0600	17 618 027
Somerset Entertainment Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts</i>									
White, Kevin Mitchell	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	3.1300USD	6 450
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	3.0300USD	1 950
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.0500USD	950
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.0800USD	250
South American Gold and Copper Company L									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, David Robert Sta	4, 5	R							
Minera Auromin Ltd	PI		O	2007-08-21	I	97 - Autre	2 505 605		12 655 605
SouthernEra Diamonds Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, Howard Michael	5		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	175 000	0.4000	175 000
			O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	18 500	0.4650	193 500
Dawson, Thomas C.	4		O	2007-09-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(800 000)		0
Judith B. Dawson	PI		O	2007-09-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(100 000)		0
evans, patrick charles	4		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	400 000	0.4300	422 900
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(199 500)	0.5700	340 900
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(232 000)	0.5300	108 900
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 000)	0.5400	22 900
<i>Options</i>									
Bird, Howard Michael	5		O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(175 000)	0.4000	348 500
			O	2007-08-28	D	51 - Exercice d'options	(18 500)	0.4650	330 000
Dawson, Thomas C.	4		O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)		0
evans, patrick charles	4		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	400 000	0.4300	1 710 000
SR Telecom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DDJ Capital Management, L	3								
B IV CAPITAL PARTN	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117 470)	0.0500	167 938 342
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 140)	0.0500	167 843 202
DDJ HIGH YIELD FUN	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 973)	0.0500	54 287 652
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 756)	0.0500	54 256 896
THE OCTOBER FUND,	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.0500	25 018 566
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 174)	0.0500	25 004 392
Two Institutional	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 557)	0.0500	13 464 478
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 930)	0.0500	13 457 548
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruste, Ivor Melvin	4		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	31.4200	1 000
<i>Options</i>									
Rhoads, Todd	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
			O	2007-08-27	D	50 - Attribution d'options	2 500	30.6100	9 500
Sears, Cathy Jean	7		O	2007-08-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	30.6100	16 000
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.7000	4 030 654
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2007-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.9500	6 896 044
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.1800	6 896 744
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciaramella, Joseph	5	R	O	2007-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95	93.0800	
			M	2007-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	93.0800	3 214
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	5 333	5333.0000	
			M	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	5 333	41.5700	
			M'	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	5 333	41.5700	5 333
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333)	96.1100	5 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	96.1200	4 000
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	96.1300	3 900
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	96.1400	3 800
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	96.1500	3 600
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	96.1600	2 700
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	96.2000	2 500
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	96.2100	1 800
			O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	96.2200	0
Suncor Stock Fund	PI		O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	233	93.0200	512
Pon, Gary	5		O	2007-09-06	D	51 - Exercice d'options	2 000	27.6500	2 000
			O	2007-09-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	97.5000	0
Sondergard, Steven	5		O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	2 444	32.1600	
			M	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	2 444	32.1600USD	2 444*
			O	2007-08-29	D	51 - Exercice d'options	1 800	33.5300USD	4 244*
<i>Options Granted February 3, 2005 @ strike price \$41.57</i>									
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(5 333)	41.5700	5 333
Nickerson, Peter Edward	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 334)	95.8400	666*
<i>Options Granted September 1, 2007 @strike price \$94.04</i>									
Genereux, Ronald Paul	5		O	2003-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-01	D	50 - Attribution d'options	12 500	94.0400	12 500
<i>Options Granted: April 30, 2002 @ strike price \$27.65</i>									
Pon, Gary	5		O	2007-09-06	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	27.6500	26 000
Synenco Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Bernard	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	12.6000	8 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.5500	7 000
Moore, Sherrold	4	R	O	2007-06-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.0000	15 000
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.3000	9 800

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2900	9 700
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2700	9 600
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	12.2500	5 000
<i>Options</i>									
Moore, Sherrold	4	R	O	2007-06-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.0000	55 000
Technicoil Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Comez, Leonard A.	4		O	2007-09-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 707)		0
TD Waterhouse Cana	PI		O	2004-10-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-09-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 707		9 707
			O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	0.6000	44 207*
Technologies D-Box Inc.									
<i>Options</i>									
De Montigny, Jean-Pierre	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	30 000		80 000
PHÉNIX, ÉLAINE C.	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	30 000		95 000
Teck Cominco Limited									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	43.8200	5 918 686
Keevil, Norman Bell	4, 3		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	150 000	6.8700	260 576
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	44.6900	110 576
Millos, Ronald Allen	7		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	6 000	6.8700	6 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	45.1900	1 300
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	45.1000	0
Rennie, Janice Gaye	4		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	43.3200	1 750
<i>Options</i>									
Keevil, Norman Bell	4, 3		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	6.8700	307 000
Millos, Ronald Allen	7		O	2007-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	6.8700	164 926
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brereton, David	4		O	2006-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.4200	
			M	2007-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.4200	3 619 902
Teknion Corporation									
<i>Options</i>									
Feldberg, David	4, 5		O	2006-07-14	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		197 500
Feldberg, Saul	4, 5, 3		O	2006-07-14	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		0
Tembec Inc.									
<i>Options</i>									
Dottori, Frank A.	4, 5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	13.5000	706 630
Dottori, Paolo G.	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(12 000)		21 946
Dumas, Michel	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	13.1500	352 261
			O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	13.5000	302 261
Lopez, Jim	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(32 000)		315 785
Ouellet, Yves	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	13.1500	141 409
			O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	13.5000	126 409
Patel, Mahendra A.	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	13.5000	90 379
Pelletier, Yvon	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(24 000)		35 531
Rochon, Jacques	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	13.1500	55 611

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	13.5000	45 611
Tétrault, Jean-Louis	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	13.1500	47 022
			O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	13.5000	32 022
Tremblay, Richard E.	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	13.1500	90 454
			O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	13.5000	80 454
Zangwill, Mel	5		O	2007-08-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		23 500
TeraGo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KEDAR, Michael	4		O	2007-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	9.3800	1 800
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butler, John P.	7		O	2006-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	1 700	11.5200	1 700
		R	O	2007-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	28.9200	0
		R	O	2007-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 650	11.5200	1 650
		R	O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 650)	34.9000	0
		R	O	2007-05-18	D	51 - Exercice d'options	4 080	21.0000	4 080
		R	O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.9200	3 980
		R	O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(380)	35.6100	3 600
		R	O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	35.6700	2 600
		R	O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.9700	2 500
		R	O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	35.8800	100
Garland, Rick L.	7		O	2006-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Butler, John P.	7		O	2006-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
		R	O	2006-05-18	D	50 - Attribution d'options	12 000		17 000
		R	O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	3 000		20 000
		R	O	2007-03-16	D	51 - Exercice d'options	(1 700)		18 300
		R	O	2007-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 650)		16 650
		R	O	2007-05-18	D	51 - Exercice d'options	(4 080)		12 570
Garland, Rick L.	7		O	2006-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-05-18	D	50 - Attribution d'options	7 000		7 000
		R	O	2007-03-14	D	50 - Attribution d'options	3 000		10 000
The Brick Group Income Fund									
<i>Class A Units</i>									
Silver, Jeffrey	7								
RRSP	PI		O	2007-08-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29	9.4000	2 532
Talarico, Franco	7		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.5400	8 473
			O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	9.4000	8 476
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leith Wheeler Investment	3								
Leith Wheeler Inve	PI		O	2007-08-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 400	25.5150	7 056 762
			O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	25.3730	7 059 462
Slaughter, Arthur, Wilfre	7		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	800	24.5800	1 260

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Slaughter, Arthur, Wilfre	7		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(800)	24.5800	7 200
Total Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
KEARL, MARK ANTHONY	5								
RRSP	PI		O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	875	8.8700	1 828
Pachkowski, Bruce Lawrenc	4								
Bruce L. Pachkowsk	PI		O	2007-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.8000	253 300*
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Transat A.T. inc.	1		O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.2700	10 000
			O	2007-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	31.2600	15 000
			O	2007-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	31.0400	12 900
			O	2007-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(12 900)		0
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	30.8900	8 600
			O	2007-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)		0
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	30.9800	15 000
			O	2007-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	30.7500	5 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	30.3800	5 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	30.3000	5 000
			O	2007-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baggs, James M.	5								
Trustee of TransCa	PI		O	2007-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 506)	36.4500	1 174
Greflund, Finn	7								
CIBC Securities In	PI		O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(715)	36.6200	1 000
			O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.6300	0
Held in RRSP	PI		O	2007-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(668)	36.6400	0
Hawkins, Kerry Lloyd	4								
Held in RRSP accou	PI		O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	36.5900	3 500
Trimac Income Fund									
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 1</i>									
Kennedy, Robert J.	6, 5								
Trimac Holdings Lt	PI		O	2007-08-27	C	36 - Conversion ou échange	27 589		30 314
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2007-08-27	D	36 - Conversion ou échange	65 813		4 209 146
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>									
Kennedy, Robert J.	6, 5								
Trimac Holdings Lt	PI		O	2007-08-27	C	36 - Conversion ou échange	(27 589)		0
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2007-08-27	D	36 - Conversion ou échange	(65 813)		136 166
TriStar Oil & Gas Ltd.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	69 700	7.2900	69 700
Bertram, James Vance	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.2900	20 000
Coles, Frederic Charles	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.2900	20 000
Edgar, Richard Norman	4		O	2007-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.2900	20 000
Herman, Brett	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	7.2900	300 000
Hislop, Martin	4		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	20 000		20 000
Kidd, Graham	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	170 000	7.2900	170 000
Strachan, Eric	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	170 000	7.2900	170 000
Wallis, Jeremy	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	170 000	7.2900	170 000
Zabinsky, Jason	5		O	2007-08-22	D	50 - Attribution d'options	170 000	7.2900	170 000
<i>Stock Incentive Shares</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 000		42 000
Bertram, James Vance	4		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Coles, Frederic Charles	4		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Edgar, Richard Norman	4		O	2007-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Herman, Brett	4		O	2007-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	170 000		170 000
Hislop, Martin	4		O	2007-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Kidd, Graham	5		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		70 000
Strachan, Eric	5		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		70 000
Wallis, Jeremy	5		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		70 000
Zabinsky, Jason	5		O	2007-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		70 000
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisjoli, Marc	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368	2.1000	3 997
Hewitt, Ann	5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	609	2.1000	39 607
Robitaille, Simon	4, 5		O	2007-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	293	2.4900	
REER	PI		M	2007-07-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	293	2.4900	8 160
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	460	2.1000	8 620
Vézina, Jocelyn	4, 5		O	2007-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	323	2.4900	
RRSP	PI		M	2007-07-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	323	2.4900	99 081
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	508	2.1000	99 589
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Long, David Allan	5		O	2006-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.3000	600
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.4000	1 100
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.3900	1 900
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.4000	2 800
<i>Options</i>									
Chowaniec, Adam	4		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(3 694)	5.3000	35 000
Foy, Cheryl Anne	5		O	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(375)	5.1600	
			M	2007-09-05	D	51 - Exercice d'options	(375)	5.1600	19 177
Lupiano, Michael	5		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	5.1600	41 791

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Mank, Darrel Aloysius	4		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.3000	35 000
Osadca, Danny	4		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.3000	35 000
Thompson, Charles Edward	4		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.3000	35 000
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.3000	30 000
TUSK Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Makinson, Michael James	5	R	O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4200	80 000*
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.4200	100 000*
Rooney, John Ross	4, 5		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 960	2.2600	1 361 068*
<i>Options</i>									
Machalski, Michael	4	R	O	2007-08-09	D	50 - Attribution d'options	25 000		165 000*
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation	3		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	63.7500	5 026 556
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	63.7500	5 027 656
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Droits</i>									
Brasseur, Murray	4, 5		O	2007-08-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 000)		0
MFL Management Lim	PI		O	2007-08-29	C	58 - Expiration de droits de souscription	(226 000)		0
RRSP	PI		O	2007-08-29	I	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty	PI		O	2007-08-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.8000	6 100
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.7980	6 600
			O	2007-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.7940	7 100
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9070	8 100
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.8940	9 100
			O	2007-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9460	10 100
Uranium Focused Energy Fu	1		O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	6.7800	1 125 400
			O	2007-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	6.8300	1 130 100
			O	2007-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.9300	1 132 700
			O	2007-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	6.7200	1 136 600
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lim, George	7		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	14 375	2.6700	21 275
Matysek, Paul Frank	7, 5		O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.8100	667 760
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.8000	662 760
			O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.7600	652 760
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.8900	647 760
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.7800	642 760
			O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	11.1300	637 260
Sheriff, William Morris	4		O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 000)	13.0000	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 350)	11.3000	2 454 729
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.9900	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	11.2950	2 443 229
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.9800	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 875)	11.2860	2 440 354

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	13.0300	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 625)	11.3300	2 431 729
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 900)	13.2000	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 885)	11.4780	2 408 844
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	13.2200	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 555)	11.4950	2 402 289
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.0500	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	11.3470	2 390 789
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.2100	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(115)	11.4860	2 390 674
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.0200	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	11.3210	2 384 924
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.0400	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	11.3390	2 379 174
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.1600	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 750)	11.4430	2 373 424
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	13.2500	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 990)	11.5400	2 370 434
			O	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	13.0100	
			M	2007-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 960)	11.3130	2 358 474
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.3700	2 271 994
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.4600	2 261 994
<i>Options</i>									
Lim, George	7		O	2007-08-27	D	51 - Exercice d'options	(14 375)	2.6700	511 750
Sheriff, William Morris	4		O	2007-08-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	(200)	4.0000	1 253 800
			O	2007-08-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	(100)	2.8500	1 253 700
Utility Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Utility Split Trust	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	10.1830	125 800
<i>Parts Capital</i>									
Utility Split Trust	7		O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.2700	125 800
Vasogen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bolton, Anthony Ernest	5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(253 929)		28 214
Bouchard, Catherine Marie	5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 180)		1 020
Cresswell, Ronald Morton	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(175 500)		19 500
Elsley, David	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(188 963)		20 995
Gregg, Terrance H.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(64 800)		7 200
Gregg Family Trust	PI		O	2007-04-17	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(19 800)		2 200
La Salle, Benoit	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(73 035)		8 115
Smith, Eldon	4, 5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(58 976)		6 552
Eldon R. Smith & A	PI		O	2007-04-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 211)		579
STILLER, CALVIN R.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		1 500
Villforth, John C.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		1 500
<i>Droits</i>									
Cresswell, Ronald Morton	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(104 620)		11 624
			O	2007-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	392		13 114

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
<i>Options</i>									
Bolton, Anthony Ernest	5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(334 493)		37 165
Bouchard, Catherine Marie	5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(194 085)		21 564
Cresswell, Ronald Morton	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 000)		3 000
Elsley, David	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(702 212)		78 023
Gregg, Terrance H.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(319 500)		35 500
La Salle, Benoit	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 000)		6 000
Shannon, Michael	5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(230 877)		25 653
Smith, Eldon	4, 5		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(424 856)		47 206
STILLER, CALVIN R.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 000)		3 000
Villforth, John C.	4		O	2007-04-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(46 800)		5 200
Vermilion Energy Trust									
<i>Options</i>									
Donadeo, Lorenzo	4		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	2.2700	202 900
<i>Parts de fiducie</i>									
Donadeo, Lorenzo	4		O	2007-08-30	D	51 - Exercice d'options	30 000	36.2500	206 594
			O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	36.2500	176 594
Victory Nickel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galipeau, René Réal	4, 6, 5		O	2007-08-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(198 077)	0.5200	612 207
RRSP	PI		O	2007-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	198 077	0.5200	198 077
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hutchinson, Rodger	5		O	2007-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(334)	38.7300	525
RESP for Benefit o	PI		O	2007-09-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	334	38.7300	400
Kuper, Maureen Faye	5		O	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 420
<i>Options</i>									
Hughes, Larry Sanford	5		O	2007-09-04	D	50 - Attribution d'options	40 000		51 050
Western GeoPower Corp									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geysir Green Energy ehf.	3		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 333 334
			O	2007-08-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000 000	0.3500	34 333 334
<i>Bons de souscription</i>									
Geysir Green Energy ehf.	3		O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 333 334
Western Oil Sands Inc.									
<i>Class A Shares</i>									
Dyck, David Allan	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.4900	97 286

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.5800	96 986
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 600)	38.4700	52 386
Stevenson, Gregory Cheste	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	7 500	8.1333	14 459
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	2 052	10.8267	16 511
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 800	19.7833	18 311
		R	O	2007-08-04	D	51 - Exercice d'options	6 000	17.5833	6 959
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	33.6200	23 311
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	38.1000	15 211
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.1100	13 811
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.1200	13 311
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.1500	8 311
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.2200	3 311
			O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 352)	38.2500	959
<i>Options</i>									
Stevenson, Gregory Cheste	5		O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	8.1333	38 678
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(2 052)	10.8267	36 626
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	19.7833	34 826
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	17.5833	28 826
			O	2007-09-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	33.6200	23 826
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Hougan, Donald Arthur	4		O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	15.2500	16 915
WestJet Airlines Ltd	1		O	2007-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	14.8500	100 000
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Horvath, Dezso Joseph	4		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7900	125 000
YEARS Financial Trust									
<i>Trust units</i>									
YEARS Financial Trust	1		O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	19.9000	1 200
			O	2007-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	19.9000	0
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2007-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	11.3900	12 283 310
			O	2007-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.2400	12 289 610
			O	2007-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.2500	12 290 210
			O	2007-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.2500	12 290 810
			O	2007-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.2000	12 292 410
			O	2007-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.2000	12 293 010
			O	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	11.2800	12 294 910
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burke, Peter	5		O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6500	67 803
Chowaniec, Adam	4		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5300	41 000
Gallagher, Tony	5		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	1.5400	77 957
Mandy, Kirk	5		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.5800	237 000
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	1.6500	250 500

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Meunier, Jules M.	4		O	2007-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5370	35 000
Roberson, Dennis	4		O	2004-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	1.3700USD	11 000
		R	O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.3700USD	13 900
		R	O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 322	1.3800USD	18 222
Simon, Henry	4		O	2003-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.5909	50 000
Swift, Steve	5		O	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.6000USD	35 804
Swirhun, Stan	5		O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	1.4000USD	119 747
			O	2007-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.3800USD	121 947
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4300USD	111 947
Zi Corporation									
<i>Options</i>									
PAUL, Jason Kenneth	5		O	2007-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000

□

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
AOG Holdings BV	Addax Petroleum Corporation	2007-08-02	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-02	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-03	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-09	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-13	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-14	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-16	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-17	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-17	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-17	2007-09-04	AB
	Addax Petroleum Corporation	2007-08-22	2007-09-04	AB
Attaway, Micheal Patrick	CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2004-02-21	2007-08-30	BC
	CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-01-23	2007-08-30	BC
	CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-06-14	2007-08-30	BC
	CONSTELLATION COPPER CORPORATION	2006-08-30	2007-08-30	BC
Ayres, Michael John	Arbor Memorial Services Inc.	2007-07-04	2007-09-05	ON
	Arbor Memorial Services Inc.	2007-07-24	2007-09-05	ON
Butler, John P.	Tesco Corporation	2006-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-03-14	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-03-16	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-03-16	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-03-16	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-14	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-14	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-14	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB
	Tesco Corporation	2007-05-18	2007-09-04	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Cox, Peter Geoffrey Malla				
	Blue Note Mining Inc.	2007-06-12	2007-08-31	QC
Czerwinski, John				
	EGI Financial Holdings Inc.	2005-12-08	2007-09-06	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2007-08-21	2007-09-06	ON
DANN, Simon				
	Luxell Technologies Inc.	2006-11-30	2007-09-06	ON
	Luxell Technologies Inc.	2007-08-21	2007-09-06	ON
Doumet, George Michel				
	Fortune Minerals Limited	2007-08-09	2007-09-02	ON
	Fortune Minerals Limited	2007-08-09	2007-09-02	ON
Garland, Rick L.				
	Tesco Corporation	2006-05-18	2007-08-31	AB
	Tesco Corporation	2007-03-14	2007-08-31	AB
Graham, David Bruce				
	NORONT RESOURCES LTD.	2006-10-27	2007-08-31	ON
	NORONT RESOURCES LTD.	2006-12-08	2007-08-31	ON
Jones, Evan				
	Sierra Wireless, Inc.	2007-08-22	2007-09-05	BC
LaForge, Jason Lee				
	Arsenal Energy Inc.	2007-08-13	2007-08-30	AB
LARMOR, JEAN-LOUIS				
	Luxell Technologies Inc.	2007-08-21	2007-09-05	ON
Lesage, Michel				
	D-FENSE CAPITAL LTÉE	2006-05-26	2007-08-30	QC
	D-FENSE CAPITAL LTÉE	2006-05-26	2007-08-31	QC
Luba, Robert Walter				
	ATS Automation Tooling Systems Inc.	2003-04-01	2007-09-05	ON
MacDonald, Kenneth Ian				
	NOVA Chemicals Corporation	2007-08-20	2007-08-31	AB
	NOVA Chemicals Corporation	2007-08-20	2007-08-31	AB
Machalski, Michael				
	TUSK Energy Corporation	2007-08-09	2007-08-31	AB
Makinson, Michael James				
	TUSK Energy Corporation	2007-08-20	2007-08-31	AB
Marcoux, Edythe Alexia				
	Sherritt International Corporation	2006-10-03	2007-09-04	ON
Marquis, Pascal				
	Ressources Orezone Inc.	2007-08-16	2007-08-31	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ressources Orezone Inc.	2007-08-16	2007-08-31	ON
Mason, Gareth John				
	Absolute Software Corporation	2007-08-20	2007-09-03	BC
	Absolute Software Corporation	2007-08-20	2007-09-03	BC
	Absolute Software Corporation	2007-08-20	2007-09-03	BC
Moore, Sherrold				
	Synenco Energy Inc.	2007-06-28	2007-09-05	AB
	Synenco Energy Inc.	2007-06-28	2007-09-05	AB
muskat, isaac				
	Canaccord Capital Inc.	2007-08-10	2007-09-04	BC
Netolitzky, Ronald Kort				
	Canadian Gold Hunter Corp.	2007-08-17	2007-08-31	BC
O'Brien, Patrick				
	Novawest Resources Inc.	2007-07-23	2007-08-31	BC
	Novawest Resources Inc.	2007-07-23	2007-08-31	BC
	Novawest Resources Inc.	2007-07-24	2007-08-31	BC
	Novawest Resources Inc.	2007-07-24	2007-08-31	BC
O'Donnell, James Francis				
	RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2007-01-03	2007-09-05	ON
Owen, Robert				
	Coretec Inc.	2007-07-24	2007-09-04	ON
Pepperall, Richard Allan				
	Luxell Technologies Inc.	2007-08-21	2007-09-05	ON
Perry, Ronald S.				
	Pinetree Capital Ltd.	2007-07-06	2007-09-04	ON
	Pinetree Capital Ltd.	2007-07-06	2007-09-04	ON
Renaud, Philip				
	Exploration Dia Bras inc.	2007-08-24	2007-09-05	QC
Roberson, Dennis				
	Zarlink Semiconductor Inc.	2007-08-23	2007-09-06	ON
	Zarlink Semiconductor Inc.	2007-08-24	2007-09-06	ON
	Zarlink Semiconductor Inc.	2007-08-24	2007-09-06	ON
Schumacher, Michael				
	Coretec Inc.	2007-07-24	2007-09-04	ON
Stevenson, Gregory Cheste				
	Western Oil Sands Inc.	2007-08-04	2007-09-05	AB
Thomson, David Robert Sta				
	South American Gold and Copper Company L	2007-08-21	2007-09-03	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmont Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

* Ajout :

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Services de réglementation du marché Inc. - Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications aux dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées, déposé par Services de réglementation du marché Inc., visant certains aspects de ces dispositions.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 9 octobre 2007, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Élaine Lanouette
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4356
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4356
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

| Avis relatif à l'intégrité du marché |

**Avis de consultation**

7 septembre 2007

N° 2007-017

Acheminement suggéré

- Négociation
- Affaires juridiques et Conformité

DISPOSITIONS SE RAPPORTANT AUX VENTES À DÉCOUVERT ET AUX TRANSACTIONS ÉCHOUÉES**Sujets principaux**

- Transaction échouée
- Étude d'impact
- Dernier cours vendeur
- Désignation de « vente à découvert dispensée »
- Relevé de positions à découvert
- Vente à découvert
- Titre inadmissible à une vente à découvert
- Annulation d'une transaction
- Modification d'une transaction

Récapitulatif

Le présent Avis relatif à l'intégrité du marché donne avis du fait que, le 14 août 2007, le conseil d'administration de Services de réglementation du marché inc. a approuvé la publication en vue de commentaires de modifications proposées aux Règles universelles d'intégrité du marché concernant certains aspects des ventes à découvert et des transactions échouées. En particulier, les modifications proposées :

- abrogeraient l'ensemble des restrictions quant au cours selon lequel une vente à découvert peut être effectuée;
- supprimeraient l'exigence de déposer des « relevés de positions à découvert » si des renseignements convenables portant sur des ventes à découvert exécutées sur un marché deviennent disponibles;
- exigeraient qu'un avis soit donné à une autorité de contrôle du marché si, après l'exécution d'une transaction, la transaction est modifiée (quant au cours, au volume ou à la date de règlement) ou annulée;
- prévoiraient une définition d'une *transaction échouée* et exigeraient qu'une déclaration d'une *transaction échouée* soit faite à une autorité de contrôle du marché si le motif de l'échec n'est pas réglé dans les dix jours de bourse qui suivent la date de règlement initiale de la transaction;
- prévoiraient qu'un responsable de l'intégrité du marché peut annuler une *transaction échouée* dans certains cas;

- supprimeraient les dispositions relatives à la désignation des ordres « à découvert dispensés »;
- préciseraient certaines exigences que doit respecter un vendeur en vue d'être réputé propriétaire des titres au moment d'une vente.

Renvois aux dispositions des RUIIM

- Règle 1.1 – Définitions
- Règle 3.1 – Restrictions applicables aux ventes à découvert
- Règle 6.2 – Désignations et identificateurs
- Règle 7.7 – Négociation de titres pendant le déroulement de certaines opérations sur titres
- Règle 10.9 – Pouvoir des responsables de l'intégrité du marché
- Règle 10.10 – Relevé de positions à découvert

Renvois aux Avis relatifs à l'intégrité du marché

- Avis relatif à l'intégrité du marché 2004-026 – *Révision stratégique des Règles universelles d'intégrité du marché* (4 octobre 2004)
- Avis relatif à l'intégrité du marché 2006-017 - *Orientation – Négociation de titres sur plusieurs marchés* (1^{er} septembre 2006)
- Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-014 - *Orientation – Dispense des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert de certains titres intercotés* (6 juillet 2007)

Questions / Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un complément d'information ou pour formuler des questions concernant le présent Avis, veuillez communiquer avec la personne suivante :

M^e James E. Twiss
 Avocat principal en matière de politique
 Téléphone : 416-646-7277
 Télécopieur : 416-646-7265
 Courriel : james.twiss@rs.ca



DISPOSITIONS SE RAPPORTANT AUX VENTES À DÉCOUVERT ET AUX TRANSACTIONS ÉCHOUÉES

Récapitulatif

Le présent Avis relatif à l'intégrité du marché donne avis du fait que, le 14 août 2007, le conseil d'administration de Services de réglementation du marché inc. (« SRM ») a approuvé la publication en vue de commentaires de modifications proposées aux Règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») concernant certains aspects des ventes à découvert et des transactions échouées. En particulier, les modifications proposées (les « modifications proposées ») :

- abrogeraient l'ensemble des restrictions quant au cours selon lequel une vente à découvert peut être effectuée;
- supprimeraient l'exigence de déposer des « relevés de positions à découvert » si des renseignements convenables portant sur des ventes à découvert exécutées sur un marché deviennent disponibles;
- exigeraient qu'un avis soit donné à une autorité de contrôle du marché si, après l'exécution d'une transaction, la transaction est modifiée (quant au cours, au volume ou à la date de règlement) ou annulée;
- prévoiraient une définition d'une *transaction échouée* et exigeraient qu'une déclaration d'une *transaction échouée* soit faite à une autorité de contrôle du marché si le motif de l'échec n'est pas réglé dans les dix jours de bourse qui suivent la date de règlement initiale de la transaction;
- prévoiraient qu'un responsable de l'intégrité du marché peut annuler une *transaction échouée* dans certains cas;
- supprimeraient les dispositions relatives à la désignation des ordres « à découvert dispensés »;
- préciseraient certaines exigences que doit respecter un vendeur en vue d'être réputé propriétaire des titres au moment d'une vente.

Processus d'établissement des Règles

SRM a été reconnue comme organisme d'autoréglementation par la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers du Québec (les « autorités de reconnaissance ») et, en tant que tel, est autorisée à agir en qualité de fournisseur de services de réglementation aux fins de la Norme canadienne 21-101 et de la Norme canadienne 23-101 (les « Règles de négociation des ACVM »).

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 3



En qualité de fournisseur de services de réglementation, SRM administre et applique les règles de négociation pour les marchés qui ont retenu ses services. SRM a adopté, et les autorités de reconnaissance ont approuvé, les RUIIM comme règles de négociation en matière d'intégrité qui s'appliquent à tout marché qui retient les services de SRM en qualité de fournisseur de services de réglementation. Présentement, les services de SRM ont été retenus en qualité de fournisseur de services de réglementation pour la Bourse de Toronto (la « TSX »), la Bourse de croissance TSX (la « BC TSX ») et Canadian Trading and Quotation System (« CNQ »), chacune en qualité de bourse; et par Bloomberg Tradebook Canada Company (« Bloomberg »), Instinet I-X Limited, Liquidnet Canada Inc. (« Liquidnet »), Perimeter Markets Inc. (exploitant de « BlockBook ») et TriAct Canada Marketplace LP (« TriAct »), chacune en qualité de SNP. CNQ exploite présentement un « marché de rechange » connu sous la désignation de « Pure Trading » lequel a le droit de négocier des titres cotés à d'autres bourses et qui négocie présentement des titres cotés à la TSX.

Le Comité consultatif sur les règles (« CCR ») a examiné les modifications proposées. Le CCR est un comité consultatif formé de représentants de chacun des marchés pour lesquels SRM agit en qualité de fournisseur de services de réglementation, soit des participants, des investisseurs institutionnels et des adhérents et des membres du milieu juridique de la conformité.

Les modifications aux RUIIM entreront en vigueur dès leur approbation par les autorités de reconnaissance après avis public et commentaires et ratification des modifications par le conseil d'administration. La mise en œuvre de certaines des modifications proposées serait retardée suivant l'approbation par les autorités de reconnaissance jusqu'à une date fixée par le conseil d'administration afin de permettre aux divers participants au marché d'apporter les changements qui s'imposent à leurs systèmes et procédures (se reporter à la rubrique « Répercussions technologiques et plan de mise en œuvre ») aux pages 34 à 38.)

Le libellé des modifications proposées est énoncé en Annexe « A ». Des commentaires sont sollicités à l'égard de tous les aspects des modifications proposées, notamment des commentaires sur les solutions de rechange en matière de politique qui pourraient tenir lieu de la mise en œuvre des modifications proposées. Il y a lieu de consulter la rubrique « Questions déterminées relativement auxquelles des commentaires sont sollicités » aux pages 38 et 39. Les commentaires devraient être consignés par écrit et présentés à la personne suivante avant le **9 octobre 2007** :

M^e James E. Twiss,
 Avocat principal en matière de politique,
 Bureau de la politique relative au marché et du Contentieux,
 Services de réglementation du marché inc.,
 Bureau 900,
 145, rue King Ouest,
 Toronto (Ontario) M5H 1J8

Télécopieur : 416.646.7265
 Courriel : james.twiss@rs.ca

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 4



Un exemplaire devrait également être fourni aux autorités de reconnaissance en le transmettant à la personne suivante :

Cindy Petlock
 Directrice, Réglementation du marché
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Bureau 1903, C.P. 55,
 20, rue Queen Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : (416) 595-8940
 Courriel : cpetlock@osc.gov.on.ca

Les auteurs de commentaires devraient savoir qu'un exemplaire de leur lettre de commentaires sera disponible publiquement sur le site Internet de SRM (www.rs.ca sous la rubrique « Réglementation » et la sous-rubrique « Règles universelles d'intégrité du marché ») après l'expiration de la période de consultation. Un résumé des commentaires contenus dans chaque présentation sera également inclus dans un Avis relatif à l'intégrité du marché futur portant sur la révision ou l'approbation des modifications proposées.

Contexte des modifications proposées

Dispositions actuelles relatives à la vente à découvert aux termes des RUIM et de la législation provinciale sur les valeurs mobilières

L'article 3.1 des RUIM prévoit qu'un participant ou une personne ayant droit d'accès ne peut réaliser une vente à découvert sur un marché sauf si le prix correspond ou est supérieur au dernier cours vendeur à l'égard de ce titre ou sauf si certaines dispenses s'appliquent. Les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert imposées par les RUIM ne dépendent pas actuellement de la liquidité du titre ou du degré de difficulté de l'emprunt de titres afin de régler l'opération de vente à découvert. Aux termes de la définition d'une *vente à découvert* dans les RUIM, une transaction qui, au moment du règlement sera réglée au moyen de titres empruntés, est réputée constituer une vente à découvert.

La législation provinciale en valeurs mobilières exige généralement qu'une personne qui place un ordre auprès d'un participant visant la vente d'un titre dont la personne n'est pas propriétaire, qu'elle déclare au participant qu'elle n'est pas propriétaire du titre au moment de l'ordre. L'expression *vente à découvert* n'est pas définie aux termes de la législation provinciale en valeurs mobilières.

Examen stratégique du régime de vente à découvert aux termes des RUIM

SRM a lancé un examen stratégique des RUIM (l'« examen stratégique ») dans le cadre de la publication de l'Avis relatif à l'intégrité du marché 2004-026 – *Révision stratégique des Règles universelles d'intégrité du marché* (4 octobre 2007), lequel sollicitait des commentaires du public concernant les questions que devrait examiner SRM dans le cadre de son examen stratégique.

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 5



SRM a organisé une série de discussions de table ronde à Montréal, à Toronto, à Calgary et à Vancouver avec des représentants des maisons de courtage, tant du côté vente que du côté achat, des marchés et des cabinets d'avocats.

Les répondants qui ont assisté aux tables rondes et qui appuyaient la réglementation des ventes à découvert étaient généralement favorables à une interdiction de la manipulation du marché, plutôt qu'à des restrictions quant au cours visant les ventes à découvert. Ils adoptaient cette position en partie en raison du potentiel de manipulation au moyen de la négociation par petites augmentations successives (c.-à-d., la manipulation du cours d'un titre à la hausse en réalisant des achats du titre). Ainsi que l'a observé un répondant : « Si vous manipulez un titre, vous le manipulez. Que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une vente, cela importe peu, vous manipulez un titre. »

Les répondants dans le cadre des tables rondes ont fait preuve de peu d'appui pour l'importation de l'exigence américaine (discutée plus en détail ci-dessous) de trouver des titres disponibles en vue d'un emprunt avant de saisir une vente à découvert. Plusieurs des participants ont attribué l'exigence américaine à un nombre considérable de manquements dans le cadre de la remise de titres qui se sont produits sur le marché américain, réalité qui, selon eux, ne s'est pas produite sur le marché canadien.¹ Certains participants du secteur de la vente ont observé que leurs maisons de courtage exigent qu'ils confirment leur capacité d'emprunter des titres non liquides ou dotés d'un faible cours avant de saisir une vente à découvert.

Dans le cadre de l'examen stratégique, SRM a entrepris un examen de la doctrine écrite sur les ventes à découvert. En résumé, cet examen est parvenu à la conclusion que les restrictions quant au cours agissent généralement de sorte à restreindre l'établissement des cours en limitant l'arbitrage et en suscitant une fixation de cours excessive à l'égard de titres, ce qui touche l'efficacité et la liquidité globales du marché. Un certain nombre d'études ont été repérées qui appuient l'hypothèse que les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert enrayerent l'établissement des cours en faisant en sorte que les titres fassent l'objet d'une fixation de cours excessive étant donné que les épargnants ne peuvent librement négocier en fonction de leurs « opinions négatives ». Les auteurs d'une étude canadienne ont prétendu que l'efficacité du marché serait améliorée s'il y avait une restriction réduite à l'égard des ventes à découvert.

Les études empiriques concernant les ventes à découvert et leur exacerbation des déclin du marché ont, pour la plupart, été réalisées aux États-Unis. Ces études ont procuré peu d'éléments de preuve qu'une règle de restrictions quant au cours dans le cadre de « légères augmentations successives » à l'instar des États-Unis a pour effet de favoriser la stabilité de marchés en déclin.

Pour ce qui est de la manipulation du marché, il existait peu d'écrits à l'extérieur des États-Unis concernant le rôle que jouent les restrictions quant au cours dans le cadre de la prévention de

¹ Cette prétention est appuyée empiriquement dans la modélisation d'une « liste de manquements » possible au Canada qui a été entreprise pour le Groupe de travail des ACVM/OAR sur les ventes à découvert et les transactions échouées. Se reporter à la rubrique intitulée « Groupe de travail des ACVM/OAR sur les questions liées aux ventes à découvert et aux transactions échouées » aux pages 14 et 15. La recherche entreprise par SRM a permis de parvenir à une conclusion semblable. Se reporter à la rubrique intitulée « Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens » aux pages 15 et 16.



la manipulation des marchés. Les auteurs américains sont parvenus à la conclusion que la règle de restriction quant au cours dans le cadre de « légères augmentations successives » aux États-Unis n'est pas nécessaire aux États-Unis afin de prévenir des « razzias dans le cadre de marchés en déclin » et la manipulation des marchés, compte tenu des autres restrictions et éléments de communication des faits qui sont déjà en place (par exemple les exigences quant aux marges et à l'obligation de trouver des titres).

SRM reconnaît qu'il existe des limites quant au caractère applicable de ces études, étant donné qu'elles se sont servies principalement de données des marchés américains et ne se sont pas toujours fiées à des données au sein du même jour. Un résumé de la doctrine indique que les règles quant aux légères modifications des cours sont d'une utilité limitée afin d'enrayer les déclin du marché et peuvent avoir une incidence négative sur l'établissement des cours, ce qui pourrait contrecarrer toute incidence bénéfique qu'elles peuvent avoir dans le cadre de la prévention de la manipulation des marchés. En réalité, la recherche ne fournit pas des éléments de preuve comme quoi un critère quant aux légères variations du cours empêche en soi la manipulation des marchés. Cette conclusion est compatible avec les commentaires formulés par les participants dans le cadre des tables rondes sur l'examen stratégique. Les études canadiennes indiquent que les coûts des ventes à découvert sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis, ce qui peut signifier que les ventes à découvert peuvent être relativement moins restreintes en l'absence du critère quant aux légères variations du cours et aux exigences de trouver des titres qui existent aux États-Unis.

Réglementation des ventes à découvert et des transactions échouées dans d'autres territoires

Généralités

Au cours des dernières années, les autorités en valeurs mobilières dans des territoires étrangers ont apporté un certain nombre de modifications à leurs régimes relatifs aux ventes à découvert, lesquelles correspondaient à leurs points de vue réglementaires sur les ventes à découvert et leur incidence sur les marchés. Chacune des autorités de réglementation avait examiné son régime de ventes à découvert dans la foulée d'incidences défavorables perçues des ventes à découvert sur les marchés. Par exemple, la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »), dans le contexte de son examen de la réglementation des ventes à découvert et de la proposition dite Regulation SHO, a déclaré que les ventes à découvert augmentent la liquidité du marché et l'efficacité quant à l'établissement des cours, mais qu'elle peut servir à manipuler illégalement les cours des titres. Elle a également déclaré que des ventes à découvert sans restrictions peuvent exacerber un marché en déclin relativement à un titre.

Lorsque la Financial Services Authority (« FSA ») du Royaume-Uni a examiné sa réglementation sur les ventes à découvert en 2002 et en 2003, elle a commenté que, alors que les ventes à découvert appuient des marchés efficaces, accélèrent la rectification des cours à l'égard de titres surévalués, favorisent la liquidité et appuient les activités de couverture et les transactions à l'égard des titres dérivés, elles sont par ailleurs risquées si le marché évolue dans la mauvaise direction, et elles peuvent entraîner des opérations désordonnées et une volatilité des cours à court terme et servir dans le cadre de stratégies manipulatrices. La FSA a

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées **7**



observé le danger de la perturbation des règlements à l'égard de titres moins liquides et de ventes à découvert non assurées et elle a déclaré que les ventes à découvert peuvent exagérer les déclinés des cours des titres, ainsi minant la confiance sur le plan commercial et la capacité de réunir des fonds. Les règles de la Bourse de Londres régissant les opérations sur AIM, le marché des sociétés à capital de risque, ne comportent pas de restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert. Plutôt, les maisons de courtage membres doivent disposer d'une « [TRADUCTION] stratégie claire afin de garantir le règlement de leurs positions à découvert »².

En 2001 et en 2002, la *Financial Services Agency* du Japon et la Bourse de Tokyo ont renforcé la réglementation des ventes à découvert, en observant que les ventes à découvert et les opérations de ventes à découvert sur marge améliorent la profondeur du marché en augmentant le volume des opérations tout en ayant également des « influences nocives ».

Regulation SHO

Le Règlement dit Regulation SHO a été adopté par la SEC en 2004, la date de conformité étant le 3 janvier 2005. Le Règlement dit Regulation SHO établit des exigences uniformes en matière de « repérage de titres » et de « dénouements ». La SEC a déclaré que ces exigences étaient nécessaires afin de régler les problèmes associés aux manquements de remettre des titres, y compris des ventes à découvert « non assurées » qui pourraient être éventuellement abusives.

Aux termes de « l'exigence de trouver des titres », la Règle 203(b) du Règlement dit Regulation SHO, à quelques exceptions près, exige d'un courtier, avant qu'il ne réalise un ordre visant une vente à découvert à l'égard d'un titre de participation, soit qu'il emprunte soit qu'il conclue une convention d'emprunt, ou encore qu'il ait des motifs raisonnables de croire que le titre puisse être emprunté, de sorte à ce qu'il puisse être remis dans le cadre d'un règlement dans le cours normal. Ce « repérage de titres » doit être effectué et documenté (une « détermination affirmative ») avant de réaliser la vente à découvert. La disposition exigeant de trouver des titres impose cette obligation de détermination affirmative à l'ensemble des vendeurs à découvert et s'applique tant aux ordres propres qu'aux ordres clients visant des ventes à découvert.

La Règle 203(b)(3) prise aux termes du Règlement dit Regulation SHO impose l'« exigence de dénouement », selon laquelle des exigences supplémentaires en matière de remise de titres sont imposées aux courtiers à l'égard de titres relativement auxquels il y a un nombre considérable de manquements quant à la remise de titres auprès d'une chambre de compensation (les « titres visés par un seuil »). La SEC explique que le Règlement dit Regulation SHO exige des courtiers qui sont participants d'une chambre de compensation immatriculée qu'ils prennent des mesures afin de « dénouer » des positions relatives à des manquements de remettre des titres (des « échecs ouverts ») qui ont perduré pendant 13 jours de règlement consécutifs à l'égard des titres visés par le seuil. Le « dénouement » exige que le courtier fasse l'acquisition du même genre et de la même qualité de titres. Jusqu'à ce que la

² Règles de la Bourse de Londres, Règle 3300.



position soit « dénouée », le courtier ainsi que tout courtier pour lequel il compense les opérations ne peuvent effectuer des ventes à découvert supplémentaires à l'égard de ce titre visé par le seuil sans emprunter ou conclure une entente de bonne foi visant à emprunter des titres (obligation connue comme l'exigence « d'emprunt préalable »). Les « titres visés par le seuil » sont des titres de participation qui, dans l'ensemble, ont manqué de remettre une position pendant cinq jours de règlement consécutifs auprès d'une chambre de compensation immatriculée et totalisant au moins 10 000 actions et correspondant au moins à 0,5 % des actions globales en circulation de l'émetteur.

Aux termes du Règlement dit Regulation SHO, des listes de titres visés par le seuil doivent être conservées soit par le marché lui-même soit par l'organisme d'autorégulation qui est doté de la responsabilité de surveillance primaire pour le marché. La SEC déclare que la Bourse de New York (« NYSE ») et l'American Stock Exchange sont responsables du calcul et de la diffusion des listes de leurs titres visés par le seuil et que la National Association of Securities Dealers (« NASD ») doit conserver et diffuser des listes de titres visés par le seuil pour NASDAQ, OTCBB et les titres appelés « Pink Sheet ».

Il importe d'observer que les courtiers canadiens qui vendent à découvert sur le marché américain doivent se conformer aux lois et règlements des États-Unis, dont le Règlement dit Regulation SHO. La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») facilite actuellement la compensation et le règlement d'opérations entre les courtiers canadiens qui sont des participants de CDS et des courtiers et établissements américains. Pour offrir ces services, CDS est membre de la US National Securities Clearing Corporation (« NSCC ») et de la Depository Trust Corporation (« DTC »). CDS est le seul membre de NCSS et de DTC; en d'autres mots, tous les comptes servant à régler des opérations transfrontalières sont libellés au nom de CDS, plutôt qu'au nom des participants individuels de CDS. CDS est, en conséquence, assujettie à la réglementation américaine, dont le Règlement dit Regulation SHO. Afin de s'assurer que les participants à CDS se conforment au Règlement dit Regulation SHO dans le cadre d'opérations transfrontalières, CDS a modifié ses règles afin d'inclure ce qui suit :

- une exigence expresse qu'un participant à CDS qui utilise CDS aux fins de services de compensation et de règlement transfrontalier doit se conformer au Règlement dit Regulation SHO;
- une disposition permettant à CDS de communiquer des renseignements à tout organisme d'autorégulation ou à tout organisme de réglementation concernant le respect, par le participant à CDS, du Règlement dit Regulation SHO;
- une disposition autorisant CDS à restreindre l'accès d'un participant à CDS aux services de compensation et de règlement transfrontalier lorsque le participant ne se conforme pas au Règlement dit Regulation SHO;
- une disposition obligeant CDS à prendre les mesures qui s'imposent afin de dénouer une position de « manquement de remettre des titres » d'un participant à CDS à l'égard d'un titre visé par le seuil aux termes du Règlement dit Regulation SHO.



Projet pilote SHO

Simultanément à l'adoption du Règlement dit Regulation SHO, la SEC a lancé un projet pilote dans le cadre duquel les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert³ ont été temporairement levées à l'égard d'une liste de 1 000 titres activement négociés et dans le cadre de la négociation après la clôture de la séance d'une autre liste de 1 000 titres (le « projet pilote SHO »). Les titres compris dans le cadre du projet pilote SHO constituaient un échantillon de titres cotés à la NYSE, au Nasdaq et à l'American Stock Exchange (« AMEX ») et étaient compris dans l'Indice Russell 3000 stratifié en fonction de niveaux de volume de négociation quotidienne moyens. Le projet pilote SHO est entré en vigueur le 2 mai 2005 et a été prorogé jusqu'au 6 août 2007 afin de permettre l'examen des résultats du projet pilote SHO dans le cadre du processus d'établissement de règles.

Le projet pilote SHO a pour objectif d'évaluer l'efficacité et la nécessité des restrictions quant au cours. En particulier, la SEC a déclaré que « [TRADUCTION] le projet pilote permettra à la SEC d'obtenir des données empiriques afin d'aider à évaluer si la réglementation quant aux ventes à découvert devrait être supprimée, en tout ou en partie, à l'égard de titres négociés activement ou, si elle est conservée, si elle devrait être appliquée à des titres supplémentaires ».⁴

Le 12 février 2007, l'Office of Economic Analysis (« OEA ») de la SEC a publié son rapport intitulé *Economic Analysis of the Short Sale Price Restrictions under the Regulation SHO Pilot* (l'« Étude SHO »)⁵. Au nombre des conclusions clés auxquelles est parvenue l'Étude SHO, l'inclusion d'un titre dans le cadre du projet pilote SHO :

- était associée à une augmentation du volume des ventes à découvert visant les titres cotés en bourse et les actions inscrites au Nasdaq National Market⁶, mais elle ne semble avoir eut aucune incidence sur le degré de manifestations d'intérêt à l'égard de ventes à découvert sur l'un ou l'autre marché;
- n'a eu aucune incidence manifeste sur la liquidité du marché;
- ne semble pas avoir eu une incidence considérable sur la volatilité quotidienne, en moyenne compte tenu de l'ensemble des types de titres – toutefois, les résultats indiquent que l'inclusion est associée à une plus faible volatilité à l'égard de titres dotés d'une plus forte capitalisation boursière, et à une volatilité accrue à l'égard de titres dotés d'une plus faible capitalisation boursière;
- ne fournit pas d'éléments de preuve comme quoi le « critère relatif aux légères variations du cours » a un effet de distorsion à l'égard des cours des titres;

³ Les restrictions quant au cours comprenaient, par exemple, le critère quant aux légères variations du cours prévues à la Règle dite Rule 10a-1 de la loi intitulée *Securities Exchange Act 1934* et des dispositions édictées par des organismes d'autorégulation, par exemple le critère quant aux légères variations du cours de la Bourse de New York aux termes de la Règle dite NYSE Rule 440B et le critère quant aux offres d'achat de la NASD aux termes de la Règle dite NASD Rule 3350.

⁴ SEC Release No. 34-50104, 28 juillet 2004.

⁵ *Economic Analysis of the Short Sale Price Restriction under the Regulation SHO Pilot – A Study by the Staff of the Office of Economic Analysis* (Securities and Exchange Commission, Office of Economic Analysis, 12 février 2005). Cette étude est disponible à l'adresse suivante : www.sec.gov/spotlight/studies/2007/regshopilot020607.pdf.

⁶ Avant le 1^{er} août 2006, Nasdaq n'était pas exploitée comme bourse et, en conséquence, ses actions n'étaient pas « cotées » aux fins de la Règle dite Rule 10a-1.



- n'est pas associée à l'existence d'une preuve de « ventes massives en cas de déclin des marchés ».

L'Étude SHO est parvenue à la conclusion que la suppression des restrictions quant au cours à l'égard des titres inclus dans le cadre du projet pilote avait eu un effet sur la mécanique des ventes à découvert, sur les décisions quant à l'acheminement des ordres, sur la profondeur affichée et la volatilité au sein du même jour de bourse, mais, dans l'ensemble, n'avait pas eu d'incidence néfaste sur la qualité ou la liquidité du marché.

Les ventes à découvert et les manquements de remettre des titres dans le cadre de premiers appels publics à l'épargne

En avril 2007, le personnel de l'OEA a publié les résultats d'une étude portant sur les motifs des « manquements de remettre des titres » dans le cadre de la négociation de premiers appels publics à l'épargne visant des titres de participation (l'« Étude des PAPE »).⁷ En particulier, l'Étude des PAPE s'est efforcée de mettre à l'épreuve l'hypothèse comme quoi les manquements de remettre des titres dans le cadre d'un PAPE, et les manquements de remettre des titres en règle générale, découlent de la vente à découvert « non assurées ». L'Étude des PAPE a eu recours à des données sur les ventes à découvert tirées de l'Étude SHO, ainsi qu'à des renseignements recueillis par le personnel de l'OEA visant des opérations mettant en cause des ventes à découvert dans le cadre de 295 PAPE réalisés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 20 mai 2006.

Les résultats de l'étude des PAPE n'ont mis au jour aucun élément de preuve comme quoi les ventes à découvert sont associées soit à des manquements de remettre des titres soit à l'inclusion d'un PAPE sur la liste des titres visés par le seuil. Le personnel de l'OEA précise que ses conclusions « [TRADUCTION] présentent des éléments de preuve manifestes qui remettent en cause l'utilisation des manquements de remettre des titres afin de mesurer les ventes à découvert non assurées, même hors du contexte d'un PAPE ».⁸

Modifications approuvées au Règlement dit Regulation SHO et aux exigences de déclaration des positions à découvert

Le 13 juin 2007, la SEC a approuvé diverses modifications au Règlement dit Regulation SHO et à la règle dite Rule 10a-1, au critère quant au cours dans le cadre de ventes à découvert aux

⁷ Edwards, Amy K. et Hanley, Kathleen Weiss, (ébauche préliminaire) « Short Selling and Failures to Deliver in Initial Public Offerings » (23 avril 2007). Disponible auprès de SSRN à l'adresse suivante : <http://ssrn.com/abstract=981242>.

⁸ Ibid, p. 27. En partie, l'Étude des PAPE parvient à la conclusion que les PAPE ne sont pas aussi restreints quant aux ventes à découvert que ne suggère la doctrine et elle procure des éléments de preuve comme quoi les manquements de remettre des titres peuvent se rapporter à des facteurs associés aux activités du preneur ferme en vue d'appuyer le cours offert. L'Étude des PAPE observe qu'une explication justifiant l'établissement de cours inférieurs dans le cadre de PAPE dans la doctrine a été que les ventes à découvert sont soit difficiles, voire impossibles, à réaliser dans l'après-marché immédiat en raison des restrictions perçues quand aux ventes à découvert, notamment l'hypothèse comme quoi il est difficile d'emprunter les titres de sociétés nouvellement ouvertes. L'Étude des PAPE documente le fait que les ventes à découvert sont réalisées tôt dans le cadre du processus de négociation de titres visés par un PAPE.



termes de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*⁹ et ont approuvé la publication de nouveau de certaines modifications proposées. Les modifications approuvées, qui étaient assorties d'une date de conformité du 6 juillet 2007, comprenaient les suivantes :

- la suppression des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert;
- l'interdiction imposée à tout organisme d'autoréglementation (y compris toute bourse) de se doter d'un critère quant au cours;
- la suppression des exigences de désignation des ordres visant des « ventes à découvert dispensées »;
- la suppression de l'exception de « droits acquis », de sorte que toutes positions découlant de manquements de remettre des titres relativement à des titres visés par le seuil sont tenues d'être dénouées dans les 13 jours de règlement consécutifs, indépendamment du fait que le manquement s'est produit avant que le titre ne devienne un titre visé par le seuil.

La SEC a approuvé la publication de nouveau de la proposition afin de supprimer la dispense des teneurs du marché des options des exigences de « dénouement » à l'égard de titres sur la liste des manquements. La SEC a également proposé une modification exigeant des courtiers qui désignent une vente comme étant « en compte », qu'ils documentent l'emplacement actuel des titres qui font l'objet de la vente.¹⁰

En fonction des résultats du projet pilote SHO et des conclusions de l'Étude SHO, la SEC est d'avis que la suppression de l'ensemble des restrictions existantes relatives au critère quant au cours « [TRADUCTION] serait avantageuse pour les participants au marché en fournissant aux participants au marché la faculté d'exécuter des ventes à découvert visant l'ensemble des titres sur toutes les places financières ». ¹¹ La SEC précise que la réglementation actuelle des ventes à découvert applique des critères différents quant au cours à des titres qui se négocient sur divers types de marchés ce qui pourrait éventuellement créer une inégalité des chances entre les marchés et donner lieu à de l'arbitrage réglementaire de la part des participants au marché. À cette fin, la SEC estime que les modifications proposées réduiront la confusion, les difficultés en matière de conformité, et les coûts pour les participants au marché.

À la réunion de la SEC du 13 juin 2007, le personnel de l'OEA a présenté des statistiques choisies concernant l'incidence de la mise en œuvre du Règlement dit Regulation SHO, en comparant les résultats de la « période antérieure à la règle » (1^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004) à la période postérieure à la règle (1^{er} janvier 2005 au 31 mai 2006). En effectuant la comparaison entre les deux périodes, le nombre de titres figurant sur la liste des titres visés par le seuil avait diminué environ de 38 %, le volume quotidien moyen ayant fait l'objet d'un échec étant en recul de 36 % pour s'établir à 534,7 millions d'actions, le volume quotidien moyen des titres figurant sur la liste des échecs étant en déclin de 52 % pour s'établir à 62,7 millions d'actions. Toutefois, il importe d'observer que les statistiques tiennent compte

⁹ Les modifications ont été initialement proposées dans le cadre de la publication intitulée SEC Release No. 34-54891 (7 décembre 2006) disponible à l'adresse suivante : www.sec.gov/rules/proposed/2006/34-54891.pdf.

¹⁰ Les modifications ont été proposées dans le document intitulé SEC Release No. 34-56213 (7 août 2007) disponible à l'adresse suivante : www.sec.gov/rules/proposed/2007/34-56213.pdf.

¹¹ Ibid., p. 43.



uniquement de renseignements provenant de la NYSE, du Nasdaq et d'AMEX et ne comprennent pas les échecs se produisant sur le Bulletin Board. Il y a également lieu d'observer que les titres de « sociétés à plus faible capitalisation » négociés sur le Bulletin Board (2,27 % des émissions négociées) et sur le marché des faibles capitalisations du Nasdaq (4,62 % des émissions négociées) étaient davantage susceptibles d'être inclus sur une liste des manquements que des titres « de premier rang » qui se négociaient sur les bourses (2,0 %).

Pendant la présentation de la SEC, le personnel a observé qu'il n'y avait aucuns éléments de preuve comme quoi les conclusions du projet pilote ne seraient pas applicables à des titres moins liquides ou de moins grande envergure. Toutefois, le personnel a également observé que la volatilité des cours était plus faible à l'égard des titres dotés d'une « grande capitalisation » qui faisaient partie du projet pilote et qu'elle était plus élevée à l'égard de titres « dotés d'une faible capitalisation ».

Le 6 mars 2007, la SEC a approuvé des modifications aux règles présentées par la NASD, la NYSE et AMEX, lesquelles, entre autres, augmentent la fréquence des exigences de déclaration des participations à découvert, pour les faire passer d'une à deux fois par mois. Les modifications ne transforment par ailleurs aucunement les exigences en matière de déclaration de positions à découvert, y compris le genre de renseignements qui doivent être inclus dans les rapports.

Initiatives récentes des ACVM portant sur l'appariement et le règlement des opérations

Plus tôt cette année, les ACVM ont publié le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* qui met en place un cadre améliorant et accélérant le règlement des opérations, en particulier les opérations institutionnelles.¹² Le Règlement, qui entrera pleinement en vigueur le 1^{er} octobre 2007, exige que les courtiers et conseillers inscrits établissent, conservent et appliquent les politiques et procédures conçues pour faciliter l'appariement de la livraison contre paiement ou de la réception contre paiement d'opérations dès que possible après que l'opération a été exécutée et au plus tard à la fin du jour où l'opération a été exécutée. En outre, le Règlement exige que les courtiers inscrits établissent, conservent et appliquent des politiques et procédures conçues pour faciliter le règlement d'opérations au plus tard à la date de règlement standard.¹³

¹² Bulletin de l'Autorité des marchés financiers : 2007-03-23, Vol. 4 n° 12; A.M. 2007-03, 6 mars 2007, G.O. 21 mars 2007.

¹³ *Règlement 24-202 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, art. 7.1(1). Ce paragraphe prévoit ce qui suit :

Le courtier inscrit ne peut exécuter d'opération que s'il a établi, conserve et applique des politiques et procédures conçues pour en faciliter le règlement au plus tard à la date de règlement standard prévue par un OAR ou le marché visé pour le type de titre faisant l'objet de l'opération.



Groupe de travail des ACVM/OAR sur les questions liées aux ventes à découvert et les transactions échouées

Le personnel de SRM participe à un groupe de travail informel formé du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM »), CDS, la TSX et Bourse de Montréal (le « Groupe de travail »), lequel examine diverses questions se rapportant aux transactions échouées et aux ventes à découvert, notamment le rôle que jouent les ventes à découvert dans la survenance des transactions échouées. Le Groupe de travail, dans le cadre de son mandat, surveille l'évolution des événements aux États-Unis, y compris le projet pilote et les propositions faites par la SEC en vue de modifier le Règlement dit Regulation SHO. Le Groupe de travail a examiné un certain nombre d'options et de propositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées.

Dans le cadre de la modélisation réalisée pour le compte du Groupe de travail en fonction des données d'« échecs » fournies par CDS entre les mois de novembre 2004 et février 2005, l'analyse a démontré qu'une « liste de transactions échouées » élaborée en utilisant des seuils issus du Règlement dit Regulation SHO (soit des positions d'échecs moyennes sur une période de cinq jours visant au moins 10 000 actions qui correspondent à au moins 0,5 % des actions émises et en circulation de l'émetteur) ferait en sorte qu'une moyenne de 30 émetteurs se trouvent sur la « liste de transactions échouées » en fonction d'environ 3 894 émissions cotées aux bourses canadiennes au 28 février 2005, l'application des critères américains à l'égard d'une liste de transactions échouées aurait fait en sorte que moins de 0,77 % des émetteurs figurent sur une liste de transactions échouées. En fonction de la modélisation réalisée pour le Groupe de travail, si le seuil d'inclusion sur une « liste de transactions échouées » devait être réduit à la moitié du niveau aux États-Unis (10 000 actions ou au moins 0,25 % du capital-actions émis), un total de 58 titres (soit 1,49 % des émetteurs) auraient figuré sur la liste de transactions échouées. Même si le seuil d'inclusion sur une liste de transactions échouées devait être diminué à la moitié du niveau des États-Unis, la proportion des émetteurs canadiens qui figurerait sur une « liste de transactions échouées » ne constituerait encore qu'une fraction de la position américaine suivant les incidences de la mise en œuvre du Règlement dit Regulation SHO tel qu'annoncé par l'OEA.

La modélisation réalisée pour le Groupe de travail a également établi que le cours des transactions échouées relatif aux titres figurant sur la « liste de transactions échouées » en employant les critères américains ne compterait que pour environ 12,2 % du cours de l'ensemble des transactions échouées. Si le seuil plus faible correspondant à la moitié des critères américains devait être adopté, le cours des transactions échouées à l'égard des titres figurant sur la « liste de transactions échouées » ne compterait toujours que pour environ 19,5 % du cours de l'ensemble des transactions échouées.

SRM a remis en question l'équilibre entre les coûts et les avantages d'une « liste de transactions échouées » à l'instar des États-Unis pour les marchés canadiens en raison de ce qui suit :



- la présence de restrictions uniformisées en matière de ventes à découvert sur tous les marchés des titres de participation canadiens a supprimé tout rapport existant entre les ventes à découvert et les transactions échouées qui survenaient dans le cadre de la négociation aux États-Unis;
- en règle générale, les niveaux plus faibles d'échec des transactions au Canada qu'aux États-Unis;
- le fait que les échecs liés aux titres figurant sur la liste de transactions échouées ne comptaient que pour un pourcentage limité de la valeur des transactions échouées.

Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens

Afin de réagir à l'absence de données empiriques sur la fréquence des transactions échouées sur les marchés canadiens, SRM a entrepris de réaliser une étude de 25 courtiers ayant un accès aux fins de négociation à un marché canadien (un « participant à l'étude »), et ce, afin de recueillir des renseignements statistiques sur la fréquence et les motifs des transactions échouées sur les marchés canadiens (l'« Étude »).¹⁴

Les participants à l'Étude ont signalé un total de 1 078 transactions exécutées sur un marché surveillé par SRM¹⁵ qui étaient censées se régler entre le 4 août 2006 et le 11 août 2006 (les « dates de règlement de l'Étude ») mais ne l'ont pas fait (les « transactions échouées dans le cadre de l'Étude »).¹⁶ Relativement à ces transactions échouées dans le cadre de l'Étude, l'Étude est parvenue aux conclusions suivantes :

- les transactions échouées comptaient pour 0,27 % du nombre global d'opérations exécutées par les participants à l'Étude à la TSX, à la BC-TSX et à CNQ;¹⁷
- plus le marché était doté d'une « faible capitalisation » à l'égard du type de titre négocié, plus l'incidence des transactions échouées était élevée;¹⁸
- les participants appartenant à des banques et les participants n'appartenant pas à des banques ont affiché des tendances relativement comparables de transactions échouées;¹⁹

¹⁴ Pour une discussion plus approfondie de l'Étude et de ses résultats, consultez l'Avis sur la politique relative au marché 2007-003 – Généralités – Résultats de l'étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens (13 avril 2007).

¹⁵ Pour la période visée par les dates de règlement de l'Étude, tant Bloomberg que Liquidnet exploitaient leurs activités comme systèmes d'acheminement des ordres et n'ont pas exécuté des transactions visant des titres cotés en bourse. Par conséquent, Bloomberg et Liquidnet ont été exclues de l'analyse.

¹⁶ Les participants ont signalé 27 transactions échouées supplémentaires qui ont été exclues de l'analyse puisque 15 des transactions échouées se sont produites sur des marchés à l'extérieur du Canada et 12 des transactions échouées comportaient des placements privés ou des opérations « hors bourse ».

¹⁷ BlockBook n'a pas exécuté d'opérations au cours de la période entre le 1^{er} août et le 8 août qui se régleraient par ailleurs à une date de règlement dans le cadre de l'Étude, par conséquent, BlockBook a été exclue de l'analyse.

¹⁸ Les taux d'échec des transactions à l'égard des participants à l'Étude variaient entre 0,22 % du total des transactions par les participants à l'Étude à la TSX (soit un total de 838 échecs sur 379 211 transactions), tandis qu'elles étaient de 0,90 % des transactions à la BC-TSX (découlant de 239 échecs sur 26 509 transactions) et de 2,22 % des transactions à CNQ (découlant d'une transaction échouée sur les 25 transactions exécutées sur CNQ par des participants à l'Étude au cours de la période visée par l'Étude). Le taux d'échec des transactions sur CNQ est comparable au taux de 2,21 % signalé par l'Office of Economic Analysis de la SEC à l'égard de titres négociés aux bourses américaines et au OTC Bulletin Board en fonction de données pour le mois de mai 2006.



- les transactions assorties de modalités de règlement spéciales ont connu un taux considérablement plus élevé d'échecs (6,15 % des transactions comparativement à 0,26 % dans le cadre des transactions assorties d'un règlement ordinaire);
- pour ce qui est du total des transactions en fonction du type de compte, les transactions échouées étaient distribuées proportionnellement entre les comptes clients au détail, les comptes institutionnels (y compris les comptes d'accès direct au marché) et les comptes de « professionnels » et de stocks selon l'activité globale de négociation.

Des 1 078 transactions échouées dans le cadre de l'Étude, des renseignements davantage détaillés ont été fournis par les participants à l'Étude sur un échantillonnage aléatoire des transactions échouées dans le cadre de l'Étude formant un total de 373 transactions échouées faisant l'objet d'une analyse détaillée.²⁰ L'Étude est parvenue à la conclusion, en fonction des transactions échouées faisant l'objet d'une analyse détaillée, que :

- la cause principale de l'échec des transactions était le retard ou l'erreur d'ordre administratif²¹, ce qui a compté pour environ 51 % des échecs;
- moins de 6 % des échecs découlaient de la vente d'un titre faisant intervenir des ventes à découvert;
- les échecs faisant intervenir des ventes à découvert comptaient pour uniquement 0,07 % du total des ventes à découvert;
- des procédures de « rachat d'office » ont été utilisées uniquement dans 4 % des transactions échouées;
- environ 88 % des transactions échouées ont été réglées dans les 5 jours après la date de règlement « prévue », 96 % dans les 10 jours et 98 % dans les 15 jours après la date de règlement « prévue ».

Au cours de la période de l'Étude, environ 24 % des ventes réalisées par les participants à l'Étude constituaient des ventes à découvert, or l'Étude est parvenue à la conclusion que seuls 6 % des échecs découlaient de la vente d'un titre comportant une vente à découvert. Cette conclusion ne cadre pas avec la présomption qui sous-tend les dispositions relatives à une « liste de transactions échouées » aux États-Unis, laquelle restreint davantage les ventes à découvert lorsqu'un titre dépasse le seuil des « échecs » et est ajouté à la liste de transactions échouées.

Résumé des modifications proposées

Le texte qui suit résume les principales composantes des modifications proposées :

¹⁹ Les participants n'appartenant pas à des banques ont affiché un taux d'échec des transactions à l'égard de la négociation à la BC-TSX qui était plus que le double du taux des participants appartenant à des banques.

²⁰ Des transactions échouées dans le cadre de l'Étude à l'égard desquelles des détails supplémentaires ont été présentés par les participants à l'Étude, 3 des transactions ont été exclues d'une analyse supplémentaire puisque la transaction échouée visait un compte de marge.

²¹ Les retards ou erreurs d'ordre administratif comprennent, en règle générale, les suivants : des retards par inadvertance dans le cadre de l'obtention des certificats matériels à l'égard des titres, le dépositaire qui ne disposait pas de directives et des incongruités se rapportant au cours ou à la quantité des titres.



Restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert

Exigences actuelles

La Règle 3.1 des RUIIM prévoit que, sous réserve de certaines dispenses, ni un participant ni une personne ayant droit d'accès ne peut réaliser une vente à découvert en deçà du *dernier cours vendeur*. SRM reconnaît qu'en l'absence d'une agence de traitement de l'information, les renseignements quant aux opérations diffusés par certains marchés ne sont pas facilement intégrés dans les listes de données fournies par d'autres vendeurs de renseignements. Par conséquent, un participant ou une personne ayant droit d'accès fait face à des difficultés en pratique en vue de surveiller les ordres touchés et de garantir le respect des exigences de la Règle 3.1. Les systèmes de négociation de certains des marchés ont été conçus afin d'assurer le « respect par le système » de la restriction quant au cours dans le cadre de ventes à découvert. Si les renseignements quant aux opérations provenant de l'ensemble des marchés ne sont pas disponibles de manière opportune selon un format qui peut être facilement intégré dans le mécanisme du système de négociation, les systèmes de négociation ne peuvent restreindre avec exactitude les ventes à découvert selon des cours qui respecteront les exigences de la Règle 3.1.

SRM énonce, dans l'Avis relatif à l'intégrité du marché 2006-017 – *Orientation – Négociation de titres sur plusieurs marchés* (1^{er} septembre 2006) une interprétation administrative qui permettrait à un participant ou à une personne ayant droit d'accès, selon le cas, lorsqu'il ou elle établit le *dernier cours vendeur* d'un titre donné de se fier aux renseignements quant aux opérations provenant du « marché principal » en vue de la négociation de ce titre ou, lorsqu'il ou elle négocie sur un autre marché, le *dernier cours vendeur* sur cet autre marché, à la condition que cette opération sur l'autre marché ait été exécutée après la dernière vente sur le marché principal. SRM reconnaît que la faculté d'exécuter des ventes à découvert sur un marché autre que le marché principal moyennant un cours inférieur au *dernier cours vendeur* sur le marché principal peut avoir pour effet d'orienter l'activité de vente à découvert vers des marchés autres que le marché principal. Toutefois, SRM estimait que cette interprétation pouvait être soutenue pendant la période initiale suivant le lancement de multiples marchés concurrentiels, quoiqu'un examen plus approfondi ait été entrepris de l'ensemble des dispositions régissant la réalisation d'une vente à découvert sur un marché.

Abrogation proposée des restrictions quant au cours

Les modifications proposées abrogeraient l'ensemble des restrictions quant au cours selon lequel une vente à découvert peut être réalisée. Les modifications proposées seraient à l'instar des mesures prises par la SEC en vue de supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert aux États-Unis.

Même si les restrictions quant au cours selon lequel une vente à découvert peut être exécutée seraient abrogées aux termes des modifications proposées, l'exigence de désigner un ordre comme étant « à découvert » serait maintenue. La désignation des ordres permettrait à SRM de surveiller l'incidence des ventes à découvert sur le cours et d'intervenir s'il semblait que les ventes à découvert étaient entreprises à une fin manipulatrice et trompeuse ou à tout autre fin

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 17



irrégulière. L'exigence continue de désigner les ordres comme étant « à découvert » constitue un élément clé de la proposition de remplacer le relevé consolidé des positions à découvert. (Consulter la rubrique « Relevés de positions à découvert » aux pages 31 à 33.)

Ainsi qu'il a été observé ci-dessus, la doctrine et les études réalisées par la SEC ont confirmé que l'élimination des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert entraînera une plus faible volatilité des cours à l'égard des titres de sociétés « à forte capitalisation » et une volatilité accrue à l'égard des titres de sociétés « à faible capitalisation ». En conséquence, la suppression des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert devrait avoir une incidence mineure sur la surveillance de l'activité de négociation à la TSX puisque 91,2 % des transactions à la TSX au mois de mars et d'avril 2007 ont eu lieu relativement à des titres qui seraient admissibles comme *titres très liquides*. En revanche, pendant cette période, seulement 24,6 % de la négociation à la BC-TSX et aucune de la négociation sur CNQ ne visait un titre qui serait admissible comme *titre très liquide* selon la définition aux termes des RUIIM. La tendance vers une volatilité accrue des cours relativement à des titres peu liquides à la BC-TSX et sur CNQ serait atténuée par l'exploitation du système de tenue du marché qui exige que les teneurs de marché conservent un marché bilatéral assorti d'objectifs convenus quant aux écarts. En outre, la TSX, la BC-TSX et CNQ se sont dotées de « paramètres de cours » qui « gèlent » temporairement l'activité de négociation visant un titre si l'évolution du cours par rapport au *dernier cours vendeur* excède certains montant préétablis.

Moins le marché est liquide plus l'effort relatif qui doit être déployé est important en vue de surveiller l'activité de négociation aux fins de la conformité aux règles d'intégrité du marché. Compte tenu de la proportion d'activité que représentent les titres très liquides sur chaque marché, la suppression des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert ne devrait avoir qu'une incidence mineure sur la production d'alertes statistiques en matière de négociation relativement à l'activité de négociation à la TSX. En revanche, la volatilité accrue relativement à la majorité des titres à la BC-TSX pourrait éventuellement entraîner un nombre plus important d'alertes statistiques en matière de négociation. Les alertes supplémentaires qui seraient produites devraient cerner des cas possibles de pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses. Toutefois, il y a lieu de se rendre à l'évidence que la production accrue d'alertes relativement à des titres moins liquides pourrait signifier que les coûts associés à la réglementation des marchés « à faible capitalisation » pourraient augmenter en conséquence des modifications du nombre d'alertes produites.²²

Solutions de rechange envisagées

La raison d'être initiale qui sous-tendait la politique relative aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert consistait à prévenir une pression indue à la baisse sur le cours de négociation d'un titre déterminé de la part de « vendeurs » qui n'étaient pas propriétaires du titre. SRM est consciente du fait qu'en réaction aux conclusions de l'Étude SHO, la SEC a éliminé les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, et ce, de façon

²² Pendant le mois d'avril 2007, une alerte statistique quant à la négociation a été produite à l'égard de chaque tranche de 412,3 opérations à la TSX comparativement à chaque 24,9 opérations réalisées à la BC-TSX. Il est impossible de prédire avec précision la mesure dans laquelle il y aura une incidence sur la production du nombre d'alertes d'un marché existant à un autre.



générale.²³ Le personnel de SRM était d'avis que les résultats de l'Étude SHO devraient être appliqués avec prudence dans le contexte canadien compte tenu des réalités suivantes :

- les différences marquées quant à la capitalisation boursière et la liquidité à l'égard de titres inclus dans l'Indice Russell 3000 aux États-Unis et les titres cotés à CNQ, la BC-TSX et même un nombre considérable de titres cotés à la TSX;²⁴
- la période visée par l'Étude SHO en était une de volumes et de nombres d'opérations en évolution rapide;²⁵
- les niveaux indiciaires jusqu'à présent ont augmenté en règle générale tout au long de la période de l'Étude SHO et il n'y a eu aucun événement grave entraînant une « pression sur le marché » au cours de la période de l'Étude SHO.²⁶

En particulier, SRM observerait les différences de liquidité à l'égard des titres inscrits à la cote de la TSX, de la BC-TSX et de CNQ comparativement à la liquidité de titres inscrits à la cote de la Bourse de New York.

Marché	Période / pourcentage de changement	Titres inscrits à la cote	Moyenne quotidienne par titre inscrit à la cote		
			Valeur	Volume	Opérations
TSX	Avril 2005	1 862	1 925 470 \$	113 864	93,3
	Avril 2007	2 104	2 950 511 \$	188 983	198,5
	Pourcentage de changement	13,0 %	53,2 %	66,0 %	112,8 %
BC-TSX	Avril 2005	2 023	24 069 \$	32 645	5,5
	Avril 2007	2 277	105 676 \$	112 989	18,7
	Pourcentage de changement	12,6 %	339,1 %	246,1 %	240,4 %

²³ Les modifications apportées par la SEC interdiraient l'application de restrictions au cours dans le cadre de ventes à découvert des quelque 67 000 émetteurs dont les titres sont négociés hors bourse et qui ne sont pas par ailleurs assujettis aux restrictions quant au cours de la Règle dite Rule 10a01.

²⁴ Par exemple, en date du 30 avril 2007, la capitalisation boursière moyenne d'un émetteur compris dans l'Indice Russell 3000 était de 84,648 milliards de dollars US et la capitalisation boursière médiane était de 1,201 milliards de dollars US. Comparativement, la capitalisation boursière de la composante la plus importante de l'Indice composé S&P/TSX en date du 30 avril 2007 était d'environ 73,713 milliards (dollars canadiens). La capitalisation boursière moyenne d'un élément constitutif de l'Indice S&P/TSX 60 était d'environ 1,352 milliards de dollars canadiens et la capitalisation boursière médiane se situait à environ 1,899 milliards de dollars canadiens. Pour le mois d'avril 2007, la TSX a déclaré un taux de rotation des titres en portefeuille annualisé de 77,6 % comparativement à un taux de rotation des titres en portefeuille de 114 % pour le NYSE Group (y compris NYSE Arca). Pour le mois d'avril 2005, le Groupe TSX a déclaré un taux de rotation des titres en portefeuille annualisé de 63,3 % comparativement à 120 % pour le NYSE Group.

²⁵ Par exemple, au mois d'avril 2007, la négociation à la TSX était d'une valeur de 124,2 milliards de dollars et un volume de 7,9 milliards d'actions était issu de 8 357 352 opérations. Au mois d'avril 2005, la négociation à la TSX avait une valeur de 75,3 milliards de dollars et un volume de 4,45 milliards d'actions était issu de 3 649 847 opérations. Comparativement, au mois d'avril 2007, la négociation à la Bourse de New York avait une valeur de 1 956 milliards de dollars US et un volume de 47,9 milliards d'actions était issu de 139 720 720 opérations. Au mois d'avril 2005, la négociation à la Bourse de New York avait une valeur de 1 554 milliards de dollars US et un volume de 45,3 milliards d'actions était issu de 77 745 000 opérations.

²⁶ Au cours de la période entre mai 2005 et avril 2007, l'Indice Russell 3000 a augmenté d'environ 16,24 % pour ce qui est du rendement annualisé. Comparativement, l'Indice composé S&P/TSX est passé de 9 369,3 à la clôture à la fin du mois d'avril 2007 à 13 416,7 à la clôture le 30 avril 2007, soit une augmentation annualisée d'environ 20 %.

Marché	Période / pourcentage de changement	Titres inscrits à la cote	Moyenne quotidienne par titre inscrit à la cote		
			Valeur	Volume	Opérations
CNQ	Avril 2005	44	5 732 \$	20 448	1,4
	Avril 2007	73	13 147 \$	21 192	2,0
	Pourcentage de changement	65,9 %	129,4 %	3,6 %	42,9 %
NYSE Group	Avril 2005	2 707 ²⁷	27 336 535 \$ US	796 825	1 377
	Avril 2007	2 782 ²⁷	35 146 118 \$ US	860 644	2 511
	Pourcentage de changement	2,8 %	17,59 %	8,0 %	82,4 %

Afin de tenir compte de ces préoccupations, particulièrement en ce qui a trait à la négociation de titres dotés d'une liquidité limitée, SRM se propose d'entreprendre une étude empirique de l'incidence de la suppression des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert et des autres changements compris dans les modifications proposées relativement à :

- l'activité de négociation;
- les taux d'échec dans le cadre des règlements des opérations;
- la capacité de dépister des opérations manipulatrices ou trompeuses dans des cas où des ventes à découvert abusives se sont produites.

Pour de plus amples renseignements sur l'étude proposée, veuillez consulter la sous-rubrique intitulée « Étude d'impact » de la rubrique intitulée « Répercussions technologiques et plan de mise en œuvre » aux pages 34 et 35.

Le personnel de SRM a envisagé plusieurs modifications au régime actuel des restrictions quant au cours, qui constitueraient des solutions de rechange à la suppression intégrale des restrictions quant au cours. Au nombre des modifications envisagées par le personnel, il y avait les suivantes :

- l'élargissement des catégories de titres qui seraient dispensés des restrictions quant au cours;
- la simplification des modes d'établissement du cours en deçà duquel une vente à découvert ne pourrait être réalisée.

Dispenses supplémentaires

Le personnel de SRM a envisagé d'élargir la liste des titres qui seraient dispensés des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, et ce, afin d'inclure un *titre très liquide* ou un titre qui a été désigné par SRM. La dispense à l'égard d'un *titre très liquide* aurait été à l'instar de la dispense semblable des restrictions quant au cours dans le cadre des activités de stabilisation et de compensation du marché aux termes de la Règle 7.7. La raison



d'être en matière de politique qui sous-tend une telle dispense est qu'il est difficile de manipuler le cours (soit à la hausse dans le cas de la stabilisation ou de la compensation du marché soit à la baisse dans le cas d'une vente à découvert) d'un titre qui est suffisamment liquide.

Au 30 avril 2007, il y avait un total de 463 titres inscrits à la cote qui étaient admissibles en tant que *titres très liquides*, dont 430 étaient cotés à la TSX (lesquels comptaient pour 20,4 % des 2 104 titres alors cotés à la TSX) et 33 à la BC-TSX (soit uniquement 1,4 % des 2 277 titres alors cotés à la BC-TSX). Toutefois, les titres inscrits à la cote de la TSX qui étaient admissibles en tant que *titres très liquides* au 30 avril 2007 comptaient pour environ 91,2 % des transactions à la TSX pendant les mois de mars et d'avril 2007 et à environ 96 % de la valeur des transactions à la TSX au cours de la même période. Les titres inscrits à la cote de la BC-TSX qui étaient admissibles en tant que *titres très liquides* au 30 avril 2007 comptaient pour environ 24,6 % des transactions à la BC-TSX au cours des mois de mars et d'avril 2007 et pour environ 37,5 % de la valeur des transactions à la BC-TSX au cours de la même période. La mise en œuvre d'une dispense à l'égard d'un *titre très liquide* aurait permis la réalisation de ventes à découvert à l'égard de titres qui comptent pour la majorité écrasante de l'activité de négociation à la TSX et pour une partie importante de l'activité de négociation à la BC-TSX. Les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert auraient continué de s'appliquer à ces titres inscrits à la cote de la TSX, de la BC-TSX et de CNQ qui sont moins liquides et, par conséquent, davantage susceptibles d'influences « factices » ou « excessives » quant au cours.

Le personnel de SRM a également envisagé de prévoir que SRM pourrait désigner des titres supplémentaires comme étant dispensés des restrictions quant au cours dans des cas qui s'imposaient. En particulier, le personnel était conscient du fait que, si la liquidité sur les marchés canadiens continuait à s'améliorer à tel point que la liquidité améliorée constituerait une caractéristique « permanente » des marchés (en conséquence de facteurs tels que l'augmentation de l'accès direct pour les clients institutionnels et au détail, la dépendance accrue sur la négociation algorithmique et l'augmentation de l'activité d'arbitrage entre des marchés concurrentiels), il y avait peut-être tout lieu de désigner l'ensemble des titres inscrits à la cote comme étant dispensés des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert (et d'aborder l'utilisation possible à mauvais escient des ventes à découvert en ayant recours à des règles régissant les activités manipulatrices et trompeuses).

L'avantage découlant de cette optique était qu'elle n'exposait pas les titres non liquides à une pression de vente excessive, ainsi éliminant le besoin de surveiller les ventes à découvert réalisées en deçà du *dernier cours vendeur* afin d'en vérifier les effets manipulateurs ou trompeurs. Toutefois, de l'avis de SRM, les contrôles existants au sein du système de SRM en vue d'enrayer les comportements manipulateurs et trompeurs sont suffisamment solides afin de traiter efficacement toutes ventes à découvert moyennant des cours qui étaient antérieurement interdits en vertu de la Règle 3.1.

Les désavantages découlant de cette méthodologie se rapportent principalement aux répercussions sur les systèmes et aux coûts permanents en matière de conformité. Chacun des marchés actuels assure au moyen de ses systèmes le respect des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert. L'incidence de cette solution de rechange aurait exigé une programmation considérable de la part des marchés, le tout assorti d'une exigence de

²⁷ Fondé sur les inscriptions au 31 décembre.



surveillance des titres qui étaient admissibles en qualité de *titres très liquides*. Si un ou plusieurs des marchés choisissaient de ne pas assurer le respect, au moyen du système, des restrictions quant au cours, le fardeau aurait été transféré aux participants et aux personnes ayant droit d'accès (ou à leurs fournisseurs de service). Dans ce cas, dans la mesure où un participant ou une personne ayant droit d'accès n'était pas en mesure de surveiller les dispenses, des possibilités éventuelles de négociation pourraient avoir été manquées.

Simplification de l'établissement des restrictions quant au cours

Le personnel de SRM a envisagé plusieurs options à la simplification de la conformité aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, notamment les suivantes :

- prévoir qu'en l'absence d'une agence de traitement de l'information, l'établissement du *dernier cours vendeur* puisse s'effectuer en fonction des opérations sur le « marché principal »;
- remplacer le critère du *dernier cours vendeur* par une restriction comme quoi l'ordre ne peut être saisi moyennant un cours inférieur au *meilleur cours acheteur* au moment de la saisie de l'ordre (et que toute modification ultérieure de l'ordre ne puisse réduire le cours de l'ordre à un cours qui est inférieur au *meilleur cours vendeur* au moment de la modification de l'ordre).

Ces deux options ont été envisagées dans le contexte de la conformité aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert dans un milieu caractérisé par de multiples marchés. Puisque chacun des marchés assure actuellement le respect, au moyen d'un système, des restrictions quant au cours en renvoyant au moins au « marché principal », l'utilisation du *dernier cours vendeur* uniquement du marché principal aurait été la solution la plus simple à mettre en œuvre. Toutefois, il n'existe aucune exigence que les marchés assurent le respect au moyen du système des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert. La deuxième option prise en ligne de compte par le personnel de SRM envisageait la possibilité que, si le cours de l'ordre au moment de la saisie ou de la modification était conforme au marché alors existant, il n'y aurait aucune tentative évidente de la part d'un vendeur à découvert de réduire davantage le cours. De l'avis du personnel de SRM, l'élimination des critères fondés sur le *dernier cours vendeur* aiderait les participants et les personnes ayant droit d'accès à gérer les ordres touchés et favoriserait la mise en place par les marchés de systèmes de négociation en mesure d'appliquer, au moyen du système, les restrictions quant au cours imposées par les règles.

La proposition visant à simplifier l'établissement des restrictions quant au cours était liée aux propositions visant à fournir des dispenses supplémentaires des restrictions quant au cours. Les conseils qu'a reçus le personnel de SRM ont été que tous avantages qui pourraient découler de la simplification de l'établissement des restrictions quant au cours n'étaient pas compensés par les fardeaux perçus découlant de l'administration d'un régime de dispense élargi.



Dispense des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert de titres intercotés

SRM avait indiqué à la fois au Groupe de travail et aux autorités de reconnaissance que, si la SEC allait de l'avant avec les modifications proposées à la Règle dite Rule 10a-1 et au Règlement dit Regulation SHO visant à supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert sur les marchés américains, un redressement comparable serait peut-être tenu d'être accordé afin d'autoriser des ventes à découvert sur un marché en l'absence de restrictions quant au cours si le titre était intercoté à une bourse aux États-Unis. Le fait d'avoir une norme résolument différente à l'égard de ventes à découvert sur un marché par rapport à des opérations visant le même titre sur un marché organisé réglementé aux États-Unis placerait les marchés à un désavantage concurrentiel.

Le 13 juin 2007, la SEC a approuvé des modifications visant à supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert ainsi qu'il est prévu à la Règle dite Rule 10a-1 ainsi que de tout critère quant au cours dans le cadre de ventes à découvert de tout organisme d'autoréglementation.²⁸ En outre, les modifications interdisent à tout organisme d'autoréglementation de se doter d'un critère quant au cours. Ces modifications sont entrées en vigueur le 3 juillet 2007, la date de conformité indiquée étant du 6 juillet 2007.

En fonction des statistiques de négociation des marchés canadiens pour le mois d'avril 2007, les titres intercotés à une bourse aux États-Unis comptent pour environ 55 % de la valeur des titres négociés et environ 30 % du volume des titres négociés. En outre, environ 25 % des transactions sur un marché canadien comportent une vente à découvert (y compris des ventes qui sont admissibles comme « ventes à découvert dispensées » des restrictions quant au cours aux termes de la Règle 3.1 des RUIM). Ces chiffres indiquent la mesure importante dans laquelle la négociation sur les marchés canadiens pourrait s'en ressentir d'une décision de la SEC de supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert.

Compte tenu de la décision de la SEC de supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, SRM a accordé, avec prise d'effets le 6 juillet 2007, une dispense des restrictions quant au cours dans le cadre d'une vente à découvert aux termes de la Règle 3.1 des RUIM à l'égard de titres intercotés sur une bourse aux États-Unis.²⁹ Si un titre est coté à une bourse et est également coté à une bourse aux États-Unis, une vente à découvert du titre peut être saisie sur tout marché qui utilise la désignation des « ventes à découvert dispensées ». Les titres qui se négocient sur un réseau de communications électronique aux États-Unis mais qui ne sont pas par ailleurs cotés à une bourse³⁰ aux États-Unis ne sont pas admissibles à la dispense.

²⁸ Pour un exposé des diverses modifications approuvées par la SEC le 13 juin 2007, se reporter à la rubrique intitulée « Modifications approuvées au Règlement dit Regulation SHO et aux exigences en matière de déclaration des positions à découvert » aux pages 12 et 13.

²⁹ Pour un exposé davantage détaillé de la dispense, il y a lieu de consulter l'Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-014 – *Orientation – Dispense des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert de certains titres intercotés* (6 juillet 2007).

³⁰ Une bourse est un marché qui est inscrit en tant que « bourse » aux termes de la loi intitulée *Exchange Act of 1933* (États-Unis). En particulier, il y a lieu d'observer qu'un réseau de communications électronique, le Bulletin Board et les Pink Sheets NE constituent PAS une « bourse ».



Si un marché déterminé n'accepte pas la désignation de « vente à découvert dispensée », l'ordre doit être désigné comme étant « à découvert ». Dans ce cas, si le marché a assuré la conformité au moyen de l'application du système aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, le marché peut suspendre l'application automatique des restrictions quant au cours à l'égard de titres visés par la dispense. Si un marché n'est pas en mesure de suspendre l'application automatique des restrictions quant au cours à l'égard de titres visés par la dispense, les ventes à découvert des titres dispensés sur ce marché seront exécutées moyennant un cours qui n'est pas inférieur au *dernier cours vendeur* du titre.

Puisque la dispense des restrictions quant au cours dans le cadre d'une vente à découvert à l'égard de titres qui sont intercotés sur une bourse aux États-Unis constitue une exception à une catégorie d'opérations, l'assentiment des autorisés de reconnaissance a été obtenu conformément à la Règle 11.1. La dispense viendra à échéance au moment de la prise d'effet des modifications proposées suivant l'approbation par les autorités de reconnaissance et au moment du retrait des modifications proposées de l'examen des autorités de reconnaissance.

Restrictions supplémentaires applicables aux ventes à découvert

Définition d'un titre inadmissible à une vente à découvert

Les modifications proposées permettraient à l'autorité de contrôle du marché de désigner un titre déterminé ou une catégorie de titres comme étant inadmissibles à une vente « à découvert ». Cette disposition aurait pour objectif de prévoir une souplesse supplémentaire pour que l'autorité de contrôle du marché puisse réagir à l'évolution de la négociation d'un titre déterminé ou d'une catégorie de titres si les taux de transactions échouées, de l'avis de l'autorité de contrôle du marché, deviennent excessifs.³¹

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, les dispositions de la Politique 2.2 concernant l'apparence fausse ou trompeuse d'une activité de négociation ou un cours fictive ont été modifiées afin de prévoir expressément que « le fait de saisir un ordre de vente d'un titre sans, au moment de la saisie de l'ordre, avoir une attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction qui découlerait de l'exécution de l'ordre »³² constituerait une activité manipulatrice et trompeuse. La disposition n'exige pas que le courtier fasse une « affirmation positive » qu'il a la faculté de régler l'opération mais seulement qu'il ait une « attente raisonnable » au moment de la saisie de l'ordre. Essentiellement, un participant peut saisir une vente à découvert d'un titre jusqu'au moment où il sait, ou devrait raisonnablement savoir, qu'il ne peut plus emprunter les titres en vue d'effectuer le règlement. Les Règles de négociation des ACVM contiennent des interdictions comparables à l'égard de toute négociation qui n'est pas assujettie aux RUIM.³³

³¹ Au moment de la rédaction des RUIM, la CDNIX avait la règle C.2.12 qui prévoyait ce qui suit : « [TRADUCTION] La bourse, peut, chaque fois qu'elle établit que la conjoncture du marché le justifie, prévoir une interdiction de procéder à des ventes à découvert. » Une disposition comparable n'a pas été intégrée aux RUIM au motif que les dispositions générales enrayant les ventes à découvert abusives rendaient la disposition superflue. Compte tenu de l'expansion projetée des dispenses des restrictions quant au cours se rapportant aux ventes à découvert, la faculté de l'autorité de contrôle du marché de freiner les ventes à découvert visant un titre déterminé qui fait preuve d'échecs persistants quant au règlement peut s'avérer nécessaire.

³² Alinéa h) de l'article 2 de la Politique 2.2.

³³ Voir le sous-alinéa 3.1(3g) de l'Instruction générale relative au Règlement 23.101 sur les règles de négociation.



Le 1^{er} octobre 2007, le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* entrera en vigueur. Ce règlement exige des courtiers inscrits qu'ils établissent, conservent et appliquent des politiques et procédures conçues afin de faciliter le règlement des opérations au plus tard à la date de règlement standard. Afin d'établir si un participant avait une « attente raisonnable de règlement » d'une transaction aux fins de la Politique 2.2, SRM tiendrait compte du fait que le participant se conformait aux politiques et procédures adoptées conformément aux exigences prévues par le Règlement 24.101.

De l'avis de SRM, les modifications apportées à la Politique 2.2 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2005 devraient interdire la vente à découvert dans des soit-disant cas de la « spirale de la mort ». Historiquement, une « spirale de la mort » se produisait lorsqu'un émetteur subissait certains types d'arrangements ou de restructurations du capital (y compris la conversion volontaire ou involontaire de créances à une catégorie de titres de participation cotés en bourse) lesquels liaient les ratios de conversion ou de restructuration au cours du titre à émettre. Au fur et à mesure que le cours du titre coté en bourse chutait, le nombre de titres à émettre augmentait. En prévision de la réception de titres cotés supplémentaires au parachèvement de l'opération, les épargnants vendaient le titre à découvert coté en bourse à découvert sur le marché, ce qui entraînait une pression supplémentaire à la baisse sur le cours du titre coté en bourse. Puisque les titres qui seraient susceptibles d'émission dans le cadre de l'arrangement ou de la restructuration ne seraient pas disponibles afin de régler les ventes dans le cours ordinaire, les ventes seraient jugées constituer des « ventes à découvert » aux fins des RUIIM.

Si, en fonction des rapports de transactions échouées présentés à SRM conformément à la Règle 7.11 aux termes des modifications proposées ou d'autres sources de renseignements, SRM a connaissance de manquements systématiques de régler des transactions visant un titre déterminé ou une catégorie de titres qui se rapportaient à une activité de vente à découvert, la modification proposée permettrait à SRM de désigner le titre déterminé ou la catégorie de titres comme étant inadmissible à une vente à découvert. Une désignation visant à interdire la vente « à découvert » d'un titre déterminé ou d'une catégorie de titres ne serait faite par SRM qu'avec l'assentiment des autorités de reconnaissance.

Les résultats de l'« Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens » indiquaient que la majorité des transactions échouées découlaient d'un retard ou d'une erreur d'ordre administratif. Pour ce motif, SRM n'est pas en faveur de la méthode adoptée aux États-Unis. (Il y a lieu de consulter la rubrique intitulée « Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens » aux pages 15 et 16.)

Levée d'options, et exercice de droits et bons de souscription

Aux termes de la définition d'une *vente à découvert* à la Règle 1.1 des RUIIM, un vendeur est réputé propriétaire d'un titre dans plusieurs circonstances, notamment si le vendeur :

- est propriétaire, directement ou par l'entremise d'un mandataire ou d'un fiduciaire, d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et qu'il a déposé un autre titre pour le convertir ou l'échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;



- est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et à lever l'option;
- est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription.

Les modifications proposées préciseraient les circonstances dans lesquelles un vendeur serait réputé avoir « converti » ou « échangé » des titres, ou « levé » une option ou « exercé » un droit ou un bon de souscription, aux fins de la définition. Aux termes des modifications proposées, le vendeur doit avoir pris toutes les mesures nécessaires afin d'avoir légalement droit au titre, notamment en ayant :

- effectué tout paiement requis;
- présenté à la personne qui s'impose tous formulaires ou avis requis;
- remis, le cas échéant, à la personne indiquée tous certificats à l'égard de titres devant être convertis, échangés ou faire l'objet d'une levée ou d'un exercice.

Si le vendeur n'a pas pris l'ensemble des mesures nécessaires afin d'avoir légalement droit au titre, il est réputé effectuer une vente à découvert.

Modification et annulation de transactions après leur exécution

Les modifications proposées ajouteraient une exigence qu'une transaction ne pourrait être annulée ou modifiée (pour ce qui est du cours de la transaction, du volume de la transaction ou de la date du règlement de la transaction) sauf si l'annulation ou la modification a été effectuée par :

- SRM conformément aux RUIIM;
- avis transmis à SRM immédiatement après la modification ou l'annulation de la transaction selon la teneur et de la manière exigées par SRM.

Avant le règlement de la transaction, chaque participant ou personne ayant droit d'accès qui est partie à la transaction ne peut convenir d'une annulation ou d'une modification de la transaction (pour ce qui est du cours de la transaction, du volume de la transaction ou de la date du règlement de la transaction) sauf conformément aux procédures et par l'intermédiaire des installations offertes par le marché sur lequel a été exécutée la transaction ou de la chambre de compensation par l'entremise de laquelle la transaction est ou devait être compensée et réglée. Le recours aux procédures et aux installations fournies par le marché ou la chambre de compensation garantira que les renseignements concernant l'annulation ou la modification puissent être diffusés aux vendeurs d'information qui s'imposent.

L'ajout de l'exigence de notification ne devrait pas imposer, dans le cours ordinaire, un fardeau administratif plus important à un participant ou à une personne ayant droit d'accès. La pratique actuelle pour un participant ou une personne ayant droit d'accès consiste à communiquer avec CDS en vue de faire l'ajout, la modification ou l'annulation de transactions avant le règlement. CDS signale ces modifications ou annulations au marché en vue d'un examen et, à son tour, le marché transmet le rapport à SRM. Si SRM parvient à la conclusion qu'il n'y a aucunes

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 26



préoccupations en matière d'intégrité du marché et convient de la modification, le marché modifie le registre officiel de la transaction. Toutefois, si l'annulation ou la modification de la transaction s'effectue après le règlement de la transaction par la chambre de compensation, l'avis de l'annulation ou de la modification de la transaction doit être fourni à SRM par chaque participant et personne ayant droit d'accès qui est partie à la transaction.

La modification a pour objectif de garantir que la modification ou l'annulation de la transaction ne s'effectue pas à l'extérieur des processus habituels des marchés et de CDS sauf si SRM est avisée de la modification ou de l'annulation et a la possibilité d'examiner la modification aux fins de vérifier s'il existe des préoccupations éventuelles en matière d'intégrité du marché. L'avis d'une annulation ou d'une modification d'une transaction permettra à SRM ou à un autre fournisseur de services de réglementation de garantir que l'annulation ou la modification de la transaction s'effectue pour un motif valable et non dans le cadre d'une pratique de négociation manipulatrice ou trompeuse (y compris la fixation d'un cours qui permettrait qu'une autre activité de négociation soit alors réalisée en conformité théorique avec les RUIM ou les autres exigences des autorités en valeurs mobilières).

Traitement des transactions échouées

Déclaration d'une transaction échouée

Les autorités en valeurs mobilières ont généralement une préoccupation concernant la relation qui existe entre les transactions échouées et la préservation de l'intégrité du marché. Présentement, aux termes des RUIM, un participant ou une personne ayant droit d'accès n'est pas tenu de signaler à un fournisseur de services de réglementation ou à un autre organisme de réglementation l'existence d'une « transaction échouée ». Afin de s'assurer que la piste de vérification à l'égard de toute transaction est exacte et que SRM dispose de suffisamment de renseignements afin d'évaluer si une activité de négociation a été réalisée conformément aux RUIM et aux autres exigences réglementaires, les modifications proposées ajouteraient une exigence que chaque participant ou personne ayant droit d'accès serait tenu de déclarer à SRM ou à un autre fournisseur de services de réglementation le fait qu'une transaction, qui n'a pas été réglée à la date de règlement, demeure non résolue 10 jours de bourse suivant la date de règlement. Ces rapports permettraient également à SRM ou à un autre fournisseur de services de réglementation d'établir si la transaction n'a pas été réglée pour un motif « irrégulier » (par exemple si une vente a été exécutée comme vente à découvert non déclarée).

Une fois qu'un rapport initial d'une « transaction échouée » a été déposé auprès de SRM, le participant ou une personne ayant droit d'accès serait tenu de déposer un deuxième rapport une fois que le compte a remédié au défaut. De cette manière, SRM sera en mesure de surveiller les tendances relatives aux « transactions échouées » y compris les mesures qu'un participant ou une personne ayant droit d'accès peut prendre afin de rectifier le défaut. SRM se servirait des renseignements tirés des rapports afin de prendre une décision à savoir si un titre déterminé devrait être désigné comme *titre inadmissible à une vente à découvert*. (Veuillez consulter la rubrique intitulée « Définition d'un *titre inadmissible à une vente à découvert* » aux pages 24 et 25.)



SRM s'attend à ce que tant le rapport initial d'une transaction échouée que le rapport du dénouement de la position serait déposé électroniquement auprès de SRM selon une forme normalisée qui permettrait à SRM de rassembler les renseignements dans une base de données aux fins d'analyse. Les modifications proposées prévoient que ces rapports doivent être déposés au moment qu'exige SRM. Pour l'heure, SRM s'attendrait à ce que le rapport initial soit fourni à SRM le onzième jour de bourse suivant l'« échec » et que le rapport « de dénouement » serait fourni à SRM le jour de bourse suivant la rectification du défaut. (Veuillez consulter la rubrique intitulée « Répercussions technologiques et plan de mise en œuvre » aux pages 34 à 38.)

Ainsi qu'il est indiqué dans les résultats de l'« Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens », les transactions échouées comptaient pour uniquement 0,27 % du nombre global de transactions exécutées. En outre, l'Étude est parvenue à la conclusion que la cause principale des transactions échouées relevaient du retard ou de l'erreur d'ordre administratif et qu'environ 96 % des transactions échouées étaient réglés dans les 10 jours de bourse après la date de règlement « prévue ». En prévoyant une obligation de communication de renseignements après 10 jours de bourse ainsi qu'il est suggéré dans les modifications proposées, SRM s'attendrait à ce que les participants et les personnes ayant droit d'accès modifient leurs politiques et procédures en vue d'optimiser le taux de règlement avant d'être assujetties à l'obligation de communication de renseignements.³⁴ En fonction des résultats de l'Étude, SRM s'attendrait à ce qu'un rapport soit nécessaire dans le cadre d'environ 0,01 % des transactions.

SRM a envisagé la mise en œuvre de « listes de transactions échouées » à l'instar des exigences aux termes du Règlement dit Regulation SHO aux États-Unis. Toutefois, compte tenu des taux généralement plus faibles d'échec des transactions au Canada et de l'absence d'un lien direct entre les ventes à découvert et les transactions échouées, SRM a proposé une obligation davantage directe de communiquer les transactions échouées déterminées.³⁵ SRM reconnaît que l'exigence de signaler des « transactions échouées » imposerait un fardeau administratif supplémentaire aux participants et aux personnes ayant droit d'accès. Toutefois, ce fardeau supplémentaire sera imposé à l'égard d'un nombre statistiquement inconséquent de transactions et peut être compensé par l'élimination de l'obligation de préparer et de déposer le relevé consolidé des positions à découvert deux fois par mois.³⁶ En outre, il y a lieu d'observer que le participant qui est partie à la transaction échouée déterminée est celui à qui le fardeau administratif est imposé. De l'avis de SRM, l'imposition d'un fardeau à un participant déterminé est préférable à la méthodologie préconisée aux États-Unis qui prévoit l'ajout d'un titre à une « liste de transactions échouées », ce qui entraîne des fardeaux administratifs et de conformité

³⁴ L'Étude indiquait que les procédures « de rachat d'office » de CDS ou des marchés n'étaient invoquées que dans 4 % des transactions échouées faisant intervenir des participants à l'Étude. Se reporter à la rubrique « Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens » aux pages 15 et 16. Le recours aux procédures de rachat d'office afin de dénouer des positions d'échec peut devenir davantage courant afin d'éviter de déclencher les exigences en matière de communication de renseignements se rapportant à des transactions échouées qui seraient mises en œuvre par les modifications proposées.

³⁵ Se reporter à la rubrique intitulée « Groupe de travail des ACVM/OAR sur les questions liées aux ventes à découvert et aux transactions échouées » aux pages 12 et 13 et à la rubrique intitulée « Étude statistique des transactions échouées sur les marchés canadiens » aux pages 15 et 16.

³⁶ Se reporter à la rubrique intitulée « Relevés sur les positions à découvert » aux pages 31 à 33.



imposés à l'ensemble des courtiers qu'ils aient ou non participé aux transactions échouées visant le titre déterminé.

Définition d'une transaction échouée

Les modifications proposées définiraient une *transaction échouée* comme une transaction découlant de l'exécution d'un ordre saisi par un participant ou une personne ayant droit d'accès sur un marché pour un compte qui

- dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;
- dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :
 - soit de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,
 - soit de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès afin d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;
- dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis

afin de permettre le règlement de la transaction à l'heure et à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction. La définition confirme également qu'une transaction est considérée constituer une *transaction échouée* indépendamment de son règlement conformément aux règles ou exigences de la chambre de compensation. La définition mesure l'existence d'une *transaction échouée* au niveau du compte et le défaut du titulaire du compte dans le respect des obligations de règlement qui lui incombent. Par exemple, si un participant « manque » de régler à la fois l'achat et la vente d'une quantité déterminée d'un titre donné, la position du participant auprès de la chambre de compensation peut être « exacte » en conséquence du règlement net continu mais ils demeurent deux comptes qui ont fait défaut dans le cadre de leurs obligations de règlements. Si ce défaut devait perdurer pendant une période de dix jours de bourse au-delà de la date de règlement habituelle, chacun des comptes serait jugé avoir eu une *transaction échouée*.

Disposition en vue de l'annulation d'une transaction échouée

D'un point de vue de politique, l'un des objectifs des règles d'intégrité du marché consiste à s'assurer que l'ensemble des transactions exécutées sur un marché sont « valables » et que toutes ces transactions se règlent dans le cours ordinaire. Si un compte a fait défaut à l'égard des obligations de règlement qui lui incombent, ce défaut peut être indicatif d'un comportement irrégulier s'il n'y est pas remédié dans un délai raisonnable.

Afin d'encourager davantage l'exécution en temps opportun des obligations, les modifications proposées modifieraient la Règle 10.9 afin d'autoriser expressément un responsable de l'intégrité du marché d'annuler toute transaction qui constitue une transaction échouée à l'égard



de laquelle un avis a été transmis, ou aurait dû être transmis à l'autorité de contrôle du marché conformément à la Règle 7.11 si, de l'avis de ce responsable de l'intégrité du marché :

- le compte a omis de prodiguer des efforts diligents en vue de mettre en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou de prendre des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables;
- il n'y a aucune perspective raisonnable qu'il sera remédié au défaut aux termes des règles, exigences ou procédures du marché sur lequel la transaction a été exécutée ou de la chambre de compensation par l'entremise de laquelle la transaction devait être réglée;
- l'annulation de la transaction s'impose en vue d'assurer un marché équitable et ordonné.

En particulier, cette disposition vise les moins que 2 % des transactions échouées qui ne sont pas résolues dans les 15 jours après la date de « règlement » attendue. Dans ces cas, SRM doit être convaincue qu'il existe un motif valable pour la continuation du défaut et qu'il ne s'agit pas simplement d'une tentative de « jouer sur » les cours futurs du titre en question. La disposition proposée n'est pas censée prévoir un mécanisme pour qu'un compte reçoive l'absolution à l'égard d'une « mauvaise transaction » mais est destinée à garantir l'exécution en temps opportun. Par exemple, si un compte a réalisé une vente à découvert et a omis de remettre les titres dans le cadre d'un règlement ordinaire, il ne serait pas acceptable de retarder davantage la remise des titres dans l'espoir que le cours d'un titre puisse diminuer davantage, et ainsi permettre à la position à découvert d'être couverte moyennant un cours encore plus bas.

Dispositions anti-évitement

Le facteur déclencheur de l'obligation de communication de renseignements à l'égard d'une transaction échouée est que le compte a été en défaut pendant une période de 10 jours de bourse après la date de règlement initiale de la transaction. Les modifications proposées apporteraient une modification consécutive à la Politique 2.1 en vue de confirmer que la saisie d'une opération ou d'une série d'opérations dans le but de « reclasser chronologiquement » le défaut de sorte à ce qu'une déclaration de la transaction échouée initiale ne serait pas tenue d'être déposée, serait considérée constituer une violation de l'exigence de faire preuve de transparence et de loyauté dans les affaires.

Relevés de positions à découvert

Traditionnellement, la TSX produisait un « relevé consolidé des positions à découvert » pour le compte des diverses bourses au Canada. Lorsque les RUIM ont été adoptées en 2002, la Règle 10.10 exigeait des participants et des personnes ayant droit d'accès qu'ils préparent et déposent un relevé de positions à découvert deux fois par mois relativement aux positions à découvert à l'égard des titres négociés sur un marché. La TSX a continué à produire le relevé consolidé des positions à découvert pour rendre service à SRM et a également continué à



vendre celui-ci comme données sous forme de produit, et à le fournir à des émetteurs cotés en bourse sans frais.

SRM est d'avis que la préparation de ces relevés impose un fardeau administratif aux participants, aux personnes ayant droit d'accès et à la TSX. SRM observerait que le relevé consolidé des positions à découvert n'est pas utilisé de façon exhaustive par SRM à quelque fin réglementaire que ce soit puisque les renseignements qu'il contient sont d'une utilité réglementaire limitée. Présentement, le rapport coûte cher à la TSX à produire en raison de l'effort manuel important requis et, en conséquence, la TSX sera peut-être tenue d'augmenter le coût du rapport afin de récupérer ses dépenses associées à sa production et à sa diffusion. En outre, il existe des coûts importants en matière de conformité pour les participants et les personnes ayant droit d'accès qui doivent préparer et présenter les relevés de positions à découvert deux fois par mois.

De plus en plus, une préoccupation existe à savoir si le relevé consolidé des positions à découvert fournit une image complète ou utile de la position à découvert à l'égard d'un titre quelconque. En particulier, le relevé consolidé des positions à découvert ne tient pas compte de la position à découvert à l'égard de titres détenus par les personnes suivantes :

- des courtiers et des institutions étrangers ou établis aux États-Unis (ce qui est particulièrement pertinent puisque environ 54 % de la valeur de négociation et 30 % du volume au mois d'avril 2007 sur les marchés réglementés visaient des titres qui étaient intercotés avec les États-Unis);
- les courtiers au Canada qui ne sont pas des participants (c.-à-d., le courtier n'est pas membre d'une bourse, utilisateur d'un SCDO ou adhérent d'un SNP);
- les dépositaires ou autres établissements au Canada qui sont membres de CDS (et qui n'agissent pas par l'intermédiaire d'un compte tenu chez un participant).

En outre, présentement, le relevé consolidé des positions à découvert ne comprend pas la position à découvert à l'égard de titres qui sont inscrits à CNQ. Compte tenu du lancement imminent de marchés supplémentaires au Canada, SRM voudrait s'assurer que, si la décision est prise de conserver le relevé consolidé des positions à découvert existant ou une version élargie, ce rapport est véritablement « consolidé » et tient compte de la position à découvert à l'égard de titres négociés sur tous les marchés au Canada.

SRM a examiné la question à savoir si le relevé consolidé des positions à découvert dans son format actuel fournit des renseignements suffisamment utiles pour le marché, compte tenu des coûts et des efforts associés à sa production. SRM est d'avis qu'il existe des mécanismes de rechange afin de fournir des renseignements de manière opportune ou rentable (c.-à-d. la mesure dans laquelle des résumés périodiques produits par les marchés relativement à des « ventes à découvert » entreprises sur ces marchés en fonction de la désignation « à découvert » respecteraient les besoins des utilisateurs du relevé consolidé des positions à découvert tout en allégeant le fardeau administratif à la fois pour la TSX et les participants).

Comme solution de rechange, le relevé consolidé des positions à découvert pourrait être conservé et rendu plus utile en catégorisant la position à découvert comme étant « pleinement assurée », « couverte », « non assurée » ou « dénouant une vente à découvert », et ce, afin de tenir plus précisément compte de l'intérêt acheteur futur éventuel qui peut être nécessaire afin



de compenser la position à découvert au sein de tout compte. Toutefois, si le relevé consolidé des positions à découvert devait devenir davantage détaillé, les participants et les personnes ayant droit d'accès seraient également tenus de désigner leurs ordres d'une manière davantage détaillée que simplement utiliser les désignations « à découvert » ou « vente à découvert dispensée » qui sont présentement exigée. Il a également été suggéré que les désignations « pleinement assurée », « couverte », « non assurée » ou « dénouant une vente à découvert » soient affichées publiquement dans le cadre d'une diffusion en temps réel de l'exécution des transactions, plutôt que résumées dans un rapport qui est retardé. SRM est d'avis que les avantages de l'intégration de la totalité ou d'une partie des renseignements supplémentaires ci-dessus dans le relevé consolidé des positions à découvert, tout en rendant le rapport davantage utile, serait éclipsé par le coût plus élevé relié à la conformité pour les participants et les personnes ayant droit d'accès et, dans le cas de la désignation supplémentaire à l'égard des ordres, pourrait ne pas être pratique et nuire au traitement des ordres. En conséquence, SRM n'est pas favorable à l'expansion supplémentaire du relevé consolidé des positions à découvert.

Les modifications proposées abrogeraient l'exigence que soit préparé et déposé un relevé de positions à découvert aux termes de la Règle 10.10 des RUIIM. L'abrogation déchargerait les participants, les personnes ayant droit d'accès et la TSX des fardeaux administratifs à l'égard de la production et de la diffusion du rapport consolidé des positions à découvert. L'abrogation de la Règle 10.10 des RUIIM n'entrerait en vigueur que si le conseil est convaincu que des renseignements supplémentaires à l'égard des ventes à découvert exécutées sur un marché sont devenus généralement disponibles. Afin de remplacer le relevé consolidé des positions à découvert, SRM envisage la diffusion par des tiers de relevés sommaires périodiques des ventes à découvert réalisées sur les marchés à l'égard de titres déterminés. De l'avis du personnel de SRM, le relevé sommaire des ventes à découvert devrait être produit au moins à des intervalles bihebdomadaires, soit la durée visée par le relevé consolidé des positions à découvert actuel. En outre, le personnel de SRM est d'avis que la publication du relevé sommaire devrait être retardée de trois jours de bourse afin de permettre aux participants et aux personnes ayant droit d'accès de disposer de suffisamment de temps afin de corriger les désignations d'un ordre après la transaction. (Veuillez consulter la sous-rubrique intitulée « Abrogation de l'exigence de production de relevés de positions à découvert » sous la rubrique « Répercussions technologiques et plan de mise en œuvre » à la page 35.)

SRM est consciente du fait que, le 6 mars 2007, la SEC a approuvé des modifications proposées aux règles présentées par la NASD, la Bourse de New York et AMEX, lesquelles, entre autres, augmentent la fréquence des exigences en matière de déclaration des positions à découvert, les faisant passer de une fois par mois à deux fois par mois. Les modifications ne modifient pas par ailleurs les exigences en matière de déclaration des positions à découvert, y compris le genre de renseignements qui doivent être inclus dans ces relevés. Il y a également lieu d'observer que les obligations en matière de déclaration des ventes à découvert au Royaume-Uni, en Australie et à Hong Kong varient entre une déclaration quotidienne ou aucune déclaration sauf la désignation des transactions comme étant « à découvert ». Nonobstant ce fait, SRM estime que la diffusion des résumés de négociation à l'égard des ventes « à découvert » fournit la possibilité de faire ce qui suit :

- dégager les participants et les marchés d'un fardeau administratif permanent;



- fournir aux participants au marché des renseignements davantage opportuns et exacts à l'égard de l'activité de ventes à découvert visant des titres déterminés.

SRM reconnaît qu'afin de s'assurer que les données sommaires à l'égard de l'activité de négociation sous forme de ventes à découvert soient exactes, chaque participant et personne ayant droit d'accès serait tenu de s'assurer que ses politiques et procédures à l'égard de la désignation des ordres soient convenables et que les ventes à découvert soient correctement désignées même lorsque l'ordre ne serait pas assujéti à des restrictions quant au cours. Pour que les données sommaires puissent fournir des renseignements utiles et exacts, la pratique du regroupement des ventes « en compte » et « à découvert » dans certains cas devrait cesser et les participants et les personnes ayant droit d'accès pourraient être tenus de se doter de nouveaux processus afin de repérer et de corriger des ventes à découvert irrégulièrement désignées.

Désignations des ordres

Si la modification proposée visant à supprimer les restrictions quant au cours dans le cadre d'une vente à découvert est approuvée, une modification consécutive doit être apportée aux exigences en matière de désignation des ordres aux termes de la Règle 6.2 afin de supprimer l'exigence qu'il y ait une désignation spéciale à l'égard d'ordres visant des ventes à découvert qui sont dispensées des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert. Les modifications proposées conserveraient l'exigence qu'une vente à découvert soit désignée.

Résumé de l'incidence des modifications proposées

Le texte qui suit résume les incidences les plus importantes de l'adoption des modifications proposées :

- elles suppriment les restrictions quant au cours selon lequel une vente à découvert peut être exécutée;
- elles éliminent l'exigence de déposer des « relevés de positions à découvert » (à la condition que des renseignements convenables relatifs aux ventes à découvert exécutées sur un marché deviennent disponibles);
- elles limitent la faculté de modifier (pour ce qui est du cours, du volume ou de la date de règlement) ou d'annuler une transaction après son exécution sauf si un avis a été donné à une autorité de contrôle du marché;
- elles exigent qu'un rapport d'une « transaction échouée » soit dressé si le motif de l'échec n'est pas résolu dans les dix jours de bourse suivant la date de règlement initiale de la transaction;
- elles accordent à un responsable de l'intégrité du marché le pouvoir déterminé d'annuler une « transaction échouée » dans certains cas;



- elles remplacent le relevé consolidé des positions à découvert par des données sommaires à l'égard de l'activité visée par la vente à découvert sur les marchés, ainsi augmentant l'importance de la désignation en bonne et due forme des ordres (même dans des cas où un ordre serait dispensé des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert).

Répercussions technologiques et plan de mise en oeuvre

Abrogation des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert

Présentement, chacun des marchés assure la conformité aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert en ayant recours aux *dernier cours vendeur* sur le marché principal. Chacun des marchés pourrait être tenu d'apporter des modifications à ses systèmes de négociation en vue de permettre l'exécution d'une vente à découvert moyennant des cours inférieurs au *dernier cours vendeur*. Dans le même ordre d'idées, dans la mesure où un marché peut décider d'appliquer, au moyen du système, des restrictions quant aux ventes à découvert, des rajustement seraient tenus d'être apportés afin de tenir compte de la création de la notion d'un *titre inadmissible à une vente à découvert* qui interdirait la vente à découvert d'un titre désigné.

Afin de fournir aux participants, aux personnes ayant droit d'accès, aux marchés et aux fournisseurs de service la possibilité d'apporter des changements à leur programmation afin de tenir compte de l'adoption de ces mesures, la mise en oeuvre des diverses dispositions se rapportant aux restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert serait reportée pendant un délai d'au moins 30 jours suivant la date de l'approbation des modifications proposées par les autorités de reconnaissance, à une date qui doit être fixée par le conseil d'administration. L'intention de SRM serait de publier un Avis relatif à l'intégrité du marché annonçant la date de mise en oeuvre de ces dispositions, et ce, au moins 10 jours avant la date de mise en oeuvre fixée par le conseil d'administration.

Si les restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert sont abrogées et qu'un marché n'a pas été en mesure de réviser son système de négociation d'ici la date de la prise d'effet de l'abrogation, SRM autoriserait la saisie de ventes à découvert sur un marché en tant que « vente à découvert dispensée » jusqu'au moment où le système de négociation du marché a été révisé afin de prévenir l'application des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert.

Disposition relative à un titre inadmissible à une vente à découvert

Les modifications proposées interdiraient la vente à découvert de tout titre qui a été désigné par une autorité de contrôle du marché comme étant inadmissible à une vente à découvert. Dans la mesure où un marché peut décider d'appliquer, au moyen de ses systèmes, des restrictions dans le cadre de ventes à découvert, des rajustements au système de négociation du marché seraient tenus d'être apportés afin de tenir compte de la création de la notion d'un *titre inadmissible à une vente à découvert*.

Afin de procurer aux participants, aux personnes ayant droit d'accès, aux marchés et aux fournisseurs de service la possibilité d'apporter des modifications à leur programmation afin de



tenir compte de l'adoption de cette mesure, la mise en œuvre de la restriction applicable aux ventes à découvert d'un titre désigné en tant que *titre inadmissible à une vente à découvert* serait reportée pendant une durée d'au moins 90 jours suivant la date de l'approbation des modifications proposées par les autorités de reconnaissance, à une date que doit fixer le conseil d'administration. SRM a l'intention de publier un Avis relatif à l'intégrité du marché annonçant la date de la mise en œuvre de ces dispositions au moins 30 jours avant la date de mise en œuvre fixée par le conseil d'administration.

Abrogation de l'exigence de production des relevés de positions à découvert

L'abrogation de la Règle 10.10 aux termes des modifications proposées entrerait en vigueur à une date fixée par le conseil d'administration. Il est anticipé que la production et la diffusion du relevé consolidé des positions à découvert continueraient pendant une période de six mois à un an suivant la mise en œuvre des rapports sommaires sur les ventes à découvert exécutées sur les marchés, et ce, afin de permettre aux utilisateurs actuels du relevé consolidé des positions à découvert d'avoir la possibilité d'évaluer les renseignements fournis par les résumés de négociation. La production à la fois des résumés de négociation et du relevé consolidé des positions à découvert fournirait à SRM la possibilité de suivre la relation entre les renseignements fournis dans le relevé consolidé des positions à découvert en les comparant aux résumés de négociation des marchés. Si l'étude entreprise par SRM devait parvenir à la conclusion que les résumés de négociation constituaient un remplacement convenable pour le relevé consolidé des positions à découvert, le conseil d'administration établirait une date de prise d'effet en vue de l'abrogation de la Règle 10.10 (se reporter à la rubrique « Étude d'impact » aux pages 36 à 38.)

Si les modifications proposées sont approuvées, SRM procéderait à la mise en œuvre des résumés de négociation de la manière la plus efficace et rentable possible (après avoir consulté les autorités en valeurs mobilières compétentes et les marchés). Pour l'heure, SRM estime que les options en vue de la préparation d'un relevé consolidé sommaire seraient que :

- les marchés agissent de manière coopérative (à l'instar de l'attitude dont elles font preuve dans le cadre de la préparation du relevé consolidé des positions à découvert aujourd'hui);
- SRM utilise la liste réglementaire prévue pour les transactions sur tous les marchés réglementés;
- l'agence de traitement de l'information, s'il est approuvé à l'égard de tous les marchés réglementés.

Déclarations des transactions échouées et modifications et annulations des transactions

Si les modifications proposées se rapportant à la transmission d'un avis, par un participant ou une personne ayant droit d'accès, à SRM à l'égard d'une *transaction échouée* ou de la modification ou de l'annulation d'une transaction après son exécution sont approuvées, SRM sera tenue de mettre en œuvre un mécanisme électronique sécurisé pour qu'un participant ou



une personne ayant droit d'accès puisse transmettre cet avis ou cette déclaration à SRM. (Avant le règlement de l'opération, tout avis de modification ou d'annulation serait fourni à SRM par le marché ou la chambre de compensation.) SRM sera également tenue d'élaborer des bases de données pour stocker les renseignements fournis et des outils de surveillance pour aider dans le cadre de l'analyse des renseignements reçus.

Afin de fournir aux participants et aux personnes ayant droit d'accès la possibilité d'apporter des changements à leurs politiques et procédures en vue de prévoir la mise en œuvre de ces obligations en matière d'avis et de déclaration, la mise en œuvre des diverses dispositions se rapportant à la fourniture d'un avis à SRM concernant ces transactions serait reportée pendant une durée d'au moins 90 jours suivant la date de l'approbation des modifications proposées par les autorités de reconnaissance, à une date que doit fixer le conseil d'administration. SRM aurait l'intention de publier un Avis relatif à l'intégrité du marché annonçant la date de la mise en œuvre de ces dispositions au moins 30 jours avant la date de mise en œuvre fixée par le conseil d'administration.

Étude d'impact

Si les modifications proposées sont approuvées, SRM a l'intention d'entreprendre une étude empirique de l'incidence des modifications (l'« étude d'impact »). Même si la structure et la méthodologie de l'étude d'impact dépendront de la teneur et de la date de prise d'effet des modifications approuvées, l'étude d'impact serait menée suivant la mise en œuvre des modifications proposées. SRM s'attend à ce que l'étude d'impact :

- analyse l'activité de négociation et de règlement des titres cotés en bourse (y compris les titres à la fois liquides et non liquides cotés à la TSX, la BC-TSX et CNQ);
- dure pendant une période à concurrence d'un an avant et d'un an suivant la date de prise d'effet des modifications approuvées;
- soit fondée sur au moins cinq catégories de titres cotés en bourse, soit :
 - des titres intercotés avec une bourse aux États-Unis,
 - des titres qui sont admissibles comme *titres très liquides*,
 - au moins trois paliers de titres « non liquides » établis selon la liquidité relative.

L'étude d'impact tenterait d'établir si les modifications approuvées ont eu une incidence sur :

- le volume des ventes à découvert;
- les taux d'échecs des transactions;
- la relation, ou l'absence de relation, entre les niveaux de ventes à découvert et d'échecs des transactions;
- la faculté de dépister des pratiques de négociation manipulatrices ou trompeuses dans des cas où des ventes à découvert abusives ont eu lieu;
- la volatilité des cours et le fonctionnement du mécanisme d'établissement des cours;



- les niveaux de liquidité affichée.

L'étude d'impact tenterait également d'établir s'il y avait une différence quant aux effets en fonction de la présence d'une « pression exercée sur le marché » à l'égard du titre déterminé ou des titres en général. Dans ce contexte, la « pression » serait mesurée par des mouvements de volume ou de cours inhabituels.

Même si le projet pilote SHO n'a trouvé aucune preuve que les résultats du projet pilote ne seraient pas applicables à des titres moins liquides ou de plus faible envergure, l'étude d'impact tenterait de confirmer si cette conclusion s'applique dans le contexte canadien. Si l'étude d'impact devait conclure que l'incidence des modifications approuvées divergeait considérablement selon la liquidité des émetteurs ou si elle devait constater une détérioration du taux de règlement des négociations, SRM envisagerait alors la nécessité d'apporter des modifications supplémentaires aux RUIIM afin d'intégrer des dispositions comparables à celles figurant dans le Règlement dit Regulation SHO (par exemple des exigences de trouver des titres, des listes de transactions échouées et des exigences en matière de dénouement). Selon les conclusions auxquelles parvient l'étude d'impact, SRM pourrait également envisager la possibilité de remettre en œuvre des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert à l'égard de certains types de titres non liquides.

L'étude d'impact fournirait également l'occasion de suivre la relation entre les renseignements fournis dans le relevé consolidé des positions à découvert et ceux qui figurent dans les résumés de négociation périodiques de l'activité de ventes à découvert sur les marchés. Si l'étude d'impact devait parvenir à la conclusion que les résumés de négociation constituaient un remplacement convenable au relevé consolidé des positions à découvert, le conseil d'administration fixerait une date de prise d'effet en vue de l'abrogation de la Règle 10.10.

Le personnel de SRM a envisagé, comme solution de rechange à l'étude d'impact, une proposition de réaliser un « projet pilote » (lequel aurait octroyé une dispense des restrictions quant au cours dans le cadre d'une vente à découvert à l'égard d'une gamme de titres composée à la fois de titres très liquides et de titres « non liquides » avant d'abroger les restrictions quant au cours pour l'ensemble des titres). La BC-TSX n'accepte actuellement pas la désignation de « vente à découvert dispensée ». Même si la BC-TSX a indiqué qu'elle a l'intention de mettre en œuvre une désignation de « vente à découvert dispensée », elle n'a pas annoncé publiquement un échéancier en vue de sa mise en œuvre. La mise en œuvre d'un projet pilote devrait soit être retardée jusqu'à ce que la BC-TSX ait mis en œuvre la désignation de « vente à découvert dispensée » soit nécessiter des modifications considérables à la programmation de la part de la BC-TSX et éventuellement des participants qui ont accès à ce marché afin de permettre que les restrictions quant au cours soient suspendues pour un sous-ensemble des titres de la BC-TSX. En conséquence, de l'avis du personnel de SRM, un projet pilote ne pourrait être mis en œuvre de manière rentable et opportune (comparativement à l'abrogation des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert à l'égard de l'ensemble des titres, le tout accompagné d'une étude d'impact).



Questions déterminées à l'égard desquelles des commentaires sont sollicités

Des commentaires sont sollicités à l'égard de l'ensemble des dispositions des modifications proposées, y compris des commentaires sur les solutions de rechange en matière de politique qui peuvent s'offrir à la mise en œuvre des modifications proposées. Toutefois, des commentaires sont expressément sollicités à l'égard des questions suivantes :

Abrogation des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert

Les modifications proposées envisagent l'abrogation de l'ensemble des restrictions quant au cours au moment de l'exécution d'une vente à découvert. En fonction des résultats du projet pilote aux États-Unis qui a débuté le 2 mai 2005, l'OEA a indiqué qu'il existait des preuves d'une volatilité accrue à l'égard de titres moins liquides. La mise en œuvre des modifications proposées serait accompagnée de l'étude d'impact afin d'évaluer l'incidence de l'abrogation des restrictions quant au cours lors de la vente à découvert de titres non liquides. Selon les conclusions auxquelles parvient l'étude d'impact, SRM pourrait envisager la remise en vigueur des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert à l'égard de certains types de titres non liquides. SRM estime que ses alertes de système et ses procédures existantes lui permettront de surveiller les ventes à découvert abusives afin d'y dépister des incidences manipulatoires au cours de la durée de l'étude d'impact. Une solution de rechange consisterait à réaliser un « projet pilote » aux termes duquel un certain nombre de titres non liquides seraient dispensés des restrictions quant au cours dans le cadre de ventes à découvert, tout en conservant les restrictions relatives à un groupe de contrôle de titres non liquides.

1. *SRM devrait-elle envisager de mener un « projet pilote » afin d'évaluer l'incidence de l'abrogation des restrictions quant au cours dans le cadre de la vente à découvert de titres non liquides plutôt que de procéder à l'abrogation catégorique de l'ensemble des restrictions quant au cours?*
2. *Si SRM devait entreprendre un projet pilote, quelle devrait en être la durée?*
3. *De quelle manière un projet pilote devrait-il être mis en œuvre à l'égard de titres inscrits à la cote de la BC-TSX si cette dernière n'accepte pas la désignation de « vente à découvert dispensée »?*
4. *Quels seraient les coûts ou les fardeaux administratifs que devraient subir les marchés, les participants et les personnes ayant droit d'accès dans le cadre d'un projet pilote?*

Harmonisation avec les exigences aux États-Unis

La SEC a adopté, ou se propose d'adopter, un certain nombre de dispositions concernant les ventes à découvert et les transactions échouées, notamment les suivantes :

- l'obligation impérative de trouver des titres avant l'exécution d'une vente à découvert;
- la tenue d'une « liste de transactions échouées »;
- des obligations de « dénouement » à l'égard de titres figurant sur la liste de transactions échouées;



- des obligations de « documentation » à l'égard de ventes indiquées comme provenant d'une position « en compte ».

SRM n'a pas proposé de mesures semblables en fonction des résultats des études empiriques au Canada qui indiquent que les taux d'échec des transactions sont considérablement plus faibles qu'aux États-Unis et qu'il n'existe aucun rapport entre les ventes à découvert et les transactions échouées au Canada (c.-à-d., une vente à découvert ne comporte pas un risque plus élevé de donner lieu à une transaction échouée).

5. *Y aurait-il des coûts et des avantages particuliers associés à l'adoption aux termes des RUIM de dispositions comparables à celles existant aux États-Unis et se rapportant aux ventes à découvert (par exemple l'obligation impérative de trouver des titres, et l'obligation de documentation à l'égard de ventes provenant d'une position en compte) et/ou aux transactions échouées (par exemple la tenue d'une liste de transactions échouées et des obligations de dénouement à l'égard de titres figurant sur la liste de transactions échouées)?*

Annexes

- L'Annexe « A » énonce le texte des modifications proposées aux règles et aux politiques concernant les ventes à découvert et les transactions échouées;
- L'Annexe « B » renferme le libellé des dispositions pertinentes des Règles et des Politiques telles qu'elles se liraient à l'adoption des modifications proposées. L'Annexe « B » contient également une version soulignée des dispositions actuelles indiquant les changements apportés par les modifications proposées.

Questions / Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un complément d'information ou pour formuler des questions concernant le présent Avis, veuillez communiquer avec la personne suivante :

M^e James E. Twiss,
 Avocat principal en matière de politique,
 Bureau de la politique relative au marché et du Contentieux,
 Services de réglementation du marché inc.,
 Bureau 900,
 145, rue King Ouest,
 Toronto (Ontario) M5H 1J8
 Téléphone : 416-646-7277
 Télécopieur : 416-646-7265
 Courriel : james.twiss@rs.ca

ROSEMARY CHAN,
 VICE-PRÉSIDENTE, BUREAU DE LA POLITIQUE RELATIVE AU MARCHÉ ET DU
 CONTENTIEUX

Annexe « A »

Dispositions concernant les ventes à découvert et les transactions échouées

Les Règles universelles d'intégrité du marché sont par les présentes modifiées de la manière suivante :

1. La Règle 1.1 est modifiée par :

a) l'ajout de la définition suivante de *transaction échouée* :

transaction échouée s'entend d'une transaction découlant de l'exécution d'un ordre saisi par un participant ou une personne ayant droit d'accès sur un marché pour un compte qui

a) dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;

b) dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :

(i) soit de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,

(ii) soit de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès afin d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;

c) dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis

et ce, afin de permettre le règlement de transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, étant entendu qu'une transaction est réputée une *transaction échouée* indépendamment de son règlement conformément aux règles ou exigences de la chambre de compensation.

b) l'ajout au début de l'alinéa b) de la définition de *vente à découvert* du membre de phrase suivant : « il est propriétaire, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire, d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et »

c) l'ajout de la définition suivante de *titre inadmissible à une vente à découvert* :

titre inadmissible à une vente à découvert s'entend d'un titre ou d'une catégorie de titres qui a été désigné par une autorité de contrôle du marché comme constituant un titre à l'égard duquel un ordre qui, s'il était



exécuté, constituerait une vente à découvert, ne peut être saisi sur un marché à l'égard d'un jour de bourse ou de plusieurs jours de bourse déterminés.

2. La Règle 3.1 est supprimée et le texte suivant lui est substitué :

Un participant ou une personne ayant droit d'accès ne doit pas saisir un ordre de vente visant un titre sur un marché qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert :

- a) sauf si l'ordre est désigné comme vente à découvert conformément au point 6.2(1)b)(viii);
- b) si le titre est un titre inadmissible à une vente à découvert au moment de la saisie de l'ordre.

3. Le sous-alinéa b) de l'alinéa (1) de la Règle 6.2 est modifié par la suppression :

- a) au point (viii), du membre de phrase suivant : « assujettie à la restriction relative au prix prévue à l'alinéa (1) du paragraphe 3.1 des présentes règles »;
- b) du point (ix).

4. La Règle 7.11 suivante est ajoutée :

7.11 Transactions échouées

- (1) Si, dans les dix jours ouvrables suivant la date de règlement envisagée dans le cadre de l'exécution d'une transaction échouée, le compte qui :
 - a) dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;
 - b) dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :
 - (i) de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,
 - (ii) de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès en vue d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;



- c) dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis,

et ce, afin de permettre le règlement de la transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, n'a pas mis en disponibilité ces titres ou sommes d'argent ou n'a pas pris des dispositions en vue de l'emprunt des titres, selon le cas, le participant ou la personne ayant droit d'accès qui a saisi l'ordre sur un marché doit donner un avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la forme et de la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.

- (2) Si un participant ou une personne ayant droit d'accès est tenu de donner avis d'une transaction échouée à l'autorité de contrôle du marché conformément à l'alinéa (1), le participant ou la personne ayant droit d'accès, dès que le compte met en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou prend des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables, doit donner avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la teneur et la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.

4. La Règle 7.12 suivante est ajoutée :

7.12 Modification et annulation de transactions

Aucune transaction exécutée sur un marché ne doit, après l'exécution de la transaction, être :

- a) annulée;
- b) modifiée pour ce qui est :
 - (i) du cours de la transaction,
 - (ii) du volume de la transaction,
 - (iii) de la date de règlement de la transaction,

sauf :

- c) par l'autorité de contrôle du marché conformément aux Règles;
- d) moyennant un avis à l'autorité de contrôle du marché immédiatement suivant la modification ou l'annulation de la transaction suivant la teneur et la manière que peut exiger



l'autorité de contrôle du marché et cet avis doit être donné, si la modification ou l'annulation est effectuée :

- (i) avant le règlement de la transaction, par :
 - A) le marché sur lequel la transaction est exécutée,
 - B) la chambre de compensation par l'intermédiaire de laquelle la transaction a été ou devait être compensée et réglée,
- (ii) après le règlement de la transaction, par chaque participant et personne ayant droit d'accès qui est partie à la transaction.

5. La Règle 10.9 est modifiée par l'ajout du sous-alinéa e.1) suivant :

- e.1) annuler toute transaction qui constitue une transaction échouée à l'égard de laquelle un avis a été, ou aurait dû être, donné à l'autorité de contrôle du marché conformément à la Règle 7.11 si, de l'avis de ce responsable de l'intégrité du marché :
 - (i) le compte a omis de prodiguer des efforts diligents en vue de mettre en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou de prendre des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables,
 - (ii) il n'y a aucune perspective raisonnable qu'il sera remédié à l'échec aux termes des règles, exigences ou procédures du marché sur lequel la transaction a été exécutée ou de la chambre de compensation par l'entremise de laquelle la transaction devait être réglée,
 - (iii) l'annulation de la transaction s'impose en vue d'assurer un marché équitable et ordonné.

6. La Règle 10.10 est abrogée.

Les Politiques prises en application des Règles universelles d'intégrité du marché sont par les présentes modifiées de la manière suivante :



1. La Politique 1.1 est modifiée par l'ajout de l'article 3 suivant :

Article 3 – Définition de vente à découvert

Aux termes de la définition de *vente à découvert*, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre dans plusieurs cas, notamment :

- s'il est propriétaire directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et il a déposé cet autre titre pour le convertir ou échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;
- il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et il a levé l'option;
- il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription.

Dans chacun de ces cas, le vendeur doit avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin d'avoir légalement droit au titre, notamment :

- il doit avoir effectué tout paiement requis;
- il doit avoir remis à la personne qui s'impose tous formulaires ou avis requis;
- il doit avoir remis, le cas échéant, à la personne qui s'impose tous certificats visant les titres qui doivent être convertis ou échangés ou faire l'objet de l'exercice d'un droit.

2. L'article 1 de la Politique 2.1 est modifié par la suppression du deuxième paragraphe et sa substitution par le texte suivant :

Les participants et les personnes ayant droit d'accès qui organisent intentionnellement leurs activités et leurs affaires dans l'intention ou le but d'éviter l'application d'une exigence pourront être réputés avoir adopté un comportement qui manque de transparence et de loyauté ou qui est contraire aux principes d'équité dans le commerce. Par exemple, l'autorité de contrôle du marché considère qu'une personne qui est tenue de saisir des ordres sur un marché et qui fait appel à une autre personne pour réaliser une transaction hors marché (lorsqu'une « dispense hors marché » n'est pas disponible) viole l'obligation de faire preuve de transparence et de loyauté ou les principes d'équité dans le commerce. Dans le même ordre d'idées, l'autorité de contrôle du marché considère qu'une personne qui réalise une opération aux fins de remédier à un défaut dans le cadre d'une transaction échouée avant le moment où un rapport doit être déposé conformément à la Règle 7.11, alors que cette personne sait ou devrait raisonnablement savoir que cette opération



donnera lieu à une transaction échouée, procède à un « reclassement chronologique » aux fins de se soustraire aux obligations en matière de communication de renseignements, et ce, contrairement à l'exigence qui lui est imposée de faire preuve de transparence et de loyauté ou de se conformer aux principes d'équité dans le commerce.

3. La Politique 3.1 est supprimée.

Annexe « B »

Libellé des Règles et des Politiques souligné afin d'indiquer les modifications proposées concernant les ventes à découvert et les transactions échouées

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<p>1.1 Définitions</p> <p>transaction échouée s'entend d'une transaction découlant de l'exécution d'un ordre saisi par un participant ou une personne ayant droit d'accès sur un marché pour un compte qui</p> <p>a) dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;</p> <p>b) dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :</p> <p style="padding-left: 20px;">(i) soit de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,</p> <p style="padding-left: 20px;">(ii) soit de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès afin d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;</p> <p>c) dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis</p> <p>et ce, afin de permettre le règlement de transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, étant entendu qu'une transaction est réputée une transaction échouée indépendamment de son règlement conformément aux règles ou exigences de la chambre de compensation.</p>	<p>1.1 Définitions</p> <p><u>transaction échouée s'entend d'une transaction découlant de l'exécution d'un ordre saisi par un participant ou une personne ayant droit d'accès sur un marché pour un compte qui</u></p> <p><u>a) dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;</u></p> <p><u>b) dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :</u></p> <p style="padding-left: 20px;"><u>(i) soit de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,</u></p> <p style="padding-left: 20px;"><u>(ii) soit de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès afin d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;</u></p> <p><u>c) dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis</u></p> <p><u>et ce, afin de permettre le règlement de transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, étant entendu qu'une transaction est réputée une transaction échouée indépendamment de son règlement conformément aux règles ou exigences de la chambre de compensation.</u></p>
<p>vente à découvert Vente d'un titre, autre qu'un instrument dérivé, dont le vendeur n'est pas encore propriétaire, directement ou par l'entremise d'un mandataire ou d'un fiduciaire, et, à cette fin, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre si, selon le cas :</p> <p>a) il a acheté le titre ou s'est engagé à le faire par contrat inconditionnel, mais ne l'a pas encore reçu;</p> <p>b) il est propriétaire, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire, d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et il a déposé un autre titre pour le convertir ou l'échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;</p> <p>c) il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et a levé l'option;</p> <p>d) il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription;</p>	<p>vente à découvert Vente d'un titre, autre qu'un instrument dérivé, dont le vendeur n'est pas encore propriétaire, directement ou par l'entremise d'un mandataire ou d'un fiduciaire, et, à cette fin, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre si, selon le cas :</p> <p>a) il a acheté le titre ou s'est engagé à le faire par contrat inconditionnel, mais ne l'a pas encore reçu;</p> <p>b) <u>il est propriétaire, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire, d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et</u> il a déposé un autre titre pour le convertir ou l'échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;</p> <p>c) il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et a levé l'option;</p> <p>d) il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription;</p>

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<p>e) il vend un titre qui peut être négocié avant son émission et il s'est engagé par contrat, contraignant pour les deux parties et conditionné uniquement par l'émission ou le placement du titre, à acheter ce titre,</p> <p>cependant, un vendeur n'est pas réputé être propriétaire d'un titre dans les cas suivants :</p> <p>f) le vendeur a emprunté le titre à remettre au règlement de la transaction et il n'est pas par ailleurs réputé être propriétaire du titre au sens de la présente définition;</p> <p>g) le titre que le vendeur détient est assujéti à une restriction à la vente imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, une bourse ou un SCDO à titre de condition à l'inscription;</p> <p>h) la date de règlement ou d'émission relativement :</p> <p>(i) à un contrat d'achat inconditionnel,</p> <p>(ii) au dépôt d'un titre pour le convertir ou l'échanger,</p> <p>(iii) à la levée d'une option,</p> <p>(iv) à l'exercice d'un droit ou d'un bon de souscription</p> <p>serait, dans le cours normal, postérieure à la date en vue du règlement de la vente.</p>	<p>e) il vend un titre qui peut être négocié avant son émission et il s'est engagé par contrat, contraignant pour les deux parties et conditionné uniquement par l'émission ou le placement du titre, à acheter ce titre,</p> <p>cependant, un vendeur n'est pas réputé être propriétaire d'un titre dans les cas suivants :</p> <p>f) le vendeur a emprunté le titre à remettre au règlement de la transaction et il n'est pas par ailleurs réputé être propriétaire du titre au sens de la présente définition;</p> <p>g) le titre que le vendeur détient est assujéti à une restriction à la vente imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, une bourse ou un SCDO à titre de condition à l'inscription;</p> <p>h) la date de règlement ou d'émission relativement :</p> <p>(i) à un contrat d'achat inconditionnel,</p> <p>(ii) au dépôt d'un titre pour le convertir ou l'échanger,</p> <p>(iii) à la levée d'une option,</p> <p>(iv) à l'exercice d'un droit ou d'un bon de souscription</p> <p>serait, dans le cours normal, postérieure à la date en vue du règlement de la vente.</p>
<p>titre inadmissible à une vente à découvert s'entend d'un titre ou d'une catégorie de titres qui a été désigné par une autorité de contrôle du marché comme constituant un titre à l'égard duquel un ordre qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert, ne peut être saisi sur un marché à l'égard d'un jour de bourse ou de plusieurs jours de bourse déterminés.</p>	<p><u>titre inadmissible à une vente à découvert</u> s'entend d'un titre ou d'une catégorie de titres qui a été désigné par une autorité de contrôle du marché comme constituant un titre à l'égard duquel <u>un ordre qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert, ne peut être saisi sur un marché à l'égard d'un jour de bourse ou de plusieurs jours de bourse déterminés.</u></p>
<p>3.1 Restrictions applicables aux ventes à découvert</p> <p>Un participant ou une personne ayant droit d'accès ne doit pas saisir un ordre de vente visant un titre sur un marché qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert :</p> <p>a) sauf si l'ordre est désigné comme vente à découvert conformément au point 6.2(1)b)(viii);</p> <p>b) si le titre est un titre inadmissible à une vente à découvert au moment de la saisie de l'ordre.</p>	<p>3.1 Restrictions applicables aux ventes à découvert</p> <p>(1) Sauf indication contraire, un participant ou une personne ayant droit d'accès ne doit pas saisir un ordre de vente visant un titre sur un marché qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert :</p> <p><u>(1) Un participant ou une personne ayant droit d'accès ne doit pas saisir un ordre de vente visant un titre sur un marché à moins que le prix ne soit égal ou supérieur au dernier cours vendeur, qui, s'il était exécuté, constituerait une vente à découvert :</u></p> <p><u>a) sauf si l'ordre est désigné comme vente à découvert conformément au point 6.2(1)b)(viii);</u></p> <p><u>b) si le titre est un titre inadmissible à une vente à découvert au moment de la saisie de l'ordre.</u></p>
	<p>(2) Un titre peut être vendu à découvert sur un marché à un prix inférieur au dernier cours vendeur si la vente est, selon le cas :</p> <p><u>(2) Un titre peut être vendu à découvert sur un marché à un prix inférieur au dernier cours vendeur si la vente est, selon le cas :</u></p> <p><u>a) une transaction déclenchée par ordinateur conformément aux règles du marché;</u></p> <p><u>b) effectuée en vue d'assurer le respect des obligations du teneur de marché</u></p>

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
	<p>conformément aux règles du marché;</p> <p>e) effectuée pour un compte d'arbitrage, à la condition que le vendeur sache ou ait des motifs raisonnables de croire qu'il existe une offre lui permettant de couvrir cette vente, et qu'il ait l'intention de l'accepter immédiatement;</p> <p>d) effectuée pour le compte d'un teneur de marché des instruments dérivés et :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) d'une part, conformément aux obligations de tenue de marché du vendeur à l'égard du titre ou d'un titre connexe,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) d'autre part, pour couvrir une position préexistante sur le titre ou un titre connexe;</p> <p>e) la première vente du titre sur un marché effectuée ex dividendes, ex droits ou ex distribution et que le prix n'est pas inférieur au dernier cours vendeur, déduction faite de la valeur en espèces du dividende, du droit ou de toute autre distribution;</p> <p>f) le résultat, selon le cas :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) d'un ordre au cours du marché,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) d'un ordre au dernier cours,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iii) d'un ordre à prix moyen pondéré en fonction du volume,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iv) d'un ordre de base;</p> <p>g) une transaction visant les titres d'un fonds négocié en bourse.</p>
<p>6.2 Désignations et identificateurs</p> <p>(1) Chaque ordre saisi sur un marché précise :</p> <p>...</p> <p>b) une désignation que l'autorité de contrôle du marché juge acceptable pour le marché sur lequel l'ordre est saisi si l'ordre, selon le cas :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) est un ordre au cours du marché,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) est un ordre au premier cours,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iii) est un ordre au dernier cours,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iv) est un ordre assorti de conditions particulières,</p> <p style="padding-left: 40px;">(v) est un ordre à prix moyen pondéré en fonction du volume,</p> <p style="padding-left: 40px;">(v.1) est un ordre de base,</p>	<p>6.2 Désignations et identificateurs</p> <p>(2) Chaque ordre saisi sur un marché précise :</p> <p>...</p> <p>b) une désignation que l'autorité de contrôle du marché juge acceptable pour le marché sur lequel l'ordre est saisi si l'ordre, selon le cas :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) est un ordre au cours du marché,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) est un ordre au premier cours,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iii) est un ordre au dernier cours,</p> <p style="padding-left: 40px;">(iv) est un ordre assorti de conditions particulières,</p> <p style="padding-left: 40px;">(v) est un ordre à prix moyen pondéré en fonction du volume,</p> <p style="padding-left: 40px;">(v.1) est un ordre de base,</p> <p style="padding-left: 40px;">(vi) fait partie d'une transaction déclenchée par ordinateur,</p>

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<ul style="list-style-type: none"> (vi) fait partie d'une transaction déclenchée par ordinateur, (vii) fait partie d'une application intentionnelle ou d'une application interne, (viii) est une vente à découvert, (ix) [abrogé] (x) est un ordre non-client, (xi) est un ordre propre, (xii) est un ordre de jitney, (xiii) est pour le compte d'un teneur de marché des instruments dérivés, (xiv) est pour le compte d'une personne qui est un initié de l'émetteur du titre visé par l'ordre, (xv) est pour le compte d'une personne qui est un actionnaire important de l'émetteur du titre visé par l'ordre, (xvi) est un ordre à l'égard duquel l'autorité de contrôle du marché peut exiger une désignation précise ou particulière à l'occasion. 	<ul style="list-style-type: none"> (vii) fait partie d'une application intentionnelle ou d'une application interne, (viii) est une vente à découvert <u>assujettie à la restriction relative au prix prévue à l'alinéa (1) du paragraphe 3.1 des présentes règles,</u> (ix) est une vente à découvert dispensée de la restriction relative au prix applicable aux ventes à découvert conformément à l'alinéa (2) du paragraphe 3.1 des présentes règles, (x) est un ordre non-client, (xi) est un ordre propre, (xii) est un ordre de jitney, (xiii) est pour le compte d'un teneur de marché des instruments dérivés, (xiv) est pour le compte d'une personne qui est un initié de l'émetteur du titre visé par l'ordre, (xv) est pour le compte d'une personne qui est un actionnaire important de l'émetteur du titre visé par l'ordre, (xvi) est un ordre à l'égard duquel l'autorité de contrôle du marché peut exiger une désignation précise ou particulière à l'occasion.
<p>7.11 Transactions échouées</p> <p>(1) Si, dans les dix jours ouvrables suivant la date de règlement envisagée dans le cadre de l'exécution d'une transaction échouée, le compte qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis; b) dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut : <ul style="list-style-type: none"> (i) de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis, (ii) de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès en vue d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis; c) dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis, <p>et ce, afin de permettre le règlement de la transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, n'a pas mis en</p>	<p>7.11 Transactions échouées</p> <p>(1) <u>Si, dans les dix jours ouvrables suivant la date de règlement envisagée dans le cadre de l'exécution d'une transaction échouée, le compte qui :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>dans le cas d'une vente, autre qu'une vente à découvert, a fait défaut de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis;</u> b) <u>dans le cas d'une vente à découvert, a fait défaut :</u> <ul style="list-style-type: none"> (i) <u>de mettre en disponibilité des titres selon le nombre et la forme requis,</u> (ii) <u>de prendre des dispositions avec le participant ou la personne ayant droit d'accès en vue d'emprunter des titres selon le nombre et la forme requis;</u> c) <u>dans le cas d'un achat, a fait défaut de mettre en disponibilité des sommes d'argent selon le montant requis,</u> <p><u>et ce, afin de permettre le règlement de la transaction à l'heure à la date envisagée dans le cadre de l'exécution de la transaction, n'a pas mis en disponibilité ces titres ou sommes d'argent ou n'a pas pris des dispositions en</u></p>



Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<p>disponibilité ces titres ou sommes d'argent ou n'a pas pris des dispositions en vue de l'emprunt des titres, selon le cas, le participant ou la personne ayant droit d'accès qui a saisi l'ordre sur un marché doit donner un avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la forme et de la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.</p>	<p><u>vue de l'emprunt des titres, selon le cas, le participant ou la personne ayant droit d'accès qui a saisi l'ordre sur un marché doit donner un avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la forme et de la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.</u></p>
<p>(2) Si un participant ou une personne ayant droit d'accès est tenu de donner avis d'une transaction échouée à l'autorité de contrôle du marché conformément à l'alinéa (1), le participant ou la personne ayant droit d'accès, dès que le compte met en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou prend des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables, doit donner avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la teneur et la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.</p>	<p><u>(2) Si un participant ou une personne ayant droit d'accès est tenu de donner avis d'une transaction échouée à l'autorité de contrôle du marché conformément à l'alinéa (1), le participant ou la personne ayant droit d'accès, dès que le compte met en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou prend des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables, doit donner avis à l'autorité de contrôle du marché au moment et suivant la teneur et la manière et précisant les renseignements que peut exiger l'autorité de contrôle du marché.</u></p>
<p>7.12 Modification et annulation de transactions</p> <p>Aucune transaction exécutée sur un marché ne doit, après l'exécution de la transaction, être :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) annulée; b) modifiée pour ce qui est : <ul style="list-style-type: none"> (i) du cours de la transaction, (ii) du volume de la transaction, (iii) de la date de règlement de la transaction, <p>sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> c) par l'autorité de contrôle du marché conformément aux Règles; d) moyennant un avis à l'autorité de contrôle du marché immédiatement suivant la modification ou l'annulation de la transaction suivant la teneur et la manière que peut exiger l'autorité de contrôle du marché et cet avis doit être donné, si la modification ou l'annulation est effectuée : <ul style="list-style-type: none"> (i) avant le règlement de la transaction, par : <ul style="list-style-type: none"> A) le marché sur lequel la transaction est exécutée, B) la chambre de compensation par l'intermédiaire de laquelle la transaction a été ou devait être compensée et réglée, (ii) après le règlement de la transaction, par chaque participant et personne ayant droit d'accès qui est partie à la transaction. 	<p><u>7.12 Modification et annulation de transactions</u></p> <p><u>Aucune transaction exécutée sur un marché ne doit, après l'exécution de la transaction, être :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>a) annulée;</u> <u>b) modifiée pour ce qui est :</u> <ul style="list-style-type: none"> <u>(i) du cours de la transaction,</u> <u>(ii) du volume de la transaction,</u> <u>(iii) de la date de règlement de la transaction,</u> <p><u>sauf :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>c) par l'autorité de contrôle du marché conformément aux Règles;</u> <u>d) moyennant un avis à l'autorité de contrôle du marché immédiatement suivant la modification ou l'annulation de la transaction suivant la teneur et la manière que peut exiger l'autorité de contrôle du marché et cet avis doit être donné, si la modification ou l'annulation est effectuée :</u> <ul style="list-style-type: none"> <u>(i) avant le règlement de la transaction, par :</u> <ul style="list-style-type: none"> <u>A) le marché sur lequel la transaction est exécutée,</u> <u>B) la chambre de compensation par l'intermédiaire de laquelle la transaction a été ou devait être compensée et réglée,</u> <u>(ii) après le règlement de la transaction, par chaque participant et personne ayant droit d'accès qui est partie à la transaction.</u>

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<p>10.9 Pouvoirs des responsables de l'intégrité du marché</p> <p>Dans le cadre de l'administration des négociations des titres sur le marché, un responsable de l'intégrité du marché peut :</p> <p>...</p> <p>e.1) annuler toute transaction qui constitue une transaction échouée à l'égard de laquelle un avis a été, ou aurait dû être, donné à l'autorité de contrôle du marché conformément à la Règle 7.11 si, de l'avis de ce responsable de l'intégrité du marché :</p> <p>(i) le compte a omis de prodiguer des efforts diligents en vue de mettre en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou de prendre des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables,</p> <p>(ii) il n'y a aucune perspective raisonnable qu'il sera remédié à l'échec aux termes des règles, exigences ou procédures du marché sur lequel la transaction a été exécutée ou de la chambre de compensation par l'entremise de laquelle la transaction devait être réglée,</p> <p>(iii) l'annulation de la transaction s'impose en vue d'assurer un marché équitable et ordonné.</p>	<p>10.10 Pouvoirs des responsables de l'intégrité du marché</p> <p>Dans le cadre de l'administration des négociations des titres sur le marché, un responsable de l'intégrité du marché peut :</p> <p>...</p> <p><u>e.1) annuler toute transaction qui constitue une transaction échouée à l'égard de laquelle un avis a été, ou aurait dû être, donné à l'autorité de contrôle du marché conformément à la Règle 7.11 si, de l'avis de ce responsable de l'intégrité du marché :</u></p> <p>(i) <u>le compte a omis de prodiguer des efforts diligents en vue de mettre en disponibilité les titres ou les sommes d'argent applicables ou de prendre des dispositions en vue de l'emprunt des titres applicables,</u></p> <p>(ii) <u>il n'y a aucune perspective raisonnable qu'il sera remédié à l'échec aux termes des règles, exigences ou procédures du marché sur lequel la transaction a été exécutée ou de la chambre de compensation par l'entremise de laquelle la transaction devait être réglée,</u></p> <p>(iii) <u>l'annulation de la transaction s'impose en vue d'assurer un marché équitable et ordonné.</u></p>
	<p>40.10 — Relevés de positions à découvert</p> <p>(1) Au 15^e jour et au dernier jour de chaque mois civil, le participant calcule la position à découvert globale de chaque compte à l'égard de chaque titre coté en bourse et de chaque titre inscrit.</p> <p>(2) À moins que le participant ne tienne le compte dans lequel une personne ayant droit d'accès détient la position à découvert à l'égard d'un titre coté en bourse ou d'un titre inscrit, la personne ayant droit d'accès calcule, au 15^e jour et au dernier jour de chaque mois civil, la position à découvert globale qu'elle détient à l'égard de chaque titre coté en bourse et de chaque titre inscrit.</p> <p>(3) Sauf indication contraire, chaque participant et chaque personne ayant droit d'accès tenue de déposer un relevé conformément à l'alinéa (1) ou (2) déposent un relevé du calcul auprès d'une autorité de contrôle du marché, selon la forme que celle-ci peut exiger, au plus tard deux jours de bourse suivant la date à laquelle le calcul doit être effectué.</p>

Avis relatif à l'intégrité du marché 2007-017 – Avis de consultation – Dispositions se rapportant aux ventes à découvert et aux transactions échouées 51

Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
<p>Politique 1.1 Définitions</p> <p>Article 3 – Définition de vente à découvert</p> <p>Aux termes de la définition de vente à découvert, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre dans plusieurs cas, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'il est propriétaire directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et il a déposé cet autre titre pour le convertir ou échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre; • il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et il a levé l'option; • il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription. <p>Dans chacun de ces cas, le vendeur doit avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin d'avoir légalement droit au titre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il doit avoir effectué tout paiement requis; • il doit avoir remis à la personne qui s'impose tous formulaires ou avis requis; • il doit avoir remis, le cas échéant, à la personne qui s'impose tous certificats visant les titres qui doivent être convertis ou échangés ou faire l'objet de l'exercice d'un droit. 	<p><u>Politique 1.1 Définitions</u></p> <p><u>Article 3 – Définition de vente à découvert</u></p> <p><u>Aux termes de la définition de vente à découvert, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre dans plusieurs cas, notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>s'il est propriétaire directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un fiduciaire d'un autre titre qui est susceptible de conversion ou d'échange en ce titre et il a déposé cet autre titre pour le convertir ou échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;</u> • <u>il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et il a levé l'option;</u> • <u>il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription.</u> <p><u>Dans chacun de ces cas, le vendeur doit avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin d'avoir légalement droit au titre, notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>il doit avoir effectué tout paiement requis;</u> • <u>il doit avoir remis à la personne qui s'impose tous formulaires ou avis requis;</u> • <u>il doit avoir remis, le cas échéant, à la personne qui s'impose tous certificats visant les titres qui doivent être convertis ou échangés ou faire l'objet de l'exercice d'un droit.</u>
	<p>POLITIQUE 2.1 – PRINCIPES D'ÉQUITÉ</p> <p>Article 1 – Exemples d'activité inacceptable</p> <p>...</p> <p>Les participants et les personnes ayant droit d'accès qui organisent intentionnellement leurs activités et leurs affaires dans l'intention ou le but d'éviter l'application d'une exigence pourront être réputés avoir adopté un comportement <u>qui manque de transparence et de loyauté ou qui</u> contraire aux principes d'équité dans le commerce. Par exemple, l'autorité de contrôle du marché considère qu'une personne qui est dans l'obligation de saisir des ordres sur un marché et qui fait appel à une autre personne pour réaliser une transaction hors marché (lorsqu'une « dispense hors marché » n'est pas disponible) viole <u>l'obligation de faire preuve de transparence et de loyauté</u> ou les principes d'équité dans le commerce. <u>Dans le même ordre d'idées, l'autorité de contrôle du marché considère qu'une personne qui réalise une opération aux fins de remédier à un défaut dans le cadre d'une transaction échouée avant le moment où un rapport doit être déposé</u></p>



Libellé des dispositions suivant l'adoption des modifications proposées	Libellé des dispositions actuelles souligné afin de tenir compte de l'adoption des modifications proposées
	<p><u>conformément à la Règle 7.11, alors que cette personne sait ou devrait raisonnablement savoir que cette opération donnera lieu à une transaction échouée, procède à un « reclassement chronologique » aux fins de se soustraire aux obligations en matière de communication de renseignements, et c</u></p> <p><u>e, contrairement à l'exigence qui lui est imposée de faire preuve de transparence et de loyauté ou de se conformer aux principes d'équité dans le commerce,</u></p> <p>...</p>
	<p>POLITIQUE 3.1 — RESTRICTIONS APPLICABLES AUX VENTES À DÉCOUVERT</p> <p>Article 1 — Saisie des ventes à découvert avant l'ouverture</p> <p>Avant l'ouverture d'un marché un jour de bourse, une vente à découvert ne peut être saisie sur le marché en question sous forme d'ordre au mieux; elle doit être saisie sous forme d'ordre à cours limité, assorti d'un cours égal ou supérieur au dernier cours vendeur du titre indiqué sur un affichage consolidé du marché (ou égal ou supérieur au cours de clôture de la veille, déduction faite des dividendes ou des distributions si le titre se négocie ex-dividende ou ex-distribution à l'ouverture).</p>
	<p>POLITIQUE 3.1 — RESTRICTIONS APPLICABLES AUX VENTES À DÉCOUVERT</p> <p>Article 2 — Cours des ventes à découvert sur les titres négociés ex-distribution</p> <p>Lorsque le montant d'une distribution est retranché du cours d'une transaction précédente, il se peut que le cours du titre se situe entre deux échelons de cotation. (Par exemple, une action à 10 \$ assortie d'un dividende de 0,125 \$ aurait un cours ex-dividende de 9,875 \$. Un ordre de vente à découvert ne pourrait être saisi qu'à 9,87 \$ ou 9,88 \$.) Dans une telle situation, le cours de l'ordre doit être coté au moins au cours supérieur suivant. (Dans l'exemple cité, le cours minimal de la vente à découvert serait de 9,88 \$, soit le cours supérieur suivant le cours ex-dividende de 9,875 \$.)</p> <p>Dans le cas d'une distribution de titres (autre qu'un fractionnement d'action), la valeur de la distribution ne peut être arrêtée tant que le titre faisant l'objet de la distribution n'a pas été négocié. (Par exemple, si les actionnaires de la société ABC reçoivent des actions de la société XYZ dans le cadre d'une distribution, il ne peut y avoir de vente à découvert initiale ex-distribution des actions de la société ABC à un cours inférieur à celui de la transaction précédente tant que les actions de la société XYZ n'auront pas été négociées et leur valeur arrêtée.)</p> <p>Une fois qu'un titre a été négocié ex-distribution, la règle habituelle en matière de ventes à découvert s'applique et le cours de référence est celui de la transaction précédente.</p>

7.3.2 Publication

DÉCISION N° 2007-PDG-0147

Autorisation temporaire octroyée, en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), à Canadian Trading and Quotation System Inc. d'exercer l'activité de bourse au Québec

VU la demande de Canadian Trading and Quotation System Inc. (« CNQ ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour être autorisée, en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (la « LVM »), à exercer l'activité de bourse au Québec;

VU la publication au Bulletin de l'Autorité du 11 août 2006 (B.A.M.F. vol. 3, n° 32) de la demande à des fins de commentaires pour une période de 30 jours;

VU l'absence de commentaires relativement à cette demande;

VU le *Protocole d'entente sur la surveillance des Bourses et des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations* (le « Protocole »);

VU l'objet du Protocole consistant à choisir une autorité principale qui procède à une reconnaissance à titre de bourse alors que les autres autorités prononcent des dispenses et acquièrent le statut d'autorité de dispense;

VU le choix exercé par CNQ afin que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») agisse à titre d'autorité principale;

Vu la décision prononcée le 7 mai 2004 par la CVMO reconnaissant CNQ à titre de bourse;

Vu l'amendement à la décision reconnaissant CNQ à titre de bourse prononcé le 13 juin 2006 par la CVMO afin que CNQ puisse transiger les titres inscrits à la cote de bourses d'actions canadiennes;

Vu la décision prononcée le 19 décembre 2006 par la CVMO dispensant, pour les années 2006 et 2007, CNQ de l'obligation, prévue à l'article 7(b) des conditions élaborées à l'Annexe A de la décision de reconnaissance du 7 mai 2004 et à l'article 12.1(b) du *National Instrument 21-101, Marketplace Operation*, de procéder à un examen annuel indépendant du système Horizon;

VU les modifications législatives postérieures à la signature du Protocole, l'Autorité est d'avis que, pour les fins de ce Protocole, une autorisation d'exercer l'activité de bourse, assortie d'une dispense de tout l'encadrement relié à ce statut, est l'équivalent d'une dispense de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation;

VU la constitution de CNQ selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario;

¹ L.R.Q., c. V-1.1

VU les deux marchés opérés par CNQ :

- une bourse traditionnelle impliquant l'inscription à la cote de CNQ de titres de micro ou petite capitalisation;
- un système de négociation parallèle, désigné comme étant *Pure Trading*, transigeant les titres inscrits à la cote d'autres bourses d'actions canadiennes;

VU l'absence de bureau d'affaires de CNQ au Québec;

L'Autorité, après avoir considéré la demande, les faits présentés en appui et le Protocole, conclut qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public ni à la protection des épargnants de prononcer la décision demandée.

Par conséquent, l'Autorité, **AUTORISE** temporairement, en vertu de l'article 169 de la LVM, CNQ à exercer l'activité de bourse au Québec.

Conformément à l'article 170 de la LVM, cette autorisation est sujette aux modalités et conditions suivantes :

1. La régie d'entreprise

Pour assurer la diversité de la représentation, CNQ s'assure que la composition de son conseil d'administration représente un équilibre approprié entre les intérêts des différentes entités qui utilisent ses services et ses installations.

2. Les activités

CNQ opère une bourse pour les émetteurs à micro et petite capitalisation et un système de négociation parallèle pour les titres inscrits auprès d'autres bourses d'actions canadiennes.

3. Le maintien de la reconnaissance

CNQ continue d'être reconnue à titre de bourse par la CVMO.

4. La supervision

Le Protocole demeurera en vigueur et la CVMO continuera d'agir à titre d'autorité principale. Aux fins de l'application de ce Protocole, l'Autorité agira à titre d'autorité de dispense.

CNQ déposera simultanément auprès de la CVMO et de l'Autorité ses états financiers trimestriels et ses états financiers annuels vérifiés établis selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

5. Contrôle exercé par l'Autorité

Sous réserve des dispositions prévues au Protocole, l'Autorité dispense CNQ de l'application des articles 74 à 79 et 81 à 91 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

6. Modifications aux Règles

Tous les projets de modifications aux Règles seront déposés simultanément auprès de la CVMO et de l'Autorité. Lorsque les modifications ne seront pas purement administratives, CNQ les publiera pour commentaires. Toute modification approuvée par la CVMO sera déposée à l'Autorité à l'intérieur d'un délai de trois jours suivants ladite approbation.

7. Francisation

D'ici le 29 février 2008, CNQ traduira en français ses Règles, ses Politiques, son site Internet, tous les formulaires à l'intention des émetteurs et des courtiers et les autres documents d'information.

CNQ sera en mesure de communiquer et de servir en français les émetteurs et courtiers du Québec de la même façon et avec un niveau de qualité similaire à ce qu'elle offre en anglais aux autres émetteurs et courtiers. Cela, à la plus rapprochée des deux dates suivantes :

- i) 31 août 2009;
- ii) celle de l'ouverture d'un établissement à Montréal.

8. Le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché

CNQ est assujettie aux dispositions du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « R 21-101 ») applicables à une Bourse reconnue. Pour l'année 2007, l'Autorité dispense CNQ de procéder, à l'égard du système Horizon, à l'examen prévu à l'article 12.1(b) du R 21-101. Néanmoins, CNQ déposera auprès de l'Autorité le rapport sur la révision du système qui sera remis à la CVMO à la plus éloignée des deux dates suivantes : le 31 janvier 2008 et la trentième journée suivant la mise hors service du système Horizon.

À l'exception de la dispense dont il est question au paragraphe précédent, CNQ déposera annuellement auprès de l'Autorité le rapport prévu à l'article 12.1(b) du R 21-101 sur l'examen indépendant des systèmes.

9. L'accès à l'information

Lorsque l'Autorité en fera la demande par l'entremise de la CVMO, CNQ lui remettra toutes les informations en sa possession, le cas échéant, sur les courtiers et les émetteurs ainsi que sur ses propres activités, notamment les décisions disciplinaires. Le tout sera fait en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*³, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*⁴ et des dispositions de la LVM et des autres lois qui pourraient être

² L.R.Q., c. A-33.2

³ L.R.Q., c. P-39.1

⁴ L.R.Q., c. A-2.1

applicables portant sur la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements et la protection des renseignements personnels et de la vie privée.

CNQ préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès des émetteurs et des courtiers faisant affaire au Québec, le tout, en conformité avec l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*⁵, les articles 3 et 35 à 41 du *Code civil du Québec*⁶ et les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*⁷.

10. Les renseignements supplémentaires

CNQ déposera auprès de l'Autorité toute information que celle-ci lui demandera concernant la conduite de ses affaires.

11. Désignation d'un fondé de pouvoir

CNQ désignera, conformément à l'article 4 de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*⁸, un fondé de pouvoir au Québec.

Si CNQ fait défaut de se conformer à une ou à plusieurs conditions énoncées dans la présente décision ou si l'intérêt public l'exige, l'Autorité pourra la réviser ou la révoquer.

CNQ avisera l'Autorité de tout changement important par rapport à la situation décrite dans sa demande.

La présente décision entrera en vigueur dès la date de sa signature et cessera de l'être le 29 février 2008.

Signé le 30 août 2007.

(s) Jean St-Gelais

Jean St-Gelais
Président-directeur général

⁵ L.R.Q., c. C-12

⁶ L.Q., 1991, c. 64

⁷ *Supra*, note 3

⁸ L.R.Q., c. P-45

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.